

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
						<input checked="" type="checkbox"/>					
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

JOURNAUX
DU
SÉNAT DU CANADA.

VOLUME III.



JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR JOHN YOUNG,
BARONNET, K.C.B., K.C.M.G., GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
etc., etc., etc.

ETANT LA TROISIÈME SESSION

DU

PREMIER PARLEMENT.

1870.

VOLUME III



JOURNAUX DU SÉNAT.

CANADA.



JOHN YOUNG.

PROVINCE }
DU }
Canada. }

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos amis, et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le Trente-et-unième jour de Juillet courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-deuxième jour du mois de Juin dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au TRENTE-ET-UNIÈME jour du mois de JUILLET courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada; de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le NEUVIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable SIR JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand'-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance, ce TRENTIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada,

CANADA.



JOHN YOUNG.

PROVINCE)
DU)
Canada.)
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos amis et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir en notre Cité d'Ottawa, le Neuvième jour de Septembre Courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Trentième jour du mois de Juillet dernier, Nous avions jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au NEUVIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présente vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable SIR JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE d'OTTAWA, dans Notre-Puissance, ce SECOND jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



JOHN YOUNG.

PROVINCE }
DU }
Canada. }

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc,

A nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le Quatorzième jour d'Octobre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Deuxième jour du mois de Septembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada, au QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable SIR JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand'-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance, ce HUITIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante neuf, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, -

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



JOHN YOUNG.

PROVINCE }
DU }
Canada. }

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Vingt troisième jour de Novembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Huitième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au Vingt-troisième jour du mois de Novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du CANADA, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du CANADA, en Notre Cité d'OTTAWA, VENDREDI, le TRENTE-UNIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du CANADA, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada, TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable SIR JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre Puissance, ce DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



Canada.

JOHN YOUNG.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le Trente-unième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous — SALUT :

PROCLAMATION.

AT TENDU que l'assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au TRENTE-UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MARDI, le QUINZIÈME jour du mois de FÉVRIER, prochain de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenu, ou obligés de paraître en Notre dite cité d'OTTAWA, le dit TRENTE-UNIÈME jour de DÉCEMBRE courant, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous et autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité d'OTTAWA, MARDI le QUINZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du CANADA, pourront, par le Conseil Commun de notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Präsentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÄMOIX Notre Fidèle et Bien-Aimé le Träs-Honorable SIR JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Träs-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Träs-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Träs-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada. A notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance, ce vingt-troisième jour de Décembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

JOURNAUX DU SÉNAT

DU

CANADA.

Mardi, 15 Février, 1870.

Mardi, le quinzième jour du mois de février, dans la trente-troisième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la foi, étant la troisième session du premier Parlement de la Puissance du *Canada*, continuée par diverses proclamations jusqu'à ce jour ;

Les Membres présents dans la Salle du Sénat, dans la Cité d'*Ottawa*, sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>		

Son Excellence le Très Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur Général du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la Salle du Sénat.

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Il a plû à Son Excellence le Gouverneur-Général, d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres ;

*Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est avec confiance que j'ai recours à vos avis et, avec beaucoup de satisfaction que je puis en la présente occasion, vous réunir, pour l'accomplissement de vos devoirs publics, à une époque de l'année qui est la plus à votre convenance.

Les circonstances dans lesquelles nous rencontrons sont favorables à beaucoup d'égards. Grâce à la Providence, l'abondance a couronné les travaux des champs, et la production des pêcheries a été plus qu'ordinaire. Dans plusieurs districts les opérations des industries existantes, se sont agrandies et de nouvelles entreprises sont entrées en activité, fournissant des avenues additionnelles au commerce et un accroissement d'emploi pour nos populations, tandis que de nouvelles sections du pays s'ouvrent chaque jour aux travaux du labourer. Le commerce et la richesse de la Puissance sont en voie d'accroissement, et la juste administration des lois maintient, comme ci-devant, l'existence d'un sentiment général de sécurité.

J'ai suivi avec beaucoup d'anxiété le cours des événements, dans les Territoires du Nord-Ouest. De malheureux malentendus quant aux intentions dans lesquelles le *Canada* cherchait à acquérir le pays, ont conduit à des complications d'une nature grave. En vue de les faire disparaître j'ai cru qu'il était désirable d'épuiser tous les moyens de conciliation, avant de recourir à d'autres mesures, et les dernières nouvelles m'induisent à espérer que les alarmes non fondées, qu'entretenait une partie des habitants, ont fait place au désir de prêter l'oreille aux explications que je leur ai fait donner. Des efforts faits avec l'esprit qui n'a cessé d'animer mon gouvernement, ne peuvent guère manquer d'amener une solution équitable et pacifique de la difficulté existante, et d'assurer par là la prompte annexion des Territoires du Nord-Ouest au *Canada*, objet que désirent si vivement l'Empire et la Puissance.

Comme l'Acte pourvoyant au gouvernement temporaire des Territoires, après leur union avec le *Canada*, expire à la fin de la présente session, il sera soumis à votre considération une mesure pour pourvoir à leur gouvernement.

Les chartes de la plupart des Banques de la Puissance furent, pendant la dernière session, prolongées pour un temps limité pour donner, dans l'intervalle, aux questions de banque et de cours monétaire, le temps de recevoir la considération que leur importance demande. Il sera soumis à votre considération une mesure destinée à assurer la sécurité à la société, sans nuire aux opérations légitimes des Banques, et j'ai l'espoir qu'elle sera trouvée de nature à asseoir ces grands intérêts sur une base sûre et solide.

Les lois en force concernant la Franchise Electorale, et réglant les élections parlementaires dans les diverses Provinces de la Puissance, varient beaucoup dans leurs opérations, et il importe qu'il soit pourvu d'une manière uniforme à la fixation de la Franchise et à la réglementation des Elections de la Chambre des Communes. Une mesure sur le sujet sera soumise à votre considération.

Par un Acte du Parlement Impérial, passé en l'année mil huit cent soixante-neuf, pour amender la loi concernant le commerce côtier et la marine marchande dans les Possessions Britanniques, il est accordé deux ans aux Législatures des diverses colonies de l'Empire pour voir à la réglementation de leur commerce côtier. En l'absence de législation sur le sujet, pendant la période fixée, les dispositions de l'Acte Impérial seront en force. L'étendue et la valeur de notre commerce intérieur rendent désirable la passation d'une loi à ce sujet, et une mesure s'y rapportant sera soumise à votre considération.

La création d'une Cour d'appel, sous l'autorité à vous conférée par l'Acte d'Union, est un sujet qui mérite votre attention. Il vous sera soumis une mesure pour l'établissement d'une telle Cour, et pour lui conférer certaine juridiction de première instance.

L'année mil huit cent soixante-et-onze est celle fixée par la loi pour prendre le prochain recensement décennal. Il y a sur le sujet des lois différentes dans les diverses Provinces : il va être, en conséquence, nécessaire de passer un Acte général établissant un système uniforme et exact dans toute la Puissance. Il a déjà été pris des mesures pour obtenir la co-opération de *Terre-Neuve* et *l'Île du Prince Edouard*, et j'ai l'espoir qu'il

sera fait simultanément un recensement d'après le même système dans toutes les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord. Je n'ai pas besoin d'appuyer sur l'importance des renseignements que les tableaux du recensement sont de nature à fournir ; car outre leur intérêt et leur valeur sous des rapports généraux, il faut se rappeler que d'eux dépend la nouvelle répartition de la représentation parlementaire.

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai donné ordre que les comptes de l'année dernière soient mis devant vous. Le Budget des dépenses de la présente année fiscale vous sera aussi soumis. Il a été préparé en ayant particulièrement égard à l'économie compatible avec l'efficacité du service public, et je me flatte que vous serez d'avis que les finances sont dans un état satisfaisant, et que le peuple peut, sans inconvénient, fournir, pour le service de Sa Majesté, les subsides qu'il sera du devoir de mon gouvernement de vous demander de voter.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

L'Acte touchant la milice et la défense de la Puissance, n'a pas manqué d'être l'objet de toute mon attention. La noble ardeur et la loyauté du peuple apparaissent au grand jour par le fait que la milice active est volontairement venue de l'avant en nombre bien supérieur au contingent requis, aussi bien que par l'empressement zélé des différents corps à assister aux exercices de camp annuels, et par la promptitude avec laquelle ils s'assemblèrent en force à l'appel du devoir, en plus d'une occasion, lorsque les maraudeurs feniens menaçaient la paix du pays.

J'ai remarqué avec beaucoup de satisfaction les efforts qui ont été faits dans plusieurs des Provinces de la Puissance pour aider et encourager l'immigration sur nos rivages. Le progrès de grands travaux publics, qui continue sur plusieurs points du pays, fournira l'occasion à ceux qui se proposent d'immigrer d'être employés sans retard et j'attends avec confiance l'addition à notre population d'une classe nombreuse et précieuse de colons dans le cours de la saison prochaine.

Pendant l'été et l'automne, j'eus l'occasion de visiter différentes parties de la Puissance. Je me rendis d'abord à *Québec*, ensuite aux Provinces Maritimes ; et à *Halifax* j'eus l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le Prince *Arthur*. Subséquemment, j'accompagnai Son Altesse Royale dans sa visite à la province d'*Ontario*. Partout se manifestèrent les grandes ressources du pays, et les preuves d'une vigoureuse industrie ; et j'eus à remplir l'agréable devoir de faire rapport au gouvernement de Sa Majesté, comme résultat de mes observations, que les habitants de la Puissance sont bien satisfaits de leur position et de l'avenir qu'ils ont devant eux, et que leur plus ardent désir est de prendre avantage des franchises et pleins pouvoirs de législation qu'ils possèdent, pour fonder, comme portion de l'Empire Britannique, des institutions de leur propre choix par des lois faites par eux.

Je vous laisse maintenant aux travaux de la session avec le plus vif désir qu'ils soient couronnés du succès le plus complet.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

PRIÈRES.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du Trône, et il a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, demain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que tous les Membres présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre, quand et comme il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 16 Février, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson* ; du conseil municipal du comté de *Wellington*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; de *Samuel Bouchard* et autres, capitaines de navires, pêcheurs, et marins, des *Iles de la Madeleine* ;—du conseil municipal des dites *Iles de la Madeleine*—et du Révérend *A. A. Marcoux* et autres, de *Ste. Anne des Monts*, dans le comté de *Gaspé*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; des chefs et autres sauvages, du village d'*Oka*, dans la seigneurie du *Lac des Deux-Montagnes*, dans la province de *Québec*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit ordre soit remis à demain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse.”

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 17 Février, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhot,</i>	
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mills,</i>	
<i>Cormier,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster* ; du conseil municipal du village de *Petrolia*, dans la province d'*Ontario*.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit ;

Lorsque l'honorable *Archibald Woodbury McLelan* a été introduit entre les honorables Messieurs *Campbell* et *Kenny*.

L'honorable M. *McLelan* a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat ; le dit bref a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :—



JOHN YOUNG.

C A N A D A .

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c., &c., &c.,

L.S.

A notre fidèle et bien aimé *Archibald Woodbury McLelan*, écuyer, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit honorable *Archibald Woodbury McLelan*, écuyer, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du Canada, le vingt-unième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-neuf, et de notre Règne la trente-troisième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. *McLelan*, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant *John Fenning Taylor*, l'ainé, Ecuier, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat a déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable *Archibald Woodbury McLelan*, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant le cabotage canadien."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier,

L'honorable M. *Benson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Dickey*,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'il lui a plu de faire aux deux Chambres du Parlement, savoir :—

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint *Michel* et Saint *Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc. +

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux de Sa Majesté, les Sénateurs du *Canada*, assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé, à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence de la confiance qu'Elle exprime avoir dans nos avis et de la satisfaction qu'Elle témoigne de pouvoir, en cette occasion, nous réunir, pour l'accomplissement de nos devoirs publics, à une époque de l'année qui est le plus à notre convenance.

Nous reconnaissons avec votre Excellence que les circonstances dans lesquelles nous nous rencontrons sont favorables à beaucoup d'égards. Grâce à la providence, l'abondance a couronné les travaux des champs, et la production des pêcheries a été plus qu'ordinaire. Dans plusieurs districts les opérations des industries existantes se sont agrandies et de nouvelles entreprises sont entrées en activité, fournissant des avenues additionnelles au commerce et un accroissement d'emploi pour nos populations, tandis que de nouvelles sections du pays s'ouvrent chaque jour aux travaux du laboureur. Le commerce et la richesse de la Puissance sont en voie d'accroissement, et la juste administration des lois maintient, comme ci-devant, l'existence d'un sentiment général de sécurité.

Nous partageons pleinement le sentiment d'anxiété avec lequel Votre Excellence a suivi, comme Elle nous en informe, le cours des événements dans les Territoires du Nord-Ouest. De malheureux mal entendus, quant aux intentions dans lesquelles le *Canada* cherchait à acquérir le pays, ayant conduit à des complications d'une nature grave, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous recevons de Votre Excellence l'information qu'en vue de les faire disparaître, Votre Excellence a cru désirable d'épuiser tous les moyens de conciliation avant de recourir à d'autres mesures, et que les dernières nouvelles induisent Votre Excellence à espérer que les alarmes non fondées, entretenues par une partie des habitants, on fait place au désir de prêter l'oreille aux explications que Votre Excellence leur a fait donner. Nous sommes heureux de voir que l'esprit qui n'a cessé d'animer le gouvernement de Votre Excellence a été tel, que les efforts tentés sous son influence ne peuvent guère manquer d'amener une solution équitable et pacifique de la difficulté actuelle et d'assurer par là la prompte annexion des Territoires du Nord-Ouest au *Canada*, objet que désirent si vivement l'Empire et la Puissance.

Nous ne manquerons pas de donner toute notre attention à la mesure qui doit pourvoir au gouvernement de ces territoires après leur union au *Canada* et qui doit, comme Votre Excellence a bien voulu nous le dire, être soumise à notre considération.

Les chartes de la plupart des banques de la Puissance ayant été prolongées, à la dernière session, pour un temps limité, à fin de donner, dans l'intervalle, aux questions de banque et de cours monétaire, le temps de recevoir la considération que demande leur importance. Nous remercions Votre Excellence de ce qu'Elle nous a informés qu'il nous serait soumis une mesure destinée à assurer la sécurité à la société, sans nuire aux opérations légitimes des banques, et de nature, suivant l'opinion de Votre Excellence, à asseoir ces grands intérêts sur une base sûre et solide.

Comme les lois en force concernant la Franchise Electorale et réglementant les élections parlementaires dans les diverses Provinces de la Puissance varient beaucoup dans

leur opération, et qu'il importe qu'il soit pourvu d'une manière uniforme à la fixation de la Franchise et à la réglementation des élections de la Chambre des Communes, nous sommes heureux d'apprendre par Votre Excellence qu'une mesure sur le sujet sera soumise à notre considération.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir rappelé que par un acte du Parlement Impérial, passé en l'année mil huit cent soixante-neuf, pour amender les lois concernant le commerce côtier et la marine marchande dans les Possessions Britanniques, il est accordé deux ans aux législatures des diverses colonies de l'Empire pour pourvoir à la réglementation de leur commerce côtier ; et qu'en l'absence de législation sur le sujet, pendant la période fixée, les dispositions de l'Acte impérial seront en force. Nous sommes d'avis, comme Votre Excellence, que l'étendue et la valeur de notre commerce intérieur rendent désirable la passation d'une loi à ce sujet, et nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés qu'une mesure s'y rapportant sera soumise à notre considération.

Nous partageons avec Votre Excellence l'opinion que la création d'une Cour d'Appel, sous l'autorité à nous conférée par l'Acte d'Union, est un sujet qui mérite notre attention ; et nous sommes reconnaissants à Votre Excellence de ce qu'Elle nous a informés qu'il nous sera soumis une mesure pour l'établissement d'une telle Cour, et pour lui conférer certaine juridiction de première instance.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir rappelé que l'année mil huit cent soixante-et-onze est celle fixée par la loi pour prendre le prochain recensement décennal, et comme il y a sur le sujet des lois différentes dans les diverses Provinces, nous pensons, comme Votre Excellence, que, pour établir un système uniforme et exact dans toute la Puissance, un acte général sera nécessaire.—Nous sommes heureux d'apprendre par Votre Excellence qu'il a déjà été pris des mesures pour obtenir la co-opération de *Terre-Neuve* et de l'Île du *Prince-Édouard*, et nous avons, comme Votre Excellence, l'espoir qu'il sera fait simultanément un recensement d'après le même système dans toutes les possessions de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord*. Nous sommes d'accord avec Votre Excellence qu'il n'est pas besoin d'appuyer sur l'importance des renseignements que les tableaux du recensement sont de nature à fournir ; car outre leur intérêt et leur valeur sous des rapports généraux, il faut se rappeler que d'eux dépend la nouvelle répartition de la représentation parlementaire.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que l'acte touchant la milice et la défense de la Puissance n'a pas manqué d'être l'objet de toute son attention. Nous croyons, comme Votre Excellence, que la noble ardeur et la loyauté du peuple apparaissent au grand jour par le fait que la milice active est volontairement venue de l'avant en nombre bien supérieur au contingent requis, aussi bien que par l'empressement des différents corps à assister aux exercices de camp annuels, et par la promptitude avec laquelle ils s'assemblèrent en force à l'appel du devoir, en plus d'une occasion, lorsque les maraudeurs féniens menaçaient la paix du pays.

Ainsi que Votre Excellence, nous avons remarqué avec beaucoup de satisfaction les efforts qui ont été faits dans plusieurs des Provinces de la Puissance pour aider et encourager l'immigration sur nos rivages. Nous comptons, avec Votre Excellence, que le progrès de grands travaux publics, qui continue sur plusieurs points du pays, fournira l'occasion à ceux qui se proposent d'immigrer d'être employés sans retard, et nous attendons aussi avec confiance l'addition à notre population d'une classe nombreuse et précieuse de colons dans le cours de la saison prochaine.

C'est avec plaisir que nous apprenons que pendant l'été et l'automne, Votre Excellence a eu l'occasion de visiter différentes parties de la Puissance, que Votre Excellence s'est rendue d'abord à *Québec*, ensuite aux Provinces Maritimes, et qu'à *Halifax*, Elle a eu l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le Prince *Arthur* ; que subséquemment, Votre Excellence a accompagné Son Altesse Royale dans sa visite à la province d'*Ontario* ; que partout se manifestèrent les grandes ressources du pays et les preuves d'une vigoureuse industrie ; et, que Votre Excellence eut à remplir l'agréable devoir de faire rapport au

gouvernement de Sa Majesté, comme résultat de ses observations, que les habitants de la Puissance sont bien satisfaits de leur position et de l'avenir qu'ils ont devant eux, et que leur plus ardent désir est de prendre avantage des franchises et pleins pouvoirs de législation qu'ils possèdent, pour fonder comme portion de l'Empire Britannique, des institutions de leur propre choix par des lois faites par eux.

Nous remercions Votre Excellence du vif désir qu'Elle a exprimé, en nous laissant aux travaux de la session, de les voir couronnés du succès le plus complet.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite adresse, elle a été unanimement adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 Février, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ressor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot.</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRÈRES :

Les pétitions suivantes présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Skead*; de *James Pilson*, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Tessier*; de la Banque Nationale.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil municipal du comté de *Wellington*, dans la province d'*Ontario*; demandant l'abolition du droit d'accise sur l'huile de pétrole raffinée.

De *Samuel Bouchard* et autres, capitaines de navires, pêcheurs et marins, des *Isles de la Madeleine*; demandant qu'on établisse des écoles publiques de navigation et de marine avec des bureaux d'examineurs dans les différents ports de mer de la Puissance, et qui devront être ouvertes pendant les mois d'hiver.

Du conseil municipal des *Isles de la Madeleine*; demandant la construction d'un phare sur la grande *Isle aux Oiseaux*, dans le golfe *St. Laurent*.

Du Révérend *A. A. Marcoux* et autres, de *Ste. Anne des Monts*, dans le comté de *Gaspé*; demandant qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Cap Chatte*.

Des chefs et autres sauvages, du village d'*Oka*, dans la seigneurie du lac des *Deux-Montagnes*; demandant qu'on leur rende leurs terres qui forment la seigneurie du lac des *Deux-Montagnes*, et qu'on en fasse partir les prêtres du séminaire *St. Sulpice*.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de " maladie et de détresse,"

Sur motion de l'honorable *M. Mitchell*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. McMaster*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 Février, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aitins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Achibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boisford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Macpherson*; de la corporation du township de *Collingwood*, comté de *Grey*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; d'*Henry Fry*, président de la chambre de commerce de *Québec*, et autres, marchands, négociants, et autres faisant commerce dans la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la chambre de commerce de *London*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

Du conseil municipal du village de *Petrolia* ; demandant l'abolition du droit d'accise sur l'huile de pétrole raffinée.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 14 Juin 1869, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé des frais d'entretien des édifices du Parlement, des départements à *Ottawa*, depuis le 30 juin 1868, jusqu'à ce jour, y compris les salaires des surintendants, des employés et gardiens en charge, avec indication détaillée de toutes les dépenses faites pour installations, changements, nivellement des terrains, éclairage, chauffage, ventilation, ameublement, et de toutes autres dépenses encourues pour les dits édifices publics ou leur entretien.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit ;

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 14 mai 1869, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état en forme de tableau des actions entrées dans chacune des cours de vice-amirauté du *Canada*, depuis le 1er juillet 1867, indiquant les provinces, les noms des navires saisis, les montants recouvrés dans tous les cas où il a été rendu un décret final ; le montant des frais taxés dans chaque cas, faisant la distinction de ceux des poursuivants d'avec ceux des défendeurs ; le montant des honoraires des juges ; des registrateurs et des prévôts dans chaque cas ; la nature des actions savoir : s'il s'agit de sauvetage, de collision, de gages ou de quelq' autre cause ; les traitements que reçoivent les juges, indépendamment des honoraires, et à même quels fonds ils sont payés, avec aussi les dates des commissions respectives des dits juges.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : "Acte concernant le cabotage canadien," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Reesor*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi 22 Février, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McDonald*, de la corporation du comté d'*Huron*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* ; de la corporation du comté de *Lincoln*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; de *David Ferguson* et autres, du village de *Métis*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *Justus Trummer* et autres, de *London*, province d'*Ontario*, et de *Thomas Pearson* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *James Pilon*, de la cité d'*Ottawa* ; demandant une compensation pour services rendus au gouvernement canadien en qualité d'éclusier sur le canal *Rideau*.

De la Banque Nationale ; demandant que sa charte soit continuée et amendée.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Anderson, Archibald, Benson, Bill, A. J. Duchesnay, Ferrier, Foster, Hamilton (Kingston), Kemy, McClelan, McDonald, McMaster, Macpherson, Mitchell, Ryan, Simpson, Skead, Tessier, Wark, Wilnot* et *Wilson*, composent un comité des banques, du commerce et des chemins de fer, pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Aikins, Allan, Botsford, Burnham, Cormier, Dickson, E. H. J. Duchesnay, Ferrier, Guévremont, Letellier de St. Just, McCrea, Malhiot, Miller, Olivier, Ritchie, Sanborn, Deever et Steeves*, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Armand, Benson, Botsford, Christie, Dickey, Dickson, Dumouchel, Glasier, Hamilton (Inkerman), Letellier de St. Just, McClelan, McCully, McDonald, Macpherson, Miller, Mills, Price, Ross, Seymour, Shaw* et *Tessier*, composent un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Sénat pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Bureau, Burnham, Dumouchel, Holmes, Locke, Odell, Olivier, Reesor, Sanborn* et *Simpson*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Allan, Blake, Bourinot, Bureau, Chaffers, Chappais, Ferguson, Flint, Hazen, Lacoste, Leonard, Leslie, Miller, Mills, Odell, Reesor, Ritchie* et *Ross*, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes, par l'un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un état détaillé de tous contrats et cautionnements enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du *Canada*, en date du 21 février 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 9 juin 1869, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie du rapport fait par M. *T. Trudeau*, député ministre des travaux publics, et M. *Ross*, sur le hâvre de *Québec*, et une copie des instructions données à MM., dans le cours de l'automne dernier, avec ensemble les pétitions et les mémoires qui ont donné lieu à ce rapport.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la pêche par les navires étrangers, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le traitement " et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Anderson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le cabotage canadien."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

L'honorable M. *Ryan* a présenté à la Chambre un état des affaires de la banque d'épargnes de la Cité et du District de *Montréal*, jusqu'au 31 décembre 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 23 Février 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	
<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre l'état des comptes du greffier, accompagné de pièces justificatives depuis le 1er juin au 31 décembre 1869, ces deux jours inclusivement, numérotés, depuis 1 jusqu'à 298.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Mills* ; de la corporation de la cité d'*Hamilton*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Bill* ; d'*Ebenezer Rund*, et autres, de *Canning*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; deux pétitions des commissaires du havre de *Québec*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la Banque Canadienne de Commerce, et des présidents, directeurs et compagnie de la Banque de *Gore*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; du conseil municipal du comté de *Perth*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la corporation du township de *Collingwood*, comté de *Grey*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les pétitionnaires à faire un règlement pour la construction et l'amélioration du havre à l'embouchure de la rivière *Beaver*, et pour d'autres fins.

D'*Henry Fry*, président de la chambre de commerce de *Québec*, et autres marchands négociants, et autres, faisant commerce dans la cité de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour rendre obligatoire l'inspection du poisson et des huiles.

De la chambre de commerce de la cité de *London*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que dans le remaniement du tarif canadien, les droits soient imposés de manière à protéger indirectement les articles manufacturés qui ont besoin de protection, et que l'on oppose au tarif hostile des *Etats-Unis* un tarif canadien ayant la même tendance.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du Secrétaire d'Etat du *Canada* pour l'année finissant le 30 juin 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell*, a présenté à la Chambre un rapport de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Ottawa*, pour l'année 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour amender l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladies et de détresse " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la pêche par les navires étrangers."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ritchie* a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lundi, 28 Février, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Drver,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Deikey,</i>	<i>Letelher de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Samborn,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skeud,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *John Hullum*, de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* ; du conseil municipal du comté de *Wentworth*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; du conseil municipal du township de *Nissouri Est*, dans le comté d'*Oxford*, dans la province d'*Ontario*, et deux pétitions du conseil municipal du comté de *Kent*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McCully* ; de la convention *Baptiste* de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle du Prince-Edouard*, réunie en session annuelle à *Halifax, Nouvelle-Ecosse*, le 24 août 1869.

Par l'honorable M. *Aikins* ; de la corporation du comté de *Peel*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de l'honorable *John Young*, et de *Geo. B. Hall* et autres résidant à *Québec* et aux environs de la rivière *Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la corporation du comté d'*Huron*, et de la corporation du comté de *Lincoln*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit imposé un tarif juste et équitable de droits sur le blé, la farine, le blé d'inde, l'avoine, le houblon, le charbon, le sel, et les arbres fruitiers importés en *Canada* des *Etats-Unis*.

De *David Ferguson* et autres, du village de *Métis*, province de *Québec* ; demandant qu'il soit construit un phare à la pointe du *Petit Métis*, et qu'en attendant il soit placé une lumière jaune sur un échafaud convenable, et qu'il soit tiré un canon d'alarme dans les temps de brume, et en réponse aux signaux des vaisseaux à vapeur.

De *Justus Trummer* et autres, de la cité de *London*, dans la province d'*Ontario* ; et de *Thomas Pearson* et autres, de la sus-dite province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit établi un tarif propre à assurer à la province d'*Ontario*, pour l'écoulement de ses produits naturels, les marchés indigènes du *Canada*.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre les tableaux du commerce et de la navigation de la Puissance du *Canada* pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1868 compilées des rapports officiels.

Ordonné, qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre des états sommaires et comparatifs des importations et exportations de la Puissance du *Canada*, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1869.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Miller* a proposé, secondé par l'honorable M. *Shaw*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,

demandant copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement britannique et le gouvernement du *Canada*, depuis le 1er juillet 1867, ainsi que de tous rapports ou minutes en conseil sur le sujet du cabotage.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le cabotage canadien."

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris de nouveau le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès ultérieur, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un rapport avec des papiers concernant le cabotage, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un rapport de la distribution des Statuts du *Canada* 32 et 33 *Victoria*, étant la seconde session du premier Parlement 1869. (Versions anglaises et françaises.)

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 18 juin 1869, priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état détaillé de toutes sommes dépensées depuis les cinq dernières années par le gouvernement en améliorations sur l'*Ottawa*, depuis le pied des rapides de *Carillon* jusqu'aux ouvrages les plus reculés dans le haut de la rivière, et sur ses tributaires, pour faciliter la descente du bois équarri et des billots de sciage, ainsi qu'un état de tous les nouveaux ouvrages qui y ont été exécutés, indépendamment des réparations annuelles depuis les cinq dernières années ; aussi un état des salaires, frais de voyage, loyers de bureau, etc. etc., du surintendant, de ses aides, des commis, des inspecteurs, des surveillants de glissoires et de tous autres agents employés sur les différents ouvrages pendant les cinq années dernières ; enfin un état des droits de barrage flottants et de glissoires qui ont été perçus pendant les dites cinq années.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 14 juin 1869, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre des renseignements détaillés concernant les dépenses et les réparations faites sur le canal de *Grenville* et *Carillon*, dans le cours des trois années dernières, avec les pétitions et pièces y relatives ; un état de tonnage des

navires qui ont remonté ou descendu le dit canal dans ces mêmes années ; enfin copie de toutes correspondances, pétitions et autres pièces ayant trait au barrage qu'on se propose de construire sur la rivière *Ottawa*, à *Grenville*, afin d'alimenter le dit canal durant l'étiage.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wilson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1^{er} Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. II. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>	
<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la compagnie du grand chemin de fer Occidental (deux pétitions), et de l'honorable *William McMaster* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis*.

Par l'honorable M. *Shaw* ; du conseil municipal du comté de *Lanark*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ; d'*Edward Haycock* et autres, de la cité d'*Ottawa* ;—de *P. Wright* et autres, du township de *Hull*, dans la province de *Québec* ; d'*Alexander Workman*, président de la Chambre de Commerce d'*Ottawa*, et autres, de la cité d'*Ottawa* ;—de la chambre de commerce de la dite cité d'*Ottawa* ; et d'*Allan Gilmour* et autres, du district d'*Ottawa* et des environs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil municipal du comté de *Perth*, et de la corporation de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario* ; demandant l'abolition du droit d'accise sur l'huile de pétrole raffinée.

D'Ebenezer Rand et autres, de *Canning*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il ne soit pas permis d'élever de digues ou *abboiteaux* sur la rivière *Canning* ou rivière des *Habitants* au-dessous du village de *Canning*.

De la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour confirmer la nouvelle convention faite entre la dite compagnie et celle du chemin de fer de *Buffulo* et du lac *Huron*, et de plus pour amender sa charte à certains égards.

Des commissaires du havre de *Québec* (deux pétitions) ; demandant qu'il soit passé un acte pour lever les doutes quant au droit de certaines personnes, endettées envers les commissaires, d'offrir en paiement des coupons d'intérêts, quand ceux de même date ne sont point payables ;—et aussi qu'il soit pris des mesures pour empêcher les vaisseaux de décharger leur lest dans le fleuve *St. Laurent*.

De la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque de *Gore* ; demandant chacune qu'il soit passé un acte pour ratifier certaines conventions à l'effet de fusionner les fonds, les franchises, et les propriétés des dites Banques.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 14 juin 1869, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état détaillé de toutes les dépenses faites sur le canal *Rideau* depuis 1864 jusqu'à ce jour ; copie des rapports et pièces y relatifs ; un état des constructions nouvelles, telles que ponts et écluses, faites depuis 1864 ; les ordres en conseil y relatifs, le prix de chacun de ces ouvrages et le nom des personnes auxquelles il a été payé ; un état des sommes d'argent qui ont été affectées pour les réparations ou les additions pendant l'espace de temps ci-haut énoncé, avec mention de la manière dont ces sommes ont été dépensées ; un état des pouvoirs d'eau à vendre ou à louer, avec l'indication de leur situation ; enfin un état de la contenance des terrains ci-devant de l'ordonnance, (s'il y en a) qui peuvent n'être pas nécessaires à l'exploitation du dit canal.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé " Acte concernant le cabotage canadien."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Miller*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les " certificats de capitaines et de seconds de navires."

Le bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Skead*,

La Chambre s'est ajournée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 3 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boisford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guéremont.</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Burnham.</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie* ; du conseil de l'association agricole et des arts d'*Ontario*, et du conseil municipal du comté de *Brant*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Reesor* ; deux pétitions du conseil municipal du comté de *York*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ritchie* ; de la Banque d'Union, d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté d'*Haldimand*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *John Hallum*, de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*, et autres marchands de cuir et de peaux crues, et autres ; demandant que les actes maintenant en force relatifs à l'inspection des peaux crues et du cuir soient amendés sous certains rapports.

Du conseil municipal du township de *Nissouri*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit imposé un droit d'importation sur le blé, la farine, le blé d'inde, le sel, le charbon et le houblon importés de l'étranger en *Canada*.

Du conseil municipal du Comté de *Kent*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit accordé une allocation dans le but de faire du havre de *Rondeau*, sur le lac *Erié*, un havre de refuge.

De la convention Baptiste de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince Edouard*, réunie en session annuelle à *Halifax, Nouvelle-Ecosse*, le 12 Août 1869; demandant qu'il soit établi un asile ou des asiles pour les ivrognes, ou qu'il soit nommé des commissions pour l'interdiction des ivrognes d'habitude.

Du conseil municipal du comté de *Peel*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il soit adopté un tarif propre à assurer à la Puissance, pour l'écoulement de ses produits, les marchés indigènes.

De l'honorable *John Young*; demandant un acte pour remettre en vigueur et amender l'Acte douze *Victoria*, chapitre cent quatre-vingt, pour la construction d'un canal de navigation devant relier le lac *Champlain* au *St. Laurent*.

De *Geo. B. Hall* et autres, de *Québec*, et des bords de la *Rivière Ottawa*; demandant un acte pour être incorporés sous le nom de "la compagnie de transport du bois de construction de *Québec* et d'*Ottawa*."

Du conseil municipal du comté de *Kent*, et du conseil municipal du comté de *Wentworth*; demandant chacun l'abolition du droit d'accise sur l'huile de pétrole raffinée.

L'honorable *M. Campbell* a fait rapport à la Chambre qu'il s'était rendu, avec ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Excellence prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Excellence de faire la très gracieuse réponse suivante :

JOHN YOUNG.

Honorables Messieurs du Sénat :

Je vous remercie cordialement de votre adresse et de l'assurance d'adhésion qu'elle contient. Je compte avec confiance sur votre aide dans les efforts que je fais pour promouvoir les intérêts de la Puissance.

MAISON DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 1er Mars 1870.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le cabotage canadien " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires."

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis d'hui à huit jours.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. Crawford*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 4 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letallier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, F. H. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Willmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Mills* ; de la corporation de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *Samuel W. Foster* et autres.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la corporation de la cité de *London*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De l'honorable *William McMaster* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie de transit de la rivière *Détroit* " aux fins de construire un tunnel sous la rivière *Détroit*, ou un pont sur la dite rivière.

De la compagnie du Grand chemin de fer Occidental ; demandant que la demande contenue dans la pétition de l'honorable *William McMaster* et autres du *Canada* et des *Etats-Unis* pour obtenir un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie de transit de la rivière *Détroit* " soit accordée, réservant à la dite compagnie du Grand chemin de fer Occidental le droit de participer aux avantages qui devront découler de cette entreprise.

De la compagnie du Grand chemin de fer Occidental ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

D'*Allan Gilmour* et autres, du district d'*Ottawa* et ses environs ; demandant que le Sénat déclare qu'il n'est pas nécessaire d'adopter aucune mesure ultérieure dans l'affaire de l'honorable *Aimé Lafontaine*.

De la chambre de commerce de la cité d'*Ottawa* ; demandant que dans le remaniement du tarif canadien, les droits soient imposés de manière à protéger indirectement les articles manufacturés qui ont besoin de protection, et que l'on oppose au tarif hostile des *Etats-Unis* un tarif canadien ayant la même tendance.

Du conseil municipal du comté de *Lanark*, dans la province d'*Ontario* ; demandant l'abolition du droit d'accise sur l'huile de pétrole raffinée.

D'*Alexander Workman*, président de la chambre de commerce d'*Ottawa*, et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant la passation d'une loi concernant les brevets d'invention, semblable à celle en force en *Angleterre*, ou à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement sans égard à sa nationalité ou à sa résidence, mais exigeant dans tous les cas que l'invention soit établie et mise en opération dans la Puissance.

De *P. Wright* et autres, du township de *Hull*, dans la province de *Québec*, et d'*Edward Haycock* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant qu'il soit passé un acte pour annuler les patentes accordées à *Joseph Smith*, du township de *Hull*, et qui lui donnent le droit exclusif de passage d'eau sur la rivière *Ottawa*, dans les limites de la cité d'*Ottawa*, et à la distance d'un mille au-dessus et au-dessous de la Pointe *Haycock*, dans le township de *Hull*, du côté opposé de la rivière, et que le public soit libéré du monopole qu'exerce actuellement le dit *Joseph Smith*.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que les honorables Messieurs *Skead* et *Steeves* soient ajoutés au comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Résolu, que le comité permanent nommé pour la présente session sur les impressions, savoir : les honorables Messieurs *Bureau*, *Burnham*, *Dumouchel*, *Holmes*, *Locke*, *Odell*, *Olivier*, *Reesor*, *Sanborn*, *Simpson*, *Skead* et *Steeves*, soit chargé d'agir de la part de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport et des observations du juge en chef du *Nouveau-Brunswick* et du barreau de cette province sur le sujet du bill proposé pour constituer une cour d'appel ; ainsi que toute correspondance échangée avec des juges ou des fonctionnaires publics sur ce sujet.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Tessier* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender " de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois le huit mars courant.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Bill*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 7 Mars, 1870.

Les Membres présent sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais.</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Leslie* ; de la Banque du Peuple, de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *P. S. Murphy*, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Blake* ; du conseil municipal du comté d'*Oxford*, et du conseil municipal du township de *South Norwich*, dans le dit comté d'*Oxford*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dickey* ; du Révérend *R. H. Uniacke*, recteur de l'église *St. George* et autres, de la cité d'*Halifax*, dans la Province de la *Nouvelle-Écosse*, membres de l'église d'*Angleterre*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *H. Sells* et autres, de *Vienna*, dans le comté d'*Elgin*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *B. B. Osler*, de la ville de *Dundas*, dans le comté de *Wentworth*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil de l'association agricole et des arts d'*Ontario* ; demandant l'abolition du droit d'importation sur les animaux de race supérieure importés pour la reproduction.

Du conseil municipal du comté d'*York*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'un droit d'importation soit imposé sur les céréales, le blé d'inde et les fruits verts.

De la Banque d'Union, d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Écosse* ; demandant l'extension de sa charte.

Du conseil municipal du comté de *Brant*, dans la province d'*Ontario*, et du conseil municipal du comté d'*York*; demandant chacun l'abolition du droit d'accise sur l'huile de pétrole raffinée.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit,—

CHAMBRE DE COMITÉ.

7 Mars, 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé qu'il en a été donné des avis suffisants dans chaque cas, savoir : de la Banque Canadienne de Commerce; demandant qu'il soit passé un acte pour ratifier certaines conventions à l'effet de fusionner les fonds, les franchises et les propriétés de la Banque de *Gore* avec la Banque Canadienne de Commerce; de la Banque de *Gore*; demandant qu'il soit passé un acte pour ratifier certaines conventions à l'effet de fusionner les fonds, les franchises et les propriétés de la Banque Canadienne de Commerce avec la Banque de *Gore*; de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour confirmer la nouvelle convention faite entre la dite compagnie et celle du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, et de plus pour amender sa charte à certains égards; de l'honorable *John Young* demandant qu'il soit passé un acte pour remettre en vigueur et amender l'acte 12 *Vict.*, ch. 180 pour la construction d'un canal de navigation devant relier le lac *Champlain* au *St. Laurent*; de la compagnie du Grand chemin de fer Occidental; demandant certains amendements à son acte d'incorporation; de l'honorable *W. McMaster* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie de transit de la rivière *Détroit*" dans le but de construire un tunnel sous la rivière *Détroit* ou un pont sur la dite rivière pour des fins de chemin de fer; de *Geo. B. Hall* et autres de *Québec* et du district d'*Ottawa* demandant un acte pour être incorporés sous le nom de "la compagnie de transport du bois de construction de *Québec* et d'*Ottawa*."

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Banque Nationale demandant que sa charte soit continuée et amendée et a trouvé que l'avis n'en a pas été publié pendant tout le temps voulu; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu que, comme des bills privés, il pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité recommande de réduire son *quorum* à sept membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Ritchie*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été Résolu, que le *quorum* du comité des ordres permanents et des bills privés soit réduit à sept membres.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable Sir *John A. McDonald*, et autres, comme suit :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 28 Février 1870.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'honorable Sir *George E. Cartier* et les honorables messieurs *J. S. Macdonald*, *McDougall*, *Gray*, *Dorion*, *Smith*, *Blanchet*, *Tupper*, *Morris*, *Archibald*, *Chauveau*, *Campbell*, *Anglin* et *Kierzkowski*, et messieurs *Dufresne*, *Chamberlin*, *Street*, *Cartwright* et

Mills, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, que l'honorable Sir *John A. Macdonald* porte le dit message au Sénat.

(Certifié)

WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Un message de la Chambre des Communes par M. *Bowell* et autres, comme suit :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

Jedi, 3 Mars 1870.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, et pour informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir: MM. *Beaty, Bellerose, Bourassa, Bowell, Brousseau, Chamberlin, Ferguson, MacDonald (Lunenbourg), Mackenzie, Simard, Stephanson* et *Young*, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, que M. *Bowell* porte le dit message au Sénat.

(Certifié)

WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

L'honorable M. *Sanborn* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'Acte concernant la faillite de 1864."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jedi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 8 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Caruchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just.</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchessway, E. H. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster.</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Malthot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cornier,</i>	<i>Leonard,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés expire aujourd'hui.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés soit prolongé jusqu'au trente du courant.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Wilson* ; de *Charles Legye* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *B. Pomroy* et autres, du *Canada*.

Par l'honorable M. *Dunouchel* ; du Révérend *A. Labelle* et autres, de *St. Jérôme*, dans le comté de *Terrebonne*, dans la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la corporation de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'on accorde à la dite cité d'*Hamilton* les mêmes facilités qu'ont obtenues les autres municipalités qui ont emprunté de l'argent à même le fonds d'emprunt municipal.

De *Samuel W. Foster* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " la Compagnie du chemin de fer de *Montréal, Boston et New-York*."

De la corporation de la cité de *London*, dans la province d'*Ontario* ; demandant l'abolition du droit d'accise sur l'huile de pétrole raffinée.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ.

8 Mars, 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et de faire rapport sur iceux, demande la permission de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité a décidé de recommander à votre honorable Chambre que son quorum soit réduit à neuf membres.

C'est l'opinion de votre comité qu'il devrait être fait un arrangement pour que les services du bibliothécaire puissent profiter également aux membres des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender " l'acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées et balises."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et l'administration du havre de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,

8 Mars, 1870.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de présenter son premier rapport, lequel est comme suit :

Le comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à sept membres

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapuis*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 9 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Benson* ; de *Robert Burnet* et autres, de la société des cultivateurs de fruits de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dickson* ; du maire et de la corporation de la ville de *Niagara* ;— de *H. J. Brown*, du township de *Niagara*, et de l'Etat de *New-York*, dans les *Etats-Unis d'Amérique* ;—du conseil municipal du township de *Niagara* ;—de *Wm. Kirby* et autres ;— et de *Edward Balbon* et autres, de la ville de *Niagara*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; du conseil de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Blake* ; du conseil municipal du comté de *Norfolk*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la Banque du Peuple de *Montréal* ; demandant qu'il soit passé un acte pour continuer sa charte.

De *P. S. Murphy* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il soit fait des amendements à l'acte concernant les brevets d'invention.

Du Révérend *R. H. Uniacke*, recteur de l'église *St. George* et autres, de la cité d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, membres de l'Eglise d'*Angleterre* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser le synode provincial du *Canada* à admettre dans son union le synode du diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*, et pour d'autres fins.

De *H. Sells* et autres, de *Vienna*, dans le comté d'*Elgin*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit fait des amendements à l'acte concernant les brevets d'invention.

De *B. B. Osler*, de la ville de *Dundas*, dans le comté de *Wentworth*, et dans la province d'*Ontario*; demandant la passation d'un acte pour lui accorder le droit exclusif d'exploiter, pendant un certain nombre d'années une certaine invention appelée : " Pulvériseur Carr. "

Du conseil municipal du comté d'*Oxford*; et du conseil municipal du township de *South Norwich*, dans le comté d'*Oxford*, et dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il soit fait certains amendements au tarif.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté d'*Haldimand*, province d'*Ontario*; demandant la passation d'un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson*.

L'honorable *M. Campbell* a présenté à la Chambre l'ampliation des procédures jusqu'au jugement final dans la cour des Plaid Communs du *Ilaut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans l'affaire de *Martin vs. Lount*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Alors *Richard Martin*, de la cité d'*Hamilton*, dans le comté de *Wentworth*, dans la province d'*Ontario*, avocat, a été appelé à la barre de la Chambre, lequel ayant été assermenté, a été examiné comme suit :

Quel est votre nom, lieu de résidence, et profession ?

Richard Martin, de la cité d'*Hamilton*, dans le comté de *Wentworth*, dans la province d'*Ontario*, avocat.

Connaissez-vous *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté d'*Haldimand*, dans la province d'*Ontario*, avocat, le pétitionnaire, demandant un acte du Parlement de divorce d'avec sa femme,—et depuis quand le connaissez-vous ?

Je le connais, il est mon frère; je le connais depuis mon enfance.

Connaissez-vous *Sophia Martin*, son épouse, ci-devant *Sophia Stinson*, et depuis quand l'avez-vous connue intimement.

Je la connais et je fus présent à son mariage en la cité d'*Hamilton* avec mon frère *John Robert Martin*.

J'ai été fréquemment dans sa compagnie dans la maison de son mari *John Robert Martin*, et elle est venue à ma maison, et je l'ai connue intimement avant et depuis son mariage, et jusqu'au temps où elle s'est soustraite à la protection du dit *John Robert Martin*.

Regardez ce papier marqué " A " En avez-vous signifié une copie à *Sophia Martin*, et si vous l'avez fait, en quel temps, en quel lieu, et sous quelles circonstances ?

J'ai signifié une copie de l'avis, maintenant exhibé, marqué A, le trente et unième jour de décembre, dans l'année 1869, à la dite *Sophia Martin*, dans la maison de sa tante, madame *Trowbridge*, à *Lewiston*, dans l'État de *New-York*, un des *États-Unis d'Amérique*.

Je suis rentré en cette occasion dans la maison de madame *Trowbridge* avec laquelle la dite *Sophia Martin* demeure, et alors et là ai donné à la dite *Sophia Martin* une copie de l'avis marqué " A, " qu'elle a, alors et là, reçue et lue, et m'a paru comprendre parfaitement. En lui signifiant cet avis, je lui dis qu'il était ainsi signifié à la demande et de la part de son dit mari, le dit *John Robert Martin*, sur ce la dite *Sophia Martin* déclara qu'elle comprenait parfaitement tout ce dont il s'agissait.

Sur ce, le même jour et le plus tôt possible après la dite signification de l'avis lui ayant été fait, je pris note du temps, lieu et des circonstances de la signification, laquelle note est ci-annexée, et a été faite et se trouve au dos du papier annexé sur lequel se trouve l'avis et est marqué " B. "

Le dit *Richard Martin* a reçu ordre de se retirer.

Alors la pétition du dit *John Robert Martin* a été lue et reçue.

L'honorable *M. Burnham* a présenté à la Chambre un état de la banque d'épargnes de *Northumberland* et *Durham*, en date du 1er décembre 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable *M. Simpson* du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

8 Mars, 1870.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre son second rapport, lequel est comme suit :—

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Réponse supplémentaire à une adresse demandant un état indiquant en détail tous les frais et charges se rattachant à l'exploration et à l'administration du chemin de fer Intercolonial ;

Rapport annuel du Secrétaire d'Etat pour l'année expirée le 30 juin 1869 ;

Réponse à une adresse demandant un état de la dépense encourue pour l'entretien des édifices des départements et du Parlement ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et les syndics ou les actionnaires de la Banque du Haut-Canada ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance avec le Parlement Impérial ou aucun des gouvernements provinciaux, au sujet des nouveaux arrangements financiers avec la Nouvelle-Écosse, etc. ;

Etat de la dépense portée au compte des dépenses imprévues depuis le 1er juillet 1869 jusqu'au 28 février, 1870 ;

Réponse à une adresse demandant un état indiquant la quantité de grain importée en ce pays depuis le 1er avril, 1867, jusqu'au 1er avril, 1869 ;

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse demandant les rapports, estimations et papiers relatifs à la construction du chemin du St.-Laurent et de Gaspé ;

Réponse à une adresse demandant copie des lettres de *Thomas A. Begley*, Ecr., et de ses avocats au sujet de la réclamation de *Madame Begley*, relative à un douaire affectant les terrains de l'artillerie à *Ottawa*.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *McDonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi 10 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sandborn,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchel,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leshie,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *M. P. Ryan*, président du comité de direction de l'association de la halle au blé de *Montréal* ; et d'*Ira Gould* et fils, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ross* ; de la corporation de la ville de *Belleville*, dans le comté d'*Hastings*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; de *William Young* et autres de *Colborne*, dans la province d'*Ontario*, et de *George Twamley* et autres.

Par l'honorable M. *Skead* ; de la compagnie du chemin de fer central du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *Charles Legge* et autres, de la cité de *Montréal*, et d'*A. Labelle* et autres, de *St. Jérôme*, dans le comté de *Terrebonne*, dans la province de *Québec* ; demandant qu'il soit fait des amendements à l'acte concernant les brevets d'invention.

De *B. Pomroy* et autres, de *Sherbrooke*, dans la province de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie du chemin de fer intercolonial de *St. François* et *Mégantic*."

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre certains documents au sujet des récents événements arrivés dans les Territoires du Nord-Ouest, dont il est fait mention dans le troisième paragraphe du discours du Trône.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Ross*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

Les membres du comité conjoint de la bibliothèque du Parlement, faisant partie du Sénat, ont l'honneur de présenter un premier rapport, lequel est comme suit :

Le comité a pris en considération les rapports du bibliothécaire pour les deux années dernières au sujet de l'insuffisance du local maintenant disponible pour la bibliothèque.

Il a constaté que les appartements maintenant occupés par la bibliothèque sont encombrés de livres d'une manière embarrassante et ne permettent plus de faire de nouvelles acquisitions de livres. Dans plusieurs cas de doubles rangés de livres sont inévitablement placés sur les mêmes tablettes. Un grand nombre considérable de volumes qu'il n'y a pas moyen de placer dans la bibliothèque, faute d'espace, sont transportés dans d'autres parties de l'édifice. Ces inconvénients entravent nécessairement la mise à exécution d'un système convenable d'arrangement et de classification, et rendent difficile pour le bibliothécaire de trouver sans inconvénient et sans perte de temps les livres qu'on lui demande.

Il est évident que les livres ne seraient pas en sûreté contre l'incendie s'il s'en déclarait dans la présente bibliothèque ; et vû les défauts dans la construction du toit, beaucoup de dommage résulte de la pluie ou de la neige fondue qui pénètrent par les plafonds ou les abat-jour dans les appartements inférieurs.

De plus le comité remarque avec beaucoup de regret que plusieurs volumes ont été endommagés par suite de leur proximité, dans certaines parties de la bibliothèque, des bouches de chaleur, inconvénient qui est inévitable et qui doit nécessairement se faire sentir davantage aussi longtemps que les livres resteront où ils sont à présent.

Sous ces circonstances, le comité croit de son devoir de recommander l'achèvement sans délai de la nouvelle bibliothèque.

Le comité est convenu unanimement qu'il est absolument nécessaire pour la sécurité et la conservation de la magnifique collection de livres appartenant à la législature, dont la valeur est estimée à cinquante mille louis, que la dite construction soit achevée le plus tôt possible.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

9 Mars, 1870.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

10 Mars, 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *John Robert Martin* de la ville de *Cayuga* dans le comté d'*Hullimand*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson*, et a constaté que les prescriptions de la soixant-et-treizième règle de cette Chambre ont été observées.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,

Président.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi le vingt-huitième jour de mars courant, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les Sénateurs soient notifiés d'être présents ; et que le dit *John Robert Martin* soit entendu par son conseil lors de la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à la dite *Sophia Stinson*, sa femme, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves de l'impossibilité de lui donner tel avis et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendue par conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill.

Ordonné, que le dit *John Robert Martin* compareisse en cette Chambre lundi le vingt-huitième jour de mars courant, afin que lors de la seconde lecture du dit bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," si cette Chambre le juge à propos, il soit examiné pour constater s'il y a eu ou non quelque collusion, directe ou indirecte, de sa part relativement à aucun acte d'adultère que peut avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion, directe ou indirecte, entre lui et son épouse, ou aucune autre personne ou personnes, au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à aucune action qu'il peut avoir intentée en justice contre aucune personne pour cause de relations criminelles avec sa dite femme ; ou si au temps du dit adultère dont il se plaint, son épouse, en vertu d'un contrat ou autrement, et du consentement de son mari, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant qu'il le peut faire de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritales.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

10 Mars, 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit passé un acte pour continuer sa charte et a trouvé l'avis suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,

Président.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du second rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reeser*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Leonard*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 11 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ressor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	
<i>Crawford,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Benson* ; du conseil municipal du comté de *Welland*,—et du conseil municipal du comté de *Wentworth*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Allen* ; de la compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Botsford* ; de la chambre de commerce de *Montréal*,—et de la compagnie d'assurance du "Soleil" de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de *William Workman*, maire de *Montréal*, et autres, du *Canada*,—et de Messieurs *Bronson* et *Weston* et autres, propriétaires de scieries résidant dans la cité d'*Ottawa* et ses environs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

D'*Edward Balbon* et autres,—de *William Kilby* et autres, de la ville de *Niagara* ;—de la corporation de la dite ville de *Niagara*,—du conseil municipal du township de *Niagara*,—et de *H. F. Brown* et autres, du dit township de *Niagara*, et de l'Etat de *New-York*, dans les *Etats-Unis d'Amérique* ; demandant chacun la passation d'un acte pour incorporer la compagnie du canal *Erié et Ontario*.

Du conseil municipal du comté de *Norfolk*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit fait certains amendements au tarif.

De la chambre de commerce de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du *St. Laurent*.

De l'association canadienne des vignerons ; demandant qu'il soit imposé des droits sur les arbres fruitiers venant des *Etats-Unis*.

L'honorable M. *Seymour* du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

11 Mars, 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et d'en faire rapport, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Voulant donner suite à l'opinion exprimée dans son second rapport, que votre honorable Chambre a adopté le 9 du courant, votre comité propose à votre honorable Chambre de payer une somme annuelle de quatre cents piastres, sur les fonds contingents du Sénat, à M. *Alpheus Todd* pour les services qu'il rend aux Sénateurs à la bibliothèque du Parlement.

Votre comité recommande en outre de donner ordre au greffier de payer, par voie d'acomptes mensuels, cette allocation à M. *Todd*, à commencer du jour de l'ouverture de la présente session, en étendant le premier paiement à tout le laps de temps écoulé.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre d'hui en quinze jours.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable M. *Tupper* et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Jeu, 10 Mars, 1870.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre dans la nomination d'un comité conjoint des deux Chambres, au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement, et informant Leurs Honneurs que les honorables MM. *Tupper, Anglin, Holton, Blanchet, Beaubien*, et MM. *Mackenzie, Chamberlin, Cartwright, McDonald (Lunenburg), O'Connor et Beaty*, agiront comme membres de ce comité de la part de cette Chambre.

Ordonné, que l'honorable M. *Tupper* porte le dit message au Sénat.

Certifié,

WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Sénat transmettra une réponse par son propre messager.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender " l'acte concernant les phares, bouées et balises."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender " de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et l'administration du havre de *Québec*."

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: " Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu du l'acte " concernant la faillite de 1864."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Résolu*, que le Sénat se joigne à la Chambre des Communes dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres, au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement, et que les honorables Messieurs *Allan*, *Ross*, *Simpson*, *McMaster*, *Tessier*, *Armand*, *Letellier de St. Just*, *Botsford*, *Odell*, *Ritchie* et *Dickey* soient nommés pour agir de la part du Sénat, comme membres du dit comité conjoint.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre les règlements suivants :

Règles et règlements passés par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, conformément aux dispositions de la 32e et 33e *Vic.*, ch. 29., Sec. 118; qui devront être observés dans l'exécution de la sentence de mort à toutes les prisons, afin d'éviter tout abus

dans ces exécutions, de leur donner plus de solennité et de faire connaître hors de l'enceinte de la prison le fait que l'exécution a lieu.

1. Pour l'uniformité, il est recommandé que les exécutions aient lieu à huit heures du matin.

2. Que le mode d'exécution et les formalités qui doivent l'accompagner, restent comme par le passé.

3. Qu'il soit hissé un drapeau noir, au moment de l'exécution, sur un mât placé à un point élevé et visible de la prison, et que ce drapeau reste déployé pendant une heure.

4. Que l'on sonne pendant quinze minutes avant et quinze minutes après l'exécution, la cloche de la prison, ou, s'il peut être pris des arrangements à cette fin, la cloche de la paroisse ou autre église voisine.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*,
La Chambre s'est ajournée, à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 14 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Achibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dickey* ; du synode du diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; de *Louis Ruel*, de *St. Joseph* de la *Pointe Lévi*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *H. Taylor* et autres, manufacturiers, marchands, inventeurs et autres, de la cité de *Montréal*, et de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ross* ; d'*Alex. Robertson*, maire, et autres, de la ville de *Bellefleur*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ritchie* ; du Révérend *George W. Hill*, recteur de la paroisse de *St. Paul*, et autres membres de l'église d'*Angleterre*, résidant dans la cité d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Christie* ; du conseil municipal du comté d'*Haldimand*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De M. P. *Ryan*, président du comité de direction de l'association de la halle au blé de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du *St. Laurent*.

De la compagnie du chemin de fer central du *Canada* ; demandant la passation d'un acte aux fins de prolonger le terme dans lequel doit être terminé le dit chemin de fer ; aussi pour accorder le pouvoir au chemin de fer central du *Canada* et aux différentes compagnies qui le composent de se fusionner avec d'autres compagnies qui ont des droits sur le parcours de sa ligne, de prolonger le dit chemin de fer jusqu'au lac *Huron*, et de faire des règlements qui accordent aux porteurs de bons le droit exclusif de vote.

D'*Ira Gould* et fils, et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant que la demande de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De la corporation de la ville de *Belleville* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser les pétitionnaires à passer un règlement à l'effet d'imposer et prélever des droits de havre, taxes ou péages sur les effets ou marchandises que chargent ou déchargent les bâtiments qui fréquentent le port de la ville de *Belleville*, et pour d'autres fins.

De *William Young* et autres, de *Colborne*, dans la province d'*Ontario*, et de *George Twamley* et autres, de la dite province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit fait certains amendements au tarif.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Résolu, que le nom de l'honorable M. *Macpherson* soit ajouté au comité de cette Chambre chargé d'agir dans le comité conjoint des deux Chambres, au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif aux syndics officiels " nommés en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les " certificats de capitaines et de seconds de navires."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les lettres de charge et les billets promissoires."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Dickey*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 15 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Dever,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Skead* ; de *C. P. Treadwell* et autres, d'*Ottawa* ; et du conseil municipal du comté de *Pontiac*.

Par l'honorable M. *Wilmot* ; de *G. A. Masson* et autres, des comtés unis de *Stornont, Dundas* et *Glengarry*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *Geo. P. Stephens* et autres, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du Conseil municipal du comté de *Welland*,—et du conseil municipal du comté de *Wentworth*, dans la province d'*Ontario* ; demandant chacun des amendements au tarif.

De la compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'*Ottawa* ; demandant qu'on lui permette de prolonger sa ligne à partir de son terminus actuel, en traversant le pont suspendu, et en passant par le village de *Hull*, et pour d'autres fins.

De la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant que les changements que l'on se propose de faire au cours monétaire du *Canada*, ne soient pas approuvés.

De la compagnie d'assurance dite du Soleil de *Montréal* ; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

De *William Workman*, maire de *Montréal*, et autres, du *Canada* ; demandant que la demande de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De MM. *Bronson* et *Weston*, et autres propriétaires de scieries, résidant dans la cité d'*Ottawa*, et ses environs ; demandant un acte pour pourvoir à la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du *St. Laurent*.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la publication d'un compte rendu et des débats du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, No. 8.

15 Mars, 1870.

Le comité conjoint des deux Chambres, chargé de faire rapport sur le sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Le comité croit qu'il est d'une grande importance dans l'intérêt bien entendu du pays d'avoir un compte-rendu fidèle et authentique des débats qui ont lieu en Parlement.

Le comité a demandé des soumissions à MM. *Hunter, Rose et Cie.*, à M. *Cotton*, à M. *Taylor* et à M. *Duvernay* pour l'exécution de ce travail en la manière suivante :

Les comptes rendus des débats devront se faire suivant le genre adopté par M. *Cotton* dans la publication des feuillets qu'il a déjà fait paraître.

Tous les discours seront reproduits dans la langue dans laquelle ils auront été prononcés, et les discours prononcés en français seront traduits, et la version anglaise de chaque discours français suivra immédiatement le texte original.

Les comptes-rendus seront soumis aux membres, s'ils le désirent, pour qu'ils puissent reviser leurs discours, et dans tous les cas, ces comptes-rendus devront être publiés dans les trente-six heures après les discours.

L'éditeur ne sera pas tenu d'attendre les membres plus de six heures, pour la correction de leurs discours, après qu'il leur en aura passé le compte-rendu.

L'éditeur fournira 2,000 exemplaires de la publication, dont 1,000 seront reliés en demi-reliure en veau et 1,000 seront remis au bureau de distribution afin d'être distribués journellement suivant une échelle à établir.

Les offres devront mentionner le prix maximum pour 2,000 pages, et la réduction à faire par chaque feuille de seize pages qu'il y aura de moins que 2,000 pages, ainsi que le prix par 100 exemplaires auquel il fournira des exemplaires supplémentaires aux journalistes et aux Membres de la Chambre qui désireront s'en procurer.

L'éditeur devra aussi mentionner à quel prix il entreprendrait la publication d'une édition entièrement anglaise de 1,000 exemplaires en feuillets et 1,000 exemplaires reliés, et d'une édition entièrement française de 500 exemplaires en feuillets et 500 exemplaires reliés.

Les seules offres reçues ont été faites par MM. *Hunter, Rose et Cie.*, et par M. *Cotton*. Copie de ces offres accompagne ce rapport.

M. *Rose* et M. *Cotton* ont été appelés devant le comité pour donner des explications.

M. *Rose* a dit que le prix qu'il demandait pour une édition purement anglaise était plus élevé que pour une édition comprenant la traduction des discours français, outre le compte-rendu français. M. *Cotton* expliqua que son prix pour tout excédant en sus de 2,000 pages et sa réduction pour tout nombre de pages au-dessous de 2,000 seraient proportionnels au prix du contrat pour tout l'ouvrage.

Le comité recommande unanimement que la publication des débats se fasse dans les deux langues et que l'offre de M. *Cotton* soit acceptée pour la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

Ottawa, 15 Mars, 1870.

A l'honorable M. C. TUPPER, C. B.,

Président du comité des débats parlementaires.

MONSIEUR,—En réponse aux lettres du secrétaire du comité, en date du 10 et du 14, demandant des soumissions pour l'impression d'un "*Hansard*" canadien, nous avons l'honneur de vous faire les propositions suivantes :

Pour une édition anglaise des débats de 2,000 exemplaires et de 2,000 pages, nous demandons.....	\$10,729 50
Pour une édition anglaise, 2,000 exemplaires, 2,000 pages avec traduction anglaise des discours français.....	\$9,829 50
Pour une édition française, 1,000 exemplaires, 2000 pages	\$6,199 00

Les prix ci-dessus comprennent—les frais de sténographie et de traduction,—la reliure de l'édition française et de l'édition anglaise après la session en volumes de 1,000 pages chacun demi-reliure en veau extra,—et le dépôt tous les jours de 1,000 exemplaires anglais et de 500 français, en feuillets, bureau de distribution.

Lorsque les débats ne formeront pas les 2,000 pages, nous ferons, par chaque feuillet, de 16 pages qu'il y aura de moins, une déduction de \$74.64 pour l'édition anglaise, de \$67.50 pour l'édition anglaise-française, et de \$44.00, pour l'édition française. Mais si les débats passent les 2,000 pages, pour chaque feuillet de 16 pages en sus de ce nombre, nous demanderons \$74.64, édition anglaise,—\$67.50, édition anglaise-française,—et \$44 00, édition française.

De plus, nous nous engageons à fournir aux membres du Sénat et des Communes, ainsi qu'aux journaux, des exemplaires supplémentaires sur le pied de \$2.25 pour les 100 feuillets de 16 pages.

Si notre offre est acceptée, nous ferons de notre mieux pour contenter pleinement les Chambres. Nous pouvons nous assurer les services des sténographes et des traducteurs les plus habiles du *Canada* ; en outre, nous possédons un matériel supérieur, qui nous permettra d'exécuter l'ouvrage avec célérité et avec le soin qui distingue le "*Hansard*" anglais, ainsi que l'édition des "*débats de la Confédération*", édition imprimée par nous et dont le comité conjoint des impressions a bien voulu dire (troisième rapport, session 1865) :

" Les débats couvrent 1032 pages de matière compacte et sont recueillis dans les deux langues. La partie typographique de l'ouvrage ferait honneur à quelque établissement que ce soit..."

Vos obéissants serviteurs,
HUNTER, ROSE et Cie.

(Signé.)

 TABBEAU RÉCAPITULATIF.
Edition anglaise.

Impression, etc.....	\$2,415 00
Papier.....	1,914 50
Reliure de 2,000 exemplaires de 1,000 pages chacune....	1,400 00
Sténographie et traduction.....	5,000 00
	<hr/>
	\$10,729 50

Edition anglaise-française

Impression, etc.....	\$2,415 00
Papier.....	1,914 50
Reliure comme ci-haut.....	1,400 00
Sténographie et traduction.....	4,100 00
	<hr/>
	\$9,829 50

Edition française.

Impression, etc.....	\$2,040 00
Papier.....	959 00
Reliure : 1,000 exemplaires.....	700 00
Sténographie et traduction.....	2,500 00
	<hr/>
	\$6,199 00

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU "TIMES."

Ottawa, 15 Mars, 1870.

Au président du comité de la publication des débats du Parlement :

Je me charge de livrer les débats conformément à la résolution.

En anglais pour le prix de..... \$6,000

En français, pour le prix de..... 4,000

(Signé,)

JAS. COTTON.

J'ai actuellement 500 pages, texte anglais, à vendre en feuillets. Pour les membres et les journaux, 3 cents l'exemplaire.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Président a informé la Chambre que le délai pour présenter des bills privés au Sénat expire aujourd'hui.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés au Sénat soit prolongé jusqu'au sixième jour d'avril prochain.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable M. *Tupper* et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 14 Mars, 1870.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat, informant leurs Honneurs que M. *Brouseau* a été ajouté au comité conjoint des deux chambres au sujet de l'opportunité de rapporter et publier les débats du Parlement.

Ordonné, que l'honorable M. *Tupper* porte le dit message au Sénat.

(Certifié.)

WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées " et balises."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 16 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Dever,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McDonald* ; de *John Thompson* et autres, de la partie ouest de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blake* ; du conseil municipal du township d'*Oxford Est*, dans le comté d'*Oxford*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McCully* ; du Révérend *James Robertson*, L. L. D., recteur, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, du township de *Wilmot*, dans le comté d'*Annapolis*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *B. W. Stephens*, président de la compagnie de navigation de la rivière *Ottawa*, et autres,—et de *Charles J. Way*, de *Montréal*, et autres, artistes.

Par l'honorable M. *Allan* ; du conseil municipal du village de *Hull*, dans la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du synode du diocèse de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il soit établi un asile pour les ivrognes dans la Puissance du *Canada*.

De *Louis Ducl*, de *St. Joseph de la Pointe-Lévi*, dans la province de *Québec* ; demandant une compensation pour ses services comme milicien.

D'*H. Taylor* et autres, manufacturiers, marchands, inventeurs, et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il soit fait des changements dans la loi qui régit les brevets d'invention.

De la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant que l'on continue de suivre la politique de la liberté du commerce et de la navigation en *Canada*.

D'*Alexander Robertson*, maire de la ville de *Belleville*, et autres, de la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'amender certains actes concernant la compagnie du grand chemin de fer de jonction.

Du conseil municipal du comté d'*Haldimand*, dans la province d'*Ontario* ; demandant certains amendements au tarif.

Du Révérend *George W. Hill*, recteur de l'église *St. Paul*, et autres, d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser l'évêque, le clergé et les laïques de l'église d'*Angleterre*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, à être représentés au synode provincial du *Canada*, ou autrement que l'exemption du contrôle synodal qui leur a été garantie par la législature de la *Nouvelle-Ecosse* soit implicitement confirmée par l'acte que devra passer le Parlement du *Canada*.

L'honorable M. *Hazen* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1o Copie d'un acte passé par la Législature du *Nouveau-Brunswick* en avril 1869, intitulé : " Acte relatif aux licences de mariage " et réservé pour la signification du plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général.

2o Copie des dépêches des lieutenant-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* depuis le 1er juillet 1867, sur le sujet des lois de mariage de ces provinces et des pouvoirs des lieutenant-gouverneurs d'émettre des licences de mariage, avec aussi les consultations des juriconsultes de la couronne dans ces provinces sur la question.

3o Copie de la commission ou des instructions de la Couronne donnant à Son Excellence le Gouverneur-Général le pouvoir d'accorder des licences pour la célébration du mariage en *Canada* et copie des délégations accordées à Son Honneur le colonel *Francis P. Harding*, ci-devant lieutenant-gouverneur, et à Son Honneur l'honorable *Lemuel A. Wilmot*, lieutenant-gouverneur actuel du *Nouveau-Brunswick*, les autorisant à émettre des licences de mariage dans ces provinces.

4o La formule de la licence de célébration de mariage émise par Son Excellence le Gouverneur-Général ou ses députés nommés à cette fin au *Nouveau-Brunswick*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 30 mars 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada*, et entre ce dernier et des individus sur la question de l'autorisation de réimprimer en *Canada*, sous certaines conditions les ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*."

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Burnham* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires."

L'honorable M. *Campbell*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant renvoyé à un comité général.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

* La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a reprise sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain, et que le dit ordre soit le premier ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 17 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just.</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>McMaster.</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Chapais* ; de *Cyrille Bernier* et autres, du *Cap St. Ignace*, dans le comté de *Montmagny* ;—et de *John Hoffman* et autres, de la paroisse de *Berthier*, dans le dit comté de *Montmagny*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Shead* ; de *James Sumner* et autres, du comté de *Carleton*, province d'*Ontario* ;—et de *E. Harrington* et autres, du village d'*Arnprior*, dans le comté de *Renfrew*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; du conseil municipal du township d'*Hullett*, dans le comté de *Huron*, province d'*Ontario* ;—et de *William White* et autres, de la dite province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *McLelan* ; de messieurs *J. F. Burpee* et compagnie, et autres, de de la cité de *St. Jean*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *C. P. Treadwell* et autres, d'*Ottawa* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie canadienne de navigation et de chemin de fer du *Pacifique*."

Du conseil municipal du comté de *Pontiac* ; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à la construction d'un canal devant relier les eaux du *Lac Champlain* à celles du *St. Laurent*.

De *G. A. Masson* et autres, des comtés unis de *Stormont, Dundas et Glengarry* ; demandant qu'il soit fait des amendements à la loi concernant les brevets d'invention.

De *George P. Stephens* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et " les billets promissoires."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris de nouveau le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès ultérieur, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain, et que le dit ordre soit le premier item de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les " certificats de capitaines et de seconds de navires."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le second item de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité sur le bill intitulé ; " Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées et balises."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Bureau* la Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Samborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malthot,</i>	<i>Stead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Guévremont* ; de *Jean Warren* et autres, marins, pêcheurs, et autres, de la paroisse de *St. Etienne de la Malbaie*, dans le comté de *Charlevoix*, dans la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *John Thompson* et autres, de la partie ouest de la province d'*Ontario*, du conseil municipal du township d'*Oxford Est*, dans le comté d'*Oxford*, province d'*Ontario* ; demandant chacun des amendements au tarif.

Du Révérend *James Robertson*, L. L. D., recteur, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, du township de *Wilmot*, dans le comté d'*Annapolis*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser l'évêque, le clergé et les laïques de l'église d'*Angleterre*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, à être représentés au synode provincial du *Canada*, ou autrement que l'exemption du contrôle synodal qui leur a été garantie par la législature de la *Nouvelle-Ecosse* soit implicitement confirmée par l'acte que devra passer le Parlement du *Canada*.

De *Charles J. Way*, de *Montréal*, et autres, artistes ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La Société des Artistes Canadiens. "

De *B. W. Stephens*, président de la compagnie de navigation de la rivière *Ottawa*, et autres ; demandant que le Sénat refuse d'accorder à un particulier ou à des particuliers le droit d'obstruer en aucune manière quelconque la navigation de la rivière *Ottawa*.

Du conseil municipal du village de *Hull*, dans la province de *Québec* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'*Ottawa* lui soit accordé.

L'honorable M. *Botsford* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ritchie*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien communiquer au Sénat copie de la commission de Son Excellence le Gouverneur-Général et des Instructions Royales qui accompagnaient cette commission.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ritchie*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence priant Son Excellence de vouloir bien déposer devant le Sénat un état relatif aux sections 4 et 7 du chemin de fer intercolonial,—indiquant :

1o. Les sommes réclamées des commissaires pour travaux exécutés et dus en entier ou en partie, par les entrepreneurs depuis mai dernier jusqu'à ce jour,—ces sommes devant être distinguées de celles réclamées par les sous-entrepreneurs ou qui ont été payées par les sous-entrepreneurs aux travailleurs à valoir sur les dites réclamations, ou qui restent dues ;

2o. Les sommes réclamées des commissaires pour fournitures de matériaux, de vivres, et de fourrages aux entrepreneurs, sous-entrepreneurs et ouvriers ;

3o. Les sommes payées par les commissaires à valoir sur les réclamations ci-dessus, avec mention dans chaque cas du taux pour cent payé à compte sur le total réclamé, ainsi que de la balance due ;

4o. Les montants des estimations mensuelles des travaux exécutés par les entrepreneurs, et les acomptes à eux payés sur ces montants estimatifs, avec mention des dates de ces paiements ;

5o. Les montants des pourcentages mensuels retenus aux entrepreneurs depuis juin dernier jusqu'au jour de l'annulation des marchés, et les montants payés aux entrepreneurs à compte sur les dits pourcentages, avec mention des dates des paiements ;

6o. Copie de toute correspondance, soit par lettres, soit par télégrammes, entre les commissaires ou leur secrétaire et quelque personne que ce soit relativement à ces réclamations non satisfaites, depuis le mois d'août dernier ;

7o. Copie de tous procès-verbaux ou rapports présentés par le bureau des commissaires à l'honorable Conseil Privé, ou autres tels documents, ayant trait à ces réclamations non satisfaites.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

17 Mars, 1870.

Le comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement prend la liberté de présenter son troisième rapport.

Le comité recommande que les documents suivant soient imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse—compte détaillé des dépenses faites par le gouvernement durant les cinq années dernières, pour des améliorations depuis le pied des Rapides de *Carillon* jusqu'aux travaux supérieurs sur la Rivière des *Otaouais*.

Réponse à une adresse—ordres en conseil et correspondance entre le gouvernement impérial et ceux du *Canada* et de l'*Isle du Prince-Edouard* et entre le gouvernement du *Canada* et la *Colombie Anglaise*, touchant l'admission de l'*Isle du Prince-Edouard* et de la *Colombie Anglaise* dans l'Union.

Réponse à une adresse—ordre en conseil et correspondance entre le gouvernement impérial et celui du *Canada*, et entre ce dernier gouvernement et celui d'aucune des provinces au sujet de toute législation des provinces ; avec les instructions à Son Excellence au sujet de toute législation provinciale.

Réponse à une adresse—correspondance entre le gouvernement du *Canada* et celui des *Etats-Unis*, et ordres en conseil et autres papiers d'une nature publique, au sujet des droits et impôts sur les navires américains fréquentant les ports canadiens, tels que comparés avec ceux maintenant imposés par les *Etats-Unis* sur les navires canadiens qui fréquentent leurs ports.

Rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial.

Réponse à une adresse—état des frais et dépenses du bureau des commissaires du chemin de fer Intercolonial, y compris les frais de route par rapport au dit chemin.

Réponse à une adresse—ordres en conseil et correspondance entre le gouvernement impérial et celui du *Canada*, touchant l'emprunt pour le chemin de fer Intercolonial, et l'emploi de cet emprunt.

Etat de la dépense portée au compte des dépenses imprévues, depuis le 1er juillet 1869 jusqu'au 28 février 1870.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient imprimés que comme documents de la session seulement, savoir :—

Comptes du fonds des pilotes infirmes, *Montréal*, pour 1869 (condensés).

Rapport annuel du fonds des marins malades et en détresse (condensé).

Etat des recettes et dépenses du fonds des marins naufragés et en détresse, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1869 (condensé).

Le comité recommande en outre que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse—état indiquant les actions entrées dans chacune des cours de vice-amirautés de la Puissance.

Etat relatif à la distribution générale des statuts du *Canada*.

Réponse à une adresse—état des dépenses se rattachant à la mission au *Nord-Ouest* de l'honorable Secrétaire d'Etat pour les provinces.

Réponse à une adresse—état détaillé de toutes dépenses faites sur le canal *Rideau* depuis 1864, et rapports et papiers y relatifs, etc.

Réponse à une adresse—informations au sujet de la dépense et des réparations faites au canal de *Grenville* et *Carillon* durant les trois années dernières, et papiers et pétitions y relatifs, etc.

Réponse à une adresse—liste de toutes les personnes qui ont subi l'examen requis des employés du département du revenu de l'intérieur.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Mills*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comièé général sur le bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les " billets promissoires."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), a fait rapport, de la part du dit comièé, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et
Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre mardi
prochain, et que dans l'intervalle le dit bill, tel qu'il a été proposé de l'amender, soit imprimé
pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les
certificats de capitaines et de seconds de navires."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-
mative,

Et le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill
intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux
" marins dans les cas de maladie et de détresse" et informer cette Chambre que les Communes
ont passé le dit bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité
conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de l'impression, du compte-rendu
et de la publication des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été,

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité
conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité
général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées et balises.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill
en considération, y avait fait quelque progrès ultérieur, et l'avait chargé de demander la
permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain, et que
le dit ordre soit le premier item de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*,
La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenney,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchel,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *J. A. Hume* et autres, de la paroisse de *Lacolle* ;—de *F. G. Marchand*, M. P. P., et autres, de la ville de *St. Jean* ;—et du Révérend *O. St. Georges* et autres, de la ville d'*Iberville*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Skead* ; d'*Alex Bowie* et autres, d'*Ottawa* et autres endroits—et de *Thomas Murray* et autres, du village de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario*,

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *Jean Giroux* et autres, pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *Cyrille Bernier* et autres, du *Cap. St. Ignace*, dans le comté de *Montmagny*,—et de *John Hoffman*, de la paroisse de *Berthier*, dans le dit comté de *Montmagny*, et dans la province de *Québec* ; demandant l'établissement d'écoles de navigation avec des bureaux d'examineurs aux différents ports de la Puissance.

De *James Sumner* et autres, du comté de *Carleton*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

D'*E. Harrington* et autres, du village d'*Arnprior*, dans le comté de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario* ; demandant un acte pour pourvoir à la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *St. Laurent*.

Du conseil municipal du township d'*Hullett*, dans le comté d'*Huron*, dans la province d'*Ontario*;—et de *William White* et autres, de la dite province d'*Ontario*; demandant qu'il soit établi un tarif propre à assurer à la province d'*Ontario*, pour l'écoulement de ses produits naturels, les marchés indigènes du *Canada*.

De la chambre de commerce de *Montréal*; demandant qu'on laisse l'intérêt en matière de prêt d'argent suivre le cours naturel du marché, sans le soumettre à aucune loi restrictive.

De Messieurs *J. F. Durpee* et compagnie, et autres, de la cité de *St. Jean*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*; demandant la passation d'un acte pour établir un cours monétaire uniforme dans toute la Puissance.

L'honorable *M. Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

20 mars, 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité s'est assuré que l'avis a été suffisant dans le cas des pétitions suivantes :—de la corporation de la ville de *Belleville*; demandant un acte qui autorise la corporation à faire un règlement pour imposer et prélever des droits de havre, taxes ou péages sur les effets et marchandises que chargent ou déchargent les bâtiments au port de *Belleville*, et pour d'autres fins;—de la compagnie du chemin de fer urbain à passagers d'*Ottawa*, demandant le pouvoir de prolonger sa ligne à partir de son terminus actuel, en traversant le pont suspendu et le village de *Hull*, etc.,—et de *C. P. Treadwell* et autres, d'*Ottawa*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie Canadienne de Navigation et du chemin de fer du *Pacifique*."

Le comité a examiné en outre la pétition de *Samuel W. Foster* et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Montréal, Boston et New-York*," et a constaté qu'une pétition semblable a été présentée à la législature locale de *Québec*, mais n'y a pas été reçue à cause de quelques vices de forme; que l'avis qui en avait été publié est tel que la règle du Sénat le veut ordinairement en cas de requêtes de cette nature; que l'on a reconnu ensuite que la mesure sollicitée est proprement du ressort du Parlement fédéral et que c'est alors que la requête dont il s'agit a été présentée à ce Parlement. Votre comité s'étant assuré qu'il avait été bien et dûment donné avis de l'intention des pétitionnaires et qu'il n'y a pas eu de contre-pétitions, recommande de suspendre dans ce cas-ci, la règle 51e.

Après examen de la pétition de *Charles J. Way*, de la cité de *Montréal*, et autres, artistes, demandant à être incorporés sous le nom de: "Société des artistes canadiens," votre comité est d'opinion que cette pétition n'est pas de nature à nécessiter la publication de l'avis.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,

Président.

L'honorable *M. Ryan* a proposé, secondé par l'honorable *M. Allan*,

Qu'il soit nommé un comité chargé de s'enquérir des mesures qui ont été prises et du progrès qui a été fait dans le Royaume-Uni, d'*Angleterre*, et d'*Irlande* pour établir un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point un tel système peut être avantageusement appliqué aux poids, mesures et monnaies du *Canada*.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit comité soit composé des honorables Messieurs *Ryan, Allan, Anderson, Letellier de St. Just, Odell, Macpherson, Ferrier, Willmot, Ritchie, Sanborn, et McMaster*, et qu'il s'assemble et s'ajourne à loisir.

L'honorable M. *Guéremont* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état contenant les renseignements suivants :

1o. Le montant payé annuellement comme compensation en vertu de l'acte seigneurial refondu, à cette partie du township de *Whitworth* incluse et comprise dans la paroisse de *St. Antonin*, comté de *Témiscouata*, telle qu'érigée civilement ou canoniquement, depuis que cette partie du dit township a droit de toucher cette indemnité.

2o. A qui et quand cette compensation a été payée.

3o. Comment et de quelle manière cette compensation a été dépensée, et par qui, en vertu de quels ordres ou autorité ; avec indication des améliorations effectuées ou qu'on se propose d'effectuer, et dans quels endroits,—les améliorations faites totalement ou partiellement dans la partie de la dite paroisse enclavée dans le dit township devant être distinguées de celles qui ont été faites dans la partie comprise dans la seigneurie.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'Honorable M. *Campbell*, a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des " *Etats-Unis d'Amérique*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant la cruauté envers les animaux."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat la copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies (No. 55, 2 mars 1870), sur le sujet de l'acte de la marine marchande (coloniale), 1869.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 21 Mars 1870.

(Copie).

Canada.—No. 55.

Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général.

DOWING STREET, 2 mars 1870.

MONSIEUR,—J'ai soumis au Conseil de Commerce copie de votre dépêche No. 165, du 29 décembre, avec les documents qui l'accompagnaient, concernant l'Acte de la *Marine Marchande (Coloniale de 1869*, et au sujet de l'octroi de certificats aux commandants, seconds et mécaniciens.

Je vous transmets, pour votre information, et pour celle de vos conseillers responsables, copie d'une lettre reçue du Conseil de Commerce en réponse.

Je partage l'avis de Leurs Seigneuries qu'il serait opportun que le Parlement canadien différât toute législation sur certaines questions se rattachant à la marine marchande, jusqu'à ce que les lois impériales qui y ont trait aient été révisées et refondues.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

GRANVILLE.

Le très-honorable Sir JOHN YOUNG, Bart.,
Gouverneur-Général, etc., etc., etc.

M. Trevor au Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

CONSEIL DE COMMERCE,
WHITEHALL GARDENS, 14 février 1870.

CERTIFICATS COLONIAUX.

MONSIEUR.—Je suis chargé par le Conseil de Commerce d'accuser réception de votre lettre du 18 du mois dernier, transmettant copie d'une dépêche du Gouverneur-Général du *Canada* avec ses incluses, au sujet de l'acte de la Marine Marchande (coloniale) de 1869, et plus spécialement au sujet des certificats de commandants, seconds et mécaniciens.

En réponse, je dois soumettre les observations suivantes à la considération du comte de *Granville*.

L'un des documents en question est une copie d'un *bill* présenté au Sénat du *Canada* durant la dernière session, contenant un projet fort étendu pour la révision de la loi de la Puissance à l'égard de la marine marchande.

Ce *bill* est principalement basé sur la législation impériale actuelle sur le sujet, dont on se propose d'entreprendre la révision et refonte, comme le sait le comte de *Granville*, durant la présente session.

L'on se propose d'obvier, par l'acte impérial, à certains inconvénients que le *bill* canadien cherche à faire disparaître; et sur d'autres points, il est projeté de modifier les dispositions actuelles de la loi impériale qui sont reproduites dans le *bill* canadien telles qu'elles se trouvent dans les statuts.

En conséquence, et comme il est impossible pour le moment de prévoir les modifications que le *bill* pourra subir avant de devenir loi, et prenant en considération l'importance qu'il y aurait que toute nouvelle loi passée par la législature canadienne soit, autant que possible, conforme à la loi du *Royaume-Uni*, le Conseil de Commerce pense qu'il serait prématuré pour le moment de discuter les dispositions générales du *bill* canadien, et conseillerait que toute législation sur ce sujet fût différée jusqu'à ce que la loi impériale soit refondue et révisée.

Cependant, à l'égard d'une législation sur le sujet plus spécial du mémoire soumis par le ministre de la marine et des pêcheries, savoir, l'établissement en *Canada* d'un bureau d'examineurs des officiers de marine marchande, dans le but de leur accorder des certificats qui seraient reconnus par le gouvernement de Sa Majesté, en vertu des dispositions de l'acte de la Marine Marchande (coloniale) de 1869, il ne paraît pas y avoir la même raison pour la différer.

Le Conseil de Commerce approuve généralement les sections 6 à 17 du *bill* canadien, qui traitent de cette question, et pense qu'il serait bon de les inclure dans un acte concis et distinct, qui serait présenté et passé s'il était possible durant la présente session du Parlement de la Puissance.

À l'égard de la section 10, qui a trait à l'octroi de certificats de service, je dois vous faire remarquer que l'acte impérial ne contient aucune disposition pourvoyant à la reconnaissance, par le gouvernement de Sa Majesté, de certificats de service donnés dans les colonies.

Le Conseil de Commerce reconnaît cependant la nécessité qu'il y a d'établir une disposition de cette nature dans l'acte canadien.

Quant à la section 11, qui exempte les navires de moins de 150 tonneaux de l'obligation d'avoir des officiers porteurs de certificats, il faut se rappeler que, bien que cette disposition puisse être convenable et nécessaire pour certaines considérations locales, la loi impériale ne

contient aucune exemption de ce genre à l'égard des navires de long cours étrangers, et que les navires canadiens de moins de 150 tonneaux ne pourraient quitter un port du *Royaume-Uni* sans avoir un commandant et un second ou des seconds porteurs de certificats.

Comme le gouvernement du *Canada* ne se propose pas de demander au gouvernement de Sa Majesté de reconnaître les certificats des officiers de navires chargeant dans les eaux intérieures du *Canada*, non plus qu'à leurs mécaniciens, il n'est pas nécessaire de discuter ces points ; mais le Conseil de Commerce approuve l'intention exprimée dans le mémoire du ministre de la marine et des pêcheries, d'insérer sur les premiers un avis positif qu'ils ne s'appliqueront pas aux voyages de long cours.

Il partage aussi l'opinion du ministre, que les formules employées pour certificats des commandants et seconds devraient être autant que possible semblables à celles employées dans le *Royaume-Uni*, de même qu'à l'égard des personnes auxquelles devrait être confié l'examen des candidats.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. CECIL TREVOR.

Au Sous-Secrétaire d'Etat,
MINISTRE DES COLONIES.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat, la copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 17 décembre, 1869, disant que Sa Majesté ne sera pas conciliée de désavouer certains actes passés par la législature de la Puissance, à la dernière session du Parlement, et appelant l'attention à la troisième section du chapitre 23 de ces actes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 16 mars 1870.

(Copie.) *Canada*.—No. 230.

Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général.

DOWING STREET, 17 décembre, 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Sa Majesté ne sera pas conciliée d'exercer son pouvoir de désavouer les actes suivants de la législature du *Canada*, dont copie accompagnait votre dépêche No. 129 du 15 novembre, savoir :—

32 et 33 *Vict.*

Chap. 2.—“ Acte relatif à la *Nouvelle-Ecosse*.”

Chap. 3.—“ Acte concernant le gouvernement provisoire de la *Terre de Rupert* et du “ Territoire du *Nord-Ouest* après que ces territoires auront été unis au *Canada*.”

Chap. 4.—“ Acte concernant le département des finances.”

Chap. 5.—“ Acte concernant le service postal océanique.”

Chap. 6.—Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des sauvages, à la meilleure administration des affaires des sauvages, et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un *Victoria*, chapitre quarante-deux.”

Chap. 7.—“ Acte concernant la charge d'imprimerie de la Reine et les impressions publiques.”

Chap. 8.—“ Acte pour amender le chapitre trente-trois de la trente-unième *Victoria*, et “ pour établir de nouvelles dispositions au sujet des salaires et allocations pour frais de voyage “ accordés aux juges.”

Chap. 9.—“ Acte relatif à certains fonds d'honoraires dans la province d'*Ontario*.”

- Chap. 15.—“ Acte pour éviter la nécessité de grossoyer les documents publics sur parchemin.”
- Chap. 16.—“ Acte concernant la faillite.”
- Chap. 17.—“ Acte pour faire disparaître les doutes auxquels donnent lieu certaines lois du *Canada*, en ce qui concerne les offenses qui ne sont pas entièrement commises sur son territoire.”
- Chap. 18.—“ Acte concernant les offenses relatives aux monnaies.”
- Chap. 19.—“ Acte concernant le taux.”
- Chap. 20.—“ Acte concernant les offenses contre la personne.”
- Chap. 21.—“ Acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature.”
- Chap. 22.—“ Acte concernant les dommages malicieux à la propriété.”
- Chap. 23.—“ Acte concernant le parjure.”
- Chap. 24.—“ Acte concernant le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics.”
- Chap. 27.—“ Acte concernant la cruauté envers les animaux.”
- Chap. 28.—“ Acte relatif aux vagabonds.”
- Chap. 29.—“ Acte concernant la procédure dans les causes criminelles ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle.”
- Chap. 30.—“ Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits poursuivables par voie d'accusation.”
- Chap. 31.—“ Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.”
- Chap. 32.—“ Acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle, en certains cas.”
- Chap. 33.—“ Acte concernant le mode de juger et punir les jeunes délinquants.”
- Chap. 34.—“ Acte relatif aux jeunes délinquants dans la province de *Québec*.”
- Chap. 35.—“ Acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et délits dans les provinces de *Québec* et *Ontario*.”
- Chap. 36.—“ Acte concernant la loi criminelle, et pour abroger certaines dispositions y mentionnées.”
- Chap. 44.—“ Acte pour amender les actes relatifs à l'amélioration du havre de *Québec*, et à son administration.”
- Chap. 45.—“ Acte pour changer les limites des comtés de *Joliette* et *Berthier*, pour les fins électorales.”
- Chap. 46.—“ Acte pour détacher le township de *Doncaster* du comté de *Montcalm*, et l'annexer au comté de *Terrebonne*, pour les fins électorales.”
- Chap. 47.—“ Acte pour amender l'acte d'incorporation du bureau de commerce de la cité de *Toronto*.”
- Chap. 48.—“ Acte pour incorporer la chambre de commerce de *St. Thomas, Ontario*.”
- Chap. 61.—“ Acte pour confirmer une certaine convention conclue entre le gouvernement du *Canada* et la compagnie du grand chemin de fer occidental, et pour lui donner effet.”
- Chap. 62.—“ Acte pour permettre aux porteurs des actions privilégiées de la compagnie du grand chemin de fer occidental, de les convertir en actions ordinaires, à leur choix.”
- Chap. 64.—“ Acte pour amender la charte et augmenter le fonds social de la compagnie de transport de la rive nord.”
- Chap. 65.—“ Acte concernant la compagnie du pont international.”
- Chap. 66.—“ Acte pour augmenter le fonds social de la compagnie du pont suspendu de *Clifton*.”
- Chap. 67.—“ Acte à l'effet d'amender l'acte passé par la législature de la ci-devant province du *Haut-Canada*, et intitulé : ‘ Acte pour incorporer certaine compagnie sous les noms et raison de compagnie Britannique Américaine d'assurance contre l'incendie et sur la vie.’ ”
- Chap. 68.—“ Acte pour incorporer la compagnie de garantie et d'assurance mutuelle sur la vie, dite de la puissance.”
- Chap. 69.—“ Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du *Canada*.”
- Chap. 70.—“ Acte pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto*, contre l'incendie.”
- Chap. 71.—“ Acte pour amender et refondre les actes concernant la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*.”

Chap. 72.—“Acte pour permettre à *James Blanchfield Smith* d'obtenir une prolongation du brevet à lui accordé pour une certaine invention.”

Chap. 73.—“Acte pour naturaliser *Eli Clinton Clarke*.”

J'observe que la 3^{ème} clause du chap. 23, “Acte concernant le parjure,” attacher un caractère criminel aux actes commis en dehors de la Puissance du *Canada*. Comme une pareille stipulation est en dehors des pouvoirs législatifs du Parlement canadien, je vous prie de vouloir bien soumettre cette matière à la connaissance de votre gouvernement dans le but d'amender l'acte sur le point indiqué.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
(Signé,)

GRANVILLE.

Le Très Honorable

Sir JOHN YOUNG, Bt., G.C.B.,
Gouverneur-Général, etc., etc., etc.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : “Acte pour amender l'acte concernant les “phares, bouées et balises.”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris de nouveau le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès ultérieur, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain, et que le dit ordre soit alors le premier item de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Bill*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *Jean Warren* et autres, marins, pêcheurs, et autres, de la paroisse de *St. Etienne de la Malbaie*, dans le comté de *Charlevoix*, dans la province de *Québec*; demandant l'établissement d'écoles de navigation avec des bureaux d'examineurs aux différents ports de la Puissance.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 18 mars, 1870, priant Son Excellence de faire déposer devant cette Chambre copie de la commission du Gouverneur-Général et des Instructions Royales qui l'accompagnent.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat copie de toutes pétitions adressées au gouvernement ou à quelque département, et de toute correspondance qu'ils ont pu avoir relativement au pilotage obligatoire.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et l'administration du havre de *Québec*."

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Crauford*, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées et balises."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Six heures ayant sonné,

La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir, conformément à la règle.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill en dernier lieu mentionné.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain, et que dans l'intervalle il soit imprimé tel qu'amendé pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement. Sur motion de l'honorable M. *Hazen*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, qu'il soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires, " tel qu'il a été proposé de l'amender en comité général, et les dits amendements étant lus de nouveau et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, Le dit bill a été de nouveau amendé.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires. " Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit alors le premier item de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 23 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

Aikins,
Allan,
Anderson,
Archibald,
Armand,
Bill,
Blake,
Boteford,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Chaffers,
Chapais,
Christie,
Cormier,

Crawford,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Duchesnay, E. H. J.,
Dumouchel,
Ferrier,
Glasier,
Guvéremont,
Hamilton (Kingston),
Hazen,
Holmes,
Kenny,
Lacoste,
Leonard,

Leslie,
Letellier de St. Just,
Locke,
McClelan,
McCrea,
McCully,
McDonald,
McLelan,
McMaster,
Macpherson,
Mailhot,
Mills,
Mitchell,
Odell,
Olivier,

Price,
Reesor,
Ritchie,
Ryan,
Sanborn,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Slead,
Steeves,
Tessier,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Kenny* ; de la Banque des Marchands d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *G. G. Stevens*, maire, et autres, marchands, commerçants et autres, faisant commerce dans le village de *Waterloo*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ; de *G. C. Dessaulles*, maire, et autres, marchands et commerçants, de la cité et de la paroisse de *St. Hyacinthe*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe.

Par l'honorable M. *Tessier* ; d'*Augustin Doyer* et autres miliciens blessés pendant la guerre américaine de 1812.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *J. A. Hume* et autres, de la paroisse de *Lacolle* ;—de *F. G. Marchand*, M. P. P., et autres, de la ville de *St. Jean* ;—du Révérend *C. St. Georges* et autres, de la ville d'*Iberville*, dans la province de *Québec* ; et de *Thomas Murray* et autres, du village de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew*, *Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *St. Laurent*.

De *Jean Giroux* et autres, pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous.

D'*Alex. Bowie* et autres, d'*Ottawa* et autres endroits ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour incorporer la compagnie de transport du bois de construction de *Québec* et d'*Ottawa*.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 16 du courant, demandant copie de toute la correspondance échangée depuis le 30 mars 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, de même qu'entre ce dernier et des individus sur la question de l'autorisation de réimprimer en *Canada* sous certaines conditions les ouvrages britanniques soumis aux droits de propriété littéraire.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, que le rapport en dernier lieu mentionné soit renvoyé au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'honorable M. *Odell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Reesor*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les montants affectés par le gouvernement canadien, depuis l'union, aux grandes lignes de communication de *Métapédia* et *Ristigouche* et de *Témiscouata* et *St. Jean*, qui relient les provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*, les montants dépensés sur ces routes et combien il a été dépensé dans les provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*, pour chaque route. Aussi

un état indiquant le montant qui a été dépensé par le gouvernement du *Canada* sur le chemin d'*Annapolis* et de *Liverpool*, dans la *Nouvelle-Écosse*, depuis le 1^{er} juillet 1867, avec copie de toute communication adressée à quelque département public ou émané de lui au sujet des dits chemins, copie de tous ordres en conseil y relatifs et des instructions basées sur ces ordres ; et aussi un état des sommes supplémentaires qu'il faudra pour parachever, entretenir et réparer les dits chemins.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Wark* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Qu'il soit nommé un comité spécial pour faire l'examen du rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial et des documents qui l'accompagnent, lesquels rapports et documents ont été soumis à la Chambre le 15 du courant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et que le dit comité soit composé des honorables MM. *Kenny*, *Aitkins*, *Burnham*, *Price*, *Ritchie*, *Tessier*, *Wilmot* et de l'auteur de la motion, et qu'il s'assemble et s'ajourne à loisir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain, et que cet ordre soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des *Etats-Unis* d'*Amérique*,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *McClellan*, il a été

Ordonné, que l'honorable M. *Letellier de St. Just* remplace l'honorable M. *Tessier* au comité spécial chargé ce jour d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Locke*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 24 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archib. Id.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster* ; de *Charles Taylor*, maire, et autres, de *Sarnia*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Price* ; d'*Edward Dalkin* et *C. W. Wilson*, de la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Wilmot* ; de *J. W. Smith* et autres, du comté d'*York*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; d'*E. Parent* et autres commanditaires de la Banque du Peuple de *Montréal*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Blake* ; de MM. *Bædecker* et *Shuberry* et autres, marchands, commerçants, et autres faisant commerce dans la ville de *Berlin*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *Thomas Barron*, préfet, et autres, du comté d'*Argenteuil* ;—et de *William O'Meara* et autres, de *Portage du Fort*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Allan* ; d'*E. B. Eddy* et autres, du village et township de *Hull*, dans le comté d'*Ottawa* et dans la province de *Québec*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant la cruauté envers les animaux " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des *Etats-Unis d'Amérique*, "

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois par le greffier—et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain, et que dans l'intervalle, le dit bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pourvoyant à l'organisation du département du Secrétaire d'Etat pour les provinces. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 16 mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre :—

1o Copie d'un acte passé par la législature du *Nouveau-Brunswick* en avril 1869, intitulé : " Acte relatif aux licences de mariage. " et réservé pour la signification du plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général.

2o. Copie des dépêches des lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* depuis le 1er juillet 1867, sur le sujet des lois de mariage de ces provinces et des pouvoirs des lieutenants-gouverneurs d'émettre des licences de mariage, avec aussi les consultations des juriconsultes de la Couronne dans ces provinces sur la question.

3o. Copie de la commission ou des instructions de la Couronne donnant à Son Excellence le Gouverneur-Général le pouvoir d'accorder des licences pour la célébration du mariage en *Canada* et copie des délégations accordées à Son Honneur le colonel *Francis P. Harding*, ci-devant lieutenant-gouverneur, et à Son Honneur *Lemuel A. Wilmot*, lieutenant-gouverneur

actuel du *Nouveau-Brunswick*, les autorisant à émettre des licences de mariage dans cette province.

40. La formule de la licence de célébration de mariage émise par Son Excellence le Gouverneur-Général ou ses députés nommés à cette fin au *Nouveau-Brunswick*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que l'honorable M. *McClelan* soit substitué à l'honorable M. *McLelan* pour former partie du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dever*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 28 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Anderson,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster* ; du conseil municipal du township de *Blanford*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* ; de *Lucius S. Cille, M. D.*, et autres, de la ville de *Ste. Catherine* ;—et de *James G. Currie*, maire, et autres, de la dite ville de *Ste. Catherine*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Odell* ; du recteur, des syndics et du comité paroissial de l'église cathédrale de *St. Luc*, dans la cité d'*Halifax*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *R. Trudeau*, président de la Banque *Jacques Cartier*, et autres, de la cité de *Montréal* ;—et de *William Workman*, maire, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de la corporation de la ville de *Port-Hope* ;—et de *G. W. Taylor*, et autres, du village de *Bell-Ewart*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skeel* ; du conseil municipal du comté de *Renfrew* ;—de *P. A. Eagleson* et autres, de la cité d'*Ottawa* ;—d'*Allan J. Grant* et autres ;—de *John Cross* et autres, du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario* ;—de *William O'Mara*, préfet, et autres, du comté de *Pontiac*, dans la province de *Québec* ;—et deux pétitions de la corporation de la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la Banque des Marchands d'*Halifax* ; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à faire des appels de fonds jusqu'à concurrence de quatre cent mille piastres.

De la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe ; demandant qu'il soit fait certains amendements à l'acte concernant le pilotage.

D'*Augustin Doyer* et autres miliciens blessés pendant la guerre américaine de 1812 ; demandant le paiement d'arrérages de pension.

De *G. G. Stevens*, maire, et autres, marchands, commerçants et autres, faisant commerce dans le village de *Waterloo* ;—et de *G. C. Descaulles*, maire, et autres, marchands et commerçants de la cité et paroisse de *St. Hyacinthe*, dans la province de *Québec* ; demandant qu'il ne soit pas introduit de papier-monnaie fractionnel dans la Puissance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'Acte concernant les phares, bouées et balises."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative,

et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant " la cruauté envers les animaux," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des *Etats-Unis d'Amérique*" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires" a été lu la troisième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :

" Retranchez la treizième clause."

La question a alors été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux :

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit " à *John Robert Martin*,"

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,

Lundi, 28 mars, 1870.

Je certifie par le présent que l'avis dans l'affaire *Martin*, pour un bill de divorce, a été affiché aux portes du Sénat durant quatorze jours, conformément à un ordre permanent de la dite Chambre.

J. F. TAYLOR,

Greffier du Sénat.

Alors, *Richard Martin*, d'*Hamilton*, dans le comté de *Wentworth*, avocat, a été appelé à la barre de la Chambre, et, étant assermenté, a été examiné comme suit :

Veillez dire votre nom, votre demeure et votre profession ?

Richard Martin, de la cité d'*Hamilton*, dans le comté de *Wentworth*, dans la province d'*Ontario*, avocat.

Regardez l'écrit, qui vous est maintenant présenté, marqué " B, " étant un acte pour faire droit à *John Robert Martin* ; et l'écrit qui vous est maintenant présenté, marqué " C, " étant un ordre du Sénat de jeudi le 10 mars 1870, chaque écrit étant certifié par le greffier du Sénat. Avez-vous signifié des copies de ces écrits avec les certificats du greffier du Sénat à *Sophia Martin*, et à quelle date et à quelle place ?

J'ai signifié des copies des écrits, qui me sont présentés, marqués " B " et " C " respectivement, avec les certificats sur iceux respectivement, du greffier du Sénat, à la dite *Sophia Martin*, vendredi le 18 mars courant, à la maison de sa tante madame *Troubridge*, à *Levinston*,

dans l'Etat de *New-York*, un des *Etats-Unis d'Amérique*, avec laquelle la dite *Sophia Martin* restait alors.

Dites d'une manière précise comment vous avez signifié les écrits " B " et " C " respectivement à *Sophia Martin*.

Au lieu et au jour mentionnés, je demandai à madame *Trowbridge* où était la dite *Sophia Martin*, et je fus informé que la dite *Sophia Martin* était dans la maison, mais qu'elle ne voulait pas me voir. J'informai alors la dite tante, madame *Trowbridge*, que la signification des dits écrits devait être faite avant mon départ; alors elle prit les copies des dits écrits, respectivement, et ouvrit la porte de la chambre adjacente où était la dite *Sophia Martin*, et lui présenta ces copies respectivement, lesquelles la dite *Sophia Martin* alors regut d'elle, et je la vis recevoir ainsi les dits écrits respectivement. tandis que je me tenais sur le seuil de la porte ouverte. J'informai alors la dite *Sophia Martin* qu'elle ferait mieux d'examiner les papiers marqués " B " et " C " respectivement, et de les comparer avec les copies qu'elle avait regues, et elle s'en vint alors examiner les papiers marqués " B " et " C " respectivement, lesquels je tenais dans ma main pendant qu'elle les examinait et les comparait avec les copies respectivement, lesquelles dites copies respectives j'avais données à la dite madame *Trowbridge*, et les quelles respectivement je la vis recevoir de la dite madame *Trowbridge*, et lesquelles copies respectivement la dite *Sophia Martin* tint dans sa main jusqu'à ce qu'elle se fût convaincue qu'elles étaient conformes.

Vous avez dit dans votre témoignage, donné sous serment à la barre du Sénat, le 10^e jour de mars courant, que vous connaissiez *Sophia Martin* intimement ?

La *Sophia Martin* a qui vous avez signifié des copies des papiers marqués B et C respectivement, est-elle *Sophia*, la femme de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté d'*Haldimand*, dans la province d'*Ontario*, avocat—ci-devant *Sophia Stinson* ?

La *Sophia Martin*, à laquelle j'ai signifié des copies des écrits marqués B et C respectivement, est *Sophia*, la femme de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté d'*Haldimand*, dans la province d'*Ontario*, avocat, ci-devant *Sophia Stinson*, et d'avec laquelle le dit *John Robert Martin* demande à divorcer.

Le dit *Richard Martin* a reçu l'ordre de se retirer.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que l'examen du pétitionnaire à la barre du Sénat, tant généralement que sur toute collusion ou connivence entre les parties, soit pour le présent suspendu, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé de procéder à faire cet examen.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Campbell* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill pour faire droit à *John Robert Martin* soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ressor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan, (London-</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>derry.)</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot.—33.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	
<i>Christie,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Odell,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Duchessnay, E. H. J.,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ryan.—18.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	
<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Allan, Dickey, Dickson, Hazen, McCrex, McCully, Ross, Sanborn* et *Campbell*, que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et records, et que l'ampliation des pièces de procédure jusqu'au jugement final de la cour des Plaids Communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans l'affaire *Martin vs. Lount*, présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *John Robert Martin*, soit renvoyée au dit comité.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division,

Résolus dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pourvoyant à l'organisation " du département du Secrétaire d'Etat pour les Provinces " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,

28 mars 1870.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Le comité recommande de faire réimprimer la correspondance et autres documents relatifs aux événements récents qui ont eu lieu dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'usage des membres, à un nombre suffisant d'exemplaires pour en fournir quatre à chaque membre. Le comité recommande aussi de faire imprimer les documents suivants, savoir :

Message du Gouverneur-Général, transmettant copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies sur le sujet de l'acte de la marine marchande coloniale de 1869.

Réponse à une Adresse demandant un état des sommes payées sur le montant de \$20,000 voté pour faire face aux dépenses de la commission chargée de faire rapport sur l'assimilation des lois des provinces.

Message du Gouverneur-Général, transmettant une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies, disant que Sa Majesté ne sera pas conseillée de désavouer certains actes passés par la législature de la Puissance, à la dernière session du Parlement, et appelant l'attention à la troisième section du chapitre 23 des dits actes. (Documents de la session, seulement.)

Réponse à une Adresse—Correspondance etc., au sujet de la législation, sous certaines conditions, des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Le comité recommande aussi de ne pas faire imprimer les documents suivants :

Règlements et ordres pour la milice active de la Puissance du Canada.

Réponse à une Adresse—Correspondance, etc., au sujet du retrait de la subvention accordée au vapeur qui faisait ci-devant le service entre l'*Ile du Prince-Edouard, Pictou et Port Hood*, et du paiement d'une subvention à un vapeur voyageant entre l'*Ile du Prince-Edouard, Pictou et Port Hawkesbury, Nouvelle-Ecosse.*

Réponse à une Adresse—Demandant copie du rapport du capitaine *Beat, E. R.*, et de *M. Grant, E. C.*, sur la navigation de la rivière *St. Jean, N.-B.*, etc., et tous autres papiers, pétitions et rapports sur la navigation de la dite rivière *St. Jean.*

Réponse à une Adresse—État de la dette publique de la ci-devant Province du *Canada*, en tant qu'elle a été réglée et déterminée entre les gouvernements intéressés.

Réponse à une Adresse—Correspondance concernant l'adoption d'un système uniforme de cours monétaire parmi les principales nations commerciales, etc.

Réponse à une Adresse—Copie de la commission de Son Excellence le Gouverneur-Général et des Instructions Royales qui l'accompagnent.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. McCrea*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 29 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Rénaud,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	

PÈRES :

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux, concernant des bills privés, expire aujourd'hui.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le délai pour recevoir les rapports de comités permanents ou spéciaux, concernant des bills privés, soit prolongé jusqu'au sixième jour d'avril prochain.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bureau* ; de l'honorable J. A. *Berthelot* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *John Rogers* et autres, du comté de *Prescott* ;—et de C. P. *Treadwell* et autres, du township de *Longueil*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; d'*Henry Bulmer* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de la corporation de la cité d'*Ottawa* ;—de la chambre de commerce de la cité d'*Ottawa* ;—de *John Rochester*, junior, et autres ; et J. B. *Guérard* et autres, de la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

D'*E. B. Eddy* et autres, du village et township de *Hull*, dans la province de *Québec* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer urbain lui soit accordée.

D'*Edward Dalkin* ;—et C. W. *Wilson*, de la province de *Québec* ; demandant que le droit imposé sur la faïence importée soit augmenté.

De J. W. *Smith* et autres, du comté d'*York*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant qu'il soit fait des amendements à la loi concernant les brevets d'invention.

D'*E. Parent* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit fait certains amendements dans la nouvelle charte de la dite Banque.

De *Thomas Barron*, préfet, et autres, du comté d'*Argenteuil*, dans la province de *Québec* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De Messieurs *Bodecker* et *Shuberry* et autres, de la ville de *Berlin* ;—de *Charles Taylor*, maire, et autres, de *Sarnia*, dans la province d'*Ontario* ;—et de *William O'Meara* et autres, de *Portage du Fort*, dans la province de *Québec* ; demandant séparément qu'il ne soit pas introduit de papier monnaie fractionnel dans la Puissance.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 22 Mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat copie de toutes pétitions adressées au gouvernement ou à quelque département, et de toute correspondance qu'ils ont pu avoir relativement au pilotage obligatoire.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ritchie*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat un état des jour et heure de l'arrivée et du jour de l'entrée en douane au port d'*Halifax, N.-E.*, du paquebot à vapeur *City of Brussels*, en ce présent mois de mars 1870, du but déclaré de sa relâche au dit port, du jour de son congé et de l'heure de son départ,

Aussi, un état du nom du médecin visiteur du port d'*Halifax*, avec copie de toute correspondance entre ce médecin et le capitaine, les officiers ou les agents du dit steamer, ou les autorités de la ville, au sujet du débarquement de passagers ou de la relâche ou entrée de ce bâtiment au port d'*Halifax*.

De plus, si lors de l'arrivée il y avait un ou plusieurs passagers malades sur le dit steamer, mention de ce fait, ainsi que des noms de ces passagers, de leur nationalité et de leur provenance; s'ils ont été mis à terre, mention des motifs de leur débarquement à *Halifax*.—Dire la nature de la maladie, par l'ordre de qui les malades ont été débarqués, les noms de ceux à qui on les a remis, quand, où, et de quelle manière cela a eu lieu, avec tous les détails; le temps et le lieu où le *City of Brussels* a été visité pour la première fois par le dit médecin, si le steamer avait une patente nette de santé à son arrivée et à son départ; s'il a reçu ordre de faire quarantaine à *Halifax*, sinon, pour quelle raison; le nom du pilote qui a conduit à port le dit steamer; s'il a présenté au capitaine un exemplaire imprimé de l'acte de la quarantaine et de la salubrité (1868) et des règlements du 23 mai 1868, faits en exécution de cet acte; si le pilote savait qu'il y avait à bord un cas de petite vérole ou autre maladie contagieuse, et, s'il le savait, pourquoi il n'a pas donné ordre de mettre le bâtiment en quarantaine.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatifs au corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Bureau* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les sociétés en commandite qui font le commerce de banque ou d'assurance.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain en huit.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet d'un compte rendu de la publication des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant le cabotage canadien."

Et aussi le bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte concernant la charge d’imprimeur “ de la Reine;” et informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendement.

Alors, sur motion de l’honorable M. *Campbell*, secondé par l’honorable M. *Mitchell*, La Chambre s’est ajournée.

Mercredi, 30 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L’honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	

PRIÈRES :

L’honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés expire aujourd’hui.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l’honorable M. *Bureau* ; de *François Armand* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple.

Conformément à l’ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil municipal du township de *Blandford*, dans la province d’*Ontario* ; demandant qu’il soit fait certains amendements au tarif.

Du recteur, des syndics, et du comité paroissial de l’église cathédrale de *St. Luc*, dans la cité d’*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant la passation d’un acte pour rendre applicable à toutes les parties de la Puissance, l’acte de la ci-devant province du *Canada* 19 et 20 *Victoria*, chap. 141, intitulé : “ Acte pour autoriser les membres de l’Eglise-“ *Unie d’Angleterre et d’Irlande en Canada*, à s’assembler en synode.”

De la corporation de la ville de *Port Hope*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer " La Compagnie du canal d'*Ontario* et *Erié*."

De *I. W. Taylor* et autres, du village de *Bell Ewart*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit fait des amendements à la loi concernant les brevets d'invention.

Du conseil municipal du comté de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario* ; demandant la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *St. Laurent*.

De la corporation de la cité d'*Ottawa* ;—et de *P. A. Eagleson* et autres de la cité d'*Ottawa* ; demandant séparément qu'il ne soit pas passé d'acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'*Ottawa*.

D'*Allan J. Grant* et autres ;—de *John Cross* et autres, du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario* ;—de *William O'Meara*, préfet, et autres, du comté de *Pontiac*, dans la province de *Québec* ;—et de la corporation de la cité d'*Ottawa* ; demandant séparément que la requête de la compagnie du chemin de fer du *Canada* lui soit accordée.

De *James G. Currie*, maire, de la ville de *St. Catharines*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que l'on complète le canal *Welland* en lui faisant atteindre le niveau du lac *Erié* ; aussi qu'on le mette en bon état de réparation dans toute son étendue, et que l'on commence, aussitôt que les finances de la Puissance le permettront, à creuser ce canal et à améliorer les eaux du *St. Laurent*.

De *R. Trudeau*, président de " La Banque *Jacques Cartier*" et autres, de la cité de *Montréal* ;—de *William Workman*, maire, et autres, de la dite cité de *Montréal* ;—et de *Lucius S. Oille*, M. D. et autres, de la ville de *St. Catharines*, dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il ne soit pas introduit de papier monnaie fractionnel dans la Puissance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour faciliter l'apposition du seing aux commissions de milice " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Wark*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour voyant à l'organisation du département du " Secrétaire d'Etat pour les Provinces."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Reesor*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 4 mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport et des observations du juge en chef du *Nouveau-Brunswick* et du barreau de cette province sur le sujet du bill proposé pour constituer une cour d'appel ; ainsi que toute correspondance échangée avec des juges ou des fonctionnaires publics sur ce sujet.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Reesor*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 31 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chuffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Shead* ; de *C. W. Havelin* et autres ;—de *T. O. Steele*, et autres ; de *P. G. Molloy*, et autres ;—de *John Ryan* et autres ;— et de *William Bradley, Reeve*, et autres,—du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de la chambre de commerce de la ville de *Brantford*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De l'honorable *J. A. Berthelot* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit introduit certains amendements dans la nouvelle charte de la dite Banque.

D'*Henry Bulmer* et autres, de la cité de *Montréal* ;—et de *John Rogers* et autres, du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De *C. P. Treadwell* et autres, du township de *Longueil*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit fait des amendements à la loi concernant les brevets d'invention.

De la corporation de la cité d'*Ottawa* ;—et de la chambre de commerce de la dite cité d'*Ottawa* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour incorporer la compagnie de transport du bois de construction de *Québec* et d'*Ottawa*.

De *John Rochester*, junior, et autres ;— et de *J. B. Guérard* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant séparément qu'il ne soit pas passé d'acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'*Ottawa*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et de faire rapport sur iceux,

L'honorable M. *Seymour* a proposé, secondé par l'honorable M. *Dickson*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour mieux protéger les hardes “ et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté ” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à “ certains cas y mentionnés.”

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wilmot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 7, après “ Majesté ” insérez “ chapitre douze.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faciliter l'apposition du "seing aux commissions de milice," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte autorisant la "cour de police de la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie d'*Halifax*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 1er Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferguson* ; de Messieurs *Chas. Robin* et Cie, et autres, de *Carquette* et *Shippegan*, dans le comté de *Gloucester*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de l'association de la halle au blé de *Montréal*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; de *Donald Cameron*, maire, et autres, de la ville de *Windsor*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* : de *John C. Kirkpatrick* et autres, du village de *Chippewa*, dans le comté de *Welland*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skend* ; du conseil municipal du comté de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *François Armand* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit introduit certains amendements dans la nouvelle charte de la dite Banque.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer " et percevoir des droits de havre à l'embouchure de la *Rivière aux Castors* et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain

L'honorable M. *Hazen* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copies des dépêches du gouvernement de Sa Majesté faisant connaître la détermination qu'il a prise d'envoyer une partie des vaisseaux de Sa Majesté prêter leur aide aux autorités canadienne dans la protection des pêcheries contre les empiétements des étrangers.

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

L'honorable M. *Wilmot* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes publics et en faire rapport et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la cruauté envers les animaux."

Et aussi le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'extradition de certains " délinquants sur la demande des *Etats-Unis d'Amérique*" et informer cette Chambre que les Communes ont passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* et à celle du " chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Hazen* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la pétition ou des représentations de certains banquiers et autres d'*Halifax* contre l'adoption du projet, annoncé par le gouvernement le 1^{er} mars dernier, d'assimiler le cours monétaire de la *Nouvelle-Ecosse* à celui du *Nouveau-Brunswick* et des autres provinces, et de débarrasser le *Nouveau-Brunswick* de la circulation du papier déprécié de la *Nouvelle-Ecosse*.

Après, débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de maintenir en vigueur " et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatifs au corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour mieux protéger les hardes et effets des " matelots de la flotte de Sa Majesté."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Burnham* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,
La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi,

Lundi, 4 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sheal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>		

PRIÈRES :

Ordonné, que les étrangers se retirent de la Chambre et que les portes soient closes.

L'honorable Président a présenté à la Chambre la communication suivante :

A l'honorable M. le Président du Sénat.

MONSIEUR,—Nous regrettons d'avoir à vous signaler la situation étrange dans laquelle se trouvent, par rapport à la bibliothèque, les membres du Sénat parlant la langue française.

Il n'y a dans la bibliothèque que deux employés à solde du Sénat, *M. Todd* et un messager.

M. Todd ne parlant pas la langue française, il ne se trouve, par conséquent, aucune personne dont un Sénateur, parlant la langue française, ait le droit de requérir les services, lorsqu'il veut avoir quelques informations au sujet des livres qui composent la bibliothèque.

Il lui faudrait s'adresser à un employé de la Chambre des Communes, qui, tout en se prêtant peut être par courtoisie à se rendre utile, peut néanmoins nous faire sentir qu'il n'est tenu à aucune obligation vis-à-vis des membres du Sénat, et de plus serait tenu de nous laisser de côté au cas qu'un membre de la Chambre des Communes viendrait requérir ses services.

Nous vous soumettons la chose, espérant qu'il sera adopté quelque procédé pour remédier à cette anomalie blessante pour nous.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

E. H. J. DUCHESNAY,	L. DUMOUCHEL,
L. LACOSTE,	J. B. GUÉVREMONT,
C. CORMIER,	C. MALHIOT,
L. RENAUD,	J. F. ARMAND,
L. LETELLIER,	L. A. OLIVIER.

SÉNAT, 2 avril 1870.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la dite communication soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux.

Ordonné, que les portes soient ouvertes.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De C. W. *Hamelin* et autres ;—de T. O. *Steel* et autres ;—de P. H. *Molloy* et autres ;—de John *Ryan* et autres ;—et de William *Bradley*, Reeve, et autres ;—du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De la chambre de commerce de la ville de *Brantford*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il ne soit pas introduit de papier-monnaie fractionnel dans la Puissance.

L'honorable M. *Reesor*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

2 avril 1870.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter son cinquième rapport, lequel est comme suit :—

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Règles et règlements faits par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, en conformité des dispositions de l'acte 32 et 33 *Victoria*, ch. 29, et devant être observés dans l'exécution de la sentence de mort dans chaque prison, etc., etc. ;

Réponse à une Adresse demandant copies des soumissions envoyées en vertu de l'acte de la dernière session pour les divers services des impressions des départements, etc., etc. ;

Réponse supplémentaire à une Adresse demandant un état indiquant les noms des entrepreneurs du chemin de fer intercolonial qui ont abandonné leurs contrats, etc. etc.

Etat des recettes et dépenses de la police du havre de *Montréal* et *Québec* pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1869 (comme documents de la session seulement) ;

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une Adresse demandant la correspondance entre les gouvernements d'*Ontario* et de *Québec* et celui de la Puissance au sujet du règlement de comptes entre ces gouvernements, etc. ;

Réponse à une Adresse demandant des informations au sujet des lois sur le mariage dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le premier recensement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les Actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser la ville de *Belleville* à imposer et percevoir des droits de havre et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer Occidental," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour faciliter l'apposition du sceau aux commissions de milice," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté," a été lu la troisième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit amendé comme suit :—

Page 2 ligne 24 retranchez “ ou ” et insérez : “ en vertu du présent acte ou autrement “ pour toute offense poursuivable par voie d'acte d'accusation, déclaré punissable sur conviction “ sommaire par le présent acte, ni d'empêcher qui que ce soit. ”

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte autorisant la cour de police de “ la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie “ d'*Halifax*, ” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour autoriser “ la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir “ des droits de havre, à l'embouchure de la *Rivière aux Castors*, et pour d'autres fins. ”

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie “ du tunnel de la rivière *Détroit* ” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte relatif à la compagnie du “ Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* et à celle du chemin de fer de *Buffalo* et du lac “ *Huron*, ” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, de commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre “ permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatif au “ corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*. ”

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Blake* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit

bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée.

Mardi 5 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cuichon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la chambre de commerce de *Guelph*.

Par l'honorable M. *Guévrement* : de *L. Turcotte* et autres, de la seigneurie royale de *Sorel*, dans les comté et district de *Richelieu*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de l'honorable *P. U. Archambault* et autres ;—d'*Angus Cameron* et autres ;—d'*Edm. John Senkler* et autres ;—et de *J. B. Duncan* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple.

Par l'honorable M. *Guévrement* ; d'*H. Armand* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple.

Par l'honorable M. *Skead* ; de *John Wigelsworth* et autres, de *Renfrew* nord, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De MM. *Chas. Robin* et *Cic.* et autres, de *Caracquette* et *Shippagan*, dans le comté de *Gloucester*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant que l'on creuse le chenal et que l'on construise un brise-lames à l'entrée sud du havre de *Shippagan*.

De l'association de la halle au blé de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit pas adopté de mesures de répressailles au sujet de nos relations commerciales avec les *Etats-Unis*, mais que ces relations restent libres de toutes nouvelles restrictions.

Du conseil municipal du comté de *Renfrew* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* lui soit accordée, à condition qu'il soit inséré dans le bill une clause pourvoyant à ce que la compagnie commence ses opérations, sur cette partie du chemin comprise entre *Sand Point* et *Pembroke*, dans les deux ans de la passation du bill, et ne complète pas moins de quinze milles du dit chemin chaque année, jusqu'à ce que toute cette partie du dit chemin soit complétée.

De *Donald Cameron*, maire, et autres, de *Windsor*, et de *John C. Kirkpatrick* et autres, du village de *Chippewa*, dans le comté de *Welland* et province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il ne soit pas introduit de papier-monnaie fractionnel dans la Puissance.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport de la compagnie du chemin de fer du Nord pour l'année finissant le 31 décembre 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session).

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

5 avril 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et s'est assuré qu'il en a été donné des avis suffisants dans chaque cas, savoir : de *B. B. Osler*, de la ville de *Dundas*, dans le comté de *Wentworth*, province d'*Ontario*, demandant la passation d'un acte pour lui accorder le droit exclusif d'exploiter pendant un certain nombre d'années une certaine invention appelée : " Pulvériseur *Carri*," de la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, demandant la passation d'un acte aux fins de prolonger le terme dans lequel doit être terminé le dit chemin de fer, aussi pour accorder le pouvoir au dit chemin de fer de se fusionner avec d'autres compagnies qui ont des droits sur le parcours de sa ligne, de prolonger le dit chemin de fer jusqu'au lac *Huron* et de faire des règlements qui accordent aux porteurs de bons le droit exclusif de vote ; de *Jean Giroux* et autres, pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous, demandant des amendements à l'acte qui incorpore les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous.

Sur le bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits de havre, à l'embouchure de la " *Rivière aux Castors*, et pour d'autres fins, " votre comité a trouvé l'avis donné suffisant.

Votre comité a examiné aussi la pétition de *B. Pomroy* et autres, de *Sherbrooke*, province de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer international de *St. François* et *Mégantic*, " et a constaté que l'avis n'a pas eu la durée voulue : votre comité recommande cependant de suspendre la cinquante-unième règle dans ce cas-ci, vu que, comme comité des bills privés, il pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Banque des Marchands d'*Halifax*, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à faire des appels de fonds jusqu'à concurrence de quatre cent mille piastres, et est d'opinion que cette pétition n'est pas de nature à nécessiter la publication de l'avis.

Votre comité désire appeler l'attention de la Chambre sur le fait que les 71e et 72e règles de cette Chambre veulent que " le greffier du bureau des bills privés " remplisse certains devoirs.

Ces devoirs cependant n'ont été assignés à aucun des commis du Sénat, et votre comité recommande que *M. Neil W. McLean* remplisse les devoirs de cette charge, en sus de ce qu'il peut avoir à faire comme l'un des commis du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,

Président.

Sur motion de l'honorable *M. Ritchie*, secondé par l'honorable *M. Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Reesor*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,

4 Avril 1870.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement, a l'honneur de faire son sixième rapport.

Le comité recommande de faire imprimer les documents suivants :

Réponse à une adresse—Plans et explorations de l'ingénieur en chef et de ses aides au sujet de la construction d'un havre de refuge sur le lac *Erie* et sur le lac *Huron* (sans les cartes).

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes chargé de faire une enquête sur les circonstances qui se rattachent au paiement non autorisé de la somme de \$20,000 à feu *Sir Allan McNab*, pour l'acquisition ostensible de certains terrains à *Hamilton* (en abrégé et seulement pour les documents de la session).

Le comité recommande aussi de ne pas faire imprimer les documents suivants :

Réponse à une adresse—Etat indiquant la limite des eaux de pilotage, le tarif des pilotes et le nombre de pilotes de chaque port de la Puissance.

Réponse à une adresse—Pétitions et correspondance au sujet du pilotage obligatoire.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable *M. Reesor*, secondé par l'honorable *M. McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer international de *St. François* et " *Mégantic*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte des pénitenciers de 1868, "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte relatif aux cautionnement des officiers du *Canada*. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le parjure. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal à navires devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *Saint-Laurent*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre le réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 21 mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état contenant les renseignements suivants :

10. Le montant payé annuellement comme compensation en vertu de l'acte seigneurial refondu, à cette partie du township de *Whitworth* incluse et comprise dans la paroisse de *St. Antonin*, comté de *Témiscouata*, telle qu'érigée civilement ou canoniquement; depuis que cette partie du dit township a droit de toucher cette indemnité.

20. A qui et quand cette compensation a été payée.

30. Comment et de quelle manière cette compensation a été dépensée, et par qui, en vertu de quels ordres ou autorité; avec indication des améliorations effectuées ou qu'on se propose d'effectuer, et dans quels endroits,—les améliorations faites totalement ou partiellement dans la partie de la dite paroisse enclavée dans le dit township devant être distinguées de celles qui ont été faites dans la partie comprise dans la seigneurie.

Ordonné, qu'elle resto sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de maintenir en vigueur " et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatif au corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la ville de *Belleville* à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du Grand chemin de fer Occidental,"

L'honorable M. *McMaster* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte autorisant la cour de police de la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie d'*Halifax*,"

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Malhiot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits de havre, à l'embouchure de la *Rivière aux Castors*, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que les noms des honorables MM. *Ross* et *Bureau* soient ajoutés au comité permanent des banques, du commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *John Wignelsworth* et autres, de *Kenfrew* Nord, dans la province d'*Ontario*, présentée ce jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Anderson*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 6 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornier,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Foster* ; de *John Forrester* et autres, de la cité de *Montréal*.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des bills privés et des rapports de comités permanents ou spéciaux concernant des bills privés, expire aujourd'hui.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte relatif à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* et à celle du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*." a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le dit bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " du tunnel de la rivière *Détroit*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le quorum du comité des banques, du commerce et des chemins de fer soit réduit à sept membres.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la ville de *Belleville* à imposer et percevoir des " droits de havre, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire déposer devant le Sénat un état détaillé indiquant le nombre des proclamations, avis, règlements, demandes de soumissions, et autres pièces officielles qui ont été insérés, par ordre du Gouvernement ou de ses officiers, employés ou commissaires dans le cours de la dernière année fiscale, 1o dans les journaux canadiens, 2o dans les journaux étrangers ; aussi un état des sommes payées ou à payer pour les dites insertions.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés," et informer cette Chambre que les Communes ont agréé l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant les phares, bouées et balises," et informer cette Chambre que les Communes ont passé ce bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 11, après le second " et " retranchez : " dont " et insérez : " de l'établissement et de la construction desquels ou de quelqu'un desquels ".

Page 1, ligne 30, après " dégradé " insérez : " éteint ".

Page 1, ligne 42, retranchez : " vingt-et-un " et insérez : " quinze "

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte autorisant la cour de police de " la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie " d'*Halifax*, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les " actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement,

L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Allan*,

Qu'il soit remis d'hui à quinze jours.

Après de courts débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du sixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 7 Avril, 1870.

Les Membres présent sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenney,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Guévremont* ; du Révérend L. M. *Lavallée* et autres, de la paroisse de *St. Zotique*, comté de *Soulanges*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *Thomas Fraser* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; d'*Ed. Guilbault* et autres, de la ville de *Joliette*.

Par l'honorable M. *Wark* ; de *James Malcolm Fraser* et autres, du village d'*Elora*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *James McLean*, commissaire des sauvages, et autres, sauvages de la tribu *Missisagua*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la chambre de commerce de *Guelfh* ; demandant qu'il soit imposé un droit sur tous les produits étrangers introduits en *Canada* pour la consommation ; qu'on protège les pêcheries contre les empiétements des étrangers ; et que les lois de navigation soient amendées de manière à faire payer aux navires américains un droit raisonnable pour passer par nos canaux.

De L. *Turcotte* et autres, de la seigneurie de *Sorel*, dans les comté et district de *Richelieu*, dans la province de *Québec* ; représentant que leurs terres originaires concédées en franc et commun soccagé ont été depuis grevées de trente et autres redevances, et demandant qu'on leur fasse droit.

De l'honorable P. U. *Archambault* et autres ;—d'*Angus Cumberon* et autres ;—d'*Edm. John Senkler* et autres ;—de *J. B. Duncan* et autres ;—et d'*H. Armand* et autres, action-

naires commanditaires de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit introduit certains amendements dans la nouvelle charte de la dite Banque.

De *John Wigelsworth* et autres, de *Renfrew* Nord, dans la province d'*Ontario* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer du *Canada* central lui soit accordée.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits de havre, à l'embouchure de la *Rivière aux Castors*, et pour d'autres fins, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du Grand chemin de fer Occidental, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre

que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la Banque Canadienne de Commerce avec le président, les directeurs et la compagnie de la Banque de *Gore*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte intitulé : ' Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal*, dite du *Soleil*, ' " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte trente-un *Victoria*, chapitre quarante-six, et pour régler l'émission des billets de la Puissance, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du Grand

“ Tronc de chemin de fer du *Canada* et à celle du chemin de fer de *Buffalo* et du lac “ *Huron* ” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie “ du tunnel de la rivière *Détroit* ” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour autoriser la ville de “ *Belleville* à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins, ” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte concernant le “ premier recensement, ”

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du “ chemin de fer international de *St. François* et *égantie*, ” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender “ l'Acte des pénitenciers de 1868. ”

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender “ l'Acte concernant le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics. ”

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender “ l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*. ”

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'Acte concernant le parjure."

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer une compagnie " pour la construction d'un canal à navires devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *St. Laurent*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 8 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renard,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan* ; de la corporation de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *James Middlemiss* et autres, du village d'*Elora*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dumouchel* ; de *Godof. Laviolette* et autres, du comté de *Terrebonne*, dans la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *John Forrester* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il soit fait des amendements à la loi concernant les brevets d'invention.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du " chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 22.—Après " fer" insérez : " à lisses de fer ou d'acier et."

Page 2, ligne 36.—Retranchez depuis " scrutin " jusqu'à la fin de la clause.

Page 3, ligne 45.—Retranchez : " pour l'élection des directeurs " et insérez : " ou à une assemblée spéciale convoquée pour cet objet.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

8 avril 1870.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de soumettre comme son septième rapport la résolution suivante que le comité a adopté à l'unanimité :—

Résolu :—Qu'attendu que le Parlement a conclu des contrats pour les impressions du Parlement, et que le gouvernement a, en vertu du statut de la dernière session, conclu de pareils contrats pour les impressions requises par les divers départements, et que ces différents contrats ont été ainsi conclus avec la même personne, et que cette personne prétend qu'en vertu de ses deux différents contrats elle a le droit de se faire payer doublement pour toutes les impressions qu'elle a à faire pour l'usage du gouvernement et du Parlement, quand l'impression de ces documents est ordonnée par le gouvernement pour l'usage des départements, c'est-à-dire qu'elle a le droit de se faire payer deux fois pour une seule composition, chose qui n'est pas seulement contraire à l'usage, mais encore à l'esprit et à l'intention du contrat pour les impressions du Parlement, et qui, si elle est permise, peut s'appliquer à tous les documents, etc., imprimés pour le Parlement ; qu'attendu en outre que, d'après la liste des distributions, 13 exemplaires de tous les Votes et Délibérations, Bills, Documents, etc., sont pour l'usage du département du Conseil Privé, sans compter que divers autres exemplaires sont pour l'usage de chaque autre département du service public, et que l'effet de cette pratique,—ainsi qu'il a été démontré par un compte soumis à ce comité pour l'impression du rapport du département des travaux publics (rapport qui, en vertu du contrat pour les impressions du Parlement, coûte \$263.83 pour 1.870 exemplaires, et dont le coût de l'impression a aussi été réclamé en vertu du contrat pour les départements à raison de \$175.02½ en sus pour 500 exemplaires, faisant en tout \$383.85½, c'est-à-dire, \$120.35½ de plus que si tout eût été imprimé en vertu du contrat pour les impressions du Parlement),—serait, si elle se perpétuait, d'entraîner une grande perte pour le public ; et qu'attendu que le gouvernement peut maintenant, comme auparavant, obtenir de l'entrepreneur des impressions du Parlement autant d'exemplaires

extra de tout document imprimé qu'il en a besoin pour son usage, sans payer plus que pour le tirage et le papier, bien que les deux contrats aient été donnés à la même personne ; qu'à ces causes, afin de définir et distinguer les deux contrats, il soit compris que tous bills, rapports ou documents soumis au Parlement, en manuscrit ou imprimé, sont des papiers parlementaires, soit que la copie ait été envoyée à l'imprimeur par les départements ou par le Parlement, selon que le service public le requerra, et qu'ils porteront le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions du Parlement, et qu'ils seront payés aux prix des impressions parlementaires, après avoir été contrôlés et certifiés conformes au contrat par le greffier du comité, et que l'ouvrage exécuté pour les départements portera le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions des départements, et qu'il sera payé aux prix des impressions pour les départements après avoir été contrôlé et certifié conforme au contrat par l'imprimeur de la Reine.

Résolu : Que si le gouvernement ou un département du gouvernement a besoin d'un plus grand nombre d'exemplaires que d'ordinaire de documents qui lui sont maintenant fournis d'après la liste des distributions, il notifie ce fait au greffier du comité des impressions par écrit assez tôt pour qu'il puisse ajouter ce nombre *extra* à la liste des distributions.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,

Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Un message de la Chambre des communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer " La société des artistes canadiens " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et " à l'administration du havre de *Québec*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits de havre à

l'embouchure de la *Rivière aux Castors*, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

Alors, sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 20, après "havre" insérez : "qui sera appelé le havre de *Thurnbury*."

La question a été alors mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la Banque Canadienne de Commerce avec le président, les directeurs et la compagnie de "la Banque de *Gore*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal*, dite du "*Soleil*."

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 11 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renard,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>	
<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Allan* ; de la corporation de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

Du Révérend *L. M. Lavallée* et autres, du village de *St. Zotique*, dans le comté de *Soulanges*, province de *Québec* ; demandant qu'il soit construit un phare vis-à-vis le dit village sur les bords du lac *St. François*.

De *Thomas Fraser* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à l'inspection du poisson.

D'*Ed. Guilbault* et autres, de la ville de *Joliette*, dans la province de *Québec* ; demandant qu'il ne soit pas introduit de papier-monnaie fractionnel dans la Puissance.

De *James Malcolm Fraser* et autres, du village d'*Elora*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il ne soit pas introduit de papier-monnaie fractionnel dans la Puissance.

De *James McLean*, commissaire des sauvages, et autres sauvages de la tribu *Mississagua* ; demandant qu'on amende ou révoque la 9^{ème} clause du chapitre 6, 32 et 33 *Victoria*, concernant les biens des sauvages qui passent à leurs enfants, pour leur vie seulement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la fusion " de la Banque Canadienne de Commerce avec le président, les directeurs et la compagnie de " la Banque de *Gore*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " du chemin de fer international de *St. François* et *Mégantic*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité de banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer une compagnie " pour la construction d'un canal à navires devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles

“ du *St. Laurent*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l’honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l’honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte “ pour incorporer la compagnie du canal à navires d’*Ontario* et *Erié*” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Dickson*, secondé par l’honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L’honorable M. *Guévremont* a proposé, secondé par l’honorable M. *Olivier*,

Qu’il soit nommé un comité spécial pour s’enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originairement concédés aux loyalistes de l’Empire-Uni et autres, en franc et commun socage ; que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces, et qu’il se compose des honorables messieurs *Olivier*, *E. H. J. Duchesnay*, *Campbell*, *Letellier de St. Just*, *Lacoste*, *Bureau* et de l’auteur de la proposition.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s’est divisée, et les noms étant demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs :

<i>Anderson,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Steevas,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wilmot.—26</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross.—15</i>
<i>Campbell,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Macpherson,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l’affirmative, et
Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte “ pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du grand chemin de fer de jonction, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les " sociétés en commandite qui font le commerce de banque ou d'assurance. "

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit ordre soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'Acte trente-un *Victoria*, chapitre quarante-six, et pour régler l'émission des billets de la Puissance. "

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,
Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Ross* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à sept heures et demie du soir ; que cette séance du soir soit une séance distincte, et que la vingthuitième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport à la dite motion.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mis en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le premier recensement. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'Acte des Pénitenciers de 1868. "

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant " le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte relatif " aux cautionnements des officiers du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant " le parjure" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les banques et le " commerce de banque" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société des artistes canadiens" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ross*,

La chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et
Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renald,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wilmot.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Skead* ; de *G. A. P. Turgeon* et autres, du comté de *Pontiac*, dans la province de *Québec* ;—de *Patrick Devine* et autres, du comté de *Renfrew* ;—de *J. P. Wells* et autres ;—et de *Angus Shaw* et autres, du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario*.

Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en temps qu'elle a rapport aux pétitions ci-dessus mentionnées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte pour amender l'Acte trente-un *Victoria*, chapitre quarante-six, et pour réglementer l'émission des billets de la Puissance.”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McDonald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé “ Acte pour amender l'Acte des Pénitenciers de 1868.”

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte pour amender l'Acte concernant le maintien plus effectif “ de la paix dans le voisinage des travaux publics.”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Steeves*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant le parjure."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dever* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du grand chemin de fer de jonction," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 12 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan.</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Steves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>	
<i>Christie,</i>			

PRÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Christie* ; de *G. Smillie* et autres, de la ville de *Fergus*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la corporation de la ville de *Toronto* ; demandant l'abolition du droit d'accise sur l'huile de pétrole raffinée.

De *James Middlemiss* et autres, du village d'*Elora*, dans la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour faire fermer les canaux le dimanche, suspendre le service des chemins de fer, et empêcher les navires de partir des ports intérieurs depuis minuit, le samedi, jusqu'à minuit le dimanche.

De *Godof. Laviollette* et autres, du comté de *Terrebonne*, dans la province de *Québec* ; demandant que l'on sauvegarde les intérêts de l'industrie nationale par un tarif protecteur.

De la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant que M. *C. F. Capreol* soit nommé l'un des commissaires pour s'enquérir sur le système des canaux de la Puissance.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,

12 Juin, 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat du 31 mai au 31 décembre dernier.

La balance entre les mains du greffier le dit 31 mai, jour auquel a eu lieu l'audition de ses comptes dans la session dernière, était de \$61,854.45.

Depuis ce jour-là jusqu'au 31 décembre, le greffier a reçu par surcroît, de différentes sources, \$25,763.52; cette somme et celle indiquée ci-dessus forment un total de \$87,617.97.

Le greffier a établi par des pièces justificatives numérotées depuis 1 jusqu'à 298 inclusivement, qu'il a dépensé sur le total ci-dessus dans l'intervalle indiqué la somme de \$63,050.99; d'où il suit qu'il restait en sa possession, au crédit du Sénat, le 31 décembre, une balance de \$24,566.98.

Votre comité a pris en considération une lettre de certains Sénateurs au Président du Sénat, qui lui a été renvoyée le 4 du courant, et il recommande de payer annuellement une somme de \$225.00, sur les fonds contingents du Sénat, à M. *Antoine Gérin Lajoie* pour les services qu'il rend aux Sénateurs à la bibliothèque du Parlement.

Votre comité recommande, en outre, de donner ordre au greffier de payer, par à comptes mensuels, cette allocation à M. *Lajoie*, à commencer du jour d'ouverture de la présente session, en étendant le premier paiement à tout le laps de temps écoulé.

Faisant droit à la requête que *P. Ratté*, messenger du Président, a adressée au comité et dans laquelle il demande une rétribution pour avoir fait les fonctions de sergent-d'armes pendant toute la première session de ce Parlement, ainsi que pendant une partie de la deuxième, votre comité recommande de lui payer une somme de \$40.

Votre comité recommande en outre de décharger *Jean Baptiste Myrand* des fonctions de messenger, à condition qu'à l'avenir il s'appliquera exclusivement aux devoirs de la charge de maître de poste du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,

Président,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain en huit.

L'honorable M. *Burnham*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer " La société des artistes canadiens " a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Burnham*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

12 avril 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a pris connaissance de différentes pétitions demandant l'incorporation de la compagnie du canal d'*Ontario* et *Erié*, et s'est assuré qu'il en a été donné un avis suffisant.

Il a pareillement examiné les pétitions de la compagnie d'assurance du Soleil, de *Montréal*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation,—et la pétition d'*Alexandre Robertson*, maire de la ville de *Belleville* et autres, demandant un acte à l'effet d'amender certains actes relatifs à la compagnie du grand chemin de fer de jonction, et a constaté que les avis de ces pétitions n'ont pas eu la durée voulue ; votre comité recommande cependant de suspendre dans ces cas-ci la règle 51, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été *Ordonné*, que le nom de l'honorable M. *Chapuis* soit ajouté au comité spécial pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun soccage, et que le nom de l'honorable M. *Aikins* soit substitué à celui de l'honorable M. *Campbell* sur le dit comité.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été

Ordonné, que la pétition d'*Alph. Nelson* et autres, en date du 1er mars, soit renvoyée au dit comité spécial, pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds de la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun soccage.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que la cinquante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill intitulé " Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie " du grand chemin de fer de jonction. "

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Qu'il soit nommé un comité du Sénat chargé de recueillir des renseignements sur la condition, le climat, le sol, la population, les ressources, les produits naturels, le commerce et les institutions de la *Terre de Rupert*, de la *Rivière-Rouge* et du Territoire du *Nord-Ouest* ainsi que sur le champ de colonisation et les moyens de communication qu'offrent ces pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et que le dit comité se compose de l'honorable maître général des postes et des honorables Messieurs *Dickson*, *Botsford*, *Letellier de St. Just*, *Locke*, *Burnham*, *Dickey*, *Sanborn*, *McLelan*, *Benson*, *Dumouchel*, *Olivier*, *Miller*, *Reesor*, et de l'auteur de la proposition. Que le quorum du dit comité soit de trois membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte trente-un " *Victoria*, chapitre quarante-six, et pour réglementer l'émission des billets de la Puissance, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant " le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender ' l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant " le parjure, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte intitulé " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal* dite du Soleil" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender ' l'Acte des pénitenciers de 1868, "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *McDonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 13 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renard,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *G. A. P. Turgeon* et autres, du comté de *Pontiac*, dans la province de *Québec* ;— de *Patrick Devine* et autres, du comté de *Renfrew* ;—de *J. P. Wells* et autres ;—et de *Angus Shaw* et autres, du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à "imposer et percevoir des droits de havre à l'embouchure de la *Rivière aux Castors*, et pour "d'autres fins."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de "jonction de *Montréal* et *Champlain*," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements aux dit bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des "pénitenciers de 1868," a été lu la troisième fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*,

Le dit bill a été amendé.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incorporer "la compagnie du canal d'*Ontario* et *Erié*."

L'honorable *M. Dickson* a proposé, secondé par l'honorable *M. Locke*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Reesor*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats, il a été

Ordonné, que la prise en considération ultérieure de la dite motion soit renvoyée à mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *McCully*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. *Christie* soit ajouté au comité chargé de recueillir des renseignements sur la condition, le climat, le sol, la population, les ressources, les produits naturels, le commerce et les institutions de la *Terre de Rupert*, de la *Rivière-Rouge*, et du Territoire du *Nord-Ouest*, ainsi que sur le champ de colonisation et les moyens de communication qu'offrent ces pays.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 14 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenney,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

Ordonné, que les étrangers se retirent de la Chambre, et que les portes soient closes.

Ordonné, que les portes soient ouvertes.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *G. Smillie* et autres, de la ville de *Fergus*, dans la province d'*Ontario* ; demandant

la passation d'un acte pour faire fermer les canaux, suspendre le service des chemins de fer, et empêcher les navires de partir des ports intérieurs le dimanche.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à mardi prochain, à sept heures et demie du soir.

La question étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa Majesté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle à rapport à ce bill et que le dit bill lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication annonçant que c'était l'intention du Gouverneur-Général de se rendre à cette Chambre maintenant pour sanctionner le bill en dernier lieu mentionné.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance,

Son Excellence le Très-Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel*, et *St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat."

Laquelle étant venue, avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu le titre du bill à être passé comme suit : "Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa Majesté."

La Sanction Royale a été prononcée sur ce bill par le greffier de cette Chambre comme suit :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et

La Chambre des Communes s'en est allée.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires," et informer cette

Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 27.—Biffez " huit " et insérez : " cinq. "

Page 2, ligne 34,—Biffez " quatre " et insérez : " trois. "

Page 5, après section 13, ajoutez la suivante comme clause A :

Clause A.

" Tous les droits perçus sous l'autorité du présent acte seront payés au Receveur-Général " et formeront partie du fonds consolidé de revenu du *Canada*. "

Les dits amendements étant lus de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée à mardi prochain, à sept heures et demie du soir.

Mardi, 19 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>			

PRÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Price* ; d'*Henry Fry* et autres, de la cité de *Québec* et de la ville de *Lévis*, dans la province de *Québec*.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 29 mars 1870, priant Son Excellence de faire déposer

devant le Sénat un état indiquant le jour et l'heure de l'arrivée et le jour de l'entrée en douane au port d'*Halifax*, *N. E.*, du paquebot à vapeur *City of Brussels*, en ce présent mois de mars 1870, le but déclaré de sa relâche au dit port, le jour de son congé et l'heure de son départ ;

Aussi, le nom du médecin visiteur du port d'*Halifax*, avec copie de toute correspondance entre ce médecin et le capitaine, les officiers ou les agents du dit steamer, ou les autorités de la ville, au sujet du débarquement de passagers ou de la relâche ou entrée de ce bâtiment au port d'*Halifax*.

De plus, si lors de l'arrivée il y avait un ou plusieurs passagers malades sur le dit steamer, mention de ce fait, ainsi que des noms de ces passagers, de leur nationalité et de leur provenance : s'ils ont été mis à terre, mention des motifs de leur débarquement à *Halifax*.— Dire la nature de la maladie, par l'ordre de qui les malades ont été débarqués, les noms de ceux à qui on les a remis, quand, où et de quelle manière cela a eu lieu, avec tous les détails ; le temps et le lieu où le *City of Brussels* a été visité pour la première fois par le dit médecin, si le steamer avait une patente nette de santé à son arrivée et à son départ ; s'il a reçu ordre de faire quarantaine à *Halifax*, sinon, pour quelle raison ; le nom du pilote qui a conduit à port le dit steamer ; s'il a présenté au capitaine un exemplaire imprimé de l'acte de la quarantaine et de la salubrité (1868) et les règlements du 23 mai 1868, faits en exécution de cet acte ; si le pilote savait qu'il y avait à bord un cas de petite vérole ou autre maladie contagieuse, et, s'il le savait, pourquoi il n'a pas donné ordre de mettre le bâtiment en quarantaine.

Ordonné, qu'elle reste sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Ferguson*, il a été *Ordonné*, que l'honorable M. *Locke* soit substitué à l'honorable M. *Ritchie* pour former partie du comité spécial chargé d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial et les documents qui l'accompagnent et qui ont été déposés devant cette Chambre le 15 de mars dernier.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque dans la *Nouvelle-Ecosse*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les passages d'eau, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte incorporant la Banque des Marchands d'*Halifax*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kenny*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté, " et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 20 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skew,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell* ; du Révérend *John Mair*, M. D., secrétaire de la société de réforme de *Kingston* pour l'observation du dimanche.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé : ' Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal*, dite du *Soleil*, ' " a fait rapport qu'il avait examiné le dit

bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 37, retranchez depuis "registres" jusqu'à "sera" dans la 39me ligne.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. *Sanborn* soit ajouté au comité spécial pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur les biens-fonds originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun socage.

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'il soit résolu, qu'il est d'une grande importance que l'ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial fasse connaître, sous le plus court délai possible, quelle économie on réaliserait, par mille, dans la confection des sections entreprises sur le parcours de l'Intercolonial, en adoptant une largeur de voie de 3 pieds au plus, par comparaison à ce que coûterait une voie large de 5 pieds et demi, et aussi quelle serait la différence par mille du prix de construction et de parachèvement, sur le tracé de l'Intercolonial—y compris les frais de ponts, de tunnels et de matériel d'exploitation—d'un chemin de fer de la largeur de 3 pieds et d'un chemin large de 5 pieds et demi, et aussi quelle serait la différence du coût d'exploitation de ces lignes.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la prise en considération des divers items de l'ordre du jour soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *John Pratt* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Price* ; de *Julien Chabot* et autres, de la ville de *Lévis*, dans la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

D'*Henry Fry* et autres, de la cité de *Québec* ; demandant que le charbon importé de la *Grande-Bretagne* soit admis libre de droit.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du Grand chemin de fer de Jonction," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton, (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 18 mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien déposer devant le Sénat un état relatif aux sections 4 et 7 du chemin de fer Intercolonial,—indiquant :

1o. Les sommes réclamées des commissaires pour travaux exécutés et dus en entier ou en partie, par les entrepreneurs depuis mai dernier jusqu'à ce jour,—ces sommes devant

être distinguées de celles réclamées par les sous-entrepreneurs ou qui ont été payées par les sous-entrepreneurs aux travailleurs à valoir sur les dites réclamations, ou qui restent dues ;

20. Les sommes réclamées des commissaires pour fournitures de matériaux, de vivres, et de fourrages aux entrepreneurs, sous-entrepreneurs et ouvriers :

30. Les sommes payées par les commissaires à valoir sur les réclamations ci-dessus, avec mention avec dans chaque cas du taux pour cent payé à compte sur le total réclamé. ainsi que de la balance due ;

40. Le montant des estimations mensuelles des travaux exécutés par les entrepreneurs, et les à comptes à eux payés sur ces montants estimatifs, avec mention des dates de ces paiements ;

50. Les montants des pourcentages mensuels retenus aux entrepreneurs depuis juin dernier jusqu'au jour de l'annulation des marchés, et les montants payés aux entrepreneurs à compte sur les dits pourcentages, avec mention des dates des paiements ;

60. Copie de toute correspondance, soit par lettres, soit par télégrammes, entre les commissaires ou leur secrétaire et quelques personnes que ce soit relativement à des réclamations non satisfaites, depuis le mois d'août dernier ;

70. Copie de tous procès-verbaux ou rapports présentés par le bureau des commissaires à l'honorable Conseil Privé, ou autres, tels documents, ayant trait à ces réclamations non satisfaites.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. *McCully*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, basée sur la résolution adoptée par cette Chambre hier soir, savoir :—

Qu'il est d'une grande importance que l'ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial fasse connaître, sous le plus court délai possible, quelle économie on réaliserait, par mille, dans la confection des sections entreprises sur le parcours de l'Intercolonial, en adoptant une largeur de voie de 3 pieds au plus, par comparaison à ce que coûterait une voie large de 5 pieds et demi, et aussi quelle serait la différence par mille du prix de construction et de parachèvement, sur le tracé de l'Intercolonial—y compris les frais de ponts, de tunnels et de matériel d'exploitation—d'un chemin de fer de la largeur de 3 pieds, et d'un chemin large de 5 pieds et demi, et aussi qu'elle serait la différence du coût d'exploitation de ces lignes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et de faire rapport sur iceux, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte qui pourvoit la discipline à bord des vaisseaux du Gouvernement canadien. "

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative,

et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque dans la *Nouvelle-Écosse*."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative,

et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Jeudi, 21 avril 1870.

Résolu. Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour prier cette honorable Chambre de permettre à *John Fenning Taylor*, écuyer, son greffier, de comparaître, pour être examiné devant le comité permanent spécial de la Chambre des Communes sur les comptes publics, lundi prochain, le 25 du courant, à 11 heures A. M., et de produire devant le dit comité un état des sommes payées à chacun des membres du Sénat, pour indemnité et frais de route durant la dernière session du Parlement actuel.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Certifié,

WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Et alors il s'est retiré.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les passages d'eau."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte incorporant la Banque des Marchands d'*Halifax*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kenny*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit renvoyé au dit comité conjoint des deux Chambres pour être de nouveau pris en considération.

Aiors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 22 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>	
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

Du Révérend *John Mair*, M. D., secrétaire de la société de réforme de *Kingston*, pour l'observation du dimanche ; demandant qu'il soit pris des mesures pour faire mieux observer le dimanche.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie du " canal à navires d'*Ontario* et *Erié*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque de la *Nouvelle-Ecosse*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis d'hui à huit jours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte des pénitenciers de 1868. "

Et aussi le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le parjure, " et informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendement. "

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé : ' Acte incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal*, " dite du *Soleil*, " et informer cette Chambre que les Communes ont agréé l'amendement fait au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

22 avril 1870.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de faire son huitième rapport comme suit :

L'entrepreneur des impressions pour le Parlement étant aussi entrepreneur d'autres impressions pour les départements publics, il est expédient, pour éviter toute erreur, de résoudre :—

Que le comité est d'opinion que tous les papiers et documents dont l'impression est ordonnée par le Parlement, doivent tomber sous l'effet des clauses du contrat conclu entre le Parlement et l'entrepreneur des impressions pour le Parlement, et que les rapports annuels des chefs des divers départements sont clairement compris dans les impressions parlementaires comme documents à soumettre au Parlement ;—aussi, qu'il est au pouvoir du Parlement d'ordonner, d'après son contrat, l'impression de tel nombre d'exemplaires des documents ci-dessus mentionnés qui peuvent être requis pour le service public ;—et que, pour prévenir tout malentendu, les chefs des divers départements devraient faire connaître à ce comité le nombre d'exemplaires de leurs divers rapports ou d'autres documents parlementaires dont ils peuvent avoir besoin, afin que ce nombre d'exemplaires soit ajouté à la liste des distributions des papiers parlementaires pour en faire partie.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 25 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier.</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>	

PRËRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Malhiot* ; d'*Antoine Mayrand* et autres, des *Trois-Rivières*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ; du Révérend Messire *Edmond Langevin*, Vicaire-Général, et autres, de la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *John Pratt* et autres, de la cité de *Montréal* ; et de *Julien Chabot* et autres, de la ville de *Lévis*, dans la province de *Québec* ; demandant séparément qu'il ne soit pas imposé de droits sur le charbon.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte incorporant " la Banque des Marchands d'*Halifax*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait

examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Kenny*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *McCully*, du comité chargé de recueillir des renseignements sur la *Terre de Rupert*, la *Rivière-Rouge* et le Territoire du *Nord-Ouest*, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

Ottawa, 12 avril 1870.

Sur motion de l'honorable M. *McCully*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial du Sénat chargé de recueillir des renseignements sur la condition, le climat, le sol, la population, les ressources, les produits naturels, le commerce et les institutions de la *Terre de Rupert*, de la *Rivière-Rouge* et du Territoire du *Nord-Ouest*, ainsi que sur le champ de colonisation et les moyens de communication qu'offrent ces pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et que le dit comité se compose de l'honorable Maître Général des Postes et des honorables Messieurs *Dickson*, *Botsford*, *Letellier de St. Just*, *Locke*, *Burnham*, *Dickey*, *Sanborn*, *McLelan*, *Benson*, *Dumouchel*, *Olivier*, *Miller*, *Reesor*, *Christie* et de l'auteur de la proposition. Que le quorum du dit comité soit de trois membres.

Certifié,

J. F. TAYLOR,

Greffier du Sénat.

RAPPORT.

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,

25 avril 1870.

1. Le comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la *Terre de Rupert*, la *Rivière-Rouge* et le Territoire du *Nord-Ouest*, ayant pris en considération le sujet qui lui a été renvoyé, a l'honneur de faire rapport :

La présence à *Ottawa*, pendant la session actuelle du Parlement, d'un grand nombre de personnes récemment arrivées de la *Rivière-Rouge*, et toutes plus ou moins personnellement familières avec le Territoire du *Nord-Ouest* et ses ressources, ayant fait naître l'idée qu'on pouvait avantageusement profiter de cette circonstance pour obtenir de précieux renseignements sur ce qui fait l'objet des résolutions précédentes, le comité nommé à cette fin a cité devant lui plusieurs témoins et a recueilli de précieux renseignements qu'il annexe à ce rapport.

2. La vaste étendue de la région susceptible de culture, les rapports constamment favorables qu'on a faits de ses qualités agricoles et de la salubrité de son climat, ne laissent aucun doute dans l'esprit du comité, que le pays situé au nord de la frontière des *Etats-Unis*, à l'ouest du bassin du Lac *Supérieur* et qui s'étend le long de la rive nord de la *Saskatchewan*, est un pays favorable à la culture du blé et des légumes.

3. Les principaux inconvénients paraissent être l'éloignement des lignes de communication par eau ou par chemin de fer; l'absence de marchés pour l'écoulement des produits agricoles, les apparitions plus ou moins fréquentes des sauterelles et la rigueur de l'hiver. Cependant les témoignages reçus sur ce dernier point tendent à établir le fait que, quoique le thermomètre indique un degré bien plus bas de température à la *Rivière-Rouge* qu'à *Ontario*, dans les mois d'hiver, cependant le froid produit à peine ou ne produit point sur les personnes plus d'inconvénients dans un pays que dans l'autre.

Le comité ne doute point que si l'on prend bientôt des mesures pour faciliter les moyens de communication avec la *Rivière Rouge*, en passant par le territoire anglais, ce pays ne devienne un lieu de demeure très-désirable pour l'immigrant, et ne contribue grandement à favoriser la prospérité et les plus vitaux intérêts de la Puissance.

Le tout respectueusement soumis.

J. McCULLY,

Président.

(*Pour Témoignages, Voir Appendice No. 1.*)

Alors l'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Holmes*,
Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *McCully*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été

Ordonné, qu'il soit imprimé cinq milles exemplaires du dit rapport avec les appendices et une carte convenable, pour l'usage des deux Chambres.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

22 avril 1870.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de présenter comme son neuvième rapport, le premier et le second rapports de son sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impressions, le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'année dernière, et le bilan annuel des comptes d'impressions, lesquels il recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président, Sénat.

CHAMBRE DE COMITÉ,

30 mars 1870.

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions pour examiner les comptes d'impressions, et auquel a été renvoyé le rapport du greffier du comité conjoint sur les services de l'année dernière, a l'honneur de soumettre son premier rapport.

Le sous-comité a commencé sa besogne par confronter les liasses de l'ouvrage exécuté l'année dernière avec les comptes en détail, et il a trouvé le tout absolument conforme au contrat.

Il a aussi examiné le bilan et les comptes payés, et il les a certifiés et signés comme "examinés et trouvés corrects."

Les travaux d'audition du sous-comité ont été facilités considérablement par l'ordre et la méthode qui règnent dans la manière de tenir les comptes d'impressions. Chaque document porte un endossement donnant un état détaillé du coût et des mesurages. Le compte rendu à la fin de l'année récapitule les mêmes choses en détail et renvoie aux numéros des pièces justificatives pour vérification, tandis que le grand-livre indique l'état de chaque compte des entrepreneurs et de la valeur de l'ouvrage accompli.

Sous la même administration, et avec le même ordre et la même méthode, le bureau des distributions a pleinement répondu à l'objet pour lequel il a été établi, et à l'attente du comité quant à son efficacité et à son économie.

Le sous-comité a aussi examiné les divers contrats conclus pour les services d'impressions, et il les a trouvés conformes aux soumissions telles qu'acceptées à la dernière session.

Le sous-comité désire de nouveau attirer l'attention du comité sur la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité conjoint des impressions du 25 août 1865, savoir : "Qu'à l'avenir aucun document ne devra être présenté ou reçu par l'une ou par l'autre Chambre à moins qu'il ne soit complet." Si cette recommandation n'est pas suivie, l'impression et la publication des documents de la session devront être considérablement retardées.

Le tout respectueusement soumis.

J. D. BROUSSEAU, *Président*,
J. SIMPSON, *Président, Sénat*,
M. BOWELL, *M. P.*,
E. M. McDONALD, *M. P.*,
JOHN LOCKE, *Sénat*,

CHAMBRE DE COMITÉ,

1er avril 1870.

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions du Parlement pour examiner les comptes d'impressions, et auquel a été renvoyé le rapport du greffier du comité conjoint sur les services de l'année dernière, a l'honneur de présenter, comme son second rapport, le mémoire suivant dont il recommande la communication à l'honorable Ministre des Finances, savoir :

Mémoire.—L'acte 31 *Vic.*, ch. 27, intitulé : "Acte relatif à l'Economie Intérieure de la Chambre des Communes, et pour d'autres fins," pourvoit au paiement des services des impressions du Parlement comme suit :

Clause 6.—"Les sommes votées par le Parlement pour les impressions parlementaires seront versées entre les mains du Ministre des Finances et employées par lui à défrayer les services d'impression ; un compte sera ouvert pour ces services dans l'une des banques du Canada, sous tel nom que prescriront le Sénat et la Chambre des Communes ; et les sommes jugées nécessaires seront payées ou transférées au nom de la personne choisie à cette fin, à mesure du progrès de l'ouvrage et il en sera rendu compte dans le bilan annuel des comptes d'impressions."

Conformément à la 6e clause ci-dessus citée, le comité conjoint des impressions recommanda, par son troisième rapport de la dernière session, qu'un tel compte fût ouvert au nom du greffier du comité, et ce rapport fut adopté par le Sénat le 3 mai 1869, et par la Chambre des Communes, le 10 du même mois.

Le 21 juillet dernier, le greffier du comité reçut de M. Langton, secrétaire du bureau de la trésorerie, la minute suivante :

"Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, en date du 19 juillet 1869.

"Vu un certain mémoire, en date du 19 juillet 1869, soumis par l'honorable président du Bureau de la Trésorerie, mentionnant que l'attention du Bureau a été attirée sur l'inconvénient qu'il y a dans la pratique d'émettre des mandats de paiement à porter en compte, pratique qui existe encore à un certain degré pour les paiements de certaines branches du service public.—

“ Le Bureau est d’avis que les paiements en cette forme soient discontinués dans tous les cas où il sera possible de le faire, et que lorsque des paiements de sommes considérables devront se faire, les mandats soient émis en faveur des parties à qui les sommes seront dues :

“ Le Bureau est aussi d’avis que cette minute devrait s’appliquer aux paiements à faire pour les impressions parlementaires, aux paiements à faire par l’entremise des commissaires du chemin de fer Intercolonial, et à ceux à faire par les divers départements. ”

Le sous-comité est d’opinion que la minute ci-dessus ne peut s’appliquer au comité conjoint des impressions, attendu qu’elle est contraire à l’acte ci-dessus mentionné, et le sous-comité espère, en conséquence, que la partie de cette minute qui a rapport aux impressions du Parlement sera rescindée.

Le sous-comité désire aussi attirer l’attention de l’honorable Ministre des Finances, sur le fait que des trois départements du Parlement, savoir : le Sénat, la Chambre des Communes, et le comité conjoint des impressions, celui-ci est le seul qui soit assujéti à l’ordre en conseil, les dépenses contingentes de la Chambre des Communes étant payées par le comptable à même des deniers placés de temps à autre à son crédit par les commissaires, suivant qu’il est nécessaire, ce qui est considéré comme un contrôle suffisant,—et le comptable du Sénat, sans être soumis à ce genre de contrôle, ayant à sa disposition des deniers placés de temps à autre à son crédit par le gouvernement, suivant qu’il est nécessaire. Ces sommes se sont élevées, pour les dix-huit mois compris entre juillet 1867 et janvier 1869, d’après le compte-courant publié dans les procès verbaux, à \$212,575.96; et ont été placées à son crédit par montants variant de \$4,000 à \$30,000, tandis que toute la dépense annuelle pour les services d’impression du Parlement excède rarement la somme en dernier lieu mentionnée.

Le comité n’a point d’objection à ce que la dépense du service placé sous sa direction soit assujéti à tout contrôle nécessaire, mais il objecte à ce que ce service soit soumis à un contrôle qui n’est pas prescrit par la loi et auquel ne sont pas soumis les autres départements.

Le tout respectueusement soumis.

J. D. BROUSSEAU, *Président*,
J. SIMPSON, *Président, Sénat*,
M. BOWELL, *M. P.*,
JOHN LOCKE, *Sénat*,
E. M. McDONALD, *M. P.*

Au Président et aux Membres du comité conjoint des Impressions.

MESSIEURS,—J’ai l’honneur de vous soumettre le bilan annuel des comptes d’impressions, lequel indique que le coût du service des impressions du Parlement, pour l’année fiscale expirée le 30 juin 1869, a été de \$29,015 ^{1/4}/₁₀₀.

Les divers comptes détaillés sur lesquels est basé le présent bilan, sont prêts pour l’examen du Comité, ainsi que les pièces justificatives, comprenant une série complète des imprimés, numérotés depuis 1 jusqu’à 1086.

Le service des impressions a été bien exécuté l’année dernière, mais par suite de l’incendie de l’établissement des imprimeurs de la Reine, on a dû, dans l’intérêt du public, charger de beaucoup d’ouvrage *extra* les entrepreneurs des impressions parlementaires, ce qui a causé beaucoup de délai dans l’impression des journaux et des documents de la session ; mais tout l’ouvrage en retard entre les mains des ci-devant entrepreneurs des impressions est maintenant terminé et prêt pour la reliure, à l’exception du volume contenant le rapport du Bureau de l’Agriculture.

Les contrats pour les divers services des impressions du Parlement ayant été dûment passés par les différentes parties dont les soumissions ont été acceptées à la dernière session, sont maintenant prêts à être soumis à l’examen et à l’approbation du comité.

En juillet dernier, le secrétaire du Bureau de la Trésorerie me transmit copie d’un rapport d’un comité de l’honorable Conseil Privé, conçu en ces termes :

“ Vu un certain mémoire, en date du 19 juillet 1869, soumis par l’honorable président

du Bureau de la Trésorerie, mentionnant que l'attention du Bureau a été attirée sur l'inconvénient qu'il y a dans la pratique d'émettre des mandats de paiement à porter en compte pratique qui existe encore à un certain degré pour les paiements de certaines branches du service public.

“ Le Bureau est d'avis que les paiements en cette forme soient discontinués dans tous les cas où il sera possible de le faire, et que lorsque des paiements de sommes considérables devront se faire, les mandats soient émis en faveur des parties à qui les sommes seront dues.

Le Bureau est aussi d'avis que cette minute devrait s'appliquer aux paiements à faire pour les impressions parlementaires, aux paiements à faire par l'entremise des commissaires du chemin de fer Intercolonial, et à ceux à faire par les divers départements. ”

J'ai cru de mon devoir, comme greffier du comité des impressions, d'attirer l'attention du Ministre des Finances d'alors, l'honorable M. *Rose*, sur la 6^{me} clause de l'acte 31 *Vic.*, chap. 27, intitulé : “ Acte relatif à l'économie intérieure de la Chambre des Communes, et pour d'autres fins, ” laquelle décrète : “ Que les sommes votées par le Parlement pour les impressions parlementaires seront versées entre les mains du Ministre des Finances et employées par lui à défrayer les services d'impression ; un compte sera ouvert pour ces services dans l'une des banques du *Canada*, sous tel nom que prescriront le Sénat et la Chambre des Communes ; et les sommes jugées nécessaires seront payées ou transférées au nom de la personne choisie à cette fin, à mesure du progrès de l'ouvrage et il en sera rendu compte dans le bilan annuel des comptes d'impressions. ”

Je représentai aussi, respectueusement, que les mandats à émettre pour le service des impressions du Parlement ne sont pas des mandats pour des sommes dont il doit être rendu compte au gouvernement exécutif, mais, comme il est décrété dans le susdit acte, pour des sommes dont il doit être rendu compte dans le bilan annuel des comptes d'impressions, qui doit être soumis au comité à chaque session, à sa première réunion.

L'ordre en conseil reste encore en vigueur quant aux impressions du Parlement ; et, conséquemment, ces impressions ont été payées par mandats émis directement par l'auditeur en faveur des parties y ayant droit, sur mon certificat attestant que les sommes étaient dues, excepté dans les cas ci-après mentionnés.

La compagnie d'Assurance Provinciale du *Canada* a payé intégralement la somme de \$4,000 à laquelle se montait la police d'assurance, sur les feuilles imprimées déposées dans l'établissement de reliure de M. *Desbarats*, lors de sa destruction par l'incendie. J'ai déposé, cette somme avec celle de \$224 $\frac{84}{100}$ reçue pour l'impression de bills privés, à la Banque de *Montréal*, au crédit du service des impressions, tel que prescrit par la 6^e clause de l'acte sus-mentionné, et j'ai donné des chèques sur cette somme pour des impressions lorsque le système des mandats eut entraîné trop d'inconvénients.

Tel que requis par la 3^{me} clause du dit acte, j'ai préparé une estimation des sommes qui seront probablement nécessaires pour le service des impressions du Parlement pendant l'année fiscale commençant le 1^{er} juillet 1870, estimation qui se monte à la somme de \$35,000, que j'ai transmise au Ministre des Finances pour recevoir son approbation et être soumise au Parlement avec les autres estimations de l'année.

Le tout respectueusement soumis,

HENRY HARTNEY,
Greffier du Comité collectif des Impressions.

CHAMBRE DE COMITÉ,
8 Mars, 1870,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été

Ordonné, que le quorum du comité spécial chargé d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial et des documents qui l'accompagnent, soit réduit à trois membres.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que les pétitions ci-dessous mentionnées soient renvoyées au comité permanent des banques, du commerce et des chemins de fer, savoir : d'*E. Parent* et autres, de l'honorable *J. A. Berthelot* et autres, de *François Armand* et autres, de l'honorable *P. U. Archambault* et autres, de *J. B. Duncan* et autres, d'*Ed. John Senkler* et autres, d'*H. Armand*, et autres, et d'*Angus Cameron* et autres, actionnaires commanditaires de "La Banque du Peuple," demandant séparément qu'il soit introduit certains amendements dans la nouvelle charte de la dite banque.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bourinot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les passages d'eau."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Holmes*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi 26 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armanul,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully.</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Dacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Burnham* ; de l'honorable *Charles Connell*, M. P., et autres, de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la nouvelle compagnie de gaz de la cité de *Montréal* ;—et de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Guévremont* ; de la corporation de la ville de *Sorel* province de *Québec*.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que l'honorable M. *Robertson* soit ajouté au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du huitième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les passages d'eau. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Robertson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative au département des finances, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

22 avril, 1870.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement a l'honneur de présenter, comme son dixième rapport, le rapport de son sous-comité chargé d'examiner la question des salaires que reçoivent les employés du service des impressions parlementaires, attachés au bureau de distribution pour les deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

Le sous-comité chargé d'examiner la question des salaires que reçoivent les employés du service des impressions parlementaires, attachés au bureau de distribution des deux Chambres, a l'honneur de faire rapport :

Le personnel du bureau de distribution se compose d'un distributeur, d'un assistant-distributeur et de deux commissionnaires. Le distributeur reçoit \$600 et l'assistant-distributeur \$500 par année; les deux commissionnaires, qui ne sont employés que pendant la session, ont chacun \$2.00 par jour. Le distributeur est dans le service public depuis plus de quatorze ans; pendant la plus grande partie de cette période, il a été employé en sa capacité actuelle; il est parfaitement entendu dans sa besogne qui a été considérablement augmentée depuis la confédération; votre comité croit donc qu'il mérite une augmentation proportionnelle de salaire et recommande que son salaire soit élevé de \$600 à \$800.

Lors de la création du bureau de distribution qui a mis fin à la pratique de distribuer séparément pour chaque Chambre les imprimés parlementaires, M. *Boulet* a été transféré du Sénat à ce bureau comme assistant-distributeur. Il est depuis sept ans au service public et s'est montré capable de remplir les nouveaux devoirs dont on l'a chargé; votre comité croit donc qu'il mérite que son salaire soit élevé de \$500 à \$600.

Les deux commissionnaires sessionnels, *J. Rivet* et *E. O. Botterill*, s'acquittent fidèlement de leurs devoirs, mais le comité pense que leur rémunération de \$2.00 par jour est bien suffisante.

A commencer le 1er juillet 1870.

Le tout respectueusement soumis,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Blake*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 27 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchessnay, F. H. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

D'*Antoine Mayrand* et autres, de la ville des *Trois-Rivières*, dans la province de *Québec* ; demandant que le tarif proposé soit amendé de manière à exempter de droits le charbon importé de la *Grande-Bretagne*.

Du Révérend Messire *Edmond Langevin*, Vicaire-Général, et autres, de la province de *Québec* ; demandant l'établissement d'écoles de navigation avec des bureaux d'examineurs aux différents ports de la Puissance.

L'honorable M. *Campbell*, du comité auquel a été renvoyé le bill intitulé : " *Acte pour faire droit à John Robert Martin,*" a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ.

27 AVRIL, 1870.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte [pour faire droit à *John Robert Martin,*" avec ordre de faire rapport en toute diligence, étant pour cela autorisé à envoyer quérir personnes, pièces et dossiers ;—et auquel a été renvoyé aussi l'ampliation des procédures jusques et y compris le jugement final de la cour des Plaids Communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans l'affaire *Martin vs. Lount*, laquelle ampliation avait été présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *John Robert Martin*,—a l'honneur de faire rapport :

Conformément à l'ordre de renvoi, en date du 28 mars dernier, et à la 79me règle de votre honorable Chambre, votre comité a entendu les dépositions sous serment des témoins cités devant lui par le pétitionnaire ; ces dépositions ont été reçues par écrit et sont annexées au présent rapport avec toutes les pièces produites devant votre comité.

Après avoir dûment pris en considération cette preuve et les pièces produites, de même que l'ampliation des procédures qui lui a été renvoyée, votre comité est d'opinion que les allégations contenues dans le préambule du dit bill n'ont pas été prouvées.

En conséquence, votre comité demande humblement qu'on le dispense de continuer l'examen de cette affaire.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,

Président.

Ordonné, que le dit rapport reste sur la table.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender " la loi relativement à certains rapports que doivent faire les juges de paix."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et " parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatifs au corps de police de la " paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec un amendement auquel elles demandent son concours.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Dans le titre de la version anglaise, biffez " perpétuel " et remplacez-le par " permanent."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte autorisant la cour de police de la cité d'*Halifax* à condamner les jennes " délinquants à la détention dans l'école d'industrie d'*Halifax*," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du chemin de fer du *Canada central* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de la *Nouvelle-Ecosse* l'effet de l'acte de la législature de la ci-devant province du *Canada*, 19 et 20 *Vict.*, chap. 141, relatif au synode de l'église " d'*Angleterre en Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du neuvième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Reesor*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du huitième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les passages d'eau."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " la loi relative au département des finances."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 28 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Atkins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De l'honorable *Charles Connell*, M. P., et autres, de la Puissance du *Canada* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie du chemin de fer de " *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*."

De la corporation de la ville de *Sorel*, dans la province de *Québec* ; demandant qu'il ne soit pas imposé de droits d'importation sur le charbon, le blé et la farine de blé.

De la nouvelle compagnie de gaz de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit pas adopté de mesures pour imposer un droit sur le charbon.

De la chambre de commerce de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit pas imposé de droits sur les céréales, le charbon et le sel.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative au " *département des finances*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du dixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'Ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender la loi relativement à certains rapports que doivent faire les juges de paix. "

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapuis*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du chemin de fer *central du Canada* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de la *Nouvelle-Ecosse* l'effet de l'acte de la législature de la ci-devant province du *Canada*, 19 et " 20 *Vict.*, chap. 141, relatif au Synode de l'église d'*Angleterre en Canada*, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les passages d'eau. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 27, après " paiement " insérez : " ou avec l'intention de diminuer les " péages ou le revenu d'un passage ".

Page 2, ligne 28, après " paix " insérez : " pour le comté, la cité ou le district où l'un " des débarcadères du passage sera situé ".

Page 2, ligne 41, retranchez " ou toute " et après " loi " insérez : " ou ordre en conseil ".

Page 2, ligne 45, retranchez " ou de telle loi " et insérez : " loi, ou ordre en conseil ".

Page 3, ligne 14, retranchez depuis " lorsque " jusqu'à " il " dans la 15ème ligne et insérez : " l'on fera valoir des raisons suffisantes auprès du ministre du revenu de l'intérieur ".

Page 3, dernière ligne, après " question " insérez : " pourvu toujours que rien de con- " tenu au présent acte ne s'applique à aucune cause relative à une licence de passeur, pendant " devant une cour de loi ou d'équité, lors de la passation du présent acte ".

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour continuer en force les dispositions de divers actes concernant la Banque du Peuple, " auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leslie*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

27 avril 1870.

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Rapport d'un comité du Sénat nommé au sujet de la *Terre de Rupert*, de la *Rivière-Rouge* et du Territoire du *Nord-Ouest* avec la carte (5000 exemplaires en anglais et en français, dans la proportion ordinaire) ;

Réponse et réponse supplémentaire à une adresse demandant la correspondance relative à la nomination de juges pour le comté de *Gaspé* et le comté de *Bonaventure*, depuis le 1er juillet 1868, etc. ;

Réponse à une adresse demandant un compte détaillé indiquant le montant prêté par la ci-devant province du *Haut-Canada* pour le havre d'*Oakville*, et le montant avancé en sus pour ce havre, etc. ;

Réponse à une adresse demandant un état indiquant les défalcatons commises dans le département des finances du gouvernement ; aussi copie de tous règlements faits pendant l'année dernière à l'égard de l'audition des comptes (comme document de la session seulement) ;

Réponse à une adresse demandant un état détaillé indiquant le salaire et les dépenses de l'inspecteur des salles d'exercice à *Toronto*, la date de sa nomination, ses instructions et d'autres papiers (pour distribution seulement).

Réponse à une adresse, demandant les instructions données aux arpenteurs envoyés au *Nord-Ouest*, et un état indiquant le nombre d'hommes employés, et les salaires à payer, etc., (avec 3 cartes).

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse, demandant un état indiquant le montant payé annuellement comme indemnité, en vertu de l'acte seigneurial refondu en faveur du township de *Whitworth*, paroisse de *St. Antoine*, comté de *Témiscouata* ;

Réponse à une adresse, demandant les observations et remarques du juge en chef du *Nouveau Brunswick* et du barreau de cette Province sur le bill pour constituer une cour d'appel ;

Réponse à une adresse, demandant un état indiquant les réclamations contre le gouvernement du *Canada* pour casernes, etc., pour les troupes impériales, depuis le 1er janvier 1861 jusqu'à présent.

Réponse à une adresse, demandant un état indiquant les sommes payées par le gouvernement du *Canada* pour casernes, réparations, etc., pour les troupes impériales, depuis le mois de janvier 1861 jusqu'au mois de décembre 1869, et portées en compte comme dépenses de milice ou autrement.

Réponse à une adresse, demandant la correspondance, etc., relative à la remise à M.M. *Gooderham* et *Worts*, de *Toronto*, de certains droits d'accise ;

Réponse à une adresse, demandant la liste des cadets qui ont fréquenté les écoles militaires de la Puissance ;

Réponse à une adresse, demandant un état indiquant toutes les terres vendues dans la Péninsule Indienne de *Saugeen* depuis 1856 jusqu'à 1861, etc.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,

Président, Sénat,

Le dit rapport étant lu de nouveau,
Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été
Ordonné, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M.
Matheson,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 29 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *Christian Wurtzle* et autres, syndics de la Banque de
prévoyance et d'épargnes de *Québec*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état préparé par le greffier, indiquant
les sommes payées à chaque Sénateur comme indemnité et frais de route pour la dernière
session.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*,
il a été

Ordonné, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes par le greffier pour
communiquer à cette Chambre un état qui a été mis sur la table du Sénat, indiquant les
sommes payées à chaque Sénateur comme indemnité et frais de route pour la dernière session
du présent Parlement.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du maître-général des postes pour l'année finissant le 30 juin 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport de *Donald A. Smith*, écuyer, au sujet des Territoires du *Nord-Ouest*.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* " a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

29 avril 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a trouvé suffisant l'avis donné dans le cas de la pétition relative au bill intitulé : " Acte pour étendre à la Province de la *Nouvelle-Ecosse* l'effet de l'acte de la " législature de la ci-devant province du *Canada*, 19—20 *Victoria*, chapitre 141, relatif au " Synode de l'Eglise d'Angleterre en *Canada*. "

Votre comité a aussi examiné la pétition de l'honorable *Charles Connell*, M. P., et autres, de la Puissance du *Canada*, demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie " du chemin de fer de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*, " et a constaté que l'avis donné n'est pas suffisant. Votre comité recommande cependant de suspendre en ce cas-ci la 51^{me} règle, en tant qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,

Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de l'honorable *Charles Connell*, M. P., et autres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

29 avril 1870.

Le comité conjoint des impressions présente, comme étant le douzième rapport du comité :

Le rapport ci-annexé de son sous-comité, auquel ont été renvoyés la réponse à une adresse de la Chambre des Communes relative aux impressions pour les départements, et l'état relatif aux impressions confidentielles, lequel rapport du dit sous-comité il soumet respectueusement à la considération des deux Chambres.

Lé tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président, Sénat.

CHAMBRE DE COMITÉ,

28 avril 1870.

Le sous-comité, nommé par le comité conjoint des impressions, et auquel ont été renvoyés la réponse à une adresse de la Chambre des Communes demandant un état des soumissions pour les impressions des départements, et l'état relatif aux impressions confidentielles, a l'honneur de faire rapport :

Qu'en examinant l'état des soumissions pour les impressions des départements, le sous-comité a trouvé, page 17, la mention suivante de l'imprimeur de la Reine : " Base de calcul— Composition et tirage pour les départements publics en 1869, d'après les comptes publics et " les livres de l'imprimeur de la Reine." Ainsi, on voit qu'en calculant les prix des diverses soumissions, l'imprimeur de la Reine n'a pris en considération que les deux items " composition et tirage," laissant de côté les divers autres items " pliage, cousage, couverture, etc.," et rapportant comme plus bas soumissionnaire celui dont les prix pour la composition et le tirage étaient les moins élevés, bien que les prix de plusieurs autres items fussent plus élevés que ceux de divers autres soumissionnaires.

L'imprimeur de la Reine dit que bien que ses livres indiquent la composition et le tirage, ils ne donnent point les autres items ci-dessus mentionnés; conséquemment, il ne les a pas fait entrer dans ses calculs, et il ajoute que s'il eût pu le faire, le résultat aurait probablement pu être différent.

En l'absence de données indiquant le coût des impressions pour les départements, le sous-comité a basé ses calculs pour les trois soumissions suivantes sur les prix mentionnés dans le contrat parlementaire accordé à la dernière session, et avec les résultats suivants :—

James Cotton.....	\$ 9,609 71
I. B. Taylor.....	10,286 01
Hunter, Rose et Cie.....	13,077 87

Quant à l'état relatif aux impressions confidentielles, le sous-comité est surpris de trouver que la reliure pour les départements n'a pas été offerte à la compétition publique, tel que prescrit par la 6me clause du chap. 7 de l'acte 32 et 33 *Victoria* (1869), laquelle décrète : " Que les impressions, la reliure, etc., seront faites en vertu de contrats qui seront conclus après tel avis public demandant des soumissions, etc., et que les plus basses soumissions reçues des parties seront acceptées si le Gouverneur en conseil est convaincu que ces parties sont capables et ont les moyens d'entreprendre ces ouvrages avec les exceptions portées dans la 7me clause."

Si des soumissions avaient été demandées, le comité a lieu de croire que ces ouvrages auraient pu être faits à des prix bien moins élevés que ceux qu'on est convenu de donner.

Le sous-comité voit aussi, par le rapport ci-dessus, que des impressions pour une somme considérable ont été faites par diverses parties à des prix excédant de beaucoup ceux du contrat, quelques-unes de ces impressions étant données comme confidentielles. Il n'y a aucun certificat annexé aux comptes pour attester qu'ils sont corrects, ou même qu'ils ont été examinés, mais seulement le reçu des parties qui ont été payées. Il n'y a non plus aucun ordre en conseil autorisant la confection de l'ouvrage tel que voulu par la 7me clause de l'acte ci-dessus cité, laquelle se lit comme suit : " Le Gouverneur pourra, de temps à autre, par ordres en conseil, autoriser, pour les raisons mentionnées dans tels ordres, des impressions et de la reliure pour le service public sans demander de soumissions ; et ces ordres en conseil et la dépense en vertu d'iceux seront soumis au Parlement à sa session alors prochaine."

Le sous-comité désire aussi attirer l'attention du comité sur le fait que la loi a été enfreinte lorsqu'on a payé des prix élevés pour des impressions confidentielles, sans ordres en conseil autorisant ces impressions, et il recommande, comme étant de toute nécessité, que tous les comptes pour impressions départementales et confidentielles soient examinés et certifiés comme corrects avant d'être payés.

Le tout respectueusement soumis.

J. D. BROUSSEAU,
JAMES YOUNG,
E. M. McDONALD,
J. S. SANBORN.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les passages d'eau." a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, au sujet de la publication d'un compte rendu des débats du Parlement.

L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Allan*,

Que le dit ordre soit rayé de l'ordre du jour.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Simpson*, savoir :—Que le neuvième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes soit adopté.

Après de nouveaux débats,
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative,
et
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender
" la loi relativement à certains rapports que doivent faire les juges de paix."
Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M
Aikins,
La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 2 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Christie</i> ,	<i>Locke</i> ,	<i>Reesor</i> ,
<i>Allan</i> ,	<i>Cormier</i> ,	<i>McClelan</i> ,	<i>Renaud</i> ,
<i>Anderson</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>McCrea</i> ,	<i>Robertson</i> ,
<i>Armand</i> ,	<i>Duchesnay, E. H..J.</i> ,	<i>McCully</i> ,	<i>Ross</i> ,
<i>Benson</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>McDonald</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Bill</i> ,	<i>Guévremont</i> ,	<i>McLelan</i> ,	<i>Sanborn</i> ,
<i>Blake</i> ,	<i>Hamilton (Kingston)</i> ,	<i>McMaster</i> ,	<i>Seymour</i> ,
<i>Bourinot</i> ,	<i>Holmes</i> ,	<i>Macpherson</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Kenny</i> ,	<i>Malhiot</i> ,	<i>Simpson</i> ,
<i>Burnham</i> ,	<i>Lacoste</i> ,	<i>Matheson</i> ,	<i>Skead</i> ,
<i>Campbell</i> ,	<i>Leonard</i> ,	<i>Miller</i> ,	<i>Wark</i> ,
<i>Chaffers</i> ,	<i>Leslie</i> ,	<i>Mitchell</i> ,	<i>Wilmot</i> .
<i>Chapais</i> ,	<i>Letellier de St. Just</i> ,	<i>Olivier</i> ,	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Benson* ; d'*A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Robertson* ; de messieurs *B. Douglas* et Cie., et autres, d'*Amherst*, dans le comté de *Cumberland*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Ross* ; de *J. F. Taylor*, greffier du Sénat, et autres officiers, fonctionnaires et serviteurs du Sénat.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de la *Nouvelle-Ecosse* l'effet

“ de l'acte de la législature de la ci-devant province du *Canada*, 19—20 *Victoria*, chapitre “ 141 relatif au Synode de l'église d'*Angleterre* en *Canada*,” a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : “ Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes mentionnés “ ci-dessous avant la passation de l'acte de la présente session destiné à les maintenir en “ vigueur.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du dixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender “ l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*.”

Et aussi le bill intitulé “ Acte pour amender “ l'Acte concernant le maintien plus effectif “ de la paix dans le voisinage des travaux publics,” et informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du “ chemin de fer de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et que la soixantième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du douzième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Simpson*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte “ pour amender et étendre l'acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et “ chenaux dans certains ports des provinces de la Puissance,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender la loi relativement à certains rapports que doivent faire les juges de paix. "

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *McDonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 3 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *William Workman* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Allan* ; de la compagnie des consommateurs de gaz de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *Christian Wurtels* et autres, syndics de la banque de prévoyance et d'épargne de

Québec ; demandant que l'acte 4 et 5 *Victoria*, chap. 32, pour encourager l'établissement de banques d'épargnes en *Canada*, continue d'être en force pendant dix ans ou plus.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du " chemin de fer de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Ryan*, du comité spécial chargé de s'enquérir des mesures qui ont été prises et du progrès qui a été fait dans le Royaume-Uni d'*Angleterre* et d'*Irlande* pour établir un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point un tel système peut être avantageusement appliqué aux poids, mesures et monnaies du *Canada*, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

(Pour Rapport, voir Appendice No. 2.)

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. *Guévremont*, du comité spécial chargé de s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur les biens-fonds originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun socage, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMTÉ,

Sénat, 29 avril 1870.

Le comité spécial, nommé et choisi par votre honorable Chambre " pour s'enquérir de " griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel* " par rapport aux ventes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun socage, après avoir pris en considération la preuve, tant écrite que testimoniale, produite devant lui, et qui est ci-annexée, a pu constater et fait rapport à votre honorable Chambre :

Que partie de la seigneurie de *Sorel* a été concédée par Sa Majesté le Roi de *France* à M. de *Saurel*, le 29 octobre 1672, et partie à M. de *Ramezay*, le 12 avril 1740.

Que cette seigneurie a été acquise par Son Excellence Sir *Frédéric Haldimand*, pour Sa Majesté le Roi d'*Angleterre*, le 13 novembre 1780, moyennant le prix de £3,300.

Que vers l'année 1783 et les suivantes, Sa Majesté accorda à des réfugiés des États-Unis (*U. E. Loyalists*) et à des officiers et soldats, tant de l'armée régulière que de la milice, qui avaient servi dans la dernière guerre, divers lots de terre dans la dite seigneurie de *Sorel*, au nombre d'environ trois cents.

Que ces lots ainsi accordés aux loyalistes, soldats et miliciens, leur furent octroyés par des billets ou certificats de possession (*location tickets*), conçus généralement dans la forme suivante : " Que le porteur ayant droit à un certain nombre d'acres de terre, en

„ vertu des instructions de Sa Majesté au gouverneur de la province, a tiré un lot d'une certaine étendue mentionnée au dit certificat, dans la seigneurie de *Sorel*, et qu'ayant prêté les serments voulus, et fait et signé la déclaration requise par les dites instructions, il était autorisé à s'établir sur le dit lot et y travailler sans délai ; et qu'en s'établissant sur le dit lot, il recevrait un contrat de concession à l'expiration de douze mois de la date du dit certificat.”

Que, malgré que les loyalistes, soldats et miliciens, qui prirent et occupèrent ces lots de terre, en vertu des dits certificats, aient pu concevoir l'espoir que la tenure sous laquelle ils devaient posséder ces lots, serait la tenure *en franc et commun socage*, telle qu'elle existe généralement dans le *Haut* et le *Bas-Canada*,—attendu que l'octroi de ces terres par Sa Majesté aux loyalistes, était une gratification (*bounty land*) qui devait être considérée comme une *munificence* de Sa Majesté, et même comme une dette qui leur était due par l'État, ainsi que l'octroi fait aux soldats et miliciens,—cependant il n'a pu être constaté devant votre Comité qu'aucune promesse à cet égard leur ait été formellement faite.

Que de fait il n'appert pas qu'aucune rente ait été payée par les dits loyalistes, soldats et miliciens, qui avaient pris les dits lots de terre dans la dite seigneurie, ou leurs représentants, depuis leur prise de possession des dits lots, en vertu des dits certificats de possession, jusqu'à l'année 1821.

Mais que, dans une lettre adressée aux magistrats de *Sorel* par le procureur-général *Sewell*, en date du 16 juin 1796, ce dernier, tout en leur annonçant que les terres dans la seigneurie de *Sorel* pourraient être, avec la permission de Sa Majesté, tenues en franc et commun socage, les notifia en même temps qu'elles seraient soumises à une rente annuelle modérée (*moderate annual quit rent*), et qu'ils pourraient obtenir des titres sous cette tenure.

Qu'à la suite de cette communication du procureur-général *Sewell*, leur déclarant l'intention de Sa Majesté au sujet de leurs terres, les propriétaires et habitants de la seigneurie, tout en suggérant de leur côté quel devrait être le taux de cette rente modérée, ajoutèrent qu'ils étaient prêts à accepter des titres de propriété ou contrats de concession, conformément à la gracieuse et libérale déclaration de Sa Majesté.

Sur cette déclaration des habitants de la seigneurie, Son Excellence le gouverneur-général Sir *George Prevost* fit adresser par le secrétaire militaire *Noah Freer* à *Edward Bowen*, alors procureur-général et membre de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, comme représentant du Bourg de *William-Henry (Sorel)*, une lettre en date du 28 janvier 1812, dans laquelle Son Excellence déclarait : qu'après avoir pris en considération la lettre adressée par le procureur-général *Sewell* aux personnes qui avaient formé des établissements dans la seigneurie de *Sorel* appartenant à Sa Majesté, en date du 16 juin 1796, au sujet de la tenure des terres, ainsi que diverses correspondances échangées depuis sur le même sujet ; et après avoir pris l'avis de plusieurs personnes en état de juger ce qui pourrait être regardé comme un taux juste et libéral, quant à la rente annuelle modérée qui devait être imposée sur les terres, il en était venu à la conclusion d'établir le taux mentionné subséquemment dans la dite lettre, et que moyennant cette rente à être payée à Sa Majesté par les personnes qui avaient pris des lots dans la dite seigneurie, elles pourraient posséder ces lots en franc et commun socage et en obtenir des octrois, mais sous aucune autre condition.

Que le 29 janvier 1812, le procureur-général *Bowen* informa ses commettants des arrangements qui avaient eu lieu, afin de leur permettre d'obtenir des titres de propriété de leurs terres, en franc et commun socage, moyennant une rente annuelle modérée, et ajoutait dans sa lettre que le résultat obtenu était aussi favorable qu'on pouvait l'espérer, et qu'il ne doutait pas que tous ne fussent prêts à l'accepter immédiatement et avec reconnaissance ; que la rente ne deviendrait exigible que le onze novembre alors prochain, et qu'il ne serait demandé aucuns arrérages, et qu'il leur était loisible d'obtenir leurs octrois de terres sans délai.

Que les habitants de la seigneurie ayant négligé de se prévaloir de la faculté qui leur avait été offerte, d'obtenir leurs terres en franc et commun socage, moyennant une rente modérée, Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord *Dalhousie* fit émettre, le 16 octobre 1821, un ordre déclarant que, vu que Sa Majesté avait ordonné que tous les lots

de terre à être concédés dans le bourg de *William-Henry*, seigneurie de *Sorel*, fussent octroyés à titre de cens, avec profits de lods et vente, il nommait *J. M. Mondelet*, écuyer, notaire de Sa Majesté, aux fins de recevoir les dits titres ; enjoignant que les possesseurs des dits lots eussent à prendre des titres en conséquence, sinon qu'il serait procédé contre eux pour les y contraindre.

Qu'à la suite de cette injonction, les possesseurs de terres dans la dite seigneurie, prirent des contrats de concession sous la tenure en censive, portant lods et vente, en vertu desquels ils ont depuis possédé ces terres, payant les rentes stipulées dans ces contrats, ainsi que des lods et vente sur les mutations de propriété, jusqu'à l'abolition du droit de lods et vente dans la dite seigneurie.

Que le 9 septembre 1829, dans une entrevue qui eut lieu à *Sorel*, entre Son Excellence Sir *James Kempt*, alors gouverneur du *Bas-Canada*, et MM. *William Nelson*, *J. D. Dorje* et *Andrew Schultz*, au sujet des réclamations des réfugiés royalistes, à propos de leurs lots de terre dans la seigneurie de *Sorel*, Son Excellence les informa que, pour tenir la promesse contenue dans la lettre du procureur général *Sewell*, en date du 16 juin 1796, d'un octroi en franc et commun socage, deux modes lui étaient suggérés ; tout en leur faisant observer que cela ne pourrait s'appliquer qu'aux réfugiés, ou à leurs héritiers et descendants, ainsi qu'à ceux qui avaient acquis d'eux, et dans le cas que les réfugiés, leurs héritiers ou descendants, auraient dûment rempli les conditions de leur établissement originaire. 1° Le premier mode proposé était que tous les lots des personnes de la classe ci-dessus, seraient, si cela était praticable, inclus dans une patente générale, et octroyés en franc et commun socage ; les frais de la patente devant être à la charge de ceux à qui elle serait accordée. 2° Le second moyen était qu'une exemption à perpétuité du paiement des lods et vente serait consignée, sous forme légale, sur les titres en censive en vertu desquels ces personnes possédaient leurs lots respectifs, encore à leurs frais. Et dans chaque cas, la rente telle qu'établie alors, devait continuer à être payée.

Que ces trois messieurs, après consultation entre eux, déclarèrent qu'ils préféraient le second mode, dont ils se dirent en même temps satisfaits, ajoutant qu'ils croyaient que cela rencontrerait l'approbation des autres personnes auxquelles le cas s'appliquait. Mais qu'il n'a pas été prouvé à votre comité qu'aucune démarche ait été adoptée par les parties intéressées pour obtenir ce but.

Sous ces circonstances, il paraîtrait à votre comité : 1° Que, malgré que les réfugiés loyalistes, soldats et miliciens, à qui des certificats de possession (*location tickets*) avaient été accordés dans la seigneurie de *Sorel*, aient pu concevoir d'abord l'espoir que la tenure de leurs lots de terre en franc et commun socage serait exempte de toute rente, néanmoins il n'a pas été prouvé à votre comité qu'aucune promesse formelle à cet égard leur eût été faite.

2° Que, dès 1796, ils furent informés par le procureur-général *Sewell* que, tout en leur accordant la tenure en franc et commun socage, cependant leurs lots de terre seraient chargés d'une rente annuelle modérée ; que les parties intéressées y acquiescèrent, mais ne jugèrent pas à propos d'adopter les procédés nécessaires pour y parvenir.

3° Qu'après avoir pris des contrats de concession en censive, Sir *James Kempt* ayant suggéré à MM. *Nelson*, *Dorje* et *Schultz*, pour eux-mêmes et les autres loyalistes, un moyen de s'exempter du paiement des lods et vente, auquel ils s'étaient soumis par ces contrats, il n'a pas été prouvé à votre comité qu'aucune démarche ait été non plus adoptée par eux pour parvenir à cette exemption.

4° Que d'ailleurs les lods et vente ayant cessé, en vertu de la loi, d'être perçus, déjà depuis plusieurs années, dans la seigneurie, la question d'exemption de cette charge a cessé depuis lors d'avoir un intérêt pratique.

5° Que les requérants n'ont pas établi devant votre comité le prétendu droit qu'ils réclament d'être déchargés de la rente à laquelle leurs terres ont été soumises en vertu de contrats qu'ils ont acceptés.

En conséquence, votre comité ne peut suggérer à votre honorable Chambre

aucune action ultérieure sur la requête présentée à votre honorable Chambre par les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie de *Sorel*, et renvoyée à votre comité.

Le tout néanmoins soumis.

J.-B. GUÉVREMONT.

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes mentionnés ci-dessous, avant la passation de l'acte de la présente session destiné à les maintenir en " vigueur."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender et étendre l'acte établissant des dispositions pour l'améliation des havres et chenaux dans certains ports des " provinces de la Puissance, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 4 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier.</i>	
<i>Chapais,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Leslie* ; de la Banques du Peuple, de la cité de *Montréal*.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier, et demande le renouvellement de la charte de la dite banque.

Sur motion de l'honorable M. *Leslie*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que la dite pétition soit renvoyée au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

D'A. M. *Foster* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un remaniement du tarif.

De MM. *B. Douglas & Cie.* et autres, d'*Amherst*, dans le comté de *Cumberland*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant la passation d'un acte durant la présente session du Parlement pour assimiler le cours monétaire de la Puissance.

De *J. F. Taylor*, greffier du Sénat, et autres, officiers, fonctionnaires et serviteurs du Sénat; demandant que les salaires qu'ils recevaient comme officiers, fonctionnaires et serviteurs de la province du *Canada*, lors de la passation de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord 1867*, leur soient continués comme officiers, fonctionnaires et serviteurs du Sénat de la Puissance du *Canada*.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lundi, 2 mai, 1870.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à leurs Honneurs le septième rapport du comité permanent des comptes publics de cette Chambre.

Odonné, Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Certifié,

WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

CHAMBRE DE COMITÉ, CHAMBRE DES COMMUNES,

OTTAWA, 2 Mai, 1870.

Le comité permanent des comptes publics a l'honneur de faire son septième rapport comme suit :

Votre comité a examiné les états relatifs au montant de l'indemnité et des frais de transport payés aux membres des deux Chambres pour la session de 1869, et a adopté la résolution suivante à cet égard :

Résolu, Que, comme il appert qu'il existe des irrégularités considérables dans le paiement des frais de transport, et que, dans certains cas, des membres ont été payés pour au delà de cent milles de transport de plus que d'autres membres résidant au même endroit, il est expédient d'attirer l'attention des deux Chambres sur ce fait dans le but de corriger les distances, de manière que la distance réellement parcourue soit payée et nulle autre.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

F. HINCKS,

Président.

Pour vraie copie,

Certifiée,

WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Ordonné, que le dit message reste sur la table.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien " et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 4, après " de " insérez : " quatre ".

Page 2, ligne 14, après " de " insérez : " quatre ".

Page 2, ligne 17, après " de " insérez : " dix ".

Page 2, ligne 22, après " valeur " insérez : " dix jours ".

Page 2, ligne 24, après " de " insérez : " quatre ".

Page 2, ligne 30, après " de " insérez : " quatre ".

Page 2, ligne 34, après " de " insérez : " deux ".

Page 2, ligne 37, après " de " insérez : " quatre ".

Page 2, ligne 41, après " de " insérez : " quatre ".

Page 3, ligne 31, après " excéder " insérez : " cent ".

Les dits amendements étant lus de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents^s du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

SÉNAT, 4 Mai, 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a nommé un sous-comité sur le sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Sénat pendant la prochaine session du Parlement et a reçu un rapport de ce sous-comité avec une lettre y annexée. Ces deux pièces accompagnent le présent rapport—Votre comité a adopté le rapport de son sous-comité et recommande en conséquence à votre honorable Chambre d'accepter l'offre et d'accorder la demande faites par M. *Bourinot*.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,

Président.

Au Président du Comité des comptes contingents du Sénat :—

Le sous-comité du comité des comptes contingents du Sénat, auquel a été renvoyé le sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Sénat, pendant la prochaine session du Parlement, a l'honneur de faire rapport qu'il a reçu la proposition suivante de M. J. G. *Bourinot*, pour l'exécution de ce service.

Votre sous-comité recommande l'acceptation de cette offre.

M. *Bourinot* est un sténographe d'expérience et est apte à bien remplir la tâche qu'il offre d'entreprendre.

Il a fait observer à votre sous-comité que par suite de la difficulté d'entendre les discours de la galerie, il serait nécessaire de lui donner un siège sur le parquet de la Chambre. C'est l'intérêt du Sénat de placer le sténographe où il puisse prendre correctement les paroles des orateurs, et comme M. *Bourinot* est un officier du Sénat, votre sous-comité ne voit point d'objection à ce qu'on lui permette d'avoir un siège à la table de la Chambre.

Votre sous-comité recommande aussi que M. *Bourinot*, suivant la demande qu'il en a faite, soit appelé "Sténographe du Sénat et des comités du Sénat," sans surcroît de salaire.

Le tout respectueusement soumis.

D. L. MACPHERSON.

A l'honorable D. L. MACPHERSON,

Président du sous-comité de la publication d'un compte-rendu des débats du Sénat.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de soumettre les propositions suivantes pour la publication d'un compte-rendu des débats du Sénat, durant la session prochaine.

Je suis prêt à me charger de faire le compte-rendu des débats et de le publier (en anglais et en français) dans un journal du matin de cette ville, à raison de 15 colonnes, terme moyen, par semaine, pour le prix de \$65 par semaine.

Ces comptes-rendus paraîtraient tous les matins, excepté lorsque la séance de la veille se serait prolongée dans la nuit. Toute quantité de matière en sus de celle indiquée ci-dessus, sera payée à part, sur le pied de \$3 la colonne.

J'entreprendrai de fournir aux journaux de *Montréal* et de *Toronto* (s'ils le désirent) une analyse des délibérations de chaque jour, moyennant \$20 par semaine. Si l'on ne pouvait pas conclure un arrangement satisfaisant pour la transmission de ce résumé par télégraphe, cette dépense serait à retrancher.

Je fournirai aussi à chaque membre deux exemplaires du compte-rendu quotidien, revu et corrigé, en brochure, et, de plus, à la fin de la session, je livrerai au Sénat 100 exemplaires reliés—le tout pour la somme de \$200. Autre item à retrancher, si on ne le croit pas nécessaire.

À ce sujet, je prendrai la liberté d'appeler votre attention sur le fait qu'au Parlement anglais, comme à d'autres grands corps législatifs, sont attachés des officiers qui ont le titre de *sténographes*, et dont on regarde les services comme indispensables aux comités. Je serais bien aise que le Sénat voulût me nommer à une charge de ce genre, d'autant que j'ai accompli cette fonction pendant la session actuelle. Je ne demanderais aucun surcroît de salaire pour remplir la charge.

Je puis ajouter que, si j'obtiens de faire le compte-rendu des débats du Sénat, ce travail ne saurait m'empêcher de m'acquitter de mon emploi actuel. Je dois dire aussi, pour être juste envers moi-même, qu'il me serait bien impossible de faire le compte-rendu à si bon marché, si je n'étais pas officier de cette Chambre, pourvu d'un appointement fixe, et si je n'avais pas la volonté de consacrer mon loisir à un service des plus fatigants.

J'ai l'honneur, etc.,

J. GEO. BOURINOT.

SÉNAT, 3 mai 1870.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial

pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur les biens-fonds originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun soccage.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain, qu'il soit imprimé dans les deux langues, et qu'il soit inséré dans le procès-verbal de demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes mentionnés ci-dessous " avant la passation de l'acte de la présente session destiné à les maintenir en vigueur." a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender et étendre l'acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la Puissance.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Chaffers* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport de la banque de la Cité, *Montréal*, à venir jusqu'au 25 avril 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 5 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cristie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Gévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Millee,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard.</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot,</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues :

De *William Workman*, maire, et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit pas passé de mesures à l'effet d'imposer des droits sur les céréales et le charbon.

De la compagnie des consommateurs de gaz de la cité de *Toronto* ; demandant qu'il ne soit pas imposé de droits sur le charbon venant de l'étranger.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

Sénat, 5 mai 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et d'en faire rapport, a l'honneur de présenter son 5e rapport.

Dans son troisième rapport, votre comité disait que la balance entre les mains du greffier, au crédit du Sénat, le 31 décembre dernier, était de \$24,566.98.

Le greffier a établi, par des pièces justificatives, numérotées depuis 299 jusqu'à 440, inclusivement, qu'il a dépensé \$16,076.21 sur cette somme dans l'intervalle du 1er janvier au 31 mars dernier, inclusivement ; d'où il suit que, le 1er avril dernier, il ne restait en sa possession, au crédit du Sénat, qu'une balance de \$8,490.77.

Quand cette balance sera épuisée, il sera du devoir du greffier de faire, auprès de qui de droit, la demande d'une nouvelle avance à compte sur les fonds affectés pour les salaires

et les dépenses contingentes de votre honorable Chambre ; et ainsi de temps en temps selon les besoins : et vu que les sommes avancées de la sorte, bien que déposées à la banque au crédit du Sénat, ne portent point intérêt, votre comité recommande que le greffier reçoive l'ordre de ne pas demander plus de \$5,000 à la fois.

Le greffier a demandé à votre comité l'autorisation d'employer un aide pour tenir ses livres et comptes, et la permission de le payer sur le pied de \$2 par jour, lorsqu'il aura besoin de ses services.

Votre comité ne peut recommander cette demande à la favorable considération de votre honorable Chambre, étant d'opinion que le greffier, au besoin, devrait avoir l'aide de l'un des assistants-greffiers, conformément à l'intention d'un rapport d'un comité du Sénat, en date du 11 décembre 1867.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel ont été renvoyées les pétitions d'*E. Parent* et autres, de l'honorable *J. A. Berthelot* et autres, de *François Armand* et autres, de l'honorable *P. U. Archambault* et autres, de *J. B. Duncan* et autres, d'*Ed. John Senkler* et autres, d'*H. Armand* et autres, et d'*Angus Cameron* et autres, actionnaires commanditaires de "La Banque du Peuple," demandant séparément qu'il soit introduit certains amendements dans la nouvelle charte de la dite banque, et auquel a été aussi renvoyé le bill intitulé : "Acte pour contiuer en force les dispositions de divers actes concernant la Banque du Peuple," et auquel a été aussi renvoyée la pétition de la Banque du Peuple, cité de *Montréal*, pour le renouvellement de sa charte, a fait rapport que le dit comité avait examiné les dites pétitions et le bill, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 10, retranchez depuis "par" jusqu'à "Acte" dans la 11ème ligne et insérez : "deux actes passés dans la session tenue en les dixième et onzième années du "règne de Sa Majesté respectivement intitulés : "Acte pour refondre les lois et abroger "certains actes relatifs au crime de faux" et

Page 1, ligne 16, retranchez : "dix-neuvième année" et insérez : "session tenue en les dix-neuvième et vingtième années.

Page 1, ligne 22, après "peuple" insérez : "et par le présent acte"

Page 1, ligne 44, retranchez depuis "place" jusqu'à la fin du bill et insérez les clauses

A. B. C.

CLAUSE A.

L'avis exigé par la 21ème section de l'acte cité en premier lieu sera donné de la manière y pourvue, pendant deux mois au lieu d'un mois.

CLAUSE B.

Des listes certifiées des actionnaires énonçant leur qualité et leur lieu de résidence ainsi que le nombre d'actions que chacun d'eux possède seront présentées au Parlement tous les ans, dans les quinze jours de l'ouverture de la session.

 CLAUSE C.

Avant de commencer des opérations sous l'autorité du présent acte, les associés gérants de la dite banque du Peuple devront soumettre à l'assemblée annuelle ou à une assemblée spéciale des actionnaires, convoquée par avis public et tenue au bureau de la dite banque, en la cité de *Montréal*, la question de savoir s'il est désirable de continuer les affaires de la banque aux termes et conditions que contient le présent acte; et le vote de la majorité en somme des actionnaires présents à cette assemblée, s'il est favorable à la continuation des affaires, sera, pour les associés gérants, une autorisation suffisante de continuer les dites affaires sous l'autorité du présent acte.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant les passages d'eau " et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender l'acte concernant la perception et l'administration du " revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, " relativement aux ordres et convictions sommaires, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour remédier à l'inconvé " nient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes ci-dessous mentionnés " avant la passation de l'acte de la présente session destiné à les maintenir en vigueur, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passerat-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du dixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des mesures prises et du progrès accompli dans le Royaume-Uni en ce qui concerne l'établissement d'un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point ce système pourrait être appliqué avantageusement aux poids, mesures et monnaies du *Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain, et que dans l'intervalle le dit rapport soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux.

L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Que le dit rapport soit maintenant adopté.

Après débats, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à samedi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*

La Chambre s'est ajournée à samedi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Samedi, 7 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Atkins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay. E. H, J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>		

PRÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan* ; de la corporation de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de messieurs *Fletche, Hoag* et Cie., de *Mailand*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blake* ; de *John Gesford* et autres, manufacturiers de cigares, résidant dans la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*.

L'honorable M. *Wark*, du comité spécial chargé d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et les documents qui l'accompagnent, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Le comité spécial nommé pour examiner le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et les documents y annexés, après avoir examiné avec soin ces papiers ainsi que certains autres documents fournis par les commissaires, et après avoir aussi examiné une partie des comptes et pièces justificatives, a l'honneur de faire rapport :

Que sans exprimer d'opinion sur les discussions qui ont eu lieu entre les commissaires et l'ingénieur-en-chef, concernant le meilleur mode à suivre pour l'adjudication des travaux, votre comité croit que dans l'intérêt public il eût été mieux de différer ces adjudications jusqu'à ce que les premiers arpentages et les spécifications eussent été terminés.

Le comité croit que la pratique de nommer un personnel complet d'ingénieurs et d'assistants aussitôt après l'adjudication de chaque contrat est sujette à objection sous le rapport de l'économie. Si les commissaires eussent d'abord donné à l'ingénieur chargé de chaque section un moindre nombre d'employés, avec l'entente que le personnel serait augmenté au besoin, on eût pu réaliser une économie importante, sans nuire au service.

On s'en convaincra mieux en se reportant à l'état qui donne, comme suit, le nombre d'hommes et de chevaux employés sur chaque section :

Section.	Hommes et garçons.	chevaux.
1	123	26
2	178	48
8	71	19
9	36	6
10	67	9
11	85	22
12	307	68

Les Commissaires disent qu'ils ont nommé pour chaque section :

- 1 Ingénieur résidant,
- 2 Assistants-ingénieurs,
- 2 Jalonneurs,
- 2 Chaîneurs.

Si ce personnel suffit pour les opérations de la section 12, un bien moindre devrait suffire pour celles de la section 9 et de quelques autres où les travaux sont très-limités.

Les feuilles des salaires pour les six mois expirés le 31 décembre dernier, font voir que le nombre des personnes employées sur la ligne à la fin de l'année, y compris le corps des ingénieurs, les arpenteurs et les évaluateurs de terrains, était comme suit :

District du St-Laurent.....	93
“ de Restigouche	43
“ de Miramichi.....	27
“ de la Nouvelle-Ecosse.....	50

Total..... 211

Et que les salaires pour la même période se sont élevés à \$65,556.91, ce qui correspond à \$131,113.82 par année.

A ce taux, le montant total annuel des salaires serait comme suit :

Commissaires :

M. Walsh, président.....	\$4,000 00
“ Chandler.....	3,000 00
“ Bridges.....	3,000 00
“ McLelan.....	3,000 00
“ C. S. Ross, secrétaire.....	2,000 00
“ T. C. Duplessis, assistant secrétaire.....	1,600 00
“ William Wallace, comptable.....	1,600 00
“ W. Curran, messenger.....	300 00
	<hr/>
	18,500 00

Département de l'Ingénieur en Chef.

M. S. Fleming, ingénieur en chef.....	\$4,800 00
“ W. F. Foust, assistant do	1,800 00
“ Thomas R. Burpee, secrétaire.....	720 00
“ Robert Davis, commis.....	800 00
	<hr/>
	8,120 00

Salaires des ingénieurs et autres employés sur la ligne,
comme ci-dessus indiqué..... 131,113 82

\$157,733 82

Un autre état pour les huit mois allant à la même date donne le montant approximatif des salaires payés aux ingénieurs, ouvriers et travailleurs, et des dépenses faites dans les différents districts, comme suit :

Etat approximatif des salaires et de la dépense des brigades employées au tracé et à la construction, dans les différents districts du chemin de fer Intercolonial depuis le 1er mai jusqu'au 31 décembre 1869.

District du St. Laurent "S. Hazlewood."

	Salaire.		Dépenses.	
	\$	cts.	\$	cts.
Contrat No 1, L. G. Bell, ingénieur en charge.	6,091	60	10,455	40
Contrat No. 2, W. H. E. Napier, do	6,180	79		
Contrat No. 3, R. McKennan, do	5,138	56		
Camp No. 1, Henry Carre, do	3,349	54		
Camp No. 2, John Lindsay, do	3,521	43		
Camp No. 3, W. F. Biggar, do	3,343	11		
Camp No. 4, Shanley et Thompson, do	4,650	77		
Bureau de Rimouski, S. Hazlewood, do	5,641	60		
	37,817			

District de Restigouche, "Marcus Smith."

Contrat No. 3, H. A. F. McLeod, ingénieur en charge	5,415	82	6,541	30
Contrat No. 6, E. Lawson, do	5,068	21		
Camp No. 1, P. A. Peterson, do	4,602	35		
Camp No. 2, Charles Odell, do	4,482	74		
Bureau de Dalhousie, Marcus Smith do	3,403	28		
	22,972			

District de Miramichi, "A. L. Light." \$ cts.

Camp No. 1, F. J. Croasdale, ingénieur en charge.....	7,440	84	17,504	88
Camp No. 2, J. F. Lynch do	6,810	55		
Camp No. 3, W. Buck do	5,545	00		
Bureau de Newcastle, A. L. Light do	3,403	28		
	23,199			

†District de la Nouvelle-Ecosse, "W. H. Tremaine."

Contrat No. 4, G. H. Henshaw, ingénieur en charge.....	6,310	90	3,160	28
Contrat No. 7, P. S. Rubidge do	5,570	20		
Brigade Hazen—tracé et construction do	4,888	58		
Bureau de Truro, W. H. Tremaine do	3,045	46		
	\$19,815			

BUREAU DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,
Ottawa, 23 avril 1870.

M. Wallace, le comptable, a, par ordre des Commissaires, annexé aux états ci-dessus les explications suivantes.

J'ai donné dans les états qui précèdent le montant des salaires payés aux personnes y dénommées pour les périodes indiquées.

L'état des dépenses a été fait avec soin sur les données contenues dans le compte général. Il est difficile cependant de préciser avec une parfaite exactitude la dépense de chaque district, vu que les comptes pour les différents districts ne forment qu'un seul compte général du génie.

L'excédant de dépenses du district de *Miramichi* sur les autres districts peut-être attribué aux causes suivantes :

10. Qu'il a fallu arpenter et tracer une ligne entièrement nouvelle dans toute la longueur de ce district.

20. Qu'afin de s'assurer de la meilleure route, il a fallu tirer plusieurs lignes d'essai, et les brigades employées à les tirer ont eu à parcourir plusieurs mille milles à grands frais de campement, d'approvisionnements etc.,

3. Que les lignes d'essai, de même que celle qui a été choisie, traversent presque toujours des forêts et se trouvent à de grandes distances des chemins et des établissements ; ce qui a rendu le transport très dispendieux, et nécessité l'emploi d'un plus grand nombre de bucherons.

4. Que les brigades ainsi employées ont été en activité de service et au complet pendant toute la période mentionnée, tandis que dans les districts du *Saint-Laurent*, de *Restigouche* et de la *Nouvelle-Ecosse*, les brigades employées à faire le tracé ont, à une seule exception, été licenciées à la fin d'octobre. Dans les districts du *Saint-Laurent*, de *Restigouche* et de la *Nouvelle-Ecosse*, les brigades ont presque toutes été occupées aux travaux de construction et ont reçu un surcroît de salaire à titre de compensation pour la pension et le transport ; les brigades employées au tracé dans ces districts n'opéraient que sur de petites distances, leur besogne consistant surtout à rectifier le tracé de la ligne et à prendre des sections transversales, de sorte qu'elles n'ont pas eu besoin d'autant de bucherons, qu'elles ont eu moins de distance à parcourir et moins de frais à faire pour le transport.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM WALLACE,

Comptable.

Si les commissaires y avaient regardé d'un peu plus près, ils auraient découvert que, tandis qu'une partie de cette grande dépense a eu pour causes les très-nombreuses allées et venues sur la ligne et les autres choses indiquées par eux, le taux excessif des gages payés aux travailleurs, la mauvaise gestion et l'extravagance ont contribué largement aussi à la dépense.

Presque sur tout le parcours, les gages sont beaucoup plus élevés que ceux que donnent les particuliers. Pour éclaircir ce point, le comité a écrit à des personnes qui emploient un grand nombre d'ouvriers dans les comtés traversés par ce tronçon de la ligne, et voici les réponses qu'il en a reçues.

L'honorable *John Ferguson*, sénateur, écrit de *Bathurst* :

Le loyer d'un bon bûcheron ou d'un chef de bûcherons, est de \$14 par mois, plus la nourriture et le logement.

Le loyer d'un cuisinier \$14 par mois, plus la nourriture et le logement.

“ bûcheron ordinaire ou terrassier de savane de \$10 à 12 “ “ “

“ attelage à deux chevaux et du conducteur \$26 à 28 “ “ “

L'honorable *Richard Hutchison*, M.P., répond :

Le loyer des bûcherons et terrassiers est de 65s. à 75s. par mois, plus la nourriture et le [logement.

“ d'une paire de chevaux et du conducteur est d'environ 150s. “ “ “

George McLeod, écuyer, écrit : J'ai employé un grand nombre d'hommes à *Richibouctou* l'année dernière, et les gages les plus élevés que j'aie payés aux travailleurs, j'entends aux plus habiles, ne doivent pas excéder en moyenne le taux d'une piastre par jour ; encore les hommes avaient-ils à pourvoir à leur nourriture et à leur logement. A mes moulins, quand ils sont logés et nourris, ils reçoivent de \$12 à \$18 par mois ; ce dernier loyer ne se donne qu'aux scieurs bien entendus dans la manœuvre des scies verticales et circulaires.

Je pense que le taux moyen des gages est d'environ \$15 par mois, avec la nourriture et le logement. Enfin, *John Pickard*, M. P., de *Frédéricton*, dit que là où il réside, il paie pour un attelage de \$28 à \$32 par mois, et pour un bûcheron de \$12 à \$15 par mois avec la nourriture et logement.

Sur les sections du *St. Laurent* et de *Ristigouche*, on a payé \$14, 16, 18 et 20 par mois, mais le plus souvent les plus élevés de ces taux. Dans le district de *Miramichi*, le taux ordinaire a été de \$26 par mois, plus la nourriture et le logement. On a laissé *J. W. Crossdale*, ingénieur chargé de la conduite de la principale brigade de travailleurs, payer pendant près d'une année :

Aux chefs-bûcherons.....	\$34	par	mois,	ou	tre	la	nour	ri	t	u	r	e	e	t	le	l	o	g	e	m	e	n	t
Aux bûcherons.....	26	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“
Pour les attelages et les conducteurs....	60	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“

Les données ci-dessus font voir que dans les comtés que traverse cette partie du chemin de fer, les particuliers peuvent se procurer la même ou une meilleure main-d'œuvre pour un peu plus de la moitié du prix que les commissaires ont payé ; et le comité est d'opinion qu'à cet égard, les ingénieurs jouissent d'un trop grand pouvoir discrétionnaire.

Le comité est convaincu que si les commissaires avaient donné plus d'attention aux comptes des ingénieurs et autres, à mesure que ces comptes étaient présentés au paiement, ils auraient accompli une notable économie de deniers publics.

Le comité s'est enquis soigneusement de la marche des commissaires, lorsqu'ils eurent été autorisés par le gouvernement à indiquer la meilleure ligne entre *Miramichi* et le chemin de fer Européen et Nord-Américain. Il a constaté qu'ils établirent sur la ligne de l'intérieur deux corps d'explorateurs, lesquels y passèrent plus de cinq mois à fixer l'emplacement et à réduire le plus possible la longueur de cette ligne ; et qu'ils ne firent aucune dépense sur la ligne du milieu, bien qu'elle n'eût été tracée qu'à titre d'essai au prix d'une somme insignifiante ; *M. Light*, ingénieur, mesura l'une dans son état parfait et l'autre dans son état imparfait, et trouvant que la ligne de l'intérieur était plus courte de cinq milles et demi pour atteindre le chemin de fer Européen et Nord-Américain, quoiqu'elle fût plus longue d'un mille et demi pour atteindre *Halifax*, il estima qu'elle coûterait de moins que l'autre la valeur de cinq milles et demi de chemin. Il fit aussi rapport que la moitié ou les deux tiers des terres sur le parcours de la ligne de l'intérieur étaient propres à la culture, qu'immédiatement près de 8,000 habitants profiteraient de cette voie, et que, pour la ligne du milieu, elle traversait un pays quelque peu semblable, tant par le nombre des colons que par la qualité du sol. Tout cela montre que *M. Light* ne connaissait aucunement l'apparence du pays, non plus que le nombre et la position des habitants. Les quelques colons sur l'extrémité de la ligne à Moncton, sont à moins de 10 milles de l'autre chemin de fer, qui leur suffit, et ceux qui se trouvent à l'extrémité septentrionale, près de *Newcastle*, profiteront également de l'une ou de l'autre ligne. Ces établissements à part, il y a bien, il est vrai, une région de 50 milles sans habitants, mais loin que la moitié de cet espace soit colonisable, c'est à peine si la moitié des dix milles de l'extrémité septentrionale sont de bonnes terres, tandis que les 40 milles restants comprennent seulement quatre milles susceptibles de colonisation, séparés en six portions, si éloignées les unes des autres que les colons ne sauraient être empressés de s'y établir. Il y a donc 50 milles de cette ligne qui sont inhabités, dont 40 d'inhabitables. Le comité a emprunté ce renseignement du rapport d'un employé qui, d'après les instructions du gouvernement provincial, a parcouru la ligne dans le seul but de s'assurer de la qualité du sol avant de faire des arpentages pour faciliter la colonisation de ces localités.

D'un autre côté, si l'on consulte la carte, ainsi que le recensement, que *M. Light* dit n'avoir pas eu l'occasion d'examiner, on voit que la ligne du milieu traverse un pays fort peuplé, contenant à cette heure plus de 20,000 habitants, pour la plupart établis à moins de 10 milles de cette ligne, dont les extrémités, en outre, se trouvent dans des centres plus populeux que celles de l'autre. Elle passe dans le voisinage de plusieurs moulins et usines, et communique avec de riches pêcheries de saumon et autres sur le littoral. Par cette voie, pourrait se faire le service postal, qui, autrement doit continuer à s'exécuter comme à présent.

En outre, contrairement à ce qui arrive sur la ligne de l'intérieur, presque toutes les terres inconcédées, le long de ce tracé, sont propres à la colonisation. Il est à remarquer aussi que, par la ligne du milieu, tout mal explorée qu'elle a été, la distance de Québec à Halifax est d'un mille et demi plus courte que par l'autre voie, et comme il y a lieu de croire qu'une exploration plus soignée la réduirait encore de quelques milles, cette ligne assurerait à toujours une économie de temps et de dépense dans le transport des malles, des passagers et des marchandises. Le comité manquerait à son devoir s'il ne signalait la faute que l'on ferait en construisant un chemin, sur lequel devront voyager au cœur de l'hiver quantité de passagers venant ou à destination d'Angleterre, à travers une région de 40 milles d'étendue, notoirement impropre même à la colonisation.

En conséquence prenant en considération ce mode injuste de mesurage, la nature incertaine des renseignements fournis sur la population et la qualité du sol le long des lignes respectives, ainsi que les avantages nombreux que présente la ligne du milieu, et croyant que le choix de la ligne de l'intérieur a été une erreur dans laquelle on ne serait pas tombé si tous les renseignements fournis eussent été exacts, le comité recommande que les opérations sur cette voie soient suspendues et qu'un ingénieur compétent et digne de confiance soit chargé d'achever l'exploration de la ligne du milieu afin que celle-ci forme partie du chemin de fer Intercolonial.

Le tout respectueusement soumis,

DAVID WARK, *Président.*

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,
7 mai 1870.

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Burnham, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour continuer en force les dispositions de divers actes concernant la "Banque du Peuple," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres "de change," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de transporter à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et "les pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la Banque du Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial, nommé et choisi par votre honorable Chambre "pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de Sorel, par rapport aux "ventes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originairement concédés "aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun socage."

Sur motion de l'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. Sanborn, il a été

Ordonné, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour, et que le dit rapport soit renvoyé au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé:

“ Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du cinquième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Qu'il soit adopté,

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 23 mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les montants affectés par le gouvernement canadien, depuis l'union, aux grandes lignes de communication de *Métapédia* et *Ristigouche* et de *Témiscouata* et *St. Jean* qui relient les provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*, les montants dépensés sur ces routes et combien il a été dépensé dans les provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick* pour chaque route. Aussi un état indiquant le montant qui a été dépensé par le gouvernement du *Canada* sur le chemin d'*Annapolis* et de *Liverpool* dans la *Nouvelle-Ecosse*, depuis le 1er juillet 1867, avec copie de toute communication adressée à quelque département public, ou émanée de lui au sujet des dits chemins—copie de tous ordres en conseil y relatifs et des instructions basées sur ces ordres ; et aussi un état des sommes supplémentaires qu'il faudra pour achever de construire, entretenir et réparer les dits chemins.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Mitchell* a présentée à la Chambre le rapport annuel du département de la marine et des pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Olivier*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

Lundi, 9 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renaud</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bowrinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skeud,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>

PRÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant certains travaux sur la rivière *Ottawa*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender les actes concernant les douanes et le revenu de l'intérieur, et pour "établir certaines dispositions relatives aux bâtiments naviguant dans les eaux intérieures " du *Canada*, au-dessus de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre ce soir, et que la quarante-deuxième règle soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill.

Après débats,

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, en amendement, secondé par l'honorable M. *Wilmot*,

Que tous les mots après " fois " soient retranchés, et les suivants insérés à la place " de ce jour en six mois ".

Après de longs débats,

L'honorable M. *Macpherson* a proposé en amendement à l'amendement, secondé par l'honorable M. *Robertson*,

Que tous les mots après " Que " soient retranchés, et les suivants insérés à la place :
Résolu, cette Chambre est d'opinion qu'en imposant, tel que proposé par le bill, un droit sur les céréales, le riz, le charbon, le coke, le sel ou les produits naturels énumérés dans la cédule C du présent tarif (31 *Vict*, ch. 7 et 44)—lesquels sont maintenant admis en franchise en *Canada*, on introduirait un principe qui serait partial en ses effets par rapport aux différentes provinces composant la Puissance, qui répartirait le fardeau de l'impôt d'une manière inégale et vexatoire entre les populations, qui produirait une perturbation préjudiciable dans le commerce, et qui tendrait à faire naître des sentiments de *sectionalisme* et de désunion dans l'esprit du peuple Canadien.

Après de longs débats,

Six heures ayant sonné, Son Honneur le président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et a repris les débats sur la motion de l'honorable M. *Macpherson* en amendement à l'amendement.

Après de nouveaux débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.—24.</i>

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.—28</i>

Ainsi elle est passée dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion en amendement de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, elle a été aussi sur division résolue dans la négative.

La question a alors été mise sur la motion de l'honorable M. *Campbell*, savoir : Que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre ce soir, et que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill. Elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre, et que cet ordre soit le premier item de l'ordre du jour.

La Chambre a continué de siéger jusqu'à minuit.

MARDI, 10 mai 1870.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du *Canada*, en pourvoyant à la "retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée à aujourd'hui, à trois heures de l'après midi.

Mardi, 10 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchet,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De MM. *Fletcher, Hoag* et *Cic.*, de *Maitland*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il soit fait des amendements à l' " Acte pour expliquer et amender l'acte " concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics ; et la responsabilité des comptables publics."

De *John Gesford* et autres, de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*; demandant certains changements dans le tarif.

De la corporation de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il ne soit pas imposé de droits d'importation de cinquante centins par tonneau sur le charbon.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 6 avril 1870, priant Son Excellence de faire déposer devant le Sénat, un état détaillé indiquant le nombre des proclamations, avis, règlements, demandes de soumissions, et autres pièces officielles qui ont été insérées, par ordre du Gouvernement ou de ses officiers, employés ou commissaires dans le cours de la dernière année fiscale, 1° dans les journaux canadiens, 2° dans les journaux étrangers; aussi un état des sommes payées ou à payer pour les dites insertions.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ross*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada*; aussi copie de toute correspondance sur le transfert au gouvernement canadien de la totalité ou de quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quelque autre lieu.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *McCrea*,

Que le rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour " faire droit à *John Robert Martin*," soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Que les honoraires payés au greffier, lors de la présentation de la pétition de *John Robert Martin*, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage d'avec *Sophia Stinson*, soient remis au pétitionnaire, pourvu que tous les frais soient payés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que les pièces suivantes produites par *John Robert Martin* devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour lui faire droit, soient retirées du dossier, et rendues au pétitionnaire, savoir : Un hypothèque sur des biens-fonds dans la ville de *Barrie* pour \$2,000 par *William Lount* en faveur de *John Robert Martin*, et un hypothèque sur des biens-fonds dans le village de *Newmarket* pour \$2,000 par *William Lount* en faveur de *John Robert Martin*, ces deux actes en date du 8 janvier 1870.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant les douanes et le revenu de l'intérieur, et pour établir certaines dispositions relatives aux bâtiments naviguant dans les eaux intérieures du *Canada*, au-dessus de *Montréal*."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question ayant alors été mise, ce bill passera-t-il ?

La Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>E. H. J., McLelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skead.—26.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>McCrea,</i>		

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.—23.</i>
<i>Guëremont,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ressor,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour expliquer et amender l'acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics, et la responsabilité des comptables publics," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du dixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender la loi relativement à certains rapports que doivent faire les juges de paix."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit item soit rayé de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des mesures prises et du progrès accompli dans le *Royaume-Uni* en ce qui concerne l'établissement d'un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point ce système pourrait être appliqué avantageusement aux poids, mesures et monnaies du *Canada*, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change,"

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte l'effet de transférer à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la Banque du *Haut-Canada*."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. McDonald, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Burnham, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour examiner le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et les documents y annexés.

L'honorable M. Wark a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, Que le dit rapport soit maintenant adopté.

Après de longs débats.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain, et que le dit item soit le second sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées,"

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit alors le premier item de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant certains travaux sur la rivière Ottawa,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Wark,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 11 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mulhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>		

PRIÈRES :

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du *Canada*, en pourvoyant à la retraite, en certains cas " particuliers, des personnes qui y sont employées."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Bourinot*,

" De retrancher le mot " maintenant " et après " fois " d'insérer : " de ce jour en six mois."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Bureau,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Leonard,</i>	<i>Mulhiot,</i>	<i>Sanborn,</i>	<i>Wilmot.—12.</i>

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead.—27.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la question principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité-général à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé, par l'honorable M. *Kenny*,
Que, lorsque la Chambre s'ajournera cet après-midi, elle demeure ajournée jusqu'à huit heures du soir, et que cette dernière séance soit une séance distincte.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre reprenne les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Wark*, savoir : Que le rapport du comité spécial nommé pour examiner le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial et les documents y annexés, soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, chapitre " trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes " et parties d'actes mentionnés ci-dessous avant la passation de l'acte de la présente session " destiné à les maintenir en vigueur," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*.
La Chambre s'est ajournée jusqu'à huit heures du soir.

A huit heures du soir
Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dickson,</i>			

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender l'acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics. "

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Guévremont* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1. ligne 41, après " d'exercisc " insérez : " qui sera à l'avenir "

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires. "

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Léonard* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Convictions Sommaires.

Page 2, ligne 47—Après " l'appuyer " insérez clause A.

CLAUSE A.

Et attendu que, dans quelques unes des provinces du *Canada*, les termes ou séances des sessions générales de la paix ou autres cours, pendant lesquels la section soixante-et-seize du dit acte ordonne que les juges de paix feront des rapports des convictions prononcées par eux, peuvent se tenir moins souvent que tous les trois mois, et qu'il est à désirer, que les dits rapports ne soient pas faits à de plus longs intervalles ; à ces causes, il est de plus statué que les rapports qu'exige la dite soixante-et-sième section de l'acte ci-haut cité devront être faits par chaque juge de paix tous les trois mois, le ou avant le deuxième mardi des mois de mars, juin, septembre et décembre, chaque année, au greffier de la paix ou autre officier ayant qualité pour recevoir ces rapports sous l'autorité du dit acte, bien que les sessions générales ou trimestrielles de la paix pour le comté où les convictions auront eu lieu puissent ne pas être tenues dans les dits mois ou aux dites époques.

Et tout tel rapport devra comprendre toutes les convictions et autres mentions indiquées par la dite section soixante-et-seize et non comprises dans quelque rapport antérieur, et par le greffier de la paix ou autre officier compétent qui l'aura reçu, sera affiché et publié, et copie en sera transmise au ministre des finances de la manière voulue par les sections quatre-vingt et quatre-vingt-une du dit acte. Et les dispositions de la section soixante-et-dix-huit du dit acte

avec les peines qu'elles portent et toutes les autres dispositions du même acte seront applicables désormais aux rapports exigés par le présent acte et à toute offense ou négligence y ayant trait, de même que si les délais fixés par le présent pour faire ces rapports étaient énoncés en l'acte susdit au lieu de ceux établis par ce dernier.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendement, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte imposant des droits sur les " billets promissoires et les lettres de change."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bill* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de transférer à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la Banque du *Haut-Canada*."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement. Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Michell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il ? Elle a été résolue dans l'affirmative. *Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux marques apposées sur les bois de " constructions."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Bureau* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit : Page 1, ligne 8, après " acte " insérez : " et les personnes qui entreprendront les " opérations qui consistent à fabriquer les bois de construction ou à le sortir de la forêt, et à " le flotter ou mettre en radeau sur les eaux intérieures du *Canada*, dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*, après la passation du présent acte, devront (sous une pénalité de cinq " piastres à défaut ou sur négligence de ce faire) dans le délai d'un mois après avoir entrepris les dites opérations.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant certains travaux " sur la rivière *Ottawa*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil " du *Canada*, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y " sont employées."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance et

L'honorable M. *McLean* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*, Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la pêche par les navires étrangers," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender l'acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables " publics."

Et aussi, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les devoirs des juges " de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Concernant les faillites.

Page 1—Après section 1, insérez les clauses suivantes—2, 3, 4, 5 et 6 :—

CLAUSE 2.

Nul associé d'affaires d'un syndics n'agira à l'avenir comme avocat ou procureur du failli dans les affaires tombant sous l'empire de l'acte précité.

CLAUSE 3.

Est par le présent abrogée toute la partie de la section 142 de l'acte de faillite de 1869 précité, relative à l'interprétation des mots : " le juge " et " la cour " dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

CLAUSE 4.

Les mots " le juge " employés dans l'acte précité, signifieront, dans la dite province, la juge de la cour de vérification, et les mots " la cour " signifieront, dans la dite province, la cour de vérification pour le comté dans lequel la cause sera pendante, à moins que le contraire ne soit exprimé ou que le contexte n'indique clairement un sens différent.

CLAUSE 5.

Il pourra y avoir révision ou appel devant un juge de la cour suprême de la *Nouvelle-Ecosse* de l'ordre ou jugement d'une cour de vérification de cette province, de la même manière et aux mêmes conditions que celles prescrites relativement aux appels d'un ordre ou d'une décision d'un juge par la quatre-vingt-troisième section de l'acte précité de 1869.

CLAUSE 6.

Est par le présent abrogé, toute parties des actes précités qui pourrait être incompatible avec le présent.

DANS LE PRÉAMBULE.

Page 1, ligne 9—Après “ nominations ” ajoutez : “ et aussi d’amender l’acte de faillite “ de 1869. ”

DANS LE TITRE.

Après “ 1864 ” ajoutez : “ et pour amender l’acte de la faillite de 1869. ”

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l’honorable M. *Sanborn*, secondé par l’honorable M. *Gacvremont*, il a été

Ordonné, qu’ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions ” et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé à l’amendement fait au dit bill avec un amendement auquel elles demandent le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 15, retranchez “ cinq ” et insérez : “ cinquante. ”

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l’honorable M. *Skead*, secondé par l’honorable M. *Buraham*, il a été *Ordonné*, qu’il soit agréé ;

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l’amendement fait à l’amendement du Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix, et le trentième jour de juin mil huit cent soixante-et-onze, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Campbell*, secondé par l’honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu’elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L’ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender “ et continuer l’acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, chapitre trois, et pour établir et “ constituer le gouvernement de la province de *Manitoba*. ”

L’honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l’honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Orlonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Armand* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Reesor* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

De retrancher tous les mots après " Que " et d'insérer " le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 23 retranchez tout ce qui vient après le mot " du " jusqu'à la fin de la 1ère section, et insérez ce qui suit :

" Cent deuxième degré de longitude à l'ouest de Greenwich traverse le parallèle du quarante-neuvième degré de latitude nord,—courant à l'est, dans le sens du dit parallèle du quarante-neuvième degré de latitude nord (lequel fait partie de la ligne frontière qui divise les *États-Unis d'Amérique* et le dit Territoire du *Nord-Ouest*) jusqu'au lac des *Bois* ;—de là courant à l'est dans le sens de la ligne frontière internationale jusqu'à la frontière occidentale de la Province d'*Ontario* ;—de là, courant au nord, jusqu'au parallèle du cinquante-deuxième degré de latitude nord ; de là courant à l'ouest, dans le sens du dit parallèle du cinquante-deuxième degré de latitude nord, jusqu'au point où il traverse le parallèle du cent deuxième degré de longitude ouest, mentionné ci-haut, puis de là, courant au sud, jusqu'au point de départ.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Alors l'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *McMaster*,

De retrancher tous les mots après " Que " et d'insérer " le dit bill soit amendé en retranchant le troisième paragraphe de la section 17, et d'insérer ce qui suit ; " s'il tient *bonâ fide*, feu et lieu dans les limites de la division électorale à la date du bref d'élection et s'il a *bonâ fide*, tenu feu et lieu pendant les trois mois précédant immédiatement, cette date.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Alors l'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *McMaster*.

De retrancher tous les mots après " Que " et d'insérer " le dit bill soit amendé comme " suit : "—

Page 46, ligne 6 après " suivante " insérez :—

Rien dans le présent acte ne sera censé empêcher ce parlement-ci de faire à l'avenir des lois pour répartir la représentation que ladite province aura dans le Sénat et les Communes, et déterminer les limites de cette province ou en déterminer les districts électoraux pour la représentation dans le Parlement du Canada, selon qu'il conviendra de le faire par suite des changements survenus dans l'état et les conditions de ladite province ; mais, aucun tel changement ne pourra se faire que lorsque l'accroissement de la population de la dite Province lui aura donné droit à un surcroît de représentation dans les Communes déterminé sur les bases de la représentation des provinces actuelles du Canada, d'après les règles fixées par la section 51 de l'Acte d'Union.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Burnham,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Leonard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>	<i>Skead.—12.</i>

NON CONAENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw.—22.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant alors mise sur la question principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre reprenne les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Wark*, savoir : Que le rapport du comité spécial nommé pour examiner le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et les documents y annexés, soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée à demain à trois heures et demie de l'après-midi.

Jeudi, 12 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Loeke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchal,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Kueny,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Lhaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Ghaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dickson,</i>			

PRÛÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte y mentionné," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

10 mai, 1870.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Le comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Le second rapport annuel des directeurs des pénitenciers de la Puissance du *Canada*, pour 1869 ;

Rapport du comité spécial du Sénat chargé de s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de terres dans la seigneurie de *Sorel* ;

Rapport final de la commission du service civil ;

Correspondance entre le gouvernement et les Iroquois des *Deux-Montagnes*, ou toutes autres personnes, au sujet de la vente ou de la remise des terres des sauvages et des difficultés qui existent avec les dits sauvages ;

Rapport du comité du Sénat chargé de s'enquérir des mesures qui ont été prises pour l'établissement d'un système décimal international uniforme de mesures, poids et monnaies, etc. ;

Etat relatif à la réorganisation des départements publics et à la classification des officiers sous l'autorité de la 15^e clause de l'acte du service civil du *Canada* de 1868 ;

Liste de toutes les personnes qui ont été nommées à quelque charge, ou qui ont été, ou sont employées en rapport avec le Territoire du *Nord-Ouest*, avec les salaires, etc., (pour distribution seulement.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Etat de tous les frais de réparations et d'entretien de *Rileau Hall* et de *Spencer Wood*, et pour l'entretien de ces châteaux depuis le 30 juin 1868, jusqu'à présent ;

Liste des employés de l'accise à *Montréal*, avec la date de leur nomination, leur salaire ou rémunération ;

Etat des sommes dépensées pour les jetées et quais de la Puissance, depuis le 1^{er} juillet 1867, etc. ;

Liste des personnes employées à la douane de *Montréal* comme commis, préposés au débarquement, etc., avec leurs salaires, etc. ;

Correspondance entre le ministre des finances et les trésoriers de *Québec* et d'*Ontario* au sujet de l'intérêt alloué depuis le 4 mai 1859 sur le capital des Seigneurs, etc. ;

Ordres en conseil et correspondance touchant la propriété louée par le gouvernement à la compagnie manufacturière de *Cornwall*, ou à *George Stephens*, Ecr. ;

Etat des sommes votées et dépensées par le gouvernement de la Puissance pour les grandes lignes de communication reliant les provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick* par les chemins de *Métapédia* et *Restigouche* ;

Correspondance relative à la nomination d'un maître de poste pour le village de *Waterloo*, dans le comté de *Shefford*, à la place de *A. L. Robinson* ;

Liste des personnes employées au bureau de poste de *Montréal* comme commis, facteurs, etc., indiquant la date de leur nomination et leurs salaires ;

Etat des comptes entre *Thomas Robertson* et le gouvernement au sujet des recettes et dépenses du chemin de *Dundas* et *Waterloo* ;

Correspondance et rapports de l'ingénieur en charge du canal *Welland* depuis le 30 juin 1867 ;

Comptes faits au gouvernement et soumis aux arbitres provinciaux pour travaux exécutés et matériaux fournis pour les édifices du Parlement, etc. ;

Ordres en conseil autorisant des impressions ou de la reliure sans demande de soumissions, avec un état détaillé de la dépense, etc.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président, Sénat.

Le dit rapport étant lu de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur Général du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et, d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat."

Laquelle étant venue, avec son Président.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit :

Acte pour amender l'Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse.

Acte concernant le cabotage canadien.

Acte pour amender l'Acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine.

Acte pour amender l'Acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des *Etats-Unis d'Amérique*.

Acte pour amender l'Acte concernant la cruauté envers les animaux.

Acte pour faciliter l'apposition du seing aux commissions de milice.

Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés.

Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées et balises.

Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

Acte relatif à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* et à celle du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*.

Acte pour autoriser la ville de *Belleville* à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*.

Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*.

Acte concernant le premier recensement.

Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la Banque Canadienne de Commerce avec le président, les directeurs et la compagnie de la banque de *Gore*.

Acte pour incorporer la " Société des Artistes Canadiens."

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer international de *St. François* et *Mégantic*.

Acte pour amender l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 46, et pour réglementer l'émission des billets de la Puissance.

Acte concernant les banques et le commerce de banque.

Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal à navires devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *Saint-Laurent*.

Acte pour autoriser la corporation du township de *Colingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits de havre à l'embouchure de la *Rivière aux Castors*, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*.

Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires.

Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté.

Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du grand chemin de fer de jonction.

Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal* dite du Soleil.

Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque dans la *Nouvelle Ecosse*.

Acte pour amender l'Acte concernant le parjure.

Acte pour amender "l'Acte des pénitenciers de 1868."

Acte pour incorporer la compagnie du canal à navires d'*Ontario* et *Erié*.

Acte pour amender l'Acte incorporant la Banque des marchands d'*Halifax*.

Acte pour amender la loi relative au département des finances.

Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatifs aux corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*.

Acte autorisant la Cour de Police de la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie d'*Halifax*.

Acte pour étendre à la Province de la *Nouvelle-Ecosse* l'effet de l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Canada*, 19-20 Victoria, chapitre 141, relatif au synode de l'Eglise d'Angleterre en *Canada*.

Acte pour amender l' " Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*."

Acte pour amender l' " Acte concernant le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics."

Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer du *Canada* central.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*.

Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien.

Acte pour amender et étendre l'Acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la Puissance.

Acte concernant les passages d'eau.

Acte pour continuer en force les dispositions de divers actes concernant la Banque du Peuple.

Acte pour amender les actes concernant les douanes et le revenu de l'intérieur, et pour établir certaines dispositions relatives aux bâtiments naviguant dans les eaux intérieures du *Canada* au-dessus de *Montréal*.

Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes mentionnés ci-dessous avant la passation de l'acte de la présente session destiné à les maintenir en vigueur.

Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du *Canada*, en pourvoyant à la retraite en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées.

Acte concernant certains travaux sur la rivière *Ottawa*.

Acte pour amender l'acte imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change.

Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues.

Acte à l'effet de transporter à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la banque du *Haut-Canada*.

Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions.

Acte pour amender l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de *Manitoba*.

Acte pour expliquer et amender l'acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics.

Acte pour amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.

Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864, et pour amender l'acte concernant la faillite de 1869.

Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte y mentionné.

La Sanction Royale a été prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public ; pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1870 et le trentième jour de juin 1871," que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Sur ce bill, le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je ne puis clore la présente session sans reconnaître l'attention et la diligence que vous avez apportées à l'expédition des affaires publiques et en particulier aux objets importants que je recommandai à votre considération.

Dans les mesures que vous avez adoptées concernant les banques et le commerce de banque et l'émission des billets de la Puissance, j'espère que se trouveront des garanties suffisantes pour la protection des intérêts financiers de la communauté.

La mesure que vous avez passée pour le gouvernement de la nouvelle province de *Manitoba*, et pour les vastes territoires adjacents, et les conditions justes et raisonnables que vous avez sanctionnées en faveur de leurs habitants, ne peuvent manquer de faire disparaître toutes traces de malentendus qui malheureusement existent, et de les remplacer par des sentiments de confiance dans votre bon vouloir, et d'espoir dans les nombreux et croissants avantages qui découleront de l'union avec la Puissance.

L'expédition militaire qu'il est nécessaire d'envoyer donnera satisfaction et confiance à tous ceux qui sont loyaux et bien disposés.

Les troupes de Sa Majesté partent pour une expédition de paix et seront une assurance aux habitants de l'établissement de la *Rivière-Rouge* et aux nombreuses tribus Indiennes, qui occupent le *Nord Ouest*, qu'ils ont une place dans l'estime et les conseils de l'Angleterre, et qu'ils peuvent se reposer sur la protection impartiale du Sceptre Britannique.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez voté les subsides nécessaires pour le service public, et j'ai remarqué avec plaisir les précautions que vous avez prises pour prévenir tout déficit possible dans le revenu.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Les informations qui parvinrent à mon gouvernement de plusieurs quartiers quant aux desseins de gens appelés Fénéiens, armés et s'exerçant ouvertement dans diverses parties des Etats voisins, m'ont mis dans l'obligation de demander au Parlement de passer un acte pour suspendre l'acte de l'*habeas corpus*, comme aussi d'appeler en activité une force armée pour la défense de la frontière.

Les mesures vigoureuses auxquelles on a eu recours et la promptitude louable avec laquelle la milice active a répondu à l'appel aux armes, ont refroidi les espérances des envahisseurs et détourné l'outrage dont on nous menaçait, si bien que je nourris maintenant le ferme espoir que je ne serai pas mis dans la nécessité d'exercer les pouvoirs qui m'ont été ainsi confiés.

Les dispositions législatives que vous avez faites pour le recensement décennal de

1871, seront mises à effet de manière à assurer, s'il est possible, la confection d'un recensement simultané dans toutes les possessions de Sa Majesté de l'Amérique du Nord.

J'ai le sincère espoir que les préparatifs qui ont été faits après mûre délibération pour la protection des pêcheries Canadiennes se trouveront efficaces. On mettra tout le soin possible à combiner le maintien des droits incontestables de nos pêcheurs avec la considération qui est due aux justes prétentions des étrangers, et je suis persuadé que vous reconnaîtrez avec gratitude l'appui et le support moral que le gouvernement de Sa Majesté a annoncé l'intention d'accorder.

Le ton général de vos débats et l'expression unanime de l'opinion prévalente indiquent que le peuple du Canada sent les avantages découlant de la forme existante de son gouvernement. Je me flatte que son contentement sera de longue durée, et je prends congé de vous pour le présent avec le vif désir que la détermination et les efforts du pays pour conserver les avantages dont il jouit, soient couronnés de la protection et de la faveur particulières de la Providence.

L'honorable Président a alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce Parlement à mardi, le vingt-et-unième jour de juin prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est en conséquence prorogé à mardi, le vingt-et-unième jour de juin prochain.

APPENDICE

DU

TROISIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SENAT

DU

CANADA.

SESSION DE 1870.

LISTE DES APPENDICES.

QUAND PRÉSENTÉS.		PAGES DU JOURNAL.
	APPENDICE No. 1.	
25 avril 1870.....	Rapport sur le climat, le sol, la population et les ressources de la Rivière-Rouge, de la Terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest.....	135
	APPENDICE No. 2.	
3 mai 1870.....	Rapport sur l'établissement d'un système décimal de poids, mesures et monnaies.....	156
	APPENDICE No. 3.	
	Etat de la recette et de la dépense du greffier du 1er janvier 1869 au 1er janvier, 1870	

RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

TERRE DE RUPERT, LA RIVIÈRE-ROUGE

ET LE

TERRITOIRE DU NORD-OUEST,

AVEC LE

PROCÈS-VERBAL DE L'ENQUÊTE.

(TRADUCTION.)

SÉNAT, OTTAWA, 12 avril 1870.

Sur motion de l'honorable M. McCully, secondé par l'honorable M. Botsford,

Ordonné, qu'il soit nommé un comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la condition, le climat, le sol, la population, les ressources, les produits naturels, le commerce et les institutions de la Terre de Rupert, de la Rivière-Rouge et du Territoire du Nord-Ouest, ainsi que sur le champ de colonisation et les moyens de communication qu'offrent ces pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents ; que ce comité se compose de l'honorable Maître-Général des postes et des honorables MM. Dickson, Botsford, Letellier de St. Just, Locke, Burnham, Dickey, Sanborn, McClelan (du Nouveau-Brunswick), Benson, Dumouchel, Olivier, Miller, Reesor, Christie et de l'auteur de la motion, et que le quorum soit de trois membres.

(Certifié,)

J. F. TAYLOR,

Greffier du Sénat.

RAPPORT.

CHAMBRE DE COMITÉ,

SÉNAT, 25 avril 1870.

Le Comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la Terre de Rupert, la Rivière-Rouge et le Territoire du Nord-Ouest, ayant pris en considération le sujet qui lui a été renvoyé, a l'honneur de faire rapport :

La présence à Ottawa, pendant la session actuelle du Parlement, d'un grand nombre de personnes, récemment arrivées de la Rivière-Rouge, et toutes plus ou moins personnellement familières avec le Territoire du Nord-Ouest et ses ressources, ayant fait naître l'idée qu'on pouvait avantageusement profiter de cette circonstance pour obtenir de précieux renseignements sur ce qui fait l'objet des résolutions précédentes, le comité a cité devant lui plusieurs témoins et a recueilli de précieux renseignements qu'il annexe à ce rapport.

La grandeur de la région susceptible de culture, les rapports constamment favorables qu'on a faits de ses qualités agricoles et de la salubrité de son climat, ne laissent aucun doute dans l'esprit du comité, que le pays situé au nord de la frontière des Etats-Unis, à l'ouest du bassin du Lac Supérieur et qui s'étend le long de la rive nord de la Siscatchewan, ne soit un pays favorable à la culture du blé et des légumes.

Les principaux inconvénients paraissent être l'éloignement des lignes de communication par eau ou par chemin de fer, l'absence de marchés pour l'écoulement des produits agricoles, les apparitions plus ou moins fréquentes des sauterelles et la rigueur de l'hiver. Cependant les témoignages reçus sur ce dernier point tendent à établir le fait que, quoique le thermomètre indique un degré bien plus bas de température à la Rivière-Rouge qu'à Ontario dans les mois d'hiver, cependant le froid produit à peine, ou ne produit point sur les personnes, plus d'inconvénients dans un pays que dans l'autre.

Le comité ne doute point que, si l'on prend bientôt des mesures pour faciliter les moyens de communication avec la Rivière-Rouge, par le territoire anglais, ce pays-là ne devienne un lieu de demeure très-désirable pour l'immigrant, et ne contribue grandement à favoriser la prospérité et les intérêts les plus vitaux de la Puissance.

Le tout respectueusement soumis.

J. McCULLY,
Président.

ENQUÊTE FAITE PAR LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA
TERRE DE RUPERT, LA RIVIÈRE-ROUGE ET LE TERRI-
TOIRE DU NORD-OUEST.

JEUDI, 14 avril 1870.

PRÉSENTS :

Les honorables MM. McCULLY, Président,
SANBORN,
LOCKE,
MILLER,
DUMOUCHEL,
OLIVIER,
BURNHAM,
DICKSON,
McCLELAN,
BOTSFORD,
CHRISTIE.

Témoignage de John James Setter :—

Q. Veuillez dire votre nom, votre profession et votre demeure ? R. John James Setter, cultivateur ; depuis quelque temps je fais l'école ; je demeure au Portage La Prairie.

Q. Où êtes-vous né ? R. A la Rivière-Rouge.

Q. Y avez-vous toujours demeuré ? R. Presque toujours ; dans les années 1856-7-8, cependant, j'ai habité l'Etat de Minnesota.

Q. Vous avez pris lecture de la résolution du Sénat qui nomme ce comité, et vous savez quel est le but que nous nous proposons ? R. Oui.

Q. Quelle étendue du territoire de la Rivière-Rouge connaissez-vous ? R. Le rayon dans

lequel j'ai voyagé n'est pas grand; je n'ai guère été plus loin qu'aux extrémités de l'établissement.

Q. Quel est le point le plus distant du Fort Garry où vous avez été vers le nord? *R.* L'établissement des Sauvages (*Indian Settlement*); je n'ai pas été au Winnipeg.

Q. Jusqu'ou avez-vous été vers l'ouest sur l'Assiniboine? *R.* Jusqu'à la distance de 110 milles environ.

Q. Et vers l'est? *R.* Je n'ai jamais été de ce côté.

Q. Au sud? J'ai été au Minnesota; j'ai traversé entre l'Assiniboine et la frontière, à l'ouest de la Rivière-Rouge, une étendue de pays de 70 à 80 milles.

Q. Décrivez-nous la partie du pays que vous connaissez. Est-ce pays de bois, de prairie, etc.? *R.* A peu près moitié bois et moitié prairie.

Q. Les bois s'étendent-ils en lignes parallèles? *R.* Non, en tous sens.

Q. Les forêts sont-elles proches des bords des rivières? *R.* Invariablement.

Q. Quelles sont les essences qui les composent? Le chêne, le frêne, l'orme, le liard, ce que nous appelons le gros bois, de plus d'un pied et demi de diamètre.

Q. Le bois est-il long? *R.* Pas ordinairement.

Q. Le pin croît-il à la Rivière-Rouge? *R.* Il y croît une espèce de pin, mais nous n'avons pas le pin blanc.

Q. Y trouve-t-on le cèdre rouge? *R.* Non, mais on y trouve le cèdre blanc.

Q. Les rivières sont-elles rapides ou lentes? *R.* Leur cours est modéré.

Q. Quelle est la qualité du fond des rivières? *R.* Les fonds sont quelquefois rocheux, mais le plus souvent vaseux.

Q. Sont-elles difficiles à passer? *R.* Pas ordinairement.

Q. Les bords en sont-ils escarpés? *R.* En quelques endroits, ils sont presque à pic, ailleurs les rivages sont en pente.

Q. Coulent-elles dans des lits profonds? *R.* Les fonds sont mouvants.

Q. Le sous-sol est-il argileux? *R.* Le sous-sol, sur les bords de l'Assiniboine, n'est pas le même que celui qu'on trouve sur les bords de la rivière Rouge.

Q. Quelle est l'épaisseur ordinaire du terrain d'alluvion? *R.* Elle varie. Sur la rivière Rouge, elle est d'un pied environ, tandis que sur l'Assiniboine et aux alentours du Portage, elle est de trois pieds et même en quelques endroits de six pieds.

Q. Qu'y a-t-il sous le terrain d'alluvion? *R.* De la terre blanche dans le district du Portage, de l'argile dans la vallée de la rivière Rouge.

Q. De quelle couleur est l'argile de la rivière Rouge? *R.* Blanchâtre.

Q. En voyageant dans la prairie, avez-vous vu des écrevisses? *R.* Je ne sais pas ce que c'est.

Q. Y a-t-il beaucoup de terriers d'écureuils de prairie dans le pays? *R.* Oui, dans le haut de l'Assiniboine.

Q. Les zones forestières sont-elles larges? *R.* Oui, sur la rive sud de l'Assiniboine.

Q. Quelle est la largeur de la rivière Assiniboine à l'endroit où elle s'unit à la rivière Rouge? *R.* 150 à 200 verges.

Q. Quelle est la profondeur de la rivière Rouge? *R.* Je l'ignore, la rivière croît et décroît.

Q. Est-elle navigable depuis le Winnipeg en remontant? et jusqu'ou? *R.* Jusqu'au fort Abercrombie, pour les bâtiments tirant quatre pieds d'eau. Il y a quelques petits rapides et c'est tout.

Q. Quelle est la largeur moyenne des zones boisées? *R.* 3 à 4 milles, à ce que j'ai ouï dire.

Q. Quelle est la largeur des prairies? *R.* Du côté nord de l'Assiniboine et en quelques autres endroits, elles sont larges de 12 à 14 milles.

Q. Sont-elles arrosées par des rivières? *R.* Non.

Q. N'y a-t-il pas de petites branches de rivières qui les traversent? *R.* Oui, mais pendant l'été ces ruisseaux sont secs.

Q. Quelle est l'étendue de votre ferme? *R.* Environ 25 acres, tous cultivés.

Q. Quelle est la nature du sol? *R.* C'est un terrain d'alluvion.

- Q. Était-il primitivement garni de bois ? R. C'était une prairie.
- Q. Quand vous l'avez soumis à la culture, était-ce un sol vierge ? R. Oui.
- Q. De quelle couleur est la terre ? R. Blanchâtre.
- Q. Quelle est la couleur de la prairie sur l'Assiniboine ? R. Noire au-dessous du fort Garry. D'ailleurs, le sol varie selon les localités, tantôt c'est une terre sableuse jaunâtre, tantôt de la terre végétale pure.
- Q. Quelle est l'herbe sauvage qui y croît ? R. Le foin de prairie.
- Q. Croît-il haut ? R. Dans les bas-fonds, cette herbe est si haute qu'en passant au travers, à cheval, on peut nouer par-dessus le dos de sa monture les extrémités des tiges ; le foin est ordinairement court.
- Q. Est-ce que vous cultivez le blé ? R. Oui.
- Q. Combien pèse en moyenne le minot de blé ? R. 64 livres, je pense ; je l'ai vu peser jusqu'à 68 livres.
- Q. Est-ce du blé de printemps ou de celui d'automne que vous parlez ? R. Du blé de printemps ; le blé d'automne n'a jamais pu venir.
- Q. Pourquoi cela ? R. On ne l'a pas encore bien expliqué. Des cultivateurs canadiens, à leur arrivée dans le pays, ont voulu cultiver de ce blé, mais ils ont perdu leurs peines. J'imagine que le vent qui souffle par la prairie, après les labours d'automne, emporte non-seulement la neige légère, mais aussi la terre qui est autour des racines de la plante.
- Q. Qu'est-ce que l'on sème communément ? R. Du blé, de l'orge, de l'avoine, des pois, des patates, des carottes, des navets.
- Q. Pouvez-vous cultiver du blé d'Inde ? R. D'une sorte de maïs, trouvé chez les Sauvages, à épi court, de 8 à 10 pouces ; il peut être cultivé pour être mangé en vert.
- Q. Quelle difficulté avez-vous à cultiver le blé d'Inde ? R. Aucune ; on ne s'en soucie pas.
- Q. Les saisons sont-elles assez longues pour qu'il puisse mûrir ? R. Oui.
- Q. Quand les semailles se font-elles ? R. Généralement entre le 20 avril et le 15 mai.
- Q. Quel est le temps de la moisson ? R. Le mois d'août pour l'ordinaire.
- Q. Quand semez-vous le blé ? R. A la mi-avril, quelquefois un peu avant ou après.
- Q. Est-ce sur labour de printemps ou labour d'automne ? R. Sur labour de printemps.
- Q. Quelle espèce de blé de printemps semez-vous ? R. Au commencement, il n'y avait qu'une seule semence, qui était un mélange de graines de toutes sortes ; maintenant nous possédons des variétés distinctes, le blé doré, le blé à grosse tête et le blé de Glasgow.
- Q. Avez-vous jamais eu la maladie de la patate ? R. Non.
- Q. Le blé est-il attaqué par les charaçons ? R. Non, bien qu'il y ait un insecte qui parfois attaque quelques épis.
- Q. Vous avez en vue en ce moment la partie du pays qui vous est connue ? R. Oui, la campagne avoisinant le Portage la Prairie.
- Q. Y a-t-il des fermes faites de terrains boisés convertis en cultures ? R. Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup de cette sorte.
- Q. Le sol dans les bois est-il autre que dans la prairie ? R. Oui.
- Q. Décrivez-le nous ? R. Le sol, dans la forêt, paraît reposer sur une couche argileuse et paraît plus riche que dans la prairie.
- Q. Quand vous avez dit que le blé d'automne ne réussissait pas, vous entendiez parler de ce qu'on a semé dans la prairie ? R. Oui. Les Canadiens sont d'opinion que si l'on faisait des défrichements en forêt, le blé d'automne y viendrait bien. L'année dernière, j'en vis des pièces dans un endroit abrité, et le grain eut une si belle croissance, que dans les premiers jours de juillet il était monté en épi ; par malheur, les bestiaux s'y introduisirent et firent place nette.
- Q. A quelle distance les rivières coulent-elles des forêts ? R. Les forêts règnent sur les bords mêmes des rivières.
- Q. Il y a sous bois un fourré plus ou moins épais ? R. Oui.
- Q. Les rivières sont-elles bien bordées de bois ? R. Oui ; quelquefois il n'y a qu'un rivage de boisé.
- Q. Trouve-t-on facilement de l'eau dans la vallée de l'Assiniboine ? R. Oui, à 8 ou 10 pieds de profondeur.

Q. Jusqu'à quelle profondeur faut-il creuser les puits dans la vallée de la rivière Rouge ?
R. Les puits y sont très-peu en usage. Quelques personnes ont dû creuser 50 pieds; d'autres ont de l'eau dans leurs caves.

Q. L'eau est-elle dure ou bien douce ? *R.* Le plus souvent dure.

Q. Y a-t-il de la pierre à chaux ? *R.* En abondance dans le bas de la rivière Rouge, ainsi que sur quelques points non loin de l'Assiniboine, mais non sur ses bords cependant.

Q. Avec quoi construisez-vous vos cheminées ? *R.* Nous nous servons d'une sorte de brique ou adobe, que nous faisons avec de la terre blanche.

Q. Y a-t-il des falaises ou des élévations de terrains dans le pays ? *R.* Oui, sur la rive sud de l'Assiniboine (qui est un beau et pittoresque pays), et à l'ouest de la rivière Rouge.

Q. Est-ce qu'on y trouve de la pierre ? *R.* On y trouve des fragments de roche, mais il n'y a pas de masses stratifiées.

Q. Le pays renferme-t-il de la pierre dure ? *R.* Il renferme du granit.

Q. Les coteaux sont-ils escarpés et couverts d'arbres ? *R.* Ils s'étendent en pente douce et sont ombragés de magnifiques bocages, que l'on croirait dessinés par la main de l'homme.

Q. Il n'y a pas dans la prairie de bois à brûler ? *R.* Non. A ce propos, je dirai que d'un côté de la ligne, il y a des arbres à bois de chauffage et de construction abondamment pour quelque temps encore.

Q. A quelle distance les habitants des établissements des prairies, dont vous parlez, vont-ils chercher leur bois de chauffage ? *R.* A 5 ou 6 milles.

Q. A-t-on découvert du charbon de terre ? *R.* Des sauvages m'ont dit qu'à 40 milles environ du Portage La Prairie, ils en ont trouvé des affleurements sur les bords de la rivière.

Q. Avez-vous des gelées en septembre ? *R.* Oui, mais pas auparavant.

Q. Sont-elles assez fortes pour faner le foin de prairie ? *R.* Quelquefois.

Q. L'herbe reste-t-elle verte dans les bas-fonds durant l'hiver ? *R.* Il y a une espèce d'herbe qui demeure verte. On fait paître cette herbe aux animaux à l'entrée du printemps.

Q. Est-ce qu'on tient le bétail à l'étable en hiver ? *R.* On tient à l'étable les bêtes à cornes; les chevaux peuvent hiverner en plein air. Il faut donner de la nourriture au bétail. Une année que j'avais acheté une nouvelle terre, n'ayant pas de quoi établir tous mes animaux, j'en laissai quelques-uns dehors. Quand vint le printemps, ceux-ci étaient les plus gras. Ils avaient été abrités seulement contre les vents.

Q. Quelle est ordinairement l'épaisseur des neiges ? *R.* Nous n'avons généralement pas plus d'un pied et demi de neige.

Q. Y a-t-il beaucoup de bancs de neige ? *R.* Les neiges s'amoncellent sur la lisière des prairies, quelquefois à une grande hauteur.

Q. Avez-vous des orages de grésil ? *R.* Non, l'air est sec.

Q. Quelle est la température de l'air ? *R.* Elle est parfois de 43 ou 44 degrés au-dessous de zéro, mais cela arrive bien rarement.

Q. Quels sont les vents régnants ? *R.* Tous les vents, excepté le vent d'est; le vent dominant est, je pense, le vent d'ouest.

Q. Sont-ils violents ? *R.* Le pays est venteux; nous avons de fois à autres de très-fortes tempêtes, et toujours un ouragan.

Q. Quel bétail avez-vous sur votre terre ? *R.* J'ai une vingtaine d'animaux; pas de moutons.

Q. Voulez-vous nous donner à entendre qu'on peut laisser les chevaux dehors durant les hivers ordinaires ? *R.* Oui. Quelques-uns de mes voisins en ont de 30 à 40 qui passent les hivers en plein air depuis dix ans.

Q. Qu'est-ce que mangent ces chevaux ? Vont-ils chercher loin leur nourriture ? *R.* Ils mangent du foin de prairie, et vont quelquefois pâturer à quatre ou cinq milles.

Q. Quelle est la température moyenne de l'hiver ? *R.* Je ne le saurais dire au juste, n'ayant pas eu de thermomètre; mais je pense qu'elle est d'environ 20° au-dessous de zéro. Seulement, j'imagine qu'elle dépasse parfois 40 degrés. Lorsque j'étais en Minnesota, le froid y descendit à 41° au-dessous de zéro.

Q. Le froid est-il bien supportable ? *R.* Oui.

Q. Avez-vous des dégels en hiver ? *R.* Non.

Q. Quand commence-t-il ordinairement de tomber de la neige? *R.* Vers le milieu ou la fin de novembre. Nous avons quelquefois une chute de neige dans les premiers jours du mois, mais cette neige ne demeure jamais. Une fois commencé, l'hiver se maintient.

Q. Quand le printemps commence-t-il ordinairement? *R.* Vers le 1er avril, ou à la fin de mars.

Q. La prairie a-t-elle jamais été inondée dans votre voisinage? *R.* Jamais que je sache. D'ordinaire l'Assiniboine ne surmonte pas ses bords.

Q. Avez-vous des crues dans le mois de mai ou de juin? *R.* L'Assiniboine croît parfois de quelques pieds, mais pas assez pour déborder.

Q. Les orages de tonnerre sont-ils fréquents? *R.* Oui, mais ils ne sont pas fort violents.

Q. Le thermomètre s'abaisse-t-il jamais à zéro dans le mois de mai? *R.* Non.

Q. Avez-vous des chemins praticables aux voitures? *R.* Oui, il y a des ponts jetés sur tous les petits cours d'eau. De ma terre au fort Garry la route est bonne.

Q. Quelle est la hauteur moyenne du foin de prairie? *R.* C'est un foin qui n'est pas long, il n'a pas plus d'un pied.

Q. Est-ce que l'on peut se servir aisément de la faucuse? *R.* Oui, nombre de gens s'en servent.

Q. Combien de tonnes de foin récoltez-vous à l'acre? *R.* Nous ne comptons ni par "tonnes," ni par "acres;" mais par charges. Nous fauchons notre foin dans les communes. Nous entourons nos terres de clôtures.

Q. Les prairies sont-elles sujettes aux incendies? *R.* Elles sont sans cesse la proie des incendies.

Q. La loi défend-elle d'y mettre le feu? *R.* Oui, dans l'établissement.

Q. La culture est-elle pratiquée par une certaine classe de colons seulement? *R.* Il y a très-peu de cultivateurs français, les Français sont adonnés pour la plupart à la chasse. Les principaux fermiers sont des Anglais et des Écossais.

Q. Avez-vous des bisons dans le voisinage immédiat de l'Assiniboine? *R.* Pas maintenant; nous en avions, il y a 10 ou 15 ans.

Q. Où trouvez-vous le bison à cette heure? *R.* Il faut aller le chercher à 300 milles au moins; il s'éloigne de plus en plus.

Q. Les bestiaux sont-ils exposés aux piqûres de quelques espèces particulières d'insectes en certaines saisons? *R.* Non; cependant ils sont tourmentés d'une espèce de mouche noire, que nous appelons "bull dog."

Q. Les bestiaux sont-ils exposés aux attaques des bêtes sauvages? *R.* Non.

Q. Y a-t-il des chiens de prairie? *R.* Fort peu.

Q. Des lapins ou des lièvres? *R.* Quelques lapins.

Q. Quelles espèces d'oiseaux avez-vous? *R.* Le canard, l'oie, la grue, le cygne, la bécassine, une petite perdrix, le faisan et la tourte.

Q. Les chaleurs sont-elles grandes au cœur de l'été? *R.* La chaleur s'élève quelquefois à 90°.

Q. Quand le temps des chaleurs commence-t-il? *R.* Vers le milieu de mai. Les plus grandes chaleurs règnent en juin; mais c'est en août que la température est le plus étouffante.

Q. Comment sont les nuits en été? *R.* Presque toujours fraîches.

Q. Quand commencez-vous la récolte des blés? *R.* C'est l'ordinaire de la commencer dans les premiers jours d'août; quelquefois ce n'est pas avant septembre.

Q. L'avoine rend-elle beaucoup? *R.* Oui, elle pèse 38 livres le boisseau.

Q. Les patates, les navets et les carottes viennent-ils bien? *R.* Oui, les carottes surtout sont très-grosses.

Q. Est-ce que vous nourrissez le bétail de racines? *R.* Non.

Q. Les patates donnent-elles de bons produits? *R.* Des produits assurés et toujours excellents. Encore ce matin, je disais que je n'ai pas mangé une bonne patate depuis que je suis en Canada.

Q. Faites-nous part de ce que vous savez touchant les sauterelles. *R.* On m'a conté que dans les premiers temps de la colonie, elles vinrent s'abattre sur les moissons et les dévorèrent. On ne les revit plus ensuite qu'en 1857; j'étais alors en Minnesota. Elles n'endommagèrent

point les moissons cette fois, mais l'année suivante elles firent un grand ravage au Portage. Elles reparurent en 1864. Depuis lors, elles sont encore revenues une fois, elles ont détruit beaucoup de blés à l'automne, et le printemps d'après, elles ont dévoré les semences: Je ne me remets pas bien de l'année.

Q. Est-ce qu'elles viennent de loin ? R. La première fois elles venaient de loin. En 14 ans, elles sont venues trois fois déposer leurs œufs.

Q. Quelle est la longueur de la sauterelle ? R. Elle vole, elle est longue d'environ un pouce et demi, elle est ordinairement de couleur vert-grisâtre. Ce n'est pas la sauterelle domestique, qui saute.

Q. Ses œufs viennent-ils à maturité ? R. Oui, aussitôt que les chaleurs prennent. Les jeunes partent dès qu'ils peuvent s'envoler. Jusqu'à ce que les ailes leur soient poussées, ils dévorent toute la verdure à leur portée.

Q. Les sauterelles mangent-elles le foin de prairie ? R. Non, si elles peuvent trouver des cultures.

Q. Avez-vous quelque chenille ressemblant à la teigne (*army worm*) ? R. Non.

Q. Avez-vous le chardon du Canada ? R. Oui.

Q. Avez-vous la mouche à blé ? R. Une petite partie seulement des blés sont attaqués par la mouche hessoise.

Q. N'y a-t-il pas un petit charançon qui attaque les tiges de la patate ? R. Il y a une espèce de charançon qui détruit les feuilles, mais ne touche pas aux tubercules.

Q. Cultivez-vous des fruits ? Non.

Q. Quelles sortes d'arbres ou d'arbrisseaux sauvages à fruits avez-vous ? R. Le prunier sauvage, le fraisier, le framboisier, le cerisier à grappes, l'atoca, le groseillier, la petite poiré, le bluet, la vigne sauvage, le gadellier et quelques autres variétés.

Q. Le blé est-il quelquefois atteint de la rouille ? R. Très-rarement.

Q. Est-ce qu'on fabrique du bois dans l'établissement ? R. Fort peu. Il y a une scierie sur le lac Winnipeg, et plusieurs autres moulins sont pourvus de scies.

Q. Comment coupe-t-on le bois de service ? R. Ordinairement à la main, avec une scie à scier de long.

Q. Quel est le prix du bois de refend ? R. Le bois se débite à la planche de 10 pieds: 100 planches, de 8 pouces de large, se vendent £2 10 shillings sterling.

Q. Avez-vous l'orme ? R. Oui, mais nous ne le mettons pas en usage.

Q. Avec quels matériaux construit-on les maisons ? R. Les maisons sont pour la plupart bâties de charpente et ne coûtent guère. Il y en a quelques-unes de faites en troncs d'arbres équarris. Elles sont toutes couvertes de chaume.

Q. De quoi vos clôtures sont-elles faites ? R. De bois de liard.

Q. Quels sont vos poissons ? R. Le poisson-blanc, l'éturgeon, qui est de grande taille (il y en a qui pèsent de 100 à 200 livres), la barbue, la perche, le brochet et la laquèche (*gold-eyes*); cette dernière ressemble un peu au poisson-blanc, et a la prunelle environnée d'un cercle couleur d'or. Tous ces poissons sont comestibles, le brochet étant le moins prisé.

Q. Avez-vous des serpents ? R. Nous n'avons qu'une espèce de couleuvre que nous appelons couleuvre-jarretière (*garter-snake*).

Q. Exploite-t-on quelques mines ? R. Non, bien qu'on puisse trouver, je crois, des minéraux.

Q. Quelle est la population du Portage La Prairie ? R. Environ 300 âmes.

Q. Quels en sont les éléments ? R. Des natifs, quelques Canadiens, mais pas de Français.

Q. Combien avez-vous d'églises ? R. Il y a trois églises épiscopaliennes. Les presbytériens célèbrent leurs services dans la maison d'un particulier.

Q. Vous avez dit que vous teniez école, comment votre école est-elle soutenue ? et qu'est-ce que vous enseignez ? R. Je fais l'école au Portage. Nous recevons la plus grande partie de l'assistance qu'on nous donne de la société des missionnaires et le reste de la population. J'enseigne les branches ordinaires d'instruction.

Q. Quel est le nombre de vos élèves ? R. Le nombre moyen de mes écoliers est, je pense, de 40. Une année, j'en eus 76, mais la famine, causée par les sauterelles, fit fermer l'école.

Q. Avez-vous des écoles de dimanche ? R. Oui, dépendant des églises.

Q. Connaissez-vous le système d'éducation en usage chez les Français ? R. La population française ne possède pas, que je sache, d'autres écoles que celles tenues par les Sœurs et le collège de Saint-Boniface.

Q. L'établissement que vous habitez est protestant ? R. Oui, entièrement.

Q. Les protestants ont-ils une école supérieure ? R. Oui, l'école de l'évêque McCrea, à Saint-John, dans laquelle on enseigne les auteurs classiques, les mathématiques et la théologie. Plusieurs étudiants en théologie la fréquentent. Il n'y a pas de protestants à Saint-Boniface. Règle générale, les protestants et les catholiques ne se mêlent pas ensemble.

R. Quel est le nombre des habitants de Saint-Boniface ? R. Je l'ignore. Il y a là une magnifique cathédrale en pierre, qui est aux catholiques.

Q. Quel mode de gouvernement avez-vous au Portage ? R. Il y a une quinzaine d'années, un certain nombre de personnes se rendirent à cet endroit, en dépit des fortes résistances de la compagnie de la baie d'Hudson. Elles persévérèrent dans leur dessein, et se donnèrent une organisation municipale. Nous élisons annuellement un président, et nous avons tout bonnement quelques ordonnances pour le règlement de nos petites contestations. Tout va très-bien. Nous nommons nos propres magistrats.

Q. Ces magistrats exercent-ils la juridiction criminelle ? R. Non ; les affaires de dettes se règlent devant eux.

Q. Je suppose qu'un individu commette un vol ? R. Nous n'entendons pas faire beaucoup de plaintes semblables.

Q. Est-ce que vous pourriez poursuivre le voleur devant le juge Black ou le juge Ross ? R. Non, ils ne pourraient le juger. Ils ne tiennent sessions trimestrielles qu'au fort Garry seulement.

Q. Peuvent-ils envoyer à votre établissement un officier mettre à exécution quelque mandat ? R. Non, la juridiction du Fort Garry ne s'étend pas sur nous.

Q. Est-ce que vous parlez de la juridiction criminelle ? Supposons qu'il se commette un meurtre dans votre établissement ? R. Oh, alors la compagnie de la baie d'Hudson serait obligée d'agir. Il y a deux ans, le juge Black et le gouverneur McTavish vinrent à notre établissement et firent mettre un homme en arrestation ; le prisonnier fut ensuite transporté au fort Garry et acquitté. Mais ils n'étaient venus qu'après avoir été forcés d'agir.

Q. D'où tirez-vous vos instruments aratoires ? R. Ordinairement des États-Unis.

Q. Cultivez-vous du foin ? R. Très-peu, le foin sauvage est si abondant.

Q. Somme toute, croyez-vous que le pays soit propre pour la colonisation ? Oui, je crois qu'il est bien propre pour la colonisation.

Q. Quelle comparaison y a-t-il entre le Minnesota, entre ce que vous en avez vu du moins, et la Rivière-Rouge ? R. La comparaison est à l'avantage de la Rivière-Rouge, qui est le meilleur pays que j'aie jamais vu.

Q. Y a-t-il rien qui diminue les avantages agricoles de la Rivière-Rouge ? R. Il y a son grand éloignement de la mer, mais c'est tout.

Q. Comment prenez-vous possession des terrains ? R. Un homme s'en vient, et se marque une pièce de terre avec des piquets. Mais nous avons nos règlements touchant les terrains ainsi occupés (*claims*).

Q. Est-ce qu'il y a des *claims* qui ne sont pas clos ? R. L'usage est qu'on plante des bornes ; si, passé six mois, on n'a pas fait d'améliorations sur son *claim*, on est déchu de son droit de possession. Il va sans dire que les règles que nous établissons ne regardent que notre localité.

Q. Comment dispose-t-on d'une pièce de terre ? R. On passe une espèce d'acte. Nous ne prétendons pas avoir droit sur le sol, et nous ne vendons que nos améliorations.

Q. Comment votre établissement est-il tracé et disposé ? R. Nos lots ont un rang de profondeur ; cette année, il y a eu un second rang d'occupé.

Q. L'année dernière, a-t-il été fait des arpentages dans votre établissement ? R. On a tiré une méridienne jusqu'à Pembina et une parallèle à travers l'Assiniboine.

Q. C'est là tout ? R. Je crois que oui.

Q. Les opérations se sont-elles faites près des établissements français ou des établissements anglais ? R. On a traversé les lots français de même que quelques établissements anglais.

- Q. Est-ce que l'on peut acheter des bestiaux dans le pays ? R. Les bestiaux sont chers et rares depuis le fléau des sauterelles.
- Q. Combien se vend un cheval ? R. Environ £20 ou 25 sterling.
- Q. Une vache ? R. £6 ou 7 sterling.
- Q. Un taurillon ? R. £6 à 9 sterling.
- Q. Quelle est votre monnaie ? R. Le sterling.
- Q. Quelles sont vos espèces de monnaie ? R. Nous avons un peu de numéraire d'or et d'argent, mais principalement des billets de la Compagnie de la baie d'Hudson, rachetables au pays et de la dénomination de cinq shillings et d'une livre. L'hiver dernier, tout a disparu.
- Q. Pour combien passe le demi-aigle américain ? R. Pour cinq dollars ou une livre sterling.
- Q. Avez-vous des brasseries et des distilleries ? R. Nous faisons du whisky et de la bière. Pendant un temps, cette fabrication a été interdite par la Compagnie de la baie d'Hudson.
- Q. Les Sauvages vous troublent-ils ? Non.
- Q. Pouvez-vous faire la traite des pelleteries ? R. Oui.
- Q. Quelles tribus avez-vous dans votre localité ? R. Nous avons une tribu de Tchippewey, les Saulteux. Les Cris descendent quelquefois en grandes bandes, et sont dans des dispositions amicales. Nous avons de 200 à 300 Sioux, et ils nous sont très-utiles. Ce sont "des fendeurs de bois et des charrieurs d'eau" car ils sont très-industrieux.
- Q. Y a-t-il aujourd'hui des mariages entre les Sauvages pur-sang et les blancs ? R. Non, jamais.
- Q. Les femmes ont-elles beaucoup d'enfants ? R. Très-souvent quatorze.

Témoignage de Joseph Monkman :—

- Q. Veuillez nous dire votre nom, votre demeure et votre profession ? R. Je me nomme Joseph Monkman ; je demeure à la paroisse de Saint-Peter, dans l'Indian settlement ; je suis cultivateur.
- Q. Êtes-vous né à la Rivière-Rouge ? R. Je suis né entre le lac Winnipeg et la côte de la baie d'Hudson.
- Q. Quel âge avez-vous ? R. Je suis dans ma cinquante-neuvième année.
- Q. Êtes-vous marié ? R. Oui.
- Q. Où avez-vous été élevé ? R. A l'établissement de la Rivière-Rouge principalement. J'étais tout jeune quand j'y allai.
- Q. Ne parlez-vous que la langue anglaise ? R. Je parle aussi les langues tchippewaise et crisse, qui sont des langues différentes.
- Q. Vos parents étaient-ils des natifs du pays ? R. Mon père était Anglais, et ma mère était de la tribu des Cris.
- Q. Jusqu'où avez-vous été dans le Nord ? R. J'ai été jusqu'à Norway-House, à l'extrémité nord du lac Winnipeg.
- Q. Dites-nous les autres lieux où vous avez été ? R. J'ai remonté la rivière Siskatchewan jusqu'au lac de l'Original ; j'ai été jusqu'à Carleton-House, sur la branche nord de la Siskatchewan ; j'ai visité la Montagne au Tondre et les bords de la rivière Qu'appelle. Je n'ai jamais été au sud du fort-Ellice. Vers l'Est, j'ai été jusqu'au Grand-Portage, sur le lac Supérieur.
- Q. Connaissez-vous les environs de la rivière et du lac La Pluie ? R. Oui.
- Q. Le lac des Bois ? R. Oui.
- Q. Avez-vous été à Fond-du-Lac ? R. Non, je n'étais jamais venu au Sud en deça du fort Francis, avant ce voyage-ci.
- Q. Avez-vous fait le métier de chasseur ou de trappeur ? R. Fort peu.
- Q. Avez-vous été au service de la Compagnie de la baie d'Hudson ? R. Autrefois.
- Q. Est-ce que vous avez été avec M. Dawson ? R. Oui, en 1858. J'allai par le lac

Winnipegous jusqu'au lac Bourbon (Cedar Lake). En revenant, je remontai la rivière du Cygne, puis, par terre, je me rendis au fort Pelly, et de là, par l'intérieur, jusqu'à l'endroit où M. Snow a travaillé. Nous cherchions une route.

Q. Quel est l'aspect de la route entre le fort Garry et le lac des Bois? R. Le pays est plat, avec de faibles ondulations par endroits. Beau pays en somme, à l'exception de quelques portions marécageuses.

Q. Quelle est la distance du fort Garry au lac des Bois? R. Environ 90 milles.

Q. Est-il facile d'y établir un chemin de fer? R. Oui; il y a bien une quinzaine de milles de savanes, mais ces savanes sont en bonne partie traversées par une crête de terre favorable, couverte de pruches, de sapins, d'épinettes rouges et de liards d'une taille ordinaire.

Q. Avez-vous traversé le pays avec des chevaux? R. Oui, en automne, avec M. Dawson.

Q. Vous êtes-vous alors frayé la route? R. Oui.

Q. Avez-vous eu beaucoup de difficulté? R. Non. Je partis de chez moi le 2 décembre, et me rendis au fort Garry, d'où je tirai jusqu'au lac des Bois. Je creusai un fossé pour assécher un marais, puis je m'en revins dans le même mois. J'ai conduit une charrette jusqu'à la distance de 40 milles, mais je n'ai pas eu le temps de frayer plus loin une route, autrement j'aurais mené la voiture bien plus avant.

Q. Avez-vous rencontré de grandes collines ou de grandes rivières? R. Non, la rivière de la Terre Blanche n'avait pas un pied d'eau alors; elle se jette dans la rivière Winnipeg.

Q. Vous êtes d'opinion qu'il n'y a point d'obstacles entre le lac des Bois et le fort Garry? R. Oui.

Q. A-t-il été dépensé beaucoup d'argent dans cette partie du pays? R. Je crois que M. Snow en a beaucoup dépensé.

Q. Y a-t-il quelque portion de cette région qui soit propre à la culture? R. Oui. En général, le terrain est sablonneux. Le sol est bon jusqu'à 30 milles du fort Garry; il y a là un petit établissement, dont les habitants sont pour la plupart Français.

Q. Avez-vous quelque connaissance du pays jusqu'au fort William? R. J'ai été au lac des Mille-Lacs par deux chemins différents.

Q. Avez-vous rencontré beaucoup de Sauvages? R. Oui, un certain nombre. Le long de la rivière Winnipeg, il y a sept postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et un poste de traite appartenant à un particulier.

Q. Comment êtes-vous venu avec le Dr. Schultz? R. Nous nous sommes rendus au lac du Poisson-Blanc, et de là, par les terres, au fort Francis, à la raquette et en traîneaux attelés de chiens. Nous avons passé sur le territoire américain pour venir au lac Vermillon, d'où nous avons gagné Duluth. Nous étions partis le 27 février du fort Alexander, et nous avons fait ce chemin, qui est de 500 milles, en sept jours et demi. M. McVicker nous accompagnait. J'avais amené six hommes avec moi jusqu'au fort Francis; à cet endroit, nous changeâmes de guides et de chiens. Mais à notre arrivée à Vermillon, nous étâmes nouvelle que la petite vérole y courait, en sorte que nos hommes tournèrent le dos et nous quittèrent.

Q. Vous avez entendu ce que M. Setter a dit touchant les qualités du pays; ses assertions sont-elles exactes? R. Je partage son sentiment pour ce qui est du sol et de sa qualité.

Q. Différez-vous d'opinion sur quelques points? R. Je ne le pense pas.

Q. A-t-il exagéré les avantages du pays? R. Non. La partie du pays décrite par lui possède un sol sablonneux; j'en connais les alentours. Mais plus bas, tirant vers la vallée de la rivière Rouge, le sol, formé de terre noire, est beaucoup plus riche.

Q. Quelle est la population de la paroisse Saint-Peter? R. Saint-Peter se compose d'une file de maisons, les habitations étant presque toutes bâties sur le même côté de la rivière. Il y a de 50 à 100 maisons. Les paroisses ne sont pas bien éloignées les unes des autres; les églises sont faites pour contenir juste la population d'une paroisse.

Q. Quelles sont les occupations des habitants? R. Ils cultivent, font la pêche, etc. Ce sont des natifs pour la plupart; il y a quelques étrangers, mariés avec des filles du pays; pendant l'hiver, ils coupent du bois.

Q. Est-ce qu'il y a un moulin? R. Il y en avait un, mais il est maintenant hors de service. C'était un moulin à moudre les grains. On scie le bois à la main.

Q. La localité renferme-t-elle beaucoup de pins ? R. Oui, les plus gros ont trois pieds de diamètre. Le feu en a détruit de grandes quantités.

Q. Pouvez-vous nous dire quelle est la profondeur de la rivière Rouge ? R. En aval du fort Garry, la profondeur de la rivière est de 20 à 30 pieds. Dans l'endroit que j'habite, elle est de 30 à 35 pieds; le lit a près de 200 verges de largeur.

Q. Jusqu'où navigue-t-on au-dessus du fort Garry ? R. Jusqu'au fort Abercrombie, situé sur le territoire américain, à 290 milles environ de la paroisse Saint-Peter.

Q. Quelle est la profondeur de l'eau aux endroits les moins profonds entre le lac Winnipeg et le fort Garry ? R. Trois pieds en quelques endroits.

Q. Cultivez-vous la terre vous-même ? R. Oui. L'année dernière, j'ai semé 50 minots de blé, 15 minots d'orge et 20 minots de patates. Le blé est très-bien venu, les épis étaient si lourds que leur poids a fait verser les tiges, et ils n'ont pas pu mûrir.

Q. Quand commencez-vous vos travaux de culture ? R. Au mois d'avril; j'ai semé du blé le 22.

Q. Qu'est-ce qui a nui au blé ? R. L'année dernière a été un peu humide. A l'époque accoutumée où nous aurions dû faire la moisson, à cause de la grande humidité le grain n'a pu mûrir et les tiges se sont couchées. Celles-ci étaient alors hautes d'environ 5 pieds. J'aurais obtenu 1600 minots.

Q. Quel est le rendement ordinaire ? R. Je connais des fermiers qui ont battu leur blé et en ont eu 35 minots pour un, l'année passée, qui n'avait pas été favorable à la maturation du grain.

Q. Semez-vous dru ou clair ? R. Pas bien clair.

Q. Le blé est-il de bonne qualité ? R. Oui. J'ai vu un grain de blé en produire 55. Le poids moyen du blé est de 65 ou 66 livres environ.

Q. Quel est le rendement de l'orge ? R. Il surpasse celui du blé.

Q. Avez-vous ordinairement de la difficulté à faire mûrir le blé ? R. Non. Je n'ai jamais perdu de récolte avant l'année dernière, dans cette partie-là du pays.

Q. Fumez-vous la terre ? R. J'ai vu la même terre rapporter pendant 25 ans sans fumure.

Q. Comment étaient les dernières récoltes ? R. Presque aussi bonnes que les premières.

Q. Quel est le temps ordinaire de la moisson ? R. La fin de juillet ou le mois d'août. Celui qui sème dans les derniers jours d'avril, fait sa récolte dans la dernière semaine de juillet ou au commencement d'août; mais le mois d'août est, à proprement parler, le temps des travaux.

Q. Avez-vous eu des gelées tardives qui aient endommagé le grain ? R. Rarement; quelquefois le froid donne quelque atteinte aux fleurs, mais il ne fait aucun tort aux moissons. Je n'ai jamais éprouvé de dommages par ces gelées là où je demeure.

Q. Les patates poussent-elles bien ? R. Nous avons eu des patates qui pesaient deux livres. Elles sont invariablement belles.

Q. Combien d'animaux avez-vous ? R. Environ 30 ou 40. Je n'ai pas de moutons sur ma terre; mais j'en ai ailleurs que je fais garder par un autre homme.

Q. Tissez-vous des étoffes ? R. J'en ai moi-même tissé des milliers de verges.

Q. Les patates de la Rivière-Rouge ressemblent-elles à celles du Canada ? R. Je n'en ai pas vu de bonnes par ici.

Q. Encouragez-vous la culture du chanvre ? R. Mon père est le premier qui ait apporté dans le pays une machine à tisser.

Q. Quelle hauteur atteint le chanvre ? R. Il croît à ma hauteur et au-delà. Quand nous le cultivons pour le mettre en œuvre, nous le semons dru pour empêcher qu'il ne monte trop haut.

Q. Cultivez-vous le blé d'Inde ? R. A ma connaissance, il en a été cultivé à la Rivière-Rouge, qui est venu à maturité et n'a pas souffert de la gelée.

Q. Avez-vous vu cultiver du sarrasin ? R. Oui, je sais qu'il viendrait bien.

Q. Vos animaux hivernent-ils à l'étable ? R. Oui.

Q. Quand avez-vous assez d'herbe pour les faire paître ? R. Dès que la neige s'en va, vers le 15 avril ou plus tôt.

Q. Tenez-vous vos chevaux à l'étable ? R. Oui, mais ils pourraient hiverner dehors.

Q. Quelle est ordinairement l'épaisseur des neiges ? R. Quand il y en a trois pieds d'épais, on trouve les neiges très-hautes.

Q. Faites-vous du sel ? R. Il s'en fait dans la partie occidentale de notre territoire.

Q. Combien se vend-il le boisseau ? R. Il se vend quelquefois jusqu'à 16 shillings sterling.

Q. Faites-vous du sucre ? R. Oui, du sucre d'érable.

Q. Vous procurez-vous du thé ? à quel prix ? R. Nous avons du congo, du souchong,—enfin plusieurs variétés de bon thé noir, pour 2 shillings 8 pence à 3 shillings la livre.

Q. Quel est le prix des articles d'un usage ordinaire ? R. Café, 1 shilling la livre ; pantalon de moleskin, 15 shillings, de velours de coton à côtes, 18 shillings ; couvertures, suivant leur grandeur, 21 à 23 shillings pièce ; souliers depuis 15 shillings.

Q. Comment vous procurez-vous vos marchandises ? R. Nous en tirons des Etats-Unis, nous en tirons aussi d'Angleterre, d'où elles nous viennent sur les navires de la compagnie de la baie d'Hudson.

Q. Comment la Compagnie de la baie d'Hudson fait-elle venir ses marchandises pesantes ? R. Elle a un navire qui, tous les ans, débarque des marchandises à la factorerie d'York ; une partie de ces marchandises sont apportées à l'établissement de la Rivière-Rouge.

Q. La compagnie vend-elle aux trafiquants ? R. Elle n'a pas coutume de le faire.

Q. Comment gouvernez-vous vos affaires ? R. Nous sommes sous le gouvernement de la compagnie de la baie d'Hudson.

Q. Elisez-vous vos magistrats ? R. La compagnie les nomme.

Q. Est-ce que vous payez des taxes ? R. Nous ne savons pas sous quelle forme nous en payons ; il n'y a point d'impositions directes. Les taxes se prélèvent sur les marchandises.

Q. Quelles règles avez-vous pour la vente des boissons enivrantes ? R. Personne ne peut vendre de boisson sans licence.

Q. Quelles sont les espèces de boissons que l'on consomme ? R. La bière, le rhum, le whisky, le vin et l'eau-de-vie.

Q. Quel est le prix d'une demi-chopine de rhum dans les cabarets ? R. Je ne suis jamais entré dans un cabaret.

Q. Avez-vous une école à votre établissement ? R. Oui.

Q. Avez-vous des ministres ? R. Deux—l'un né au pays, l'autre Anglais, tous les deux épiscopaliens.

Q. Est-ce qu'il y a des Sauvages idolâtres dans votre paroisse ? R. Oui, quelques-uns ; il est certain qu'il y en a un grand nombre hors de l'établissement. La cérémonie du "tambour" toutefois s'en va rapidement.

Q. Qu'est-ce qu'ils font de leurs morts ? R. Ils les mettent en terre ; mais ceux des prairies placent parfois les leurs sur des échafauds.

Q. Ces Sauvages sont-ils dans des dispositions amicales ? R. Oui. Ils se disent hautement sujets de la Reine. Ils sont tous pour le gouvernement.

Q. De quels Sauvages entendez-vous parler ? R. En venant ici, j'ai questionné tous les Sauvages que j'ai pu voir. Partout où je rencontrais des traces de leur voisinage, je me mettais à leur recherche, et c'est ainsi que j'ai constaté qu'ils sont tous du côté du gouvernement.

Q. Quel gouvernement ? R. Le gouvernement anglais et le gouvernement canadien. Ils sont prêts à aller au-devant des troupes et à les aider. Ils sont contre le gouvernement de Riel.

Q. Quelle langue parlent les Sauvages ? R. Ceux de cette partie du pays parle le sauteux. Au nord du lac Winnipeg, les Cris ont une langue différente. Pour les Sioux, je n'en puis rien dire. Le Maskégon (*Swampy*) et le Cris parlent à peu près la même langue ; il en est de même de l'Assiniboine (*Stony*) et du Sioux.

Q. Quelle est l'étendue des opérations des missionnaires en dehors des paroisses qui sont établies ? R. Il y a plusieurs associations de missionnaires à l'œuvre—anglicanes et catholiques romaines.

Q. Y a-t-il par là des Anglais catholiques romains ? R. Quelques-uns.

Q. Y a-t-il beaucoup d'Américains ? R. Un bon nombre de marchands américains aux environs du fort Garry.

Q. Avez-vous remonté la Siskatchewan ? R. Oui, j'ai été jusque près de Cumberland-House.

Q. Quel pays est-ce ? R. C'est un pays qui renferment beaucoup de bois, très-peu de prairies, mais une infinité de lacs. Il paraît propre à la culture.

Q. Y a-t-il des fermes le long de cette rivière ? R. Non.

Q. Le commerce des pelleteries n'y est-il pas presque épuisé ? R. On trouve dans la vallée de la Siskatchewan des martres et des milliers de rats-musqués, notamment sur le côté nord. Il y a en outre des bisons, des loutres, des renards et des castors.

Q. Le foin artificiel croît-il bien dans le pays ? R. Le mil, quand on en fait l'essai, vient bien et reste en possession du sol.

Q. Vient-il quelque autre herbe après le foin de prairie ? R. Je ne puis pas dire que l'herbe change.

Q. Par exemple, autour des maisons dans les établissements ? R. Le foin meurt et il pousse des mauvaises herbes à la place.

SAMÉDI, 16 avril 1870.

PRÉSENTS :

Les honorables MM. McCully, *Président*.
 Botsford,
 Burnham,
 Christie,
 Dickson,
 Dickey,
 Locke,
 Miller,
 Sanborn,
 Olivier,
 Dumouchel.

Suite du témoignage de Joseph Monkman :

Q. Quelle est la distance de votre paroisse au fort Garry ? R. Trente milles par la rivière ; douze milles au lac Winnipeg ; ou quarante-deux milles du fort Garry au lac.

Q. Connaissez-vous le pays entre le fort du lac Manitoba et la rivière Rouge, à l'est ? R. Oui, la distance est d'environ 55 milles. Le pays offre à peu près le même aspect que les alentours de la rivière Rouge ; seulement, il est plus élevé et sablonneux. On y rencontre aussi des élévations étroites, formées de gravier.

Q. Quelle espèce de gravier ? R. Un gravier menu, à grains lisses, indiquant l'action de l'eau.

Q. Connaissez-vous passablement l'Assiniboine ? R. J'ai seulement traversé une fois la rivière en droite ligne.

Q. Le pays a-t-il jamais été inondé d'une manière grave ? R. En 1826, une inondation couvrit une étendue de pays d'environ 13 milles, à la débâcle des glaces.—Le débordement se produisit à l'ouest de la rivière Rouge ; en quelques endroits, il y eut cinq à six pieds de profondeur, mais presque partout on pouvait passer à pied la nappe d'eau.

Q. À quoi attribuez-vous cette grande inondation ? R. La rivière était alors étroite ; elle n'avait pu porter la surabondance d'eau qui affluait de l'extrémité supérieure de la rivière Rouge, où la terre était couverte de neiges épaisses. Le lit de la rivière est beaucoup plus large aujourd'hui, et les eaux surabondantes s'échappent aisément. Plus tard, il y eut une autre inondation, qui ne fut pas de moitié aussi forte. Elle submergea l'espace de cinq à six milles, mais ne s'étendit pas jusqu'aux cotés. Elle ne fut pas aussi forte parée que les eaux trouvent une issue à travers un bas-fond. Les eaux ne séjournèrent qu'une semaine ou environ.

Q. Les semences étaient-elles en terre ? R. Je pense qu'il y avait des semences en terre ; mais je ne puis l'assurer.

Q. Les cultivateurs appréhendent-ils ces inondations ? R. Non ; ils ensemencent leurs terres comme s'il n'y en avait jamais eu.

Q. La rivière est-elle sensiblement plus large ? R. A peu près une fois plus large.

Q. Comment vous procurez-vous de l'eau dans les prairies ? R. Partout où vous creusez, vous trouvez de l'eau. Cette eau est un peu dure, mais elle n'est pas salée. Chez nous, nous en trouvons dans nos caves, excepté en certaines espèces de terre.

Q. Savez-vous si l'humus va s'amincissant à mesure qu'on avance dans l'intérieur du pays ? R. A considérer le tout, il est assez épais. Il est propre à la culture. Le long du lac Manitoba, dans un espace de 50 milles, on a fait d'aussi belles récoltes que sur les bords de la rivière Rouge. J'ai été à 250 milles au nord de cette rivière, une fois, avec un ministre, qui établissait une nouvelle mission, et je n'ai jamais vu de plus beau blé. Le sol est plus mince sur le lac Siskatchewan.

Q. Avez-vous voyagé dans le pays qui avoisine l'Assiniboine ? R. Oui.

Q. Est-ce qu'on y rencontre beaucoup de petits lacs ? R. Oui, après qu'on a passé le fort Pelly, en tirant vers l'ouest, les prairies sont entre-coupées de lacs. C'est une région excellente pour le bétail. Vous pouvez voyager en boghei tout autour de ces lacs. L'eau est saumâtre, et le long de quelques rivages, on voit des traces de sel.

Q. Connaissez-vous quelque partie du pays dans laquelle les gelées persistent en été ? R. Les Montagnes Rocheuses, j'imagine ; là on voit des neiges éternelles, mais on n'en voit pas ailleurs. Il croît des fruits à une grande distance au nord de notre établissement, de ces fruits qui viennent sur la mousse.

Q. Avez-vous vu faire des essais de vergers ? R. Non, j'ai vu quelques scions plantés par la Compagnie de la baie d'Hudson, mais les lapins et les souris les ont bientôt mangés.

Q. D'après la connaissance que vous avez du pays, les gelées y nuisent-elles à la culture ? R. Nullement. En certaines parties que je viens de traverser, les Sauvages m'ont offert des fruitages conservés frais par eux tout l'hiver, J'habite l'*Indian Settlement* depuis 12 ans, et pour la première fois l'année passée ma récolte n'a pas été satisfaisante pour la cause que j'ai indiquée.

Q. Avez-vous jamais été au fort William ? R. Non, mais j'ai traversé la vallée de la rivière La Pluie, et j'ai été au coin sud-ouest des Mille-Lacs, situés à une soixantaine de milles du fort William, et à la même distance du lac La Pluie.

Q. Quelle est l'étendue des Mille-Lacs et Mille-Iles ? R. Je l'ignore, ces lacs sont remplis d'îles.

Q. De quelle sorte de bateau la Compagnie de la baie d'Hudson se sert-elle ? R. De berges ayant 28 pieds de quille, avec une grande quète, 8 pieds de bau, le fond médiocrement plat, enfin ayant exactement la forme des sloops. Ce sont ces bateaux qu'on emploie pour transporter les approvisionnements de la factorerie d'York au fort Garry, puis au fort Francis, sur le lac La Pluie.

Q. A quelle distance le fort Francis est-il du fort William ? R. A plus de mi-chemin.

Q. Vous connaissez bien la manière dont se fait la navigation entre le fort Garry et le fort Francis ? R. Oui.

Q. Quel poids les bateaux dont vous parlez peuvent-ils porter ? R. Ils peuvent contenir de 70 à 80 colis d'un quintal et 7 ou 8 hommes. Ils sont assez lourds, et il faut 14 hommes ou environ pour les traîner dans les portages.

Q. Combien de fois avez-vous été au fort Francis ? R. Trois fois. Je n'ai jamais fait la route en bateau, mais j'ai vu conduire un bateau au fort. Je comprends assez bien cette navigation pour la décrire.

Q. Supposez maintenant qu'il y ait sur le rivage du lac Supérieur 500 émigrants qui désirent parvenir au fort Garry, combien de temps mettront-ils pour s'y rendre, avec des provisions pour six mois, en voyageant de cette manière ? R. Ils pourraient, je pense, faire le trajet du fort Alexandre au fort Francis en 12 ou 15 jours. Ce trajet forme les deux tiers de la route.

Q. Ainsi vous pensez que, s'ils continuaient à cheminer aussi vite, ils atteindraient le

fort Garry en 25 ou 30 jours ? *R.* Oui, et même en moins de 25 jours. Ils débarqueraient au coin nord-ouest du lac des Bois, et suivraient par terre la nouvelle route.

Q. Supposez qu'un de ces bateaux, monté de 20 personnes, parte du fort William, quand sera-t-il rendu ? *R.* Il peut se rendre en 8 ou 9 jours de l'extrémité supérieure du lac La Pluie au fort Garry. On m'a dit que l'on met 8 jours pour aller, à la raquette, du fort Francis au fort William,—distance de 150 milles.

Q. Veuillez nous dire encore votre opinion sur la route entre le fort Garry et le lac des Bois ? *R.* Cette route ne présente aucune difficulté.

Q. Un corps quelconque de troupes, avec des bagages, pourrait-il la suivre ? *R.* Oui. Peut-être que, l'espace de 15 ou 20 milles, le terrain, sans pontages, ne serait pas ferme, mais je pense qu'en quinze jours environ ou pourrait y faire un chemin de passage. Snow et Mair ont dit que la route était bonne partout, mais je ne suis pas absolument de leur opinion pour ce qui est de la portion dont je parle. Cinquante à soixante hommes la mettraient en bon état en deux semaines au moins.

Q. Engraissez-vous vos terres ? *R.* Fort peu ; quand je les engraisse, c'est avec du fumier.

Q. A votre avis, les terres dans le voisinage de la rivière La Pluie sont-elles bonnes pour la culture ? *R.* Oui, sur les bords de la rivière ; mais, quant aux terres de l'intérieur, je n'en puis rien dire.

Q. Le pays est-il boisé ? *R.* Presque entièrement. Je ne pense pas qu'il y ait de bêtres, mais j'ai vu des bouleaux, des liards, des chênes, des épinettes, des pins. J'ai voyagé dans toute l'étendue de la rivière, longue de près de 100 milles. C'est une rivière au cours lent ; on y rencontre, un peu en aval du fort Francis, un petit rapide qu'on franchit sans danger. Les rivages sont vaseux et vont en pente. Il y a une chute d'eau au fort Francis.

Q. Avez-vous jamais été sur la rive sud de la Siskatchewan ? *R.* J'y ai passé seulement en allant au fort Pelly. Le pays est ondulé et tout semé de lacs. Le sol est bon, je pense, car l'herbe est haute.

Q. Le climat de cette région est-il semblable à celui du fort Garry ? *R.* Il n'offre pas de différence, que je sache.

Q. Avez-vous jamais descendu la Siskatchewan jusqu'au fort Cumberland ? *R.* J'ai été tout proche du fort.

Q. Comment vous y êtes-vous rendu ? *R.* J'ai passé par le Winnipeg.

Q. Connaissez-vous la montagne du Pas ? *R.* Oui, j'ai été dessus : elle est haute et se voit de fort loin ; elle est couverte d'arbres—bouleaux, pins, liards.

Q. Avez-vous des moutons ? Pas où je réside. C'est un établissement de Sauvages, et il y a une multitude de chiens qui rôdent de côté et d'autre.

Q. Avez-vous des citrouilles, des melons ? *R.* J'ai vu une citrouille pesant 23 livres ; nous avons des melons de toutes les espèces.

Q. Avez-vous eu connaissance qu'on ait découvert du charbon de terre dans le pays ? *R.* J'en ai vu qui avait été apporté à l'établissement ; on l'a mis au feu, et il a brûlé. J'ignore d'où il venait.

Q. Connaissez-vous le Joseph Monkman dont je vois le nom dans un acte de concession passé le 12 mars 1844 entre la Compagnie de la baie d'Hudson et un certain Joseph Monkman, cultivateur, de l'établissement de la Rivière-Rouge ? *R.* C'était moi. Le juge actuel M. Black, alors au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, me persuada de signer cet acte, qui était donné par la compagnie. L'acte renfermait des choses qui ne m'agréaient pas, et tout d'abord, je refusai d'y apposer ma signature. Il portait des conditions par lesquelles nous nous soumettions à ne trafiquer avec personne, si ce n'est avec la compagnie ou avec sa permission. Il y avait, en outre, des blancs suspects que la compagnie eût pu remplir par des mots propres à faire pendre le malheureux Joseph Monkman.

Q. La population résidante désire-t-elle voir des émigrants s'établir dans le pays ? *R.* Il y a une grande étendue de pays en l'état de la nature, et je ne vois pas comment on peut être opposé à la venue de nouveaux cultivateurs.

Q. Existe-t-il chez les Sauvages quelque prévention contre la colonisation ? *R.* Les Sauvages s'attendent que l'on traitera avec eux de la cession de leurs terres.

Q. Y aurait-il des chefs d'autorisés à négocier au nom de la tribu ? R. Oui.

Q. Si l'on ne fait pas de traité, est-il à craindre qu'il ne s'élève des difficultés ? R. Oui, c'est ma conviction. Les Sauvages m'ont dit qu'ils croyaient que le gouvernement du Canada négocierait avec eux. Ils ont su ce qui a été fait à l'égard des Sauvages aux États-Unis et au Canada, et ils comptent qu'on en usera de même sorte envers eux.

Q. Est-ce là une chose à laquelle, selon vous, il importe de donner ordre ? R. Oui.

Témoignage du révérend William Fletcher.

Q. Comment vous appelez-vous ? et où êtes-vous né ? R. Je m'appelle William Fletcher ; je suis né en Aberdeenshire, Ecosse.

Q. D'où venez-vous à présent ? R. Du Portage La Prairie.

Q. Combien y a-t-il de temps que vous habitez la Rivière-Rouge ? R. Je m'y suis rendu le 10 octobre 1868, de Carlisle, Ontario.

Q. Combien d'années aviez-vous demeuré en Canada avant d'aller dans la Rivière-Rouge ? R. Vingt et quelques années.

Q. Quelle est votre profession ? R. Je suis ministre de l'Eglise presbytérienne du Canada. J'ai été attaché dix ans à la congrégation de Carlisle. Je suis encore lié à la même Eglise.

Q. Connaissez-vous bien le pays de la Rivière-Rouge ? R. J'ai voyagé dans une grande partie de ce pays,—depuis le Portage, en descendant l'Assiniboine, jusqu'au fort Garry, et depuis le fort Garry jusqu'au fort de Pierre sur la rivière Rouge.

Q. Quel est le nombre des presbytériens dans votre district ? R. Il y a environ 150 familles en tout,—70 à Kildonan et à Winnipeg ; 30 ou environ à Little-Britain, près du fort de Pierre, 20 à Herdingly, le reste au Portage.

Q. Pouvez-vous nous donner approximativement le chiffre de la population des districts que vous connaissez ? R. La population entière, à l'époque de la disette, savoir dans l'hiver de 1868-69, s'élevait à 12,000 âmes environ.

Q. Comprenez-vous dans ce total toutes les origines ? R. Oui, les Métis, ainsi que les Sauvages de l'Indian Settlement.

Q. Comment la population se divise-t-elle sous le rapport religieux ? R. Entre le lac Winnipeg et le fort Garry, les habitants sont presque tous protestants. Depuis le fort Garry en remontant l'Assiniboine, il y a une mission anglicane. Il n'y a qu'une mission catholique à Sturgeon Creek—mais elle n'est pas considérable.

Q. Parlez-vous d'un côté en particulier de la rivière ? R. Non, je suis les deux rives. Nous arrivons ensuite à une église anglicane et à une chapelle presbytérienne, situées à 14 milles du fort Garry. Jusqu'à deux milles vers l'ouest, le pays est protestant ; à partir de là, il est entièrement français jusqu'à la Pointe-aux-Liards, distant d'une quarantaine de milles du fort, mais la population est clair-semée et ne cultive guère. Après cet établissement, à l'ouest, sur l'Assiniboine, les habitants sont tous protestants. A quelque 18 milles du portage La Prairie, au nord-ouest du Manitoba, sur la petite rivière Blanche (*White Mud River*), il y a une petite mission de l'Eglise d'Angleterre. Les établissements des Français catholiques s'étendent depuis le fort Garry, vers le sud, jusqu'à Pembina. Il y en a maintenant un autre sur la route qui va des forts Garry et William aux établissements déjà signalés sur l'Assiniboine.

Q. Quel est le nombre total des églises protestantes dans les établissements ? R. Nous sommes fort mêlés comme protestants. Il y en a 11 ou 12 anglicanes ; 4 presbytériennes, outre trois autres prêches à des maisons privées ; 5 ou 6 méthodistes wesléyens, j'entends des lieux de réunion, car il n'y a pas d'églises. Il y a deux églises au Winnipeg, l'une anglicane, l'autre presbytérienne. Pointe-aux-Liards, église anglicane ; High-Bluff, église anglicane ; Portage, église anglicane ; les méthodistes y sont rendus, mais n'ont pas encore bâti. La petite station de la rivière Blanche (*Mud River*) n'a pas de ministre régulièrement établi ; mais l'Eglise d'Angleterre y possède une mission, composée seulement de quelques familles de métis anglais.

Q. Quelle est dans la population la proportion de chacun des éléments catholique et protestant ? R. D'après le compte le plus exact que nous ayons pu faire des personnes, lors des secours, les catholiques et les protestants étaient presque égaux en nombre ; mais beaucoup

des nôtres n'ont pas eu besoin d'assistance. Aux presbytériens principalement, pour la plupart écossais et canadiens, les secours ont été plus nécessaires.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée de la condition des églises catholiques romaines ?
R. Je me suis trouvé avec plusieurs prêtres catholiques au comité des secours, et je ne puis pas dire grand'chose sur ce sujet.

Q. Comment sont les églises ? *R.* La plupart ont été édifiées à grands frais ;—celles de Saint-Boniface sont de bons édifices de pierre.

Q. Où vous procurez-vous de la pierre ? *R.* Nous en trouvons en abondance dans les rapides au-dessous du fort Garry.

Q. Comment le mariage se célèbre-t-il ? *R.* La compagnie de la baie d'Hudson délivrait naguère les licences à tous les protestants, mais l'évêque de la Terre de Rupert a obtenu le privilège de les accorder à ceux de son culte. Jusqu'à présent, les presbytériens et les méthodistes ont toujours eu les leurs du gouvernement. Nous célébrons le mariage sur dispense ou après publication des bans, comme c'est l'usage ailleurs. Depuis que je réside dans le pays, il m'a été adressé une licence à mon nom. Il faut payer pour avoir une licence. L'honoraire accordé au ministre est toujours, je pense, d'une livre sterling.

Q. Avez-vous des écoles de dimanche attachées aux églises ? *R.* Oui, et nous en avons quelques-unes d'excellentes. Celle de Kildonan, au plus fort de l'hiver, alors que les neiges étaient hautes, a été fréquentée par 110 enfants.

Q. Comment sont les écoles protestantes ? *R.* Je trouve qu'elles ressemblent assez à celles qu'on voyait en Canada il y a 25 ans.

Q. Comment sont-elles généralement entretenues ? *R.* Elles sont entretenues par les églises.

Q. Sont-elles ouvertes à tous les enfants indistinctement ? *R.* Tous ont liberté entière d'y aller en payant une rétribution. Nous possédons à Kildonan une école gratuite,—soutenue par le moyen de souscriptions ; elle est fréquentée par 80 à 90 écoliers. Nous avons, cette année, 9 écoliers qui étudient les aut. vrs classiques.

Q. La langue anglaise est-elle parlée généralement à la Rivière-Rouge ? *R.* Dans la population anglaise, cela va sans dire, mais beaucoup de Français ne parlent pas l'anglais.

Q. Y a-t-il beaucoup d'Anglais qui parlent français ? *R.* Un bon nombre d'anciens colons.

Q. La langue anglaise est-elle la plus généralement parlée ? *R.* Les Français sont si souvent dans les prairies qu'ils parlent la langue des Sauvages aussi communément que le français.

Q. Cette langue s'écrit-elle ? *R.* On ne s'en sert pas dans la correspondance. Il y a toutefois quelques livres écrits dans la langue sauvage, et des gens capables de l'enseigner.

Q. Savez-vous où en est l'instruction chez les Français ? *R.* Ils possèdent quelques écoles qui sont dignes d'être mises en comparaison avec les institutions de même genre en Canada.

Q. Vous-même parlez-vous français ? *R.* Non.

Q. Où sont ces écoles ? *R.* La principale est à Saint-Boniface, en face du fort Garry. Je ne puis parler avec connaissance de l'état de l'instruction chez les Français. Les filles peuvent être élevées, je pense, au couvent des religieuses, à Saint-Boniface.

Q. Les Français et les Anglais se mêlent-ils par des mariages ? *R.* Non.

Q. Où est situé Saint-Boniface ? *R.* Au confluent de l'Assiniboine et de la rivière Rouge. C'est là que sont la cathédrale, le couvent, l'académie et la résidence de l'évêque Taché.

Q. Quelle opinion avez-vous du climat ? *R.* Pendant l'hiver, je pense que la moyenne est de 30° au-dessous de zéro. La température est plus graduelle, les changements du jour au lendemain sont beaucoup moindres qu'en Canada. Par suite de la siccité de l'air, le froid est moins sensible là qu'ici.

Q. Parlez-vous d'après les indications du thermomètre de verre ? *R.* Je n'ai jamais fait de tableau atmosphérique comparatif, mais j'ai observé tous les jours le thermomètre.

Q. Quel est le plus grand abaissement de température qu'il vous ait indiqué ? *R.* 40° en hiver. Nous avons eu 37° pendant plusieurs jours.

Q. Avez-vous des chaleurs excessives en été ? R. L'été dernier a été frais. Il ne fait jamais une chaleur étouffante.

Q. Quelle est là-bas la durée de la saison des travaux agricoles par comparaison à la durée de cette saison dans le voisinage de Toronto ? R. Sur les bords de l'Assiniboine, les semailles ont commencé, l'année dernière, le 16 avril, et ont continué jusqu'à la fin de mai, sans qu'une ondée même ait troublé les travaux. Le bétail est presque toujours demeuré dehors pendant le mois d'avril,—l'herbe sauvage semblait avoir été ravivée par les neiges de l'hiver, et les bestiaux la broutait avec avidité. Cette herbe croît immédiatement en dehors des clôtures, et les bestiaux la préfèrent au foin.

Q. Quand l'herbe nouvelle a-t-elle poussé ? R. L'herbe nouvelle n'a pas poussé aussi vite que je m'y attendais. La croissance en a été lente dans le commencement, mais dans le mois de mai plus rapide. Ce n'est qu'au milieu de mai que les animaux ont pu se nourrir de cette herbe.

Q. Avait-on labouré avant le 16 avril ? R. Non, et même alors on ne se servit que de charrues très-légères, de peur de les briser dans les terres gelées.

Q. A quelle profondeur pénètre la gelée ? R. A trois ou quatre pieds dans les endroits où le sol n'est pas couvert de neige. On n'attend jamais la fin du dégel pour labourer.

Q. Mettez-vous plus de hardes sur vous en hiver ? R. Je me garantis davantage la figure, et cela suffit.

Q. Avez-vous vu le thermomètre descendre au-dessous de zéro dans le mois de mai ? R. Non.

Q. Quelle idée a-t-on des qualités agricoles du pays ? R. Les anciens colons qui cultivent la terre depuis longtemps, disent qu'ils auraient fait venir d'immenses récoltes, si la compagnie de la baie d'Hudson, à l'automne, n'eût pas fixé les prix et annoncé la quantité de boisseaux qu'elle achèterait de chacun ; comme cette quantité était très-médiocre et qu'il n'y avait pas d'autres débouchés, ils n'ont pas été portés à demander à la terre plus de produits qu'ils n'en pouvaient vendre ou consommer.

Q. Combien la compagnie donne-t-elle du boisseau de blé ? R. Ordinairement un bon prix—de 3 s. 6 d. à 4 s. sterling, même lorsque le blé est abondant.

Q. Quel est le prix du boisseau de patates ? R. Elles se sont vendues 6 d. le boisseau. L'année dernière, elles montèrent jusqu'à 5 et 8 shillings. Ces patates sont d'excellente qualité, et donnent beaucoup. Après la destruction de l'herbe, l'année des sauterelles, on sema des patates au mois de juillet, et bien qu'elles n'eussent pu venir à maturité, la récolte en fut cependant considérable.

Q. La maladie de la patate a-t-elle fait son apparition à la Rivière-Rouge ? R. Non, pas encore.

Q. Les légumes y viennent-ils aussi bien qu'en Canada ? R. On en cultive très-peu. Il y a, sur l'Assiniboine, un jardin de deux acres dans lequel j'ai vu d'aussi beaux légumes que tous ceux que j'ai vus en Canada. Dans une pièce de choux d'un acre, pas une tête de manque, et toutes les pommes de dix pouces de diamètre.

Q. Quelles céréales cultive-t-on ? R. Le blé, l'avoine, l'orge. Les Français et d'autres cultivent quelques sillons de blé d'Inde.

Q. Avez-vous entendu les gens se plaindre de la gelée pendant l'été ? R. On pense, en certaines parties du pays principalement, que les gelées de printemps endommagent quelquefois les plantes naissantes, et que les premières gelées d'automne peuvent encore atteindre les récoltes tardives.

Q. Etes-vous d'opinion que le sol et le climat sont propres pour la culture du blé d'Inde ? R. Je crois que cette culture ne serait pas sûre. Certaines variétés hâtives qui viennent en Canada—comme le *jaune précoce*—pourraient être, je pense, cultivées avec avantage.

Q. Quelle est l'époque ordinaire de la moisson ? R. On fait la moisson d'aussi bonne heure que dans l'ouest du Canada. L'année dernière la saison a été tardive ; mais là où l'on avait eu de la semence pour semer de bonne heure, la récolte s'est faite plus tôt que dans le township de London. L'époque ordinaire de la moisson est le mois d'août.

Q. Quel est le rendement moyen du blé ? R. L'année dernière, je fis faire un état estimatif, et mon opinion fut que, pour toutes les céréales et dans tout le pays, le rendement

avait été au moins de 20 boisseaux pour chaque boisseau semé. Le rendement par acre est difficile à déterminer, vu que les habitants ne comptent pas de cette manière. En l'estimant à 30 et 35 boisseaux par acre, je ne crois pas l'exagérer.

Q. Est-ce qu'il y a lieu de craindre que les sauterelles ne ravagent la contrée cette année ?

R. A mon départ, les cultivateurs discutaient s'il était opportun de mettre des semences en terre.

Q. Ces insectes ressemblent-ils à la sauterelle du Canada ? R. Ils ont l'air d'avoir un peu plus de vigueur.

Q. De quel côté arrivent-ils ? R. Ordinairement du Midi. On pense communément qu'ils naissent pendant les chaleurs dans le nord du Texas. Cette année, nous nous attendons qu'ils naîtront des œufs déposés l'année dernière. La première fois que les sauterelles font leur apparition, d'ordinaire les récoltes sont en sûreté ; ce n'est que la seconde année, lorsque les œufs éclosent, que les campagnes souffrent.

Q. Savez-vous s'il y a eu des dégâts faits par la mouche hessoise ou mouche à blé ? R. Elle ne se trouve pas dans le pays. J'y ai vu des épis, longs de cinq pouces, auxquels il ne manquait pas un seul grain. Le blé à grosse tête y croît plus haut que tous les blés de cette espèce que j'ai vus en Canada.

Q. Y a-t-il beaucoup de blé à la Rivière-Rouge à l'heure qu'il est ? R. Oui, suffisamment pour une année encore.

Q. La Compagnie de la baie d'Hudson a-t-elle cessé de faire des achats ? R. Personne n'a rien acheté et n'achète rien que les objets absolument nécessaires.

Q. Le blé est-il conservé en gerbes ? R. Pas ordinairement ; mais cette année on n'a pas battu toute la levée.

Q. Les importations de farine ont-elles été considérables depuis quelques années ? R. Elles l'ont été pendant la famine seulement.

Q. Quel est le prix de la farine ? R. Il a monté jusqu'à £3 dans la pénurie. A présent, le blé se vend 4 s. le boisseau, et néanmoins la farine coûte 12 et 15 s. le quintal. Le prix du baril peut être de \$5.

Q. Avez-vous de bons moulins à farine ? R. Non, il y a des moulins à vent. Les pouvoirs d'eau ne sont pas nombreux. Le moulin à vapeur qui existe maintenant fait une bonne mouture.

Q. Y a-t-il beaucoup de nielle dans le grain ? R. Oui.

Q. Votre farine vaut-elle le produit américain ? R. La plupart d'entre nous la préfèrent, surtout quand c'est du moulin à vapeur qu'elle vient.

Q. Consomme-t-on beaucoup de spiritueux ? R. La consommation en est grande dans toutes les classes. Il existe des sociétés de tempérance, néanmoins on fait toujours grand usage de spiritueux. Nous avons entre autres une association de 200 personnes. On fabrique du whisky dans l'établissement, mais la boisson favorite est le rhum. La plus grande partie des liqueurs spiritueuses est tirée des Etats-Unis, bien que l'on fasse un peu de whisky dans le pays.

Q. Avez-vous le système de licences ? R. Oui, et la première fois que je vis les règlements, je pensai que nous serions bien assurés contre les abus. Un certain nombre de personnes peuvent s'opposer à ce qu'un voisin obtienne une licence, et la cour n'ose pas en accorder, — j'entends le conseil de la Compagnie de la baie d'Hudson. Mais la loi n'est jamais observée.

Q. La Compagnie de la baie d'Hudson exerce-t-elle dans toute l'étendue du pays ce pouvoir de concéder des licences ? R. Elle a limité son ressort à 50 milles au-delà de la Pointe-aux-Liards, sur l'Assiniboine. Le Portage forme à de nombreux égards un gouvernement distinct. Par exemple, il n'est pas sujet au droit de 4 % sur les marchandises. Il nomme son propre conseil et ses magistrats.

Q. La Compagnie de la baie d'Hudson met-elle obstacle à la traite des pelleteries ? R. La traite est libre de fait depuis quelques années.

Q. Les Sauvages sont-ils adonnés à la boisson ? R. Oui, ils boivent chaque fois qu'ils peuvent en avoir.

Q. La Rivière-Rouge offre-t-elle à l'émigrant autant d'avantages naturels que le Canada ?

R. Il y a des choses qu'il n'y trouverait pas, mais le pays est favorable pour l'agriculture. Un homme industrieux peut y gagner sa vie avec beaucoup moins de peine et de travail.

Q. Quelle partie de la population s'adonne à la chasse ? R. Les Anglais aussi bien que les Français s'y adonnent. Il se fait entre les établissements et Saint-Cloud un commerce de transport, qui occupe beaucoup de monde durant quelques semaines tous les ans. On rencontre parfois des caravanes de 1500 charrettes sur la route ; un homme veille à trois charrettes, qui sont tirées par des bœufs. Nos voituriers partent de la colonie au printemps, après leurs petites semailles faites, et sont de retour au bout de six semaines. Leur gain s'élève à £6 environ par charrette. A l'automne, ils accomplissent une autre expédition semblable. Ils font leurs récoltes avec une sorte d'insouciance. Les Français chassent et trafiquent tout l'hiver, et reviennent aux approches de l'été avec des pelleteries. Ils vont pour la plupart dans le haut de l'Assiniboine et de la Siskatchewan, chez les Cris et les Pieds-Noirs, — emmenant avec eux des chevaux et des bœufs, souvent même leurs familles entières. Ils chassent le bison, et amassent des fourrures.

Q. Combien y a-t-il à votre connaissance de ministres protestants dans le pays ? R. Nous avons un évêque et deux archidiacres. Il y a, indépendamment d'eux, une dizaine de missionnaires de l'Eglise d'Angleterre, car cette Eglise a depuis longtemps des missions dans le pays. Il y a quatre ecclésiastiques presbytériens et deux méthodistes wesléens.

Q. Y a-t-il quelque entrave à l'exercice des cultes ? R. Chacun y exerce sa religion aussi librement qu'on le fait en Canada.

Q. La plus grande partie des écoles sont sous la direction de l'Eglise d'Angleterre ? R. Oui

Q. Est-ce que le foin de prairie repousse après que la charrue a retourné la terre, ou vient-il du foin franc ? R. Il arrive parfois de rencontrer une pièce labourée, où l'herbe ressemble fort à celle qui y croissait auparavant. Il n'y a pas de trèfle ni de mil.

Q. Le sol est-il aisé à égoutter ? R. Oui, il est d'une nature telle que les eaux s'y creusent d'elles-mêmes un canal en bien peu de temps.

Q. Quelle est l'étendue des cultures sur la rive ouest de la rivière Rouge et la rive nord de l'Assiniboine ? R. Ces côtés-là sont les plus cultivés. Aux établissements en bas du fort Garry, nous avons en exploitation une lisière d'environ deux chaînes, bordée par une espèce de savane, qui arrête la culture ; et les autres champs sont à deux milles dans l'intérieur.

Q. En est-il de même sur la rive nord de l'Assiniboine ? R. Non, là les cultures sont plus rapprochées les unes des autres.

Q. Combien se vend le boisseau de sel ? R. L'année dernière, il se vendait 10 shillings. Je l'ai vu à 8s. Le pays est très-riche en sel, et on ne manque que des instruments propres à en fabriquer. Sur les bords du lac Manitoba, le minéral se montre à fleur de terre. On en voit dans la prairie des taches, que les bestiaux lèchent avidement.

Q. L'eau est-elle généralement bonne ? R. L'eau dans la vallée de la rivière Rouge n'est pas de la meilleure qualité ; mais elle est excellente sur les bords de l'Assiniboine, en remontant vers la localité du Portage.

Q. Avez-vous eu connaissance des arpentages qui se firent l'année dernière par les soins du gouvernement du Canada ? R. On arpenta pendant quelque temps du côté est de la rivière Rouge, et les Français se plainquirent.

Q. Quelle était la nature de la plainte ? R. Il paraît que les arpenteurs avaient pénétré dans ce que l'on regardait comme une réserve des catholiques romains. On commença aussi, je crois, des arpentages dans les établissements anglais. Je ne parle de ces choses que par oui-dire.

Q. Comment voyagez-vous généralement dans le pays ? R. Je n'ai été qu'une seule fois obligé d'aller à cheval. Nous pouvions aller en voiture partout.

Q. Y a-t-il des fièvres dans le pays ? R. Non ; au contraire, quelques personnes fébricitantes, étant venues dans le pays, ont vu la fièvre les quitter tout-à-fait au bout de quelque temps. Nous avons la phthisie pulmonaire ; mais elle se rencontre principalement chez les Sauvages et les Métis, qui sont plus exposés que les autres aux intempéries de l'air, et plus mal couverts.

Q. La vaccine se pratique-t-elle communément ? R. Oui, aux établissements.

Q. Les protestants s'unissent-ils par mariage avec les Sauvages ? *R.* Pas aux établissements. Les anciens serviteurs de la Compagnie de la baie d'Hudson dans les postes reculés, le faisaient autrefois.

Q. Avez-vous des Métis anglais ? *R.* Infiniment moins que de Métis français.

Q. Connaissez-vous Saint-Joseph ? *R.* C'est un petit établissement situé sur le territoire américain, à 15 milles de Pembina ; la population, formée de Bois-Brûlés, fraternise avec ceux de la Rivière-Rouge, et une partie a fait cause commune avec ces derniers dans les troubles récents.

Q. La route entre Pembina et le fort Garry est-elle colonisée ? *R.* Jusqu'à 25 milles, à peine s'il y a une maison, mais ensuite la route se peuple de plus en plus à mesure qu'on approche du fort Garry.

Q. Y a-t-il une route sur la rive est ? *R.* Vous pouvez aller par l'une ou par l'autre rive. L'été, toutefois, on ne prend que le côté ouest. Il n'y a presque pas de ponts sur la route.

Q. Je suppose que vous avez eu de fréquentes occasions de vous mettre au courant de l'opinion publique ? *R.* Dans le commencement, il n'y avait guère de désaccord sur la question du transfert. Je ne pense pas que les Canadiens-Français aient différé beaucoup d'opinion avec les autres populations jusqu'aux troubles. La portion des habitants qui parlent la langue anglaise n'a pris aucune part ni aucun intérêt au soulèvement.

Q. Avez-vous quitté le pays à cause des troubles ? *R.* J'ai traversé le pays entier sans encombre, car les Métis français me connaissaient depuis qu'au temps de la disette ils m'avaient vu sur leurs chemins. Après avoir atteint le fort Garry et voulant aller à Pembina, j'ai jugé à propos de me procurer un passe-port. Je me suis remis en route le 13 mars, dix jours après la mort de Scott.

LUNDI, 18 avril 1870.

PRÉSENTS :

Les honorables MM. McCully, *Président*,
Christie,
Dickson,
Miller,
Olivier,
Dumouchel,
McClelan,
Dickey,
Botsford.

Témoignage de Donald Codd.

Q. Veuillez dire votre nom et votre profession ? *R.* Je m'appelle Donald Codd. Je suis dessinateur.

Q. Où demeurez-vous et où êtes-vous né ? *R.* Je demeure actuellement à Ottawa. Je suis né en Angleterre.

Q. Quand êtes-vous allé à la Rivière-Rouge ? *R.* En juin dernier.

Q. Pourquoi-êtes-vous allé là ? *R.* J'y suis allé dans l'intention d'y obtenir quelque emploi. J'ai été employé par M. Snow, et ensuite par le colonel Dennis.

Q. Quand êtes-vous revenu ? *R.* En janvier dernier.

Q. Combien de temps avez-vous été avec M. Snow et à quoi vous a-t-il employé ? *R.* J'ai été avec lui jusqu'au 9 octobre ; j'ai fait un peu de tout ; j'ai été commis pendant quelque temps.

Q. Connaissez-vous le chemin que construisait M. Snow ? *R.* Oui, jusqu'à la Pointe du Chêne, dépôt du gouvernement, à 22 milles du fort Garry. Je n'ai pas été plus loin que là.

Q. Quelle est la nature du pays entre la Pointe du Chêne et le fort Garry ? *R.* Ce n'est

qu'une prairie dont le sol est excellent. On rencontre par endroits des touffes d'arbres où dominant le petit chêne et le liard. Les terres boisées commencent et la prairie finit à la Pointe du Chêne.

Q. Quelle longueur de chemin a été faite? R. Le chemin est fait jusqu'à la rivière Blanche, longueur d'au moins trente milles.

Q. Que faisiez-vous dans l'exploration du colonel Dennis? R. Je travaillais aux plans. Je ne me suis trouvé avec lui en aucun temps sur le tracé.

Q. Jusqu'à quelle distance à l'ouest avez-vous été sur l'Assiniboine? R. Seulement jusqu'à douze milles, et c'était pendant l'hiver.

Q. Quelle espèce de logement avez-vous trouvé dans l'établissement? R. J'ai logé dans une auberge assez médiocre. Le prix était de 20 shillings sterling, ou \$5 par semaine. Il n'y a pas plus de 50 à 60 maisons à Winnipeg. La population est presque toute native de l'endroit; il y a quelques Américains et quelques Canadiens.

Q. Comment êtes-vous revenu? R. En sleigh.

Q. Le louage de ces voitures est-il cher? Nous avons payé à notre conducteur. £16 pour un voyage de 440 milles qui a duré 15½ jours. Nous devions nous procurer les provisions pour lui et pour nous, mais il devait fournir la nourriture des chevaux. Nous avons deux chevaux et deux petits trains.

Q. Avez-vous été concerné dans les troubles? R. J'ai agi généralement pour le colonel Dennis; mais je n'ai point transporté de dépêches.

Q. Quel est le climat de ce territoire? R. Il m'a fait l'effet d'être à peu près comme celui d'Ottawa. J'ai passé l'été à la Pointe du Chêne. J'ai pris note de la température quotidienne au moyen d'un thermomètre Fahrenheit. Ces notes malheureusement ont été perdues avec mes effets. Mais je me rappelle qu'à la Pointe le thermomètre a marqué 92° et 93° à l'ombre, dans le mois d'août, et on trouvait que c'était un été frais. Les nuits étaient fraîches, jamais suffocantes. Je n'ai vu l'hiver que jusqu'au mois de janvier où je suis parti. J'ai examiné un registre de la température, tenu par M. Stewart pendant neuf ans, et j'ai trouvé que les degrés du froid se rapprochaient beaucoup de la température d'Ottawa. Il n'y avait pas eu toutefois de gros dégels.

Q. Quel est le combustible dont on se sert? R. On se sert généralement du liard qui est gros comme le bras. On abat les arbres morts, que le feu des prairies a fait périr. L'aubergiste, je crois, m'a dit qu'il avait payé 3 shillings un petit voyage de bois.

Q. De quelle espèce d'armes fait-on usage dans l'établissement? R. Plusieurs chasseurs de bisons ont des carabines Henry, mais le plus grand nombre des habitants font usage du vieux fusil à pierre et portent des cornes à poudre. Ces fusils à pierre sont importés par la Compagnie de la Baie d'Hudson et quelques-uns étaient garnis de baïonnettes. Lors du départ des *Canadian Rifles*, il a été laissé en charge à la compagnie un bon nombre de vieux fusils dits "Old Bess".

Q. Vous êtes-vous trouvé au fort de Pierre? R. Oui, j'étais là avec le colonel Dennis. Notre parti était armé; mais nous n'avions pas assez d'armes. Nous étions en tout environ 120, et il était difficile de procurer des armes à tous.

Témoignage de James Lynch.

Q. Quel est votre nom et où résidez-vous? R. Je m'appelle James Lynch. Je demeure à la Rivière-Rouge. Je suis natif de Niagara. J'ai été au mois de juin dernier à la Rivière-Rouge dans l'intention de m'y établir.

Q. Quelle est votre profession? R. Je suis médecin; mais je suis allé à la Rivière-Rouge pour y cultiver la terre. Mon frère y est allé avec moi, mais il est revenu de bonne heure l'automne dernier, avant le commencement des troubles.

Q. Qu'avez-vous fait pendant votre séjour dans le territoire? R. J'ai visité le pays cherchant un endroit convenable pour m'établir. Je suis allé par la voie de Pembina; j'ai visité le fort Garry, puis la Pointe du Chêne et enfin la petite rivière Blanche, sur le lac Manitoba, à environ 75 milles du fort Garry. On rencontre un petit établissement en rénon-

tant la petite rivière Blanche, à environ 7 à 8 milles de son embouchure. C'est une petite mission de l'Eglise d'Angleterre, qui contient peut-être une douzaine de familles. J'ai visité fréquemment cet endroit et les environs. Le pays est bon ; il est tout en prairie et très-peu boisé.

Q. Vous êtes-vous établi là ? *R.* Oui ; sur les bords du lac Manitoba, près de la petite rivière Blanche.

Q. Quelle est l'étendue de votre ferme et comment l'avez-vous acquise ? *R.* Je l'ai marquée avec des piquets et j'ai déclaré que j'en réclamais la possession, suivant la coutume du pays. C'est un lopin d'environ 600 acres.

Q. Vous a-t-on troublé ou s'est-on plaint de ce que vous avez fait ? *R.* Non.

Q. Y a-t-il des arbres sur votre lopin ? *R.* Deux touffes qui se composent principalement de chêne et qui couvrent environ cinquante acres ; le bois est petit. Le feu a passé sur la lisière des bois.

Q. La prairie prend-elle en feu tous les automnes ? *R.* Oui, et le feu s'étend à quelque distance dans les bois, aussi loin qu'il y a du foin ; il ne fait pas périr tous les arbres, mais il en arrête la croissance.

Q. Y avait-il des Sauvages dans le voisinage des lieux où vous êtes allé ? *R.* Oui, mais ils ne se sont pas plaints, quoiqu'ils l'aient fait, je pense, dans d'autres cas.

Q. Les Sauvages se plaignent-ils de ce qu'on prend des terres ? *R.* Dans une ou deux circonstances, ils ont dit qu'ils ne laisseraient personne s'établir tant que le gouvernement canadien ne prendrait point d'arrangement avec eux. Je les ai entendus parler ainsi.

Q. Quelle tribu se trouvait dans votre voisinage ? *R.* La tribu des Saulteux.

Q. Les Sauvages ont-ils commis jusqu'ici quelque acte hostile ? *R.* Quelques animaux ont été tués par eux.

Q. Se prend-il du poisson dans le lac Manitoba ? *R.* Oui ; ce lac est très-poissonneur, plus au nord que l'endroit où je me suis fixé. Le poisson blanc, cependant, n'est pas aussi gros ni aussi bon (sa chair est assez molle) que celui du Canada.

Q. Quelle est la nature du climat ? *R.* Le climat ressemble beaucoup à celui du Canada, excepté qu'en été, les nuits sont fraîches et le temps n'est jamais accablant. C'est un pays favorable à la colonisation et très-salubre. J'aimerais à demeurer dans un pays comme celui-là.

Q. Connaissez-vous quelque chose des moissons ? *R.* La récolte du blé y est excellente.

Q. Quelle est la distance entre le lac Manitoba et l'Assiniboine ? *R.* Il y a environ seize milles. La distance d'une eau à l'autre est moindre à certaines saisons.

Q. Savez-vous si la gelée cause des dommages en été ? *R.* Je n'en ai pas eu connaissance pendant mon séjour. Les premières gelées un peu fortes viennent en septembre.

Q. Comment clôturet-on les terres dans ce pays ? *R.* On peut se procurer des perches de liard sur le bord des rivières, mais il faut quelquefois les transporter à distance.

Q. La rareté du bois de chauffage ne cause-t-elle pas des inconvénients ? *R.* Elle devra en causer dans peu de temps.

Q. Y a-t-il de la tourbe ou du charbon ? *R.* Je n'en ai point vu.

Q. Etiez-vous dans le pays au temps des troubles ? *R.* Oui, j'y ai été pendant tout le temps ; mais je suis parti avant l'exécution de Scott.

Q. Avez-vous été concerné dans les troubles ? *R.* Oui, j'ai été retenu prisonnier pendant près de trois mois, depuis le 6 décembre jusqu'à quelques jours avant mon départ.

(Les honorables MM. Miller et Dumouhel ont exprimé des doutes sur la convenance d'aborder la question des difficultés existantes. L'honorable M. McCully a dit que son but était simplement de s'enquérir de la condition et des institutions du pays, afin de procurer des renseignements complets au public. Les honorables MM. Botsford et Christie ont partagé cet avis.)

Q. Etiez-vous au nombre des prisonniers relâchés ? *R.* Oui, de ceux relâchés avant l'arrivée de l'évêque Taché.

Q. Qu'avez-vous eu à manger en prison ? *R.* Du pémican surtout, qui est la nourriture la plus commune ; quelquefois nous avions un peu de pain, mais jamais de liqueur. Ma santé a moins souffert que celle d'autres prisonniers.

Q. Avez-vous été obligé de prêter serment, lors de votre relaxation ? *R.* J'ai prêté

serment de garder la paix tant que je demeurerais dans le pays, mais je n'ai point prêté serment d'allégeance.

Q. Y a-t-il eu une assemblée de délégués pendant votre incarcération ? R. Oui.

Q. Quel était le nombre des délégués ? R. Environ 40—20 de chaque population.

Q. Quel est le nom du journal publié dans le territoire ? R. Le *New-Nation*, journal hebdomadaire, publié par le Major Robinson. Il n'est pas beaucoup lu dans l'établissement ; il est sous le contrôle du présent gouvernement provisoire.

Q. Savez-vous s'il a été supprimé des éditions de ce journal ? R. Il a été supprimé une édition avant mon départ.

Q. Quels sont les journaux qu'on lit le plus communément dans l'endroit ? R. Le *Globe*. J'ai vu aussi le *Montreal Witness* et le *Nouveau-Monde*. Un numéro du premier journal a été retenu à la poste, dans une certaine circonstance.

Q. Quel est le nom du maître de poste ? R. Bannatyne.

Q. Y a-t-il d'autres bureaux de poste que le sien dans le pays ? R. Il y en a cinq ou six.

Q. Recevez-vous les malles souvent ? R. Deux fois par semaine.

Q. Qui nomme les maîtres de poste ? R. La Compagnie de la Baie d'Hudson.

Q. Quel port payez-vous sur une lettre venant du Canada ? R. 4d. sterling. Je puis dire que les bureaux de poste ne sont en réalité que de simples branches du bureau de Pembina. Le port est de 1d. entre Pembina et le fort Garry ; cela comprend le transport, etc.

Q. Vos lettres ont-elles été soumises à l'examen ? R. Oui, à partir du moment où les difficultés ont éclaté. Il arrivait souvent que les lettres à l'adresse de Canadiens fussent ouvertes ; mais on n'a jamais violé le secret de celles de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Après le 1er décembre, les lettres ont été retenues et je n'en ai plus reçu aucune, bien que je susse qu'il m'en avait été envoyé plusieurs.

Q. Qui est-ce que ce Bannatyne ? R. C'est un Écossais qui était ci-devant commis de la Compagnie. Il n'est point parent de celui qui a écrit un livre sur le territoire.

Q. Lors des troubles, la Compagnie de la Baie d'Hudson a-t-elle renoncé à toute autorité ? R. Oui, elle n'a plus pris part au gouvernement.

La Compagnie avait-elle beaucoup de marchandises au fort Garry ? R. Oui, beaucoup ; elle avait, je pense, un approvisionnement pour trois années, de marchandises de traite surtout. Les insurgés ont tout saisi.

Q. Fait-on beaucoup usage de boissons fortes ? R. Oui, j'ai souvent vu emporter de la la boisson dans des seaux.

Q. Combien est-il allé de Canadiens dans le pays, l'été dernier ? R. De 50 à 100. Quelques-uns se sont fixés au Portage La Prairie, d'autres dans la ville. Plusieurs ont pris des lots comme moi.

Q. Avez-vous vu M. Smith pendant votre séjour ? R. Je l'ai vu après avoir été relâché ; il n'est jamais venu nous voir en prison.

Q. Aurait-il pu le faire, s'il l'eût voulu ? R. Je suppose que oui.

Q. Savez-vous s'il s'est efforcé d'être utile aux prisonniers ? R. Pas que je sache.

Q. Vous avez entendu ce que M. Codd a dit au sujet des armes ? R. Oui et je dis comme lui.

Q. Portez-vous des armes dans le pays ? R. Oui.

Q. Le gibier est-il abondant ? R. J'ai rencontré beaucoup de canards ; je crois qu'il y a bon nombre de cygnes sauvages sur l'Assiniboine ; les poules de prairie sont très-communes et elles sont plus grosses que les faisans de prairie de l'ouest, — c'est un produit du croisement de la caille et de la perdrix.

Q. L'eau est-elle salubre ? R. L'eau de la rivière est bonne ; mais celle des lacs contient quelquefois des sédiments le long des rivages.

Q. Comment sont les chevaux ? R. Ils ont une pauvre mine avec leur poil long et rude et leur tête basse.

Q. Comment sont les bestiaux ? R. Très-grands et très-beaux ; les bœufs ont de très-longues cornes. La race Durham ferait un excellent croisement. Il y a quelques années, la Compagnie de la Baie d'Hudson a importé d'excellents sujets ; mais il n'en reste presque plus.

Q. Se sert-on de chiens, l'hiver? *R.* Oui, on s'en sert communément, ce sont des chiens petits et à long poil.

Q. Avez-vous vu Riel? *R.* Il m'avait promis une passe et j'allai la lui demander avant de partir. Il me dit alors que je n'en avais point besoin et qu'on me laisserait aller sans empêchement.

Q. La Rivière-Rouge présente-t-elle des désavantages au point de vue de la colonisation? *R.* Aucun qui ne puisse être surmonté. Le manque de combustible peut être une difficulté à l'origine; mais à mesure que le pays se peuplera avec densité, on fera des plantations de bois. Si ces troubles sont réglés, j'ai l'intention de retourner là, et j'engagerai mes amis à m'y accompagner. Je suis allé au territoire de la Rivière-Rouge dans l'intention de m'y établir, si je trouvais l'endroit propice comme lieu de résidence et favorable à l'exploitation que je voulais entreprendre, l'élevé des bestiaux et l'agriculture. J'ai vu le pays avec les yeux d'un agriculteur pratique—d'un Canadien qui a beaucoup voyagé sur ce continent et qui a visité d'autres colonies anglaises; je l'ai vu pendant un été et un automne exceptionnellement défavorables et un hiver d'une sévérité inaccoutumée. J'ai eu toutes les occasions d'observer ce que ce pays a de particulier et de nature à frapper un étranger qui le visite pour la première fois, et je n'hésite pas à exprimer la conviction sincère que, d'après la haute apparence de santé et de force des natifs et d'après ma propre expérience personnelle, le climat a même plusieurs avantages sur celui du Canada. Le sol est d'une fertilité inépuisable et sans égale au monde.

Témoignage d'Arthur Hamilton.

Q. Quel est votre nom et où résidez-vous actuellement? *R.* Mon nom est Arthur Hamilton. Je suis né au Nouveau-Brunswick, mais j'ai passé la plus grande partie de ma vie en Canada. Je suis allé à la Rivière-Rouge en juin 1869.

Q. Quel est votre état? *R.* Je suis arpenteur, et je suis allé à la Rivière-Rouge en cette capacité.

Q. Quand êtes-vous arrivé dans le territoire? *R.* Le 6 juillet.

Q. Qu'y avez-vous fait? *R.* J'ai été occupé à faire des arpentages et à surveiller les travaux du chemin entre la Pointe du Chêne et le lac des Bois. J'ai exploré en tout 55 milles. Ce chemin vient frapper l'angle nord-ouest du lac.

Q. Quelle est la nature du pays entre la Pointe du Chêne et le lac des Bois? *R.* Le sol est boisé, graveleux, composé de côtes de sable et de quelques marécages. Le bois est petit. On rencontre le liard, le chêne, la pruche et l'épinette rouge.

Q. Quelle étendue de chemin y avait-il de terminée à votre départ? *R.* Environ 29½ milles, en partant de la Pointe du Chêne. Il reste encore 40 milles environ à terminer.

Q. A-t-il été fait quelques travaux sur ces 40 milles? *R.* Non, ils ont seulement été explorés.

Q. Combien aviez-vous d'hommes à l'œuvre? *R.* Environ 30, terme moyen. C'étaient des Métis et des Canadiens.

Q. Quels gages leur payiez-vous? *R.* £4 sterling par mois et la pension.

Q. Combien y a-t-il de milles de marécages dans la partie terminée du chemin? *R.* Environ 3½.

Q. Avez-vous ponté le chemin? *R.* Nous l'avons fasciné, ponté en troncs d'arbres, recouvert ces troncs de branchages et de terre et chargé le tout d'une couche de graviers. Les fascines sont calées en terre, de sorte que les troncs se trouvent de niveau avec la surface du marécage, et devront en conséquence durer plus longtemps.

Q. Le pays est-il susceptible de culture? *R.* Le sol est bien meilleur que dans les environs d'Ottawa. Il y a passablement de chaux dans la terre. Toutefois, ce sol n'est pas à comparer à celui des prairies.

Q. Le reste du chemin est-il pareil à la partie qui a été construite? *R.* Nous avons fait la partie la plus facile—le reste coûtera plus cher, car il y a plus long de marécage et il faudra ponter davantage.

Q. Y a-t-il de la pierre à chaux ? On rencontre parfois des graviers de pierre à chaux. J'ai vu une roche granitique dans une chaîne de coteaux, mais c'était un caillou et non une roche *in situ*.

Q. Quelle est la distance entre le point où le chemin est terminé et le fort Garry ? Il y a 30 milles du fort Garry à la Pointe du Chêne ; ce parcours est sur une prairie naturelle ; viennent ensuite les 20½ milles qui sont terminés ; soit 60 milles de chemin qui peuvent être parcourus avec la plus grande facilité.

Q. Étiez-vous présent pendant les troubles ? R. Oui. J'ai été fait prisonnier, et j'ai été relâché le matin de mon départ.

Q. Où avez-vous été pris ? R. Chez le Dr. Schultz, lors des troubles du fort de Pierre. Le Docteur a été fait prisonnier en même temps que moi.

Q. Avez-vous eu une passe pour partir ? R. Non.

Q. Comment trouvez-vous le climat de la Rivière-Rouge ? R. L'été a été très-beau. Pas de chaleur écorante pendant le jour—nuits fraîches. L'hiver, temps froid et clair ; air fortifiant. Je n'ai certainement pas senti le froid autant qu'en Canada.

Q. Savez-vous s'il y gèle l'été ? R. Je ne le sais pas. Dans les bois, en septembre, j'ai vu un peu de gelée ; mais on m'a dit qu'il gèle bien plus à bonne heure dans les bois et les marécages que dans la prairie.

Q. Avez-vous vu du gros bois dans le pays ? J'ai vu de 200 à 300 pins rouges, de bonne grosseur près de la rivière Blanche. Il y a assez de chêne et aussi un bois que les Français appellent cyprès (*beech*) ; mais ces bois ne poussent que de petits arbres.

Q. Les Métis sont-ils bons à l'ouvrage ? R. Oui. Ils m'ont fait une impression favorable. Ils sont forts et ont bonne volonté.

Q. Aimeriez-vous à vous établir à la Rivière-Rouge ? R. J'aime le climat et le pays est magnifique.

Q. De quels animaux se servent d'ordinaire les cultivateurs pour leurs travaux ? R. De bœufs.

Q. Faudrait-il beaucoup de travaux pour terminer le chemin dont vous avez parlé ? R. Pour parachever ce chemin, il faudra du temps. Il y a pas mal de buchage à faire ; le bois est tombé, très-sec et dur à bucher,—je pense cependant qu'une cinquantaine d'hommes pourraient dans trois ou quatre semaines ouvrir le chemin suffisamment pour permettre la circulation. La plupart des marécages ont un fond pierreux. Le pays, malheureusement, est difficile à égoutter, étant très-plat.

Le Major Boulton, entendu en témoignage :

Q. Comment vous nommez-vous, où êtes-vous né, et d'où venez-vous ? R. Je m'appelle Charles Boulton ; je suis natif d'Ontario et je viens de la Rivière-Rouge.

Q. Quand êtes-vous allé là ? R. En août dernier.

Q. Quelle partie de ce pays connaissez-vous le mieux ? R. J'ai été employé dans l'exploration du colonel Dennis. Nous avons exploré—j'entends la brigade à laquelle j'appartenais—depuis un point situé à 10 milles à l'ouest de Pembina, sur la frontière, jusqu'au lac Shoal en suivant le franc nord ; nous avons traversé l'Assiniboine 14 milles à l'ouest du fort Garry. Nous avons couru franc nord, comme je viens de le dire, jusqu'au lac Shoal. Nous sommes revenus sur nos pas une distance de neuf milles et avons pris à l'ouest à travers les bois. Le colonel Dennis nous a alors envoyés à sept milles au nord de l'Assiniboine, et nous avons exploré à l'est, du côté de la rivière Rouge, dans le voisinage du fort de Pierre.

Q. Avez-vous été interrompu dans vos opérations ? R. Non. Nous avons terminé notre campagne d'exploration vers le 26 novembre. Nous étions alors au fort de Pierre et traversions la rivière des deux côtés.

Q. Tifiez-vous des lignes ? R. Non. Nous traversions la rivière et prenions l'étendue de chaque ferme. J'étais malade alors, cependant, et n'ai point travaillé à cela.

Q. En partant de Pembina, qu'elle espèce de pays avez vous trouvé en faisant votre exploration ? R. Un pays de prairie ; en approchant de l'Assiniboine, nous avons rencontré des

touffes d'arbres. Nous avons passé chemin faisant la *Stinking River* que nous avons traversée en wagons. Les Français l'appellent la rivière Salc. Les eaux en sont salées. Ses bords sont passablement boisés. Nous avons rencontré beaucoup de broussailles, puis un peu de chêne sur l'Assiniboine. La plus grande partie du sol, de la frontière à l'Assiniboine, est propre à la colonisation. La distance est d'environ 64 milles. Le pays est vraiment beau aux alentours de la rivière Salc.

Q. Comment vous êtes-vous procuré de l'eau ? R. Nous n'avons point creusé de puits, et il nous fallait envoyer quérir de l'eau à une grande distance, lorsque nous étions loin des rivières.

Q. Y aurait-il de la difficulté à creuser des puits ? R. Les habitants qui sont sur les bords des rivières prennent l'eau à la rivière. Il y a aussi quelques puits. Ceux qui ont été creusés près de la rivière Rouge sont bons, mais ils donnent une eau dure qui contient des matières minérales. Je puis dire que les rosiers et les fraisiers croissent en abondance dans les parties hautes de la prairie dont j'ai parlé. L'herbe est très-nutritive, et pendant l'hiver les chevaux piochent la neige pour attraper l'herbe.

Q. Quelle est la nature du pays vers le nord ? R. C'est dans cette direction, à distance de la rivière, que j'ai vu pour la première fois un puits dans ce pays. Ce puits est sur une ferme d'élevage et sert à abreuver de 250 à 350 bestiaux. Sa profondeur est de 25 pieds. Il a été creusé dans l'argile, et celle-ci était si dure à une certaine profondeur, qu'on a été obligé de la miner. En gagnant le nord, le sol est plus pierreux et bien plus boisé. Il n'y a pas de pierres dans les prairies. Il y a assez de matériaux de clôture pour un petit nombre de colons, mais pas assez pour une population nombreuse. Il y en a aussi beaucoup près de l'Assiniboine.

Q. Avez-vous vu des arbres fruitiers croître dans la prairie ? R. Non. Un ou deux messieurs ont planté depuis peu des pommiers et ces arbres paraissent bien réussir.

Q. Comment sont les cultivateurs ? R. Ils sont bienveillants et hospitaliers. Les travaux ne sont pas durs, et il est facile de vivre de culture.

Q. Avez-vous vu des champs de grain ? R. Sur les bords de la rivière, la production était certainement prodigieuse l'été dernier, mais les sauterelles ont fait beaucoup de dégâts. Les merles noirs causent aussi beaucoup de dommages.

Q. Qu'entendez-vous par merles noirs ? R. Ils viennent en grandes volées et détruisent les grains.

Q. La récolte a-t-elle été abondante l'année dernière ? R. Oui, suffisante pour soutenir l'établissement pendant deux ans au moins. Je crois que le rendement est de beaucoup supérieur à celui du Haut-Canada. Un cultivateur a récolté 1000 minots de patates, au Portage, l'année des sauterelles, quoiqu'il n'eût semé que le 7 juillet. Il est vrai que ces patates ne sont point parvenues à maturité, mais, elles étaient mangeables et assez nutritives pour empêcher de mourir d'inanition. Les patates n'ont pas été atteintes de maladie.

Q. Les sauterelles ont-elles souvent fait leur apparition dans le pays ? R. Plus ou moins souvent depuis six à sept ans, mais en 1868, elles ont fait un grand ravage. Elles viennent l'automne et déposent leurs œufs; les petites sauterelles éclosent le printemps et détruisent toute végétation dans leur marche.

Q. Comment est cette sauterelle ? R. Elle est jaune; elle vole dans l'air; les sauterelles que j'ai vues en Afrique étaient un peu plus grosses.

Q. De quoi les maisons de ferme sont-elles faites généralement ? R. De troncs de chêne.

Q. Y a-t-il quelque moyen de faire de la brique ? R. Il en a été fait, mais elle est de qualité inférieure. Les maisons ont généralement une ou deux chambres; d'autres, où l'on vise un peu plus au confort, en ont deux ou trois.

Q. Quelle est la dimension de la ville de Winnipeg ? R. Elle renferme environ quarante maisons. Les fermes s'étendent à peu près vingt acres en arrière; il n'y a pas de ligne de profondeur. Les terres ont toutes été arpentées; la Compagnie de la baie d'Hudson a les plans, et il est possible de constater la position des lots.

Q. Quelle espèce de réglemens municipaux a-t-on à la Rivière-Rouge ? R. L'établissement est divisé en paroisses. Le gouvernement se compose d'un gouverneur, d'un assistant

gouverneur et d'un conseil de 19 membres, choisi par la Compagnie parmi les résidents. Les gens du Portage La Prairie gèrent leurs affaires locales. L'établissement de Selkirk comprend une étendue dont le rayon est de 50 milles, et le Portage se trouve au-delà de ce rayon.

Q. Vos arpentages ont-ils été cause de difficultés ? *R.* Non. Mais ces arpentages ont servi de prétexte pour tourner le peuple contre le gouvernement.

Q. Quand êtes-vous parti du pays ? *R.* Le 24 mars.

Q. S'était-il répandu de fausses appréhensions au sujet des arpentages ? *R.* Oui, parce que le peuple en ignorait la nature. En tant que j'y ai été concerné, j'ai expliqué à chacun ce que nous faisons, et je n'ai eu de difficulté avec personne. Ce n'est point ma brigade qu'on a fait rebrousser. Lorsque les autres sont arrivés à la Rivière-Rouge, on leur a dit qu'ils ne devaient point s'ingérer des terres des colons. Ils tiraient seulement des lignes comme nous faisons. Ils arpentaient au sud de l'Assiniboine et quelque part dans l'établissement français. Le capitaine Webb était l'officier en charge.

Q. La Compagnie de la baie d'Hudson a-t-elle exercé quelque juridiction depuis l'insurrection ? *R.* Pas depuis le 1er décembre—si elle en a même exercé aucune avant cette date.

Q. Étiez-vous parmi les prisonniers du fort Garry ? *R.* Pendant un mois environ, j'ai été retenu prisonnier.

Q. Comment les prisonniers ont-ils été traités ? *R.* Nous occupions cinq chambres qui ouvraient sur un grand passage. Chaque chambre était à peu près de 14 à 15 pieds carrés ; l'une contenait 14, une autre 15 et une autre 16 prisonniers. J'avais une chambre seul. J'ai été pendant quelque temps sous arrêt de mort. Je n'ai rien eu que du pémican et de l'eau pendant quelques jours, mais à la fin, mes amis obtinrent la permission de m'envoyer des vivres, et grâce à leur bonté, je n'ai ensuite manqué de rien. Les autres prisonniers n'avaient que du pémican et de l'eau ; mais après un certain temps, on permit à leurs amis de leur envoyer du pain, du beurre et du thé. Je n'ai subi aucun procès. Riel vint à moi à dix heures du matin, le jour qui suivit mon emprisonnement et me dit : " Major Boulton, préparez-vous à mourir à minuit, aujourd'hui." Je répondis : " Très-bien, monsieur." Me voyant alors dans une position critique, je demandai s'il me serait permis d'envoyer chercher un ministre de la religion ; ce qui fut accordé. Il y eut une grande excitation dans l'établissement et nombre de personnes—y compris le consul américain—vinrent parler en ma faveur. Le ministre demanda pour moi un sursis de vingt-quatre heures, et sa prière fut accordée. Le jour suivant, vers six heures, l'archidiacre McLean vint me voir et me dit : " J'ai vu Riel pour la dernière fois, et il m'a dit que vous ne deviez entretenir aucun espoir, que vous alliez mourir ce soir." O'Donohue vint ensuite vers dix heures et me demanda s'il pouvait faire quelque chose pour moi ; je répondis que non. Je lui dis que j'étais content de le voir, lui fis mes adieux et lui dis que je lui pardonnais la participation qu'il avait eue à cette affaire. Je lui demandai si l'on m'accorderait un service funèbre ; il répondit qu'il le croyait. Je lui dis alors : " Ayez la bonté de m'envoyer un bassin d'eau, que je fasse ma toilette, et un verre de sherry." Ceci avait lieu environ deux heures avant le temps où je devais être fusillé. Riel vint une demi-heure plus tard et dit à l'archidiacre que ma vie serait épargnée si les colons envoyaient des délégués à la convention. M. Smith se mit alors sur la voie et fit connaître l'alternative au peuple qui consentit à envoyer des délégués.

Q. M. Smith est-il allé vous voir ? *R.* Oui, après que j'ai été relevé de cette sentence. Il s'est beaucoup intéressé en ma faveur. Je crois qu'il était lui-même sous surveillance.

Q. Où étiez-vous lorsque Scott a été fusillé ? *R.* J'étais en prison dans une chambre voisine de la sienne.

Q. L'avez-vous vu fusiller ? *R.* Non ; mais j'ai entendu la décharge ; j'étais encore retenu prisonnier.

Q. Ainsi en vous épargnant, on ne vous avait pas rendu à la liberté ? *R.* Je suis encore resté en prison pendant près d'un mois ; mais lorsque l'évêque Taché a d'abord demandé la mise en liberté de la moitié des prisonniers, sa demande ayant été accordée, j'ai été élargi avec les autres. Je dus néanmoins prêter serment d'allégeance.

Q. Quel serment d'allégeance ? *R.* Serment de supporter le gouvernement de Riel ; c'est sous cette condition que tous les prisonniers ont été mis en liberté. L'adjudant-général

Lépine me passa un livre et me demanda simplement si je voulais supporter le gouvernement. Après cela, je partis du pays.

Q. Y a-t-il un gouvernement civil dans le pays, indépendamment de l'organisation militaire ? *R.* Il commence à s'en organiser un, depuis la réunion des délégués.

Q. Êtes-vous parti du pays aussitôt après avoir été relâché ? *R.* Je suis demeuré deux ou trois jours. J'allai voir Riel et il me donna une passe. Nous nous laissons en bon termes.

Q. Porte-t-il quelques insignes ? *R.* Non.

Q. Est-ce un homme instruit ? *R.* Oui, il parle joliment bien l'anglais et il a une bonne éducation.

Q. Est-il intempérant ? *R.* Parfois. Je crois que lorsque Scott et moi nous avons été condamnés, il était excité d'avoir bu. Toutefois, lorsqu'il est venu me voir d'abord, il n'était pas excité par la boisson. Il y avait beaucoup de boisson aux alentours du fort ; on en donnait des rations aux soldats.

Q. Est-ce Riel qui contrôle le conseil ou le conseil qui contrôle Riel ? *R.* Je ne puis dire ; Je crois que Riel exerce une influence contrôlante.

Q. La mort de Scott a-t-elle fait beaucoup de sensation ? *R.* Oui.

Q. Quelle sorte d'homme était Scott ? *R.* C'était un homme intelligent et décidé.

Q. De quelle espèce d'armes se servent les habitants ? *R.* De fusils de chasse, à pierre.

Il y a très peu de carabines Henry.

Q. Portiez-vous des armes ? *R.* Pas avant les troubles.

Q. Le peuple vivait-il en bonne amitié avant les troubles ? *R.* Au mieux de ma connaissance, je crois que oui.

Q. Voyait-on avec jalousie les étrangers arriver dans le pays ? *R.* Non. Un très-petit nombre d'étrangers seulement est venu au pays.

Q. Y avait-il des Américains dans le pays ? *R.* Quelques marchands.

Q. D'après ce que vous connaissez du pays, quelle comparaison en faites-vous avec Ontario ? *R.* Si les terres situées le long des rivières que j'ai vues peuvent servir de règle pour juger le reste du pays, on peut établir une comparaison favorable avec Ontario.

Q. Que savez-vous de la région Nord ? *R.* J'ai vu des personnes venant de la région nord de la Saskatchewan et du *far west* ; leurs rapports sont contradictoires. Les unes disent que le pays est sujet à la sécheresse, à la grêle et un peu à la gelée ; d'autres prétendent que le district de la Saskatchewan est magnifique—il se compose principalement de prairies ondulées. La rivière est navigable l'été sur un long parcours. Il n'y a pas d'établissement digne de mention dans ce district.

Q. Les habitants sont-ils adonnés à la boisson ? *R.* Passablement, mais guère plus cependant qu'on ne l'est dans les autres lieux que j'ai vus.

Q. Y a-t-il de beaux moutons et de beaux cochons dans l'endroit ? *R.* Les moutons réussissent très-bien ainsi que les cochons. Quelquefois ceux-ci sont en trop grand nombre ; une fois, les gens ont dû en noyer une quantité en rivière, car il n'y a qu'un marché restreint pour le surplus de la production.

Q. Quels sentiments entretiennent les Sauvages au sujet de la colonisation des terres ? *R.* Ils s'attendent à faire un traité et à obtenir des couvertes, des provisions et des munition en échange de leurs terres. Cependant, ils ne s'attendent pas à rien recevoir pour les parties établies de la Rivière-Rouge. Il est très-nécessaire de faire attention aux réclamations des Sauvages, afin de prévenir des différends dans l'avenir.

Q. Supposez que les troubles soient réglés ; retourneriez-vous au pays pour vous y établir ? *R.* Je suis parti du pays avec l'intention d'y retourner.

Q. Recommanderiez-vous à des émigrants d'aller s'établir dans ce pays ? *R.* Je ne recommanderais à personne d'y aller sans moyens suffisants. Un émigrant qui aurait cent livres sterling pourraient faire son affaire. S'il arrivait en septembre, il s'écoulerait une année avant qu'il pût rien retirer de sa ferme. Le meilleur temps pour partir du Canada est la fin de juillet. En partant le printemps, l'émigrant n'y gagnerait rien, car le temps des semailles serait passé avant qu'il pût se rendre. Cinq hommes avec chacun \$100, partant d'ici, pourraient acheter deux chevaux et un wagon à St. Paul et arriver au fort Garry dans un peu plus de

trois semaines. Les chevaux et le wagon leur resteraient. Il n'y a pas besoin de guide dans la prairie.

MARDI, 19 avril 1870.

PRÉSENTS :

Les honorables MM. McCully, *Président*.
 Botsford,
 Dickey,
 Locke,
 Olivier,
 Dumouchel,
 Dickson,
 Miller,
 Christie,
 McClelan,
 Sanborn.

Témoignage du Dr. John Schultz :

Q. Quel est votre nom, votre profession et le lieu de votre résidence ? *R.* Je m'appelle John Schultz ; je suis médecin et j'ai résidé au fort Garry, Rivière-Rouge, pendant près de dix ans.

Q. Où demeuriez-vous auparavant ? *R.* Dans le comté d'Essex. Je suis né en Canada.

Q. Avez-vous exercé votre profession dans le pays ? *R.* Je suis allé la Rivière-Rouge pour pratiquer la médecine, mais j'ai été occupé à autre chose la plus grande partie du temps.

Q. A quelle autre chose ? *R.* Au commerce de pelleteries.

Q. Quelles parties du pays connaissez-vous ? *R.* J'ai voyagé entre la rivière Rouge et le lac des Bois, mais je ne connais rien du lac, excepté ce que j'ai pu en voir en le traversant cette fois-ci. Au nord, j'ai été entre les lacs Winnipeg et Manitoba. J'ai remonté l'Assiniboine environ 70 milles.

Q. Quelle est la population de la Rivière-Rouge, indépendamment des Sauvages ? *R.* L'impression générale est que l'établissement proprement dit a une population de 10 à 12,000 âmes. Dans ce chiffre, je comprends les Sauvages et les Métis qui vivent dans des maisons.

Q. Comment divisez-vous cette population ? *R.* Les quatre dixièmes sont Français ; le reste est Anglais et Ecossais avec un bien petit nombre d'Irlandais.

Q. A-t-il été fait un recensement ? *R.* Il en a été fait un avant que je sois allé là, et si je me rappelle bien, la population était d'environ 8000 âmes.

Q. Connaissez-vous quelque chose des Sauvages ? Je ne sais pas grand'chose des Sioux, mais j'ai assez vu les Cris.

Q. Dans quel état les choses étaient-elles avant les troubles ? *R.* Il était assez agréable de vivre dans le pays. Les droits de chacun étaient généralement protégés, en tant que le gouvernement existant pouvait le faire.

Q. Comment est le climat ? *R.* Pendant quelques jours, il fait bien plus froid qu'en Ontario, mais la moyenne du froid n'est guère forte.

Q. Quel est le degré le plus bas qu'ait indiqué le thermomètre, à votre connaissance ? *R.* Le thermomètre est tombé jusqu'à 45° au fort Garry ; c'est le degré extrême.

Q. Qu'appelleriez-vous un froid ordinaire ? *R.* Je puis peut-être vous donner la meilleure idée du temps ordinaire en disant qu'il n'y a presque pas de jours où la neige ne craque sous le pied. Ordinairement, il ne dégèle pas du tout.

Q. Quelle est l'épaisseur ordinaire de la neige ? *R.* Environ 18 pouces ; la neige est toujours sèche.

Q. De quel point vous viennent généralement les tempêtes de neige ? *R.* Du nord-est.

Q. Quelle est la plus forte épaisseur de neige dont vous ayez eu connaissance ? R. Elle a été d'environ 30 pouces. Lorsque je suis parti, le 2 mars, la neige avait 32 pouces d'épaisseur, et plus j'allais à l'est, plus elle était profonde, de sorte qu'à la tête du lac Supérieur, elle avait au moins 48 pouces ou 4 pieds de profondeur.

Q. Quand la neige commence-t-elle d'ordinaire à tomber ? R. Vers le dix novembre.

Q. Quand commence le printemps ? Vers Pâques, le temps commence à changer. Le printemps commence, terme moyen, entre le premier et le quinze avril.

Q. Quand se font les semailles ? R. On ne sème guère avant le 22 ou le 23 d'avril.

Q. Fait-on du labour l'automne ? Non ; on ne labore qu'au printemps.

Q. Avez-vous eu des inondations à la rivière Rouge ? R. Deux fois.—Elles sont plus fortes sur la partie américaine de la rivière.

Q. L'Assiniboine déborde-t-elle ? R. Je ne le crois pas.

Q. Les bords de la rivière Rouge sont-ils plus larges qu'autrefois ? R. Ils se sont élargis d'une manière perceptible, mais je ne crois pas que cela suffise pour empêcher la possibilité d'une inondation partielle. Personne à présent ne cultive les bas-fonds. Dans la prairie, la rivière suit un cours très-tortueux ; il y a trois milles de rivière contre un mille en ligne droite. Dans les coudes se forment des bas-fonds, qui ont souvent un mille et demi de large et sont en partie couverts de bois où le chêne domine. Ces bas-fonds servent de pâturages.

Q. Comment est la chaleur de l'été ? R. Pas excessive ; elle va rarement au-delà de 95°, à l'ombre.

Q. Comment est le liard ? R. Ce n'est pas le vrai liard du Canada ; c'est un arbre dont l'écorce est tendre et la feuille blanchâtre.

Q. Quel est le mois le plus chaud de l'année ? R. Le mois de juillet.

Q. Avez-vous plus senti le froid à la Rivière-Rouge qu'en Canada ? R. J'ai porté les mêmes hardes que dans le comté d'Essex, et j'ai moins senti le froid. La Rivière Rouge forme partie du plus haut plateau du continent, et ce fait influe sur l'atmosphère.

Q. Le temps y est-il souvent humide ? R. Non.

Q. Les gelées font-elles des dommages dans quelques parties du pays ? R. Dans le voisinage des grands lacs et des bois marécageux, il y a plus de danger des gelées que dans la prairie.

Q. A quelle épaisseur l'eau gèle-t-elle ? R. A une épaisseur de deux pieds et demi à trois pieds au plus ; la glace est couverte d'une épaisse couche de neige et cela naturellement empêche l'eau de geler plus avant.

Q. Avez-vous jamais remarqué des dépôts salins dans les prairies ? R. Oui, de petits espaces ; je n'ai jamais analysé cette substance, mais on croit que c'est du sel ; les bestiaux le lèchent. Ces espaces se rencontrent très-fréquemment dans le voisinage du lac Manitoba.

Q. Que pensez-vous du pays au point de vue de la colonisation ? Je n'en ai point vu de supérieur, et j'ai été dans le Wisconsin, l'Iowa, le Minnesota et l'Illinois.

Q. Quelle est la profondeur du dépôt d'alluvion dans les prairies ? R. Je puis dire qu'elle est de plus d'un pied. Au-dessous, est une espèce d'argile mêlée de sable, et qu'on appelle terre blanche. La petite rivière Blanche, qui comprend l'un des meilleurs districts pour l'agriculture, est ainsi nommée à cause de la nature du sol.

Q. L'égouttement des terres est-il bien difficile à opérer ? R. Quelques parties du pays sont très-basses et difficiles à égoutter.

Q. Fait-on de la brique dans l'endroit ? R. L'année dernière, j'ai importé une machine pour cet objet et j'ai fait une petite quantité de brique, avec les matériaux que j'avais sous la main ; cette brique a été de très-belle qualité.

Q. Y a-t-il du charbon dans le pays ? R. J'en ai vu qui venait de la partie supérieure de l'Assiniboine et il paraissait brûler très-bien.

Q. Tonne-t-il souvent ? R. Pas plus souvent qu'ailleurs.

Q. De quel côté vient généralement le tonnerre ? R. Du sud-ouest.

Q. Quel est le vent dominant en été ? R. Le vent de sud.

Q. Quelle est la nature de l'herbage ? R. Il est le même à peu près par tout le pays. En s'éloignant des rivières, on rencontre l'herbe à bison qui n'est pas aussi longue, mais qui est plus nutritive que l'herbe ordinaire.

Q. Jusqu'à quelle distance à l'ouest rencontre-t-on cette herbe à bison ? *R.* Jusqu'à 20 à 30 milles à l'ouest de quelques parties de la rivière Rouge on la trouve en abondance.

Q. Avez-vous remarqué la qualité du sol dans ces lieux ? *R.* Pas particulièrement.

Q. Le pays est-il sujet au feu ? *R.* Ordinairement le feu passe sur la prairie vers la fin de septembre.

Q. Ces feux détruisent-ils les troupeaux ? *R.* Les troupeaux se sauvent, mais les chevaux périssent quelquefois.

Q. Y a-t-il des chevaux sauvages dans le pays ? *R.* Non.

Q. Pouvez-vous dire quelque chose sur les qualités du pays pour la culture des céréales ?
R. Le rendement moyen est supérieur à celui du Canada.

Q. Les légumes sont-ils bons ? *R.* Oui, les patates surtout.

Q. Quelle est le rendement du blé par boisseau ? *R.* L'année dernière, dans quelques endroits, le rendement a été d'environ 40 boisseaux par acre ; la moyenne peut être probablement de 30 boisseaux environ. Le blé pèse généralement plus de 60 livres le boisseau.

On peut si bien compter sur le poids du blé que, par les règlements locaux, le boisseau se mesure et ne se pèse pas. L'avoine pèse environ 32 livres, le boisseau. L'orge vient également bien.

Q. Le bois de chauffage est-il abondant ? *R.* Il est abondant dans l'établissement, car nous ne sommes pas loin des bois qui bordent la prairie.

Q. Quel est le prix d'une corde de bois dans la ville ? *R.* Pour les cinq huitièmes environ d'une corde ordinaire du Canada, on paie une piastre.

Q. Quel est le prix du foin ? *R.* Cinq shillings sterling pour une charge de charrette. Le prix moyen est de \$4.50 (argent du Canada) la tonne, équivalant à trois voyages de charrette.

Q. Mettez-vous vos animaux à l'étable en hiver ? *R.* On les met à l'étable tard, l'automne, quelquefois vers Noël, et on les envoie à l'herbe de bonne heure. On les nourrit de foin.

Q. Comment gardez-vous le foin. *R.* En grosses meules.

Q. Quels moyens d'instruction avez-vous dans le pays ? *R.* Nous avons de bonnes écoles communes ; presque toute la population agricole sait lire et écrire. Les écoles sont surtout soutenues par les missions. Les sœurs de charité enseignent les enfants français : elles ont des maisons aux différents établissements. Ces écoles sont aussi supportées par les fonds des églises. A Saint-Boniface, les Français ont une maison d'éducation supérieure où l'on enseigne les hautes sciences. Parmi les Français, un bon nombre ont conservé des habitudes errantes, c'est pourquoi il est plus difficile de les enseigner régulièrement. L'évêque Taché a fait beaucoup de bien parmi eux, depuis son arrivée dans le pays, en les instruisant, etc.

Q. De quels matériaux est construite la maison où vous résidez ? *R.* J'ai quatre maisons—deux magasins, ma résidence et une maison louée. Deux sont de briques et deux de bois ; celle que j'habite est de bois.

Q. La brique résiste-t-elle bien au climat ? *R.* La première brique faite dans l'endroit était imparfaite sous certains rapports ; celle qui a été faite ensuite est tout à fait satisfaisante. Le toit de ma maison est couvert en bardeaux de cèdre ; nous nous procurons le bois de la Pointe du Chêne où il atteint une bonne grosseur—18 pouces de diamètre.

Q. Y a-t-il du pin dans le pays ? *R.* Il y a un peu de pin blanc dans le voisinage du lac des Bois.

Q. De quel point êtes-vous parti en quittant le territoire ? *R.* Du fort Garry inférieur. J'ai descendu la rivière Rouge jusqu'à son embouchure, j'ai traversé la tête du lac Winnipeg jusqu'à l'embouchure de la rivière Winnipeg que j'ai remontée jusqu'au fort Alexandre ; de là, j'ai suivi cette rivière jusqu'au Portage du Rat, à l'entrée du lac des Bois. Nous avons des chiens, mais ils ont été employés à transporter les provisions et nous avons marché à la raquette presque tout le trajet.

Q. Y a-t-il quelque établissement entre le fort Alexandre et le lac des Bois. *R.* Non. Le seul établissement est le fort lui-même où l'on a fait quelque culture.

Q. Avez-vous rencontré des Sauvages ? *R.* Oui.

Q. Les avez-vous interrogés sur leurs dispositions envers le gouvernement canadien ?
R. Oui, et je les ai trouvés bien disposés.

Q. A quelle tribu appartenaient ces Sauvages ? *R.* C'était des Chippeways ou des Ojibeways.

Q. S'attendent-ils à quelque traité avec le gouvernement ? *R.* J'ai parlé avec les chefs, près de la rivière La Pluie et voici ce qu'ils m'ont dit : " Nous savons que notre pays n'est pas aussi bon que d'autres parties ; mais nous savons aussi que les Canadiens auront à passer par ici, et nous espérons qu'ils ne mettront point de bateaux sur la rivière et n'effaroucheront point le poisson et le gibier, sans nous donner quelque indemnité."

Q. Avez-vous vu beaucoup de bois dans le voisinage de la rivière La Pluie. *R.* J'ai vu du pin de Norvège et du pin blanc, du liard, de l'érable et du cèdre.

Q. Se fait-il du sucre d'érable dans le pays ? *R.* Il s'en fait dans le voisinage du lac des Bois et du lac La Pluie ; mais ce n'est pas un bon pays pour le sucre. L'érable n'est pas le véritable érable à sucre ; sa sève est loin d'être aussi riche que celle de nos érables.

Q. Que pensez-vous du pays aux alentours du lac La Pluie ? *R.* Autant que j'ai pu voir, je crois qu'il n'y a pas plus d'un tiers du pays propre à la culture.

Q. Quelle direction avez-vous suivie en partant du Lac des Bois ? *R.* J'ai descendu au fort Francis, et de là, me suis dirigé sur Duluth.

Q. Recommanderiez-vous à des émigrants d'aller s'établir dans le pays ? *R.* Oui, je leur recommanderais ce pays de préférence au Canada.

Q. Y a-t-il quelque défense de faire la traite ? *R.* Non ; il n'y en a pas qui soit en vigueur.

Q. Pensez-vous que la Compagnie de la Baie d'Hudson continue son commerce de fourrures et entretienne ses postes ? *R.* Je pense qu'elle le fera, dans les parties éloignées du territoire.

Q. Le pays est-il salubre ? *R.* Oui, il y a absence de fièvres et d'épidémies. La consommation est néanmoins commune chez les personnes de sang mêlé—c'est à dire chez celles nées de mariages entre métis. Les mariages entre blancs et naturels produisent des enfants forts.

Q. De quoi un immigrant devrait-il se pourvoir en allant s'établir dans ce pays ? *R.* D'instruments d'agriculture. Un homme ayant de £50 à £100 sterling pourrait sans difficulté se mettre en état de gagner sa vie comme il faut. S'il ne réussissait pas, dans neuf cas sur dix, il y aurait de sa faute.

Q. Y a-t-il beaucoup de poisson ? *R.* Oui, en abondance.

Q. Se prend-il du poisson en hiver ? *R.* Oui ; de la truite de lac et du poisson blanc.

Q. Comment fait-on la pêche ? *R.* Avec des rets à mailler, dans la saison d'automne.

Q. Comment sont administrées les affaires civiles ? Si un homme a une contestation avec un autre, existe-t-il une cour devant laquelle il puisse le faire comparaitre ? *R.* Oui ; pour les cas de dettes, il y a une cour semblable aux cours de division du Canada.

Q. Comment procède-t-on dans les cas de crimes ? *R.* Il y a procès devant un juge et un jury. Au civil, les poursuites pour une somme qui excède 5 livres sterling sont instruites devant un jury de 12. Ces règlements ont été établis par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cependant, le Portage la Prairie est en dehors de sa juridiction, qui ne va pas au-delà d'un rayon de 50 milles.

Q. Connaissez-vous l'établissement de St. Joseph ? *R.* Oui, il est situé sur le territoire américain.

Q. Y a-t-il demande de main d'œuvre dans l'établissement ? *R.* Oui, pendant les récoltes ; mais, comme règle, chacun fait son ouvrage.

Q. Ya-t-il des machines à faucher et à moissonner dans le pays ? *R.* Oui, plusieurs.

Q. Pourquoi êtes-vous parti du pays ? *R.* Pour sauver ma vie. J'étais prisonnier et je me suis échappé en pratiquant dans la prison une ouverture au moyen d'une vrille et d'un canif. La prison était de bois, et j'ai réussi à m'évader.

Q. Avez-vous l'intention de retourner dans ce pays ? *R.* Oui, et je ne voudrais rien dire qui puisse m'entraîner dans des difficultés. J'espère que le comité n'insistera pas à me faire parler sur des matières délicates.

MARDI, 21 avril 1870.

PRÉSENTS:

Les Honorables MM. McCully, *Président*.
 Burnham,
 Botsford,
 Beason,
 Dumouchel,
 Locke,
 Christie,
 Dickey,
 Dickson,
 McClelan,
 Roesor.

Témoignage de Charles Garrett :

Q. Quel est votre nom et où demeurez-vous? R. Je m'appelle Charles Garrett. Je suis nouvellement arrivé de la Rivière-Rouge où j'ai résidé pendant plus de onze ans. Avant cela, j'ai demeuré dans les environs de Toronto et du lac Simcoe. J'ai demeuré en Canada de 1837 à 1859. J'ai été presque tout le temps occupé à la culture ; pendant quelque temps, cependant j'ai tenu hotel à Orillia. J'ai été élevé pour la culture.

Q. Dans quelle partie de la Rivière-Rouge avez-vous été? R. J'ai demeuré à un endroit appelé Rivière de l'Eturgeon, sur l'Assiniboine, à sept milles de la ville de Winnipeg, du côté du nord.

Q. Avez-vous une ferme en cet endroit? R. J'en ai une depuis huit ans.

Q. Quelle est l'étendue de votre ferme? R. Je n'ai que vingt-cinq acres en culture. J'avais aussi là une distillerie.

Q. Comment avez-vous fait l'acquisition de votre propriété? R. Je l'ai achetée d'un homme qui l'avait eue de la Compagnie de la Baie d'Hudson en récompense de certains services; j'ai eu un simple acte de transport du propriétaire primitif.

Q. La Compagnie vend-elle des terres à présent? Elle en vendait jusqu'au temps des troubles.

Q. Donne-t-elle un titre ou un simple bail? Elle donne un bail pour 999 ans.

Q. Les colons obtiennent-ils tous leurs terres de la Compagnie? R. Un grand nombre se placent et prennent possession d'eux-mêmes.

Q. En s'éloignant de la rivière vers l'ouest, rencontre-t-on un bon sol? Oui, un sol composé de terre végétale et d'argile, exempt de pierres. Les charrues qui passent dans ce sol sont difficiles à nettoyer.

Q. En s'éloignant de la rivière, trouve-t-on le sol plus maigre, ou est-il aussi bon que sur les bords de la rivière? R. Il y a de grandes étendues qui sont aussi bonnes, mais certaines places ne valent pas grand'chose—presque rien.

Q. Jusqu'où êtes-vous allé? R. Jusqu'au lac Manitoba.

Q. Avez-vous vu des traces de sel? R. Oui, les formations salines se rencontrent très-fréquemment dans le voisinage de Manitoba. Elles ont généralement quatre à cinq acres d'étendue.

Q. La graine de foin pousse-t-elle bien? R. Le mil vient bien, mais la sécheresse du printemps est défavorable à la croissance du trèfle.

Q. Le trèfle résiste-t-il à l'hiver? R. J'ai vu du trèfle durer depuis des années.

Q. Y a-t-il du trèfle blanc? R. Il n'est pas indigène.

Q. Le blé est-il endommagé par les vents de nord et par la rouille? R. Non.

Q. En quel temps semez-vous le blé? R. Il est à peu près tout semé à présent.

Q. Vers quel temps la gelée peut-elle causer des dommages? R. Vers le dix septembre, mais la moisson est faite. J'ai vu faire la moisson aussi à bonne heure que la première semaine d'août.

Q. Avez-vous connaissance qu'il ait gelé en juillet? R. J'ai vu du blé attaqué de la gelée dans le mois de juin.

Q. Connaissez-vous le pays entre le fort Garry et le lac Supérieur ? *R.* En 1859, j'ai été du fort William au fort Garry par la route du lac des Bois.

Q. Veuillez décrire votre voyage. *R.* Lorsque je fus au fort William en mai 1859, je rencontrai plusieurs jeunes gens qui se préparaient à aller à la Rivière-Rouge par la Kaminitiquia. Nous remontâmes la rivière en canot.

Q. Aviez-vous un guide ? *R.* Oui, mais il nous laissa lorsque nous fûmes parvenus à la hauteur des terres.

Q. Quelle espèce de canot aviez-vous ? *R.* Un grand canot d'écorce de 30 pieds de long, pour sept à huit hommes. Nous le portions dans les portages.

Q. Combien avez-vous mis de temps à faire le voyage ? *R.* Nous avons mis 23 jours à nous rendre du fort William au fort de Pierre. Nous étions neuf en tout et n'avions pas autre chose avec nous que nos provisions.

Q. Le canot était-il pesant ? *R.* Il pesait au moins quatre cent livres.

Q. Quelqu'un d'entre vous avait-il déjà suivi cette route ? *R.* Non.

Q. Connaissez-vous le pays sur le parcours du chemin que l'on construit du lac des Bois au fort ? *R.* Oui.

Q. Supposant que ce chemin soit terminé, quel temps faudrait-il pour faire le voyage du lac Supérieur au fort Garry ? Ce chemin raccourcirait-il le voyage ? *R.* Je crois qu'il le raccourcirait considérablement. Nous partîmes du fort William le 17 mai et nous fîmes cinq jours à nous rendre au lac au Chien ; nous traversâmes ce lac, fîmes portage deux ou trois milles et rencontrâmes deux petits lacs et une rivière appelée la rivière Savanne ; c'est vers ce temps—le 24 mai—que notre guide nous laissa. Cette rivière nous conduisit aux Mille Lacs que nous remontâmes, et nous suivîmes alors une chaîne de rivières et de lacs jusqu'au lac La Pluie. Nous traversâmes ce lac en une journée pour arriver au fort Francis le 1er juin. Nous fîmes halte pendant un jour à ce fort pour réparer notre canot et nous continuâmes notre voyage par la rivière La Pluie.

Q. Avez-vous campé quelque part sur la rivière La Pluie ? *R.* Oui ; le pays est boisé et une bonne partie paraît propre à la culture. Dans la partie supérieure, on rencontre surtout le sapin et le liard, et près de l'embouchure, il y a un peu de chêne et d'autres bois francs.

Q. La terre est-elle bonne dans le voisinage du fort Francis ? *R.* Il s'y cultivait de l'orge, mais pas de blé, parce qu'on n'avait pas les moyens de le moudre. Les patates avaient une belle apparence.

Q. Quel était l'état de la saison, lorsque vous êtes passé là ? *R.* Au fort on labourait, et les arbres avaient toutes leurs feuilles.

Q. Rencontre-t-on de la gelée en labourant ? *R.* Oui très-souvent. En creusant un puits, j'ai trouvé de la gelée à une profondeur de neuf pieds ; cependant la moisson poussait bien. J'ai vu la même chose près de Toronto, dans de certaines circonstances.

Q. Vers quel temps la gelée s'empare-t-elle du sol ? *R.* Vers le 10 octobre.

Q. Quand commencent les opérations agricoles ? *R.* Le 15 avril.

Q. Comment nourrissez-vous les bêtes à cornes au printemps ? *R.* L'herbe est très-nutritive et les animaux laissent le foin et vont brouter l'herbe aussitôt que la neige disparaît, vers le 1er avril.

Q. Avez-vous rencontré des gens venant de l'ouest du Portage la Prairie et du nord de la Saskatchewan ? *R.* J'ai entendu dire de bonne autorité que le pays à l'ouest du Portage la Prairie, au fort Ellice et jusqu'à la rivière Qu'Appelle, est admirable pour l'agriculture ; de fait, on a toujours considéré que c'était la plus belle partie du pays.

Q. Qu'est-ce que le pémican ? *R.* On réduit en tranches très-minces la viande du bison et on l'étend sur des branches placées au-dessus d'un feu lent, entretenu dans un trou en terre ; lorsque cette viande est desséchée, on la roule dans la peau crue de l'animal et on la pile avec un fléau jusqu'à pulvérisation. La masse pilée est alors mêlée et battue avec le suif fondu de l'animal ; quand le mélange est refroidi, il est parfaitement solide et dur.

Q. Avez-vous récolté du blé sur votre terre ? *R.* J'ai 400 minots de blé non encore battu.

Q. Quel est le rendement par boissau de semailles ? *R.* Je puis dire qu'il est de 25 à 25.

Q. L'avoine vient-elle bien ? *R.* C'est une récolte sûre ; elle rend souvent 55 boisseaux à l'acre ; l'orge, les pois, les patates et les oignons réussissent bien.

Q. Ainsi vous croyez le pays favorable aux immigrants ? *R.* Oui, très-certainement. Je n'ai pas vu de pays préférable pour l'agriculture.

Q. Savez-vous quelque chose des parties éloignées du territoire du Nord-Ouest ? *R.* J'ai entendu dire que dans la région de la rivière McKenzie, le printemps vient quinze jours plus tôt que chez nous et que cette région est la plus avantageuse du territoire pour la colonisation.

Q. Avez-vous vu du charbon dans le pays ? *R.* Oui, j'en ai vu qui venait du haut de l'Assiniboine, de 80 à 90 milles (environ trois jours de marche) du Portage La Prairie.

VENDREDI, 22 avril 1870.

PRÉSENTS :

Les honorables MM. McCully, *Président.*

Botsford,
Christie,
Locke,
Sanborn,
Dickey,
Miller,
McClelan,
Reesor,
Bensou,
Olivier,
Dumouchel.
Burnham,
Letellier de St. Just.

Témoignage de Charles Garrett :—(Suite.)

Q. Quelles sont les dépenses de construction d'une maison à la Rivière-Rouge, comparativement à ce qu'elles sont en Canada ? *R.* Le bois coûte plus cher, de même que les clous ; le seul transport des clous est de quatre cents la livre.

Q. Quel est le prix ordinaire d'une livre de clous ? *R.* On ne peut les avoir à moins de 20 cents.

Q. Quel serait le coût à la Rivière-Rouge d'une maison que l'on pourrait bâtir pour \$500 en Ontario ? *R.* Le coût serait double environ. Le bois se vend \$40 le mille, la chaux 18 cents, le boisseau, et il y a à peu près la même différence dans le prix de la main-d'œuvre.

Q. Quelle est le prix du bardeau ? *R.* Environ \$4 le mille.

Q. Les poêles sont-ils communs dans le pays ? *R.* Oui. Nous faisons usage du poêle du Canada ; le prix d'un corps de poêle de grandeur ordinaire est de \$16. J'ai payé 14 livres sterling pour un gros poêle de cuisine que j'aurais pu avoir pour \$50 ou 55 en Ontario. Les poêles maintenant sont tous importés du Canada, parce qu'ils y coûtent moins cher qu'aux États-Unis. Les chaussures et les lainages viennent aussi du Canada, en entrepôt.

Q. Y a-t-il un prix fixe pour le roulage de Saint Cloud à l'établissement ? *R.* Oui, il est de 16 shillings le quintal.

Q. Quels sont les droits à Winnipeg ? *R.* Il y a une taxe de quatre pour cent de perque sur toutes les marchandises.

Q. Quel est le prix d'une licence d'aubergiste ? *R.* Dix livres sterling par année.

Q. A qui sont payées les taxes ? *R.* A la Compagnie de la Baie d'Hudson ; elles sont employées pour les chemins et les ponts et pour d'autres fins publiques.

Q. Qui autorise l'exécution des améliorations publiques ? *R.* Le conseil de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

- Q.* La distribution des fonds publics a-t-elle été faite d'une manière satisfaisante ? *R.* Oui.
- Q.* Que recommanderiez-vous à un émigrant d'emporter avec lui dans le pays ? *R.* A Saint-Paul, il devrait acheter un waggon et des chevaux pour faire le trajet avec sa famille et se procurer une charrue et les instruments nécessaires d'agriculture et les emporter avec lui.
- Q.* Quel genre de charrue conviendrait le mieux ? *R.* Celle qui convient le mieux au sol est une charrue légère d'acier.
- Q.* Serait-il à propos d'emmener des bœufs ? *R.* Ce serait peut-être mieux, vu que les bœufs ont toujours leur prix sur les lieux.
- Q.* Quelle est la meilleure époque de l'année pour se rendre au pays ? *R.* Vers la fin de mai et dans le mois d'octobre, on peut toujours bien voyager ; un attelage met environ vingt jours à venir de Saint Cloud.
- Q.* Quelle est la saison la plus favorable, à votre avis, pour aller s'établir aux pays ? *R.* On doit y aller d'aussi bonne heure que possible—au mois de mai—car alors l'immigrant pourra se bâtir, et labourer à temps pour les semailles du printemps suivant. Il n'est pas ordinaire de labourer et de semer la terre dans la même saison.
- Q.* En ouvrant le sol, labore-t-on profondément ? *R.* Non.
- Q.* Y a-t-il encore de la gelée dans la terre quand on commence les labours ? *R.* Oui ; les labours commencent aussitôt que la neige est fondue.
- Q.* De quelle espèce d'ouvriers a-t-on le plus besoin ? *R.* De charpentiers.
- Q.* Quels sont les gages des ouvriers ? *R.* Durant l'été dernier, les charpentiers ont eu 10 shillings sterling par jour ; les plâtriers, à peu près le même prix ; il n'y a pas de demande pour les maçons.
- Q.* Se fait-il de la brique dans le pays ? *R.* Le Dr. Schultz en a fait, mais je ne crois pas qu'elle résiste beaucoup ; elle est bien cuite, mais la terre manque de quelque chose.
- Q.* De quoi sont faites les cheminées ? *R.* Les unes sont faites de briques, d'autres de terre.
- Q.* Savez-vous quelque chose des inondations ? *R.* Il n'y a pas d'inondations sur l'Assiniboine. Il y a eu une inondation partielle sur la rivière Rouge en 1861, et une plus considérable avait eu lieu quelques années auparavant.
- Q.* Se fait-il une immigration dans le pays ? *R.* Elle a augmenté de beaucoup depuis que je suis là.
- Q.* Y a-t-il de bons moyens d'éducation dans le pays ? *R.* Oui ; on enseigne dans les écoles les branches ordinaires d'instruction ; les écoles sont supportées principalement par les églises.
- Q.* Vous proposez-vous de retourner au pays ? *R.* Oui.
- Q.* Etiez-vous au nombre des prisonniers du fort Garry ? *R.* J'ai été prisonnier pendant 70 jours ; au bout de ce temps, j'ai été mis en liberté et j'ai eu une passe pour partir du pays.
- Q.* Y a-t-il des moulins dans le pays ? *R.* Il y a des moulins à vent et à vapeur ; un de cette dernière espèce se trouve dans la ville de Winnipeg, et l'autre à la rivière à l'Éturgeon.
- Q.* Quel est le taux de la mouture ? *R.* J'ai fait moudre 11 ou 12,000 boisseaux au moulin à vapeur et j'ai payé sur le pied de 1s. de mouture par boisseau. Le meunier dont je parle prend généralement un quart ou un cinquième. Le prix du blé, au temps dont je parle, était de 8s. à 10s. ; le prix ordinaire n'est que de 4s.
- Q.* Quel est le taux maintenant ? Est-il encore le même ? *R.* Depuis qu'il commence à se faire de la concurrence, je crois qu'on ne prend qu'un sixième. Les moulins à vent ne prennent pas autant, et les moulins à eau, qui marchent pendant l'été, ne prennent qu'un neuvième.
- Q.* Quel est le taux de l'intérêt de l'argent ? *R.* De 8 à 10 pour cent par an.
- Q.* Y a-t-il assez d'argent dans le pays pour les besoins du commerce ? *R.* Il y en a eu assez jusqu'à présent. Les billets de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont toujours été le principal agent de circulation.
- Q.* Comment diviseriez-vous les 12,000 âmes qui composent la population du district de la Rivière Rouge ? *R.* Je pense qu'il y a un tiers environ de Français—le reste est de langue anglaise.

LUNDI, 25 avril 1870.

PRÉSENTS :

Les Honorables MM. McCully, *Président*,
Olivier,
Dumouchel,
Letellier de St. Just,
Dickson,
Sanborn,
Locke,
McClelan,
Christie,
Reesor.

Témoignage de Charles Mair :

Q. Quel est votre nom ? R. Charles Mair.

Q. D'où venez-vous actuellement ? R. De la Rivière-Rouge, où je suis allé il y a deux ans comme payeur sur la section du fort Garry du chemin de la Rivière-Rouge.

Q. Où êtes-vous né ? R. Dans le comté de Lanark, Canada.

Q. Quelle partie de la Rivière-Rouge connaissez-vous ? R. Depuis un point à 60 milles à l'est du fort Garry jusqu'à 120 ou 130 milles à l'ouest. J'ai traversé l'Assiniboine à deux endroits différents—l'un à 130 milles à l'ouest du fort Garry—et je connais le pays entre cette rivière et Pembina et St. Joseph—établissements de Métis sur la frontière. C'est un beau pays, ondulé et bien boisé.

Q. Comment croît le bois dans ce pays ? R. Il y croît par touffes éparses, entremêlées de prairies ; on rencontre généralement le liard, quelques chênes rabougris et du bouleau.

Q. Comment sont les terres situées loin des bords de la rivière ? R. Riches, autant que j'ai pu en juger.

Q. Avez-vous rencontré des Sauvages ? R. Quelques Chippeways ; mais il n'y a pas beaucoup de Sauvages dans cette partie du pays. Nous rencontrâmes un campement où les Sauvages avaient fait une chasse de onze orignaux, huit chevreuils et deux ours ; nous remarquâmes dans les branches d'arbres les offrandes qu'ils avaient faites au Manitou.

Q. Y a-t-il des abeilles sauvages dans le pays ? R. Je n'en ai point vu.

Q. Y a-t-il assez de bois pour les besoins ordinaires ? R. Oui, un dixième des terres environ est couvert de bois ; mais c'est du petit bois.

Q. Avez-vous rencontré beaucoup de lacs et de cours d'eau ? R. Très-peu ; le pays est mal arrosé.

Q. Comment vous-êtes vous procuré de l'eau ? R. Nous avions à l'aller chercher.

Q. Y a-t-il quelque difficulté à traverser le pays en waggon ? R. Non.

Q. Avez-vous vu beaucoup d'oiseaux ? R. Oui, tous les oiseaux du Canada, outre la pie qui est très-commune.

Q. Y a-t-il des lapins dans le pays ? R. Tous les six ou sept ans, ils deviennent très-rares, et reparissent ensuite en grand nombre. Ils sont sujets à une espèce de maladie dorsale qui les fait périr périodiquement. Ce ne sont point de vrais lapins, mais une espèce de petits lièvres.

Q. Vous dites avoir vu dans le pays toutes les espèces d'oiseaux du Canada ? R. Oui.

Q. Y a-t-il des oies ? R. Oui, et nous avons l'oie arctique qui est toute blanche. J'ai vu de ces oies sur le sol ; elles étaient blanches comme neige. J'ai vu tous les oiseaux de mer et de terre, excepté le coq des bois et la caille.

Q. Y a-t-il des écureuils dans le pays ? R. Oui, mais c'est un écureuil plus petit que celui du Canada.

Q. Avez-vous vu le pays entre le lac Manitoba et l'Assiniboine ? R. Oui, c'est un beau pays. J'ai ramassé des poignées de terre végétale à une profondeur de six pieds dans les prairies.

Q. Avez-vous rencontré des dépôts de charbon ? R. Oui ; on se sert du charbon du pays

au fort Edmonton et au fort Garry dans les forges. Quand j'ai vu ce charbon, il m'a paru friable, pour avoir été exposé à l'air. Le feu a passé sur les mines plusieurs fois. On considère que ce charbon est de bonne qualité. Il vient de la rivière à la Souris, 180 milles à l'ouest.

Q. Y aurait-il de la difficulté à naviguer avec un bateau à vapeur sur l'Assiniboine ? La rivière est très-peu profonde ; son lit est sablonneux et mouvant.

Q. Est-elle navigable jusqu'au Portage la Prairie ? *R.* Oui, on pourrait la draguer et l'améliorer.

Q. Quelle est la largeur de l'Assiniboine ? *R.* Dans ses parties les plus larges, on ne peut lancer une pierre d'une rive à l'autre ; à son embouchure, elle est étroite et plus profonde.

Q. Les pluies la font-elle monter beaucoup ? *R.* C'est au mois de juin que ses eaux sont le plus hautes.

Q. Connaissez-vous quelque chose des récoltes du pays ? *R.* J'ai vu rendre jusqu'à 65 à 70 boisseaux de blé par acre ; le rendement moyen est, m'a-t-on dit, de 40 boisseaux ; je puis dire qu'un cultivateur qui a laissé le Canada pour la Rivière Rouge est d'opinion qu'il est passé en un meilleur pays. De plus, un cultivateur de la Rivière Rouge est désappointé quand il voit le sol des États de l'ouest ; il le trouve plus léger et moins riche.

Q. Vous proposez-vous de retourner dans le pays ? *R.* Oui.

Q. Avez-vous entendu dire que le sol ait besoin d'être souvent amendé ? *R.* On a semé du blé pendant quarante ans dans la même terre, et il y vient encore bien. Les cultivateurs n'emploient jamais d'engrais.

Q. Tombe-t-il beaucoup d'eau dans le pays ? *R.* Moins qu'ici ; les nuages, à ce qu'on croit, vont se décharger dans la chaîne des Cascades.

Q. Avez-vous beaucoup senti le froid ? *R.* Moins qu'en Canada.

Q. De quels bateaux se sert-on pour le transport ? *R.* Du bateau Mackinaw, qui a environ 30 pieds de long, est bordé à clin et porte dix hommes. On se sert de ces bateaux entre la manufacture d'York et le fort Garry.

Q. Y a-t-il beaucoup de poisson dans les eaux ? *R.* Oui, du poisson blanc, de l'éturgeon, du poisson doré—ce dernier est à peu près de la grosseur d'un hareng et est délicieux à manger.

Q. Y aurait-il des difficultés à surmonter pour ouvrir une voie ferrée du fort Garry à St. Paul ? *R.* Non. Le pays dans le nord-ouest du Minnesota est un peu montagneux, mais il est uni entre Pembina et Winnipeg.

Q. Pourrait-on se procurer des traverses de bois ? *R.* Oui, les rivières et les lacs sont toujours bordés de bois.

Q. Le sol des prairies est-il meuble ? *R.* Il assèche très-vite après les pluies et est naturellement ferme et dur. Avec une paire de bœufs, on peut rompre le sol de la prairie dans la contrée du Nord-Ouest. La couche de surface paraît plus friable qu'ailleurs.

Q. Y a-t-il beaucoup de moutons dans le pays ? *R.* D'après ce que j'en sais, il y en aurait environ quatre mille. A mon avis, c'est un pays magnifique pour l'élevage des moutons. Il n'y a rien à craindre des loups ou autres bêtes sauvages :

Le président a soumis au comité la correspondance ci-dessous. Après avoir été lue, le comité a unanimement ordonné qu'elle fût annexée au procès-verbal d'enquête.

IMMIGRATION À LA RIVIÈRE-ROUGE.

CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA,
BUREAU DE DIRECTION.

Toronto, 19 avril 1870.

A l'Honorable Sénateur McCully,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai le plaisir d'accuser réception de votre lettre du 14 du courant, ayant trait au transport d'immigrants de Toronto au fort William. Nous avons, en correspon-

dance avec ce chemin de fer, une ligne de " Malle royale pour le lac Supérieur " qui se compose de vapeurs à aubes, partant de Collingwood (notre terminus nord) les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois, (c'est-à-dire tous les cinq jours,) à l'arrivée de nos trains du matin ; en sorte que le voyageur va directement du train au vapeur, sans retard.

La distance de Toronto au fort William peut-être fixée à 800 milles, dont 94 se font en chemin de fer et le reste en bateau à vapeur. Les immigrants qui viennent de l'est, soit qu'ils arrivent par le Grand Tronc ou par les bateaux du lac, se trouvent en correspondance directe avec nos trains.

De Toronto au fort William, le trajet est en moyenne de quatre jours ; la partie du voyage entre Collingwood et le Sault Ste. Marie se fait dans des eaux abritées. Le prix de passage des immigrants de Toronto au fort William, soit qu'ils voyagent isolément ou par troupes, sera de sept dollars pendant la saison. On a établi un prix uniforme à cause des difficultés et des désappointements qu'entraîne la pratique de faire payer un prix différent à ceux qui vont par troupes.

Je crois que ce qui précède comprend tous les renseignements qu'ont en vue vos questions. Si vous désirez m'en poser d'autres, je suis à vos ordres.

J'ai l'honneur d'être,

Cher Monsieur,

Votre tout dévoué,

ALEX. CUMBERLAND.

RIVIERE-ROUGE.

SALLE DU SÉNAT,

Ottawa, 20 avril 1870.

CHER JUGE BLACK,—Le comité du Sénat est assigné pour demain le 21, à 10 heures, a. m. Pourriez-vous sans inconvénient nous donner une demi-heure ou environ de votre temps, et nous rencontrer à 10 heures précises du matin ?

Une réponse, s'il vous plait.

Votre obéissant serviteur,

J. McCULLY,

Président du comité.

REPOSE.

HÔTEL RUSSELL,

Ottawa, 20 avril 1870.

A L'Honorable Sénateur McCully :

CHER MONSIEUR,—En réponse à la note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser ce matin, permettez-moi de vous dire que pour diverses raisons, je ne puis aisément me rendre à la réunion de votre comité demain. Je suis vraiment si occupé par d'autres matières importantes—comme vous le comprenez bien, j'en suis sûr—que je ne puis m'empêcher de saisir cette occasion pour vous dire que je serais bien aise d'être exempté tout-à-fait de comparaître devant le comité.

Je suis avec beaucoup de respect,

Cher Monsieur,

Votre tout dévoué,

J. BLACK.

RAPPORT

D'UN

COMITE SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR

L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME DÉCIMAL INTERNATIONAL
UNIFORME DE

POIDS, MESURES ET MONNAIES.

SÉNAT.

Lundi, 21 mars 1870.

L'honorable M. Ryan a proposé, secondé par l'honorable M. Allan,

Qu'il soit nommé un comité chargé de s'enquérir des mesures prises et du progrès accompli dans le Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande en ce qui concerne l'établissement d'un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point ce système pourrait être appliqué avantageusement aux poids, mesures et monnaies du Canada.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit comité se compose des honorables Messieurs Ryan, Allan, Anderson, Letellier de St. Just, Odell, Macpherson, Ferrier, Wilmot, Ritchie, Sanborn et McMaster, et qu'il s'assemble et s'ajourne à loisir.

(Certifié)

J. F. TAYLOR,

Greffier du Sénat.

SÉNAT.

Mardi, 3 mai 1870.

L'honorable M. Ryan, du comité spécial chargé de s'enquérir des mesures prises et du progrès accompli dans le Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande en ce qui concerne l'établissement d'un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire

rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point ce système pourrait être appliqué avantageusement aux poids, mesures et monnaies du Canada, a présenté son rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,

Vendredi, 29 avril 1870.

Le comité spécial chargé de s'enquérir des mesures prises et du progrès accompli dans le Royaume-Uni en ce qui concerne l'établissement d'un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point ce système pourrait être appliqué avantageusement aux poids, mesures et monnaies du Canada, a l'honneur de présenter, conformément à l'ordre de renvoi du 21 mars dernier, le rapport qui suit :—

Votre comité a d'abord porté son attention sur les poids et mesures. Il a trouvé qu'il existe actuellement deux systèmes autorisés dans le Royaume-Uni : le *système impérial*, qui n'est pas décimal, et le *système métrique*, qui l'est.

L'origine du système métrique en Europe date du règne de Louis XIV ; dès cette époque, les inconvénients et la confusion causés par la diversité des poids et des mesures, étaient devenus si grands en France, qu'une commission royale fut nommée pour examiner la matière et proposer quelque prototype convenable. En 1790, M. de Talleyrand présenta un rapport sur l'uniformité des poids et mesures, et l'on décida que l'Angleterre serait conviée à coopérer à la création d'un système international ; mais des complications politiques s'opposèrent à cette offre généreuse. Toutefois le principe fondamental des auteurs du système métrique qui s'établit alors, a été son universalisation. Neuf ans après, le corps législatif approuvait des étalons de mètre et de kilogramme, que l'on a toujours conservés depuis aux archives d'Etat, à Paris. Ce n'est qu'en 1837 cependant que le système métrique a été définitivement consacré en France. Cette année-là, les chambres législatives, mues par des pétitions nombreuses, réglèrent qu'à partir du 1er janvier 1840, tous poids et mesures autres que les poids et mesures du système métrique décimal, seraient interdits. Depuis lors, plus de dix années s'étaient écoulées, lorsque, par suite de l'institution des expositions universelles—inaugurées en 1851 par celle de Londres, que suivit celle de Paris en 1855—l'attention des savants, des philanthropes et des industriels, fut fortement attirée sur cette matière. Les jurés et les commissaires de l'exposition de Paris rédigèrent une déclaration, de l'esprit de laquelle on aura une juste idée dans la recommandation suivante qui la termine :—

“ En conséquence, ils croient de leur devoir de recommander instamment à l'attention “ de leurs gouvernements respectifs, comme à celle des esprits éclairés, des amis de la “ civilisation et des partisans de la paix et de l'harmonie dans le monde, l'adoption d'un “ système uniforme de poids et mesures, dans lequel les multiples et les divisions, ainsi “ que les éléments des diverses unités, se déduisent par la numération décimale.”

Les congrès de statistique qui se réunirent à Bruxelles et à Paris en 1853 et 1855, s'employèrent aussi en faveur d'une uniformisation universelle, et, au mois de septembre 1855, on vit se former une association internationale, dont le but est exposé dans ce passage de ses délibérations :

“ Les soussignés ont arrêté de former une association, composée de membres choisis “ chez les différentes nations civilisées, lesquels devront s'engager à travailler sans relâche, “ chacun en son propre pays, par le moyen de comités affiliés ensemble, à l'établissement “ dans toutes contrées civilisées d'un système décimal uniforme de poids et mesures, et “ autant que faire se peut, de monnaies.”

Des nombreuses branches que cette association a produites, la plus active a toujours été celle d'Angleterre. Après mûre délibération, l'association a décidé que le mètre, avec ses multiples et sous-multiples décimaux, est la meilleure unité fondamentale des mesures de longueur ; depuis elle n'a cessé d'en demander avec ardeur l'adoption, et c'est à elle surtout que le système métrique doit la faveur dont il jouit à cette heure dans le Royaume-

Uni, dont les transactions avec les pays qui se servent de ce système représentent près des $\frac{60}{100}$ du total de ses exportations et importations.

En 1835, une loi avait établi en Angleterre le système impérial de poids et mesures. Aucun autre n'y fut reconnu jusqu'au 29 juillet 1864, qu'un acte du Parlement (27 et 28 Vict., ch. 117) permit l'usage du système métrique; et maintenant les deux systèmes s'emploient concurremment dans tout le royaume.

Le préambule de cet acte (reproduit en entier à la suite du présent rapport à cause de la brièveté de ses dispositions et des précieux renseignements qui s'y trouvent) porte que pour faciliter et étendre le commerce national au dedans et au dehors, et pour avancer la science, il est expédient d'autoriser l'usage du système métrique de poids et mesures.

Cette loi est la seule qui ait été faite jusqu'à présent dans le Royaume-Uni sur cette matière; mais une commission royale a rendu ce témoignage, que l'opinion publique penchait de plus en plus vers le système métrique, et que celui-ci tendait à devenir d'un usage général dans les recherches scientifiques, les opérations chimiques délicates et les travaux du génie. La commission, présidée par l'astronome royal, a exprimé en outre, dans un rapport sous la date du 3 avril 1869, l'opinion que la législation devrait consacrer, et le gouvernement faciliter, l'introduction et l'usage des poids et mesures métriques dans le Royaume-Uni, et qu'en conséquence on devrait adopter des prototypes, et faire faire des étalons conformes à ces prototypes pour servir aux vérifications.

Il existe un autre rapport de cette commission, en date du 1er février 1870, mais il n'y est question que de la livre dite *Troy-Weight*, encore usitée en certains cas et qu'il recommande fortement d'abolir.

Dans leur rapport du 3 avril 1869, les commissaires royaux basent leurs conclusions en faveur du système métrique sur diverses considérations, dont l'une est que ce système est répandu "en maints pays de l'Europe et des autres parties du monde, et qu'il vient d'être adopté par la Confédération de l'Allemagne du Nord et par les Etats-Unis d'Amérique." A l'appui de cette importante assertion, votre comité croit à propos d'ajouter que le système métrique est déjà décrété ou usité en totalité ou en partie dans des pays dont la population réunie s'élève à plus de 400,000,000 d'âmes, ainsi qu'on le peut voir dans les tableaux suivants.

Pays qui ont adopté le système métrique en entier.

	Population.
France et Algérie.....	40,500,000
Belgique.....	5,000,000
Hollande et ses colonies.....	23,000,000
Italie.....	24,000,000
Etats du Pape.....	700,000
Espagne et ses colonies.....	21,000,000
Portugal et ses colonies.....	8,000,000
Grèce.....	1,200,000
Mexique.....	8,000,000
Chili.....	1,600,000
Bésil.....	8,000,000
Nouvelle-Grenade.....	2,000,000
Autres républiques de l'Amérique du Sud.....	3,000,000

146,000,000

Pays qui ont adopté le système métrique en partie.

	Population.
Suisse.....	2,500,000
Villes hanséatiques.....	500,000
Danemark.....	3,000,000
Autriche.....	37,000,000
Indes anglaises.....	140,000,000

183,000,000

Pays où l'usage en est facultatif.

Royaume-Uni.....	29,000,000
Etats-Unis d'Amérique.....	31,000,000
Prusse et Allemagne du Nord.....	30,000,000

90,000,000

Le 13 juin 1868, le parlement de l'Allemagne du Nord a voté un acte portant adoption du système métrique. Cette loi déclare que l'usage de ce système, d'abord facultatif à partir du 1er janvier 1870, sera obligatoire passé le 1er janvier 1872.

Entre plusieurs des pays ci-dessus dénommés et le Canada, il se fait un commerce déjà considérable, sans cesse croissant ; et l'on doit désirer, ce semble, que le système d'après lequel les premiers déterminent le poids et le volume des marchandises, soit connu et pratiqué dans notre pays.

A la matière renvoyée à l'examen de votre comité, se rattache la question de la diversité actuelle des poids et mesures des quatre provinces qui composent la Confédération ; et il n'est pas hors de propos d'indiquer ici quelques-unes des lacunes et des disparités qui caractérisent les statuts du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, qui règlent actuellement nos poids et mesures.

Premièrement, on peut remarquer qu'ils n'établissent aucuns prototypes communs, et ne prescrivent aucun moyen de s'assurer si les anciens étalons provinciaux sont ou ne sont pas conformes ou différents les uns des autres, et de savoir à qui la garde en est confiée ou devrait l'être à l'avenir.

En second lieu, d'antiques mesures anglaises de capacité, tant pour les matières sèches que pour les liquides, abolies en Angleterre depuis longtemps, sont encore en usage et jouissent de la légalité dans certaines parties de la Puissance. En voici quelques-unes par exemple :—

1° L'ancien gallon anglais pour le vin. Six gallons de cette sorte ne répondent pas tout-à-fait à cinq gallons mesure impériale en usage aujourd'hui en Angleterre.

2° L'ancien boisseau anglais dit *Winchester bushel*, qui est moindre, dans la proportion de 32 à 33, que le boisseau impérial.

Le tableau suivant indique certaines disparités qu'offre le poids légal d'un boisseau de nos principaux grains et graines, ainsi que d'autres denrées, sous l'empire des lois des différentes provinces.

	Ontario et Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.
	lbs.	lbs.	lbs.
Blé	60	60	60
Blé d'Inde.	56	58	60
Seigle.....	56	56	56
Pois.....	60	56
Orge.....	48	52 ou 48	50
Avoine.....	34	34	36
Fèves.....	60	56
Graine de trèfle.....	60	56
“ mil	48	40
Sarrasin.....	48	50
Pommes de terre et navets.....	60	{ 60	} 56
Carottes, panais, betteraves et oignons.....	60	{ 40	
Graine de lin.....	50	56
“ chanvre.....	44	56
“ gazon.....	14	56
“ ricin.....	40	56
Sel.....	56
Pommes sèches.....	22
Poires.....	33
Malt ou drèche.....	36	39

NOTE.—Dans la Nouvelle-Ecosse, le boisseau d'orge étrangère doit peser 52 livres, tandis que le boisseau d'orge du pays ne doit peser que 48 livres.

En Québec, la loi est que la vente du charbon doit se faire au chaldron ou au boisseau, et le chaldron doit contenir six boisseaux, mesure impériale de Winchester. Cette mesure, croit-on, n'existe que nominale.

Dans la Nouvelle-Ecosse, la loi fixe le poids d'un tonneau de charbon à 2,240 lbs avoir du poids.

Dans le Nouveau-Brunswick, le charbon doit se vendre au tonneau, et le poids du tonneau est de 2,000 lbs avoir du poids.

En Ontario, le poids du tonneau, sans mention particulière pour le charbon, est fixé à 2,000 lbs avoir du poids.

Dans le Bas-Canada, maintenant province de Québec, on se sert encore des anciennes mesures de l'*arpent*, du *minot* et du *pied de Paris*, bien qu'elles ne soient plus en usage en France; et comme l'*arpent* est moins que l'acre anglais et le *minot* un peu plus que le boisseau, il est clair qu'on peut aisément se former une idée erronée de la valeur et du rapport comparatifs des terres dans le Bas-Canada, en prenant ces mesures pour bases de calcul. Les statistiques mêmes, si ceux qui en fournissent comme ceux qui en recueillent les éléments n'y apportent pas un soin scrupuleux, peuvent contenir des données inexactes, au désavantage de cette province, par comparaison aux provinces où l'acre et le boisseau anglais sont les seules mesures en usage.

Vu toutes ces circonstances, votre comité est d'opinion qu'il devrait être passé sans retard une loi pour établir un système uniforme de poids et mesures dans toute la Puissance. L'initiative d'une mesure législative sur un sujet d'importance générale comme celui-ci, appartient nécessairement au gouvernement; et votre comité est d'opinion qu'on ne devrait pas laisser s'écouler une autre session sans soumettre au Parlement un projet de loi complet sur la matière.

Quant au système métrique, votre comité le trouve excellent en principe, simple en pratique, et très-facile à apprendre; pour ces raisons, il recommande fortement de l'introduire en Canada. Toutefois, comme une très-grande partie du commerce du pays se fait avec la Grande-Bretagne, votre comité pense qu'on peut sans crainte suivre l'exemple qu'elle a donné, et admettre d'abord comme elle l'usage facultatif du système métrique, adopté concurremment avec celui des poids et mesures impériaux. On assurerait par là aux provinces du Canada un système uniforme de poids et mesures, qui serait en même temps conforme à celui de la mère-patrie, objet fort à désirer.

En vue de la prochaine adoption du système métrique, et afin d'en répandre la connaissance parmi la jeunesse, votre comité croit devoir inviter la Chambre à signaler au gouvernement l'importance de l'enseignement de ce système dans toutes les écoles sur lesquelles il peut avoir un contrôle direct ou indirect. Le système est simple, facile à apprendre et se retient bien; les jeunes gens qui le connaîtront, seront aussi par là plus à portée de comprendre le commerce des pays où on l'emploie exclusivement. Si cette suggestion reçoit l'approbation du gouvernement, il pourrait aussi avec avantage exiger des candidats au service civil la connaissance du système métrique.

Votre comité s'est ensuite occupé de la question d'un système international uniforme de monnaies.

En 1867, le gouvernement anglais fut invité par le gouvernement français à envoyer des commissaires à une conférence de représentants de divers Etats, devant avoir lieu à Paris, pour délibérer sur les meilleurs moyens de déterminer une base commune afin d'adopter une monnaie internationale universelle.

Les Lords de la Trésorerie donnèrent en conséquence instruction au directeur de la Monnaie et à l'un des officiers de leur département de se rendre à la conférence.

Ces délégués ont fait rapport que la conférence avait résolu de recommander :

- 1° L'adoption d'un étalon d'or unique;
- 2° L'adoption de $\frac{9}{10}$ pour la proportion de fin dans les espèces d'or;
- 3° Que toutes les espèces d'or, frappées à l'avenir dans les pays représentés à la convention projetée, fussent de la valeur de cinq francs ou d'une valeur multiple de cette somme;
- 4° Qu'il fût frappé une monnaie d'or de 25 francs par les pays qui le voudraient, et que cette pièce fût reconnue comme monnaie internationale.

Par commission royale, il a été nommé ensuite des commissaires pour examiner les recommandations de cette conférence monétaire internationale et faire rapport sur le sujet.

Les commissaires ont fait un rapport favorable sur les deux premières recommandations, mais ont exprimé des réserves sur les deux autres. Ils disent : " Nous ne doutons point qu'un système uniforme de monnaies, qui fit correspondre les " divers étalons de valeur et les monnaies de compte dans leurs dénominations les plus " élevées comme dans leurs sub-divisiones les plus basses, ainsi qu'un système uniforme de " poids et mesures, ne produisît de grands avantages généraux." En même temps, ils donnent les raisons pour lesquelles, dans leur opinion, en vue des intérêts du commerce du monde, le souverain anglais et la livre anglaise pourraient servir de base convenable à un système monétaire international ; mais leur principale raison pour ne point recommander d'adopter uniquement une monnaie d'or de la valeur de 25 francs à la place du souverain, est que cette mesure serait incomplète, et que tout changement qui n'irait point jusqu'à assimiler entièrement les monnaies de compte, aussi bien que les espèces, produirait tous les inconvénients du changement de valeur de la livre, sans procurer les avantages qui doivent, comme on s'y attend, balancer ces inconvénients.

Depuis le 25 juillet 1868, date de ce rapport, les gouvernements de France et d'Angleterre ont fait un pas vers le but si désirable de la création d'une monnaie internationale, en établissant une égalité parfaite de valeur entre le souverain et la pièce d'or de 25 francs qu'on se propose de frapper en France.

L'extrait suivant d'un discours prononcé par le chancelier actuel de l'échiquier à la Chambre des Communes d'Angleterre, le 6 août 1869, fera mieux comprendre quel était alors l'état de la question. Après avoir fait allusion à la probabilité qu'il y a de voir la France abandonner son étalon d'argent et adopter un étalon d'or unique, M. Lowe dit :—

" Les Français se proposent de frapper une pièce d'or de 25 francs—cinq francs de " plus que le napoléon. Cette pièce ne vaudrait que 22 centimes ou à peu près 2 d. de " moins que le souverain. Si nous établissions un seigneurage d'environ 1 pour cent ou " des .993 d'un grain, à diminuer sur le poids de la pièce, notre souverain serait identique à " la pièce de vingt-cinq francs. Comme monnaie courante, il conserverait en ce pays pré- " cisément la même valeur qu'il a aujourd'hui, et aurait de plus l'avantage de représenter " une valeur identique à celle de la pièce de vingt-cinq francs. Mais pour obtenir ce " résultat, il faudrait que la France fit un sacrifice de son côté. Je ne me rappelle " pas au juste le taux de son droit de monnayage ; je crois qu'il est entre un cinquième et " un quart pour cent. Si nous pouvions l'engager à fixer ce droit à un pour cent, nous " aurions résolu, quant à l'Angleterre et à la France, le problème d'une monnaie inter- " nationale. Cette opération s'accomplirait par l'application modifiée du même principe. " La France continuerait à percevoir comme aujourd'hui un droit en argent ; l'Angleterre " réduirait le poids de sa pièce, et de cette manière on obtiendrait l'égalité de valeur. Il " est singulier de voir le nombre des monnaies en usage dans le monde, dont la valeur se " rapproche ; le doublon espagnol, le fédéric prussien, le demi-aigle américain se rap- " prochent de très-près en valeur, et je crois qu'il est très-possible, si la France veut nous " rencontrer dans cette voie—et au cas où le Parlement envisagerait la question comme je " l'ai posée—d'arriver à un arrangement qui procure à l'Europe l'avantage précieux d'une " monnaie uniforme et fasse faire un grand pas à la civilisation. Telles sont les remarques " que je voulais faire à la Chambre. Je ne les exprime point avec une bien grande " confiance dans mon opinion propre. Tout ce que je désire faire, avant que nous nous " séparions, c'est d'offrir la question à méditer aux honorables membres et au pays. Il " me semble que le sujet n'est pas aussi hérissé de difficultés qu'on peut le croire ; et " nous pouvons par une seule mesure nous assurer un bénéfice important en nous épargnant " les frais de monnayage de nos espèces d'or, sans imposer ces frais à personne, et en " émettant une monnaie qui aurait l'avantage de la circulation internationale."

Votre comité a lieu de croire que dernièrement les négociations avec la France ont fait de nouveaux progrès ; mais il n'avait pas encore été pris de mesures législatives dans le Parlement anglais, jusqu'aux dernières nouvelles d'Angleterre parvenues à votre comité.

Votre comité a eu le plaisir d'apprendre de l'honorable ministre des finances que les monnaies canadiennes actuellement en voie de préparation auront le caractère décimal, et que leurs dénominations et valeurs intrinsèques pourront toujours représenter des sous-multiples de la pièce proposée de vingt-cinq francs, si elle est admise comme prototype international, ainsi que du souverain et de la pièce d'or de cinq dollars, lorsqu'ils auront été assimilés à la pièce de vingt-cinq francs.

Dans la Nouvelle-Ecosse, comme on le sait, la valeur assignée par la loi au souverain anglais et au shilling anglais est respectivement de \$5 et de 25 cents; de sorte que le cours de la Nouvelle-Ecosse est dès à présent approprié au système décimal, et les monnaies qui y circulent ont entre elles un rapport décimal.

Par l'acte passé le 22 mai 1868 (31 Vic., ch. 45), le Canada s'est mis en mesure d'adapter son cours monétaire au système décimal international de monnaies, aussitôt que les grands pays commerciaux de l'Europe et de l'Amérique seront convenus d'établir ce système. Votre comité espère que cet événement n'est pas loin d'arriver, et il partage pleinement l'opinion plus haut citée des commissaires royaux, savoir qu'un pareil système produirait de grands avantages universels.

Le tout respectueusement soumis,

T. RYAN,
Président.

APPENDICE.

27 & 28 VICTORIÆ.

Cap. CXVII.

Acte à l'effet de rendre facultatif l'usage du système métrique de poids et mesures.

[29 juillet 1864.]

Attendu que, pour faciliter et étendre notre commerce au dedans et au dehors, et pour avancer la science, il est expédient d'autoriser l'usage du système métrique de poids et mesures, Sa Très-Excellente Majesté la Reine, de l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, en ce présent parlement assemblés, et par leur autorité, décrète ce qui suit :

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre "Acte de 1864 sur les poids et mesures métriques."

2. Nonobstant toute disposition contraire des actes du Parlement, nulle convention ou transaction ne sera tenue pour invalide ou sujette à contestation à raison de ce que les poids ou les mesures exprimés ou qu'on aura eu en vue en la dite convention ou transaction, seront des poids ou des mesures métriques, ou à raison de ce qu'on y aura employé des sub-divisiones décimales de mesures ou poids légaux, soit métriques ou autres.

3. Le tableau ci-annexé sera censé donner en poids et mesures de ce pays, les équivalents des poids et mesures qui y sont désignés sous les dénominations du système métrique; et l'on pourra légalement faire usage de ce tableau pour évaluer, convertir et exprimer en poids et mesures légaux, les poids et mesures métriques.

ANNEXE.

Tableau des principaux poids et mesures du système métrique convertis en poids et mesures légaux de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

MESURES DE LONGUEUR.

Dénominations et valeur métriques.		Equivalents en mesures anglaises.				
	Mètres.	Miles.	Yards.	Feet.	Inches.	Décimales.
Myriamètre.....	10,000	{ ou 6	376 10,936	0 0	11 11	.9 .9
Kilomètre.....	1,000	1,093	1	10	.79
Hectomètre.....	100	109	1	1	.079
Décamètre.....	10	10	2	9	.7079
Mètre.....	1	1	0	3	.3708
Décimètre.....	$\frac{1}{10}$	3	.9371
Centimètre.....	$\frac{1}{100}$	0	.3937
Millimètre.....	$\frac{1}{1000}$	0	.0394

MESURES DE SUPERFICIE.

Dénominations et valeur métriques.		Equivalents en mesures anglaises.		
	Mètres carrés.	Acres.	Square Yards.	Décimales.
Hectare, i. e. 100 ares.....	10,000	{ ou 2	2,280 11,960	.3326 .3326
Décare, i. e. 10 ares.....	1,000	1,196	.0333
Are.....	100	119	.6033
Centiare, i. e. $\frac{1}{100}$ are.....	1	1	.1960

MESURES DE CAPACITÉ.

Dénominations et valeur métriques.	Equivalents en mesures anglaises.							
	Mètre cube.	Quarters	Bushels.	Pecks.	Gallons.	Quarts.	Pints.	Décimales.
Kilolitre, i. e. 1,000 litres..	1	3	3	2	0	0	0	.77
Hectolitre, i. e. 100 litres..	$\frac{1}{10}$	2	3	0	0	0	.077
Décalitre, i. e. 10 litres....	$\frac{1}{100}$	1	0	0	1	.6077
Litre.....	$\frac{1}{1000}$	1	.76077
Décilitre, i. e. $\frac{1}{10}$ litre....	$\frac{1}{10000}$	0	.176077
Centilitre, i. e. $\frac{1}{100}$ litre..	$\frac{1}{100000}$	0	.0176077

POIDS.

Dénominations et valeur métriques.	Equivalents en mesures anglaises.						
	Grammes.	Cwts.	Stones.	Pounds.	Ounces.	Drams.	Décimales.
Millier.....	1,000,000	19	5	6	9	15	.04
Quintal.....	100,000	1	7	10	7	6	.304
Myriagramme.....	10,000	1	8	0	11	.8304
Kilogramme.....	1,000	{	(ou 15,432	2	3	4	.3330
Hectogramme.....	100	3	8	.4383
Décagramme.....	10	5	.6438
Gramme.....	1	0	.56438
Décigramme.....	$\frac{1}{10}$	0	.056438
Centigramme.....	$\frac{1}{100}$	0	.0056438
Milligramme.....	$\frac{1}{1000}$	0	.00056438

LE GREFFIER en compte avec l'Honorable le SÉNAT pour diverses sommes reçues et déboursées par lui depuis le 1er janvier 1869 au 1er janvier 1870.

Dr.

Ct.

1869.		\$	cts.	1869.		\$	cts.
Janv. 1er...	Balance due par le greffier ce jour.....		27,681 13		Indemnité des membres.....		44,081 10
Avril 20	Honoraire sur le bill de divorce de Stevenson.....	100 00			Appointements des officiers et commis.....		16,270 43
" 30	" " de Jones.....	100 00			Créances des messagers, serviteurs et journaliers.....		9,721 90
Mai 25	Mandat No. 2,996, du 21 mai 1869, pour Indemnité et frais de route..... \$50,245 00				Impressions et reliure.....		776 88
	Dépenses contingentes..... 9,755 00				Fourniture de bureau.....		6,349 73
Jun 20	Mandat No. 2,321, du 28 juin 1869, à compte des dépenses contingentes.....	60,000 00			Journaux.....		1,769 31
	Honoraires sur bills privés présentés au sénat dans la seconde session du 1er parlement.....	5,000 00			Gazette du Canada et annonces.....		1,242 68
Déc. 28	Mandat No. 1,958, du 27 décembre, 1869, à compte des dépenses contingentes.....	765 52			Frais de port et télégrammes.....		4,311 19
					Comptes d'ouvriers.....		2,336 00
					Gaz.....		590 00
					Compte-rendu des débats.....		640 00
					Assurance.....		370 00
					Achat de livres, y compris annuaires, almanachs, guides parlementaires.....		200 00
					Portrait du président.....		
					Honoraires sur bills privés, remis—		
					Hon. J. Simmison.....	\$107 45	
					Hon. U. J. Tessier.....	82 84	
					Montant remis au greffier sur l'ordre du comité des comptes contingents.....		157 26
					Allocation à la veuve Boissonnault.....		60 00
					Balance à reporter.....		24,566 98
1870.							
Janv. 1er...	Balance due au sénat ce jour.....	113,644 65					113,644 65
		24,566 98					

INDEX

DU

TROISIÈME VOLUME

33 VICTORIA, 1870.

ADRESSES :

A Son Excellence le Gouverneur-Général :

- (1.) Résolutions en réponse au discours du Trône, proposées, 17. L'adresse, 17, 18. unanimement adoptée, 19. Présentée, et la réponse, de Son Excellence, 32.
- (2.) Pour copie de la correspondance impériale, et de tous rapports et minutes en conseil au sujet du cabotage, 27.
- (3.) Pour copie du rapport et des observations du Juge en Chef du Nouveau-Brunswick et du barreau de cette province au sujet d'une cour d'appel, 34. Réponse, 87.
- (4.) Pour copie des actes, dépêches, commissions au sujet des licences de mariage dans le Nouveau-Brunswick, 56. Réponse, 76.
- (5.) Pour copie de la correspondance entre le gouvernement impérial et le gouvernement du Canada, au sujet du droit de propriété littéraire, 57. Réponse, 73.
- (6.) Pour copie de la commission du Gouverneur-Général, et des instructions qui l'accompagnent, 61. Réponse, 71.
- (7.) Pour information concernant les sections 4 et 7 du chemin de fer Intercolonial, 61. Réponse, 128.
- (8.) Pour information concernant le montant payé comme indemnité en vertu de l'acte seigneurial, au township de Whitworth, dans le comté de Temiscouata, 66. Réponse, 99.
- (9.) Pour copie de toutes pétitions et correspondance adressées au gouvernement du Canada, au sujet du pilotage obligatoire, 71. Réponse, 83.
- (10.) Pour un état indiquant les montants affectés aux grandes lignes de communication entre Québec et le Nouveau-Brunswick, et au chemin d'Annapolis et de Liverpool, dans la Nouvelle-Ecosse, 73. Réponse, 174.

ADDRESSES—*Suite.*

- (11.) Pour un rapport concernant la visite du paquebot à vapeur "City of Brussels" au port d'Halifax, en Mars 1870, 84. Rapport, 124.
- (12.) Pour copies des dépêches du gouvernement impérial concernant la protection des pêcheries canadiennes, 90. Retirée, 90.
- (13.) Pour copie de la pétition de certains banquiers d'Halifax, N.-E., contre l'adoption du projet d'assimiler le cours monétaire de la Nouvelle-Ecosse à celui du Nouveau-Brunswick et des autres provinces, 91. Retirée, 91.
- (14.) Pour un état détaillé du nombre des proclamations, avis, et autres pièces officielles qui ont été insérés, par ordre du gouvernement, dans les journaux canadiens et étrangers, avec un état des sommes payées ou à payer pour les dites insertions, 102. Réponse, 178.
- (15.) Demandant que l'ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial fasse connaître quels avantages on réaliserait, en adoptant une largeur de voie de 3 pieds au plus, par comparaison à ce que coûterait une voie large de 5 pieds et demi, et quelle serait la différence du coût d'exploitation de ces lignes, 129.
- (16.) Pour copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, au sujet du retrait des troupes de Sa Majesté, stationnées en Canada, 178.

AJOURNEMENT (spécial), 25, 113, 123, 167, 183.

AMHERST, N.-E. Pétition, 160.

ANNAPOLIS et Liverpool, Chemin d', N.-S. Voir Adresse, 10.

ARBITRES officiels, Pouvoirs des. Voir Bill, 2.

ARBRES FRUITIERS : Pétition concernant les, 47.

ARGENTEUIL, Comté d', Québec. Pétition, 83.

ARNPRIOR. Pétition, 64.

ARTISTES CANADIENS, Société des. Pétition, 60. Voir Bill, 3.

ASSOCIATION agricole et des arts, Ontario. Pétition, 35.

BBANQUES ET COMMERCE DE BANQUE. Voir Bill, 5.

BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE, sa fusion avec la Banque de Gore. Voir Bill, 6.

BANQUES D'ÉPARGNES :

Pétition concernant les, 155.

Pour continuer l'acte des. Voir Bill, 7.

BANQUE DU HAUT-CANADA, Concernant les syndics de la. Voir Bill, 8.

BANQUE NATIONALE. Pétition, 22.

BANQUE DU PEUPLE :

Pétition concernant la, 40, 83, 88, 90, 104, 159. 3^{me} rapport du comité des ordres permanents et des bills privés sur la pétition concernant la, présentée, 45.

Pétitions renvoyées au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 140, 159. Rapport, 165.

Continuation des actes concernant la. Voir Bill, 10.

BANQUE DE PRÉVOYANCES ET D'ÉPARGNES, Syndics de la. Pétition, 155.

BELLEVILLE :

Ville de. Pétitions, 50, 56.

Droits de havre de. Voir Bill, 11.

BELL EWART : Ville de, Ontario. Pétition, 86.

BERLIN, Ville de, Ontario. Pétition, 83.

BIBLIOTHÈQUE :

Voir Comité, 7.

Todd, Alpheus : Le comité des comptes contingents recommande de lui payer une allocation de \$400 00 pour services concernant la, 47. Rapport adopté, 88. Communication de certains membres au Président au sujet de l'opportunité de nommer un bibliothécaire français, 92. Communication renvoyée au comité des contingents, 92. Rapport du comité recommandant de payer à M. Antoine Gérin Lajoie une allocation de \$225 00 pour services concernant la, 117. Rapport adopté, 129.

BILLETS DE LA PUISSANCE, pour réglementer l'émission des, acte amendé. Voir Bill, 12.

BILLS :

Privés :

Délai prolongé pour présenter des, 38, 54, 83, 85, 101.

Chemins de fer, Bill :

Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 13.

1.—*Animaux, Cruauté envers les, acte amendé, Bill :*

Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 66. Lu la seconde fois, 76. Lu la troisième fois, 78. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 79. Adopté par cette Chambre, 90. Sanctionné, 193.

BILLS—(Suite.)

2.—*Arbitres officiels, pour étendre les pouvoirs des, Bill :*

Reçu et lu, 78. Lu la seconde fois, 86. En comité, 88. Rapporté avec un amendement, 88. Amendement adopté, 89. Lu la troisième fois, 94. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 94. Amendements agréés par cette Chambre, 102. Sanctionné, 193.

3.—*Artistes Canadiens, Société des, Bill :*

Reçu et lu, 109. Lu la seconde fois, 114. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 114. Rapporté sans amendement, 118. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 118. Sanctionné, 193.

4.—*Assurance de Montréal, dite du Soleil, Compagnie d', Bill :*

Reçu et lu, 105. Ordre du jour pour la seconde lecture, remis, 110. Lu la seconde fois, 120. 51ème règle de cette Chambre suspendue, et bill renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 120. Rapporté avec un amendement, 126. Amendement lu et adopté, 127. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes pour son concours, 127. Amendement agréé par cette Chambre, 132. Sanctionné, 193.

5.—*Banques et commerce de banque, Bill :*

Reçu et lu, 109. Lu la seconde fois, 114. En comité, 116. Rapporté sans amendement, 116. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 120. Sanctionné, 193.

6.—*Banque Canadienne de commerce, sa fusion avec la Banque de Gore, Bill :*

Reçu et lu, 105. Lu la seconde fois, 110. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 110. Rapporté sans amendement, 111. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 111. Sanctionné, 193.

7.—*Banques d'Épargne, pour continuer l'acte des, Bill :*

Reçu et lu, 191. 42me règle suspendue, 191. Lu la seconde fois, 191. Lu la troisième fois, 191. Passé, et les Communes en sont informées, 191. Sanctionné, 194.

8.—*Banque du Haut-Canada, concernant les Syndics de la, Bill :*

Reçu et lu, 173. Lu la seconde fois, 180. En comité, 185. Rapporté sans amendement, 185. Lu la troisième fois, 185. Passé et les Communes en sont informées, 185. Sanctionné, 194.

9.—*Banque des Marchands d'Halifax, charte amendée, Bill :*

Reçu et lu, 125. Lu la seconde fois, 130. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 130. Rapporté sans amendement, 133. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 133. Sanctionné, 194.

BILLS—(Suite.)

10.—*Banque du Peuple, continuation de divers actes concernant la, Bill :*

Reçu et lu, 147. 42^{me} règle suspendue, 148. Lu la seconde fois, 148. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 148. 60^{me} règle suspendue, 148. Rapporté avec divers amendements, 165. Amendements lus et adoptés, 166. Lu la troisième fois, 166. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 166. Amendements agréés par cette Chambre, 173. Sanctionné, 194.

11.—*Belleville, droits de havre de la ville de, Bill :*

Reçu et lu, 94. 60^{me} règle suspendue, 94. Lu la seconde fois, 100. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 100. Rapporté sans amendement, 102. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 106. Sanctionné, 193.

12.—*Billets de la Puissance, pour régler l'émission des, Acte amendé, Bill :*

Reçu et lu, 105. Lu la seconde fois, 113. En comité, 115. Rapporté sans amendement, 115. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 120. Sanctionné, 193.

13.—*Bois de construction, marques apposées sur les, Bill :*

Reçu et lu, 174. Lu la seconde fois, 181. En comité, 186. Rapporté avec un amendement, 186. Amendement lu et adopté, 186. Lu la troisième fois, 186. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 186. Amendé par cette Chambre, 188. Amendement à l'amendement agréé par le Sénat, 188. Sanctionné, 194.

14.—*Cabotage canadien, concernant le, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Mitchell, et lu, 16. Lu la seconde fois, 21. En comité et rapport de progrès, 24. Permission de siéger de nouveau, 24. En comité de nouveau, 28, 30. Rapporté avec des amendements, 30. Amendements lus et adoptés, 30. Lu la troisième fois, 32. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 32. Adopté par cette Chambre, 84. Sanctionné, 193.

15.—*Capitaines et seconds de navires, concernant les certificats des, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Mitchell et lu, 30. Seconde lecture remise, 39, 50, 59. Lu la seconde fois, 63. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité général, remis, 72. En comité, 74. Le comité demande la permission de siéger de nouveau, 74. En comité de nouveau, 76. Rapporté avec divers amendements, 76. Amendements lus et adoptés, 76. Lu la troisième fois, 79. Amendé de nouveau, 79. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 79. Passé par cette chambre avec divers amendements, 123. Amendements agréés par le Sénat, 124. Sanctionné, 193.

16.—*Chemin de fer du Canada Central, compagnie du, Bill :*

Reçu et lu, 144. Lu la seconde fois, 147. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 147. 60^{me} règle suspendue, 147. Rapporté sans amendement, 150. Lu la troisième fois, 150. Passé et les Communes en sont informées, 150. Sanctionné, 194.

BILLS—(Suite.)

- 17.—*Chemin de fer international de St.-François et Mégantic, compagnie du, Bill :*
Reçu et lu, 98. Lu la seconde fois, 106. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 106. Rapporté sans amendement, 111. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 111. Sanctionné, 193.
- 18.—*Chemin de fer de jonction, pour remettre sa Charte en vigueur, Bill :*
Reçu et lu, 112. Lu la seconde fois, 116. 60^{me} règle suspendue, 116. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 116. Rapporté sans amendement, 128. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 128. Sanctionné, 193.
- 19.—*Chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain, compagnie du, Bill :*
Reçu et lu, 94. Lu la seconde fois, 100. Renvoyé au comité des Banques, du commerce et des chemins de fer, 100. Rapporté avec divers amendements, 108. Amendements lus et adoptés, 108. Lu la troisième fois, passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 113. Amendements agréés par cette Chambre, 121. Sanctionné, 193.
- 20.—*Chemin de fer du Grand Tronc, de Buffalo et du lac Huron, compagnie du, Bill :*
Reçu et lu, 90. Lu la seconde fois, 95. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 95. Rapporté sans amendement, 101. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 105, 106. Sanctionné, 193.
- 21.—*Chemin de fer Grand Occidental, pour amender ses actes d'incorporation, Bill :*
Reçu et lu, 94. Motion pour seconde lecture, 100. Débats sur icelle, 100. Lu la seconde fois, 100. Renvoyé au comité des banques du commerce et des chemins de fer, 100. Rapporté sans amendement, 100. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 105. Sanctionné, 193.
- 22.—*Chemin de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick, Compagnie du, Bill :*
Reçu et lu, 150. Lu la seconde fois, 154. 60^{ème} règle suspendue, 154. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 154. Rapporté sans amendement, 156. Lu la troisième fois, 156. Passé et les Communes en sont informées, 156. Sanctionné, 194.
- 23.—*Collingwood, droits de harre de, Bill :*
Reçu et lu, 90. Seconde lecture remise, 95. Lu la seconde fois, 100. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 100. Rapporté sans amendement, 105. Lu la troisième fois, 109. Amendement proposé, lu et adopté, 110. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 110. Amendement agréé par cette Chambre, 121. Sanctionné, 193.
- 24.—*Comptes Publics, audition des, acte amendé, Bill :*
Reçu et lu, 166. Lu la seconde fois, 179. En comité, 184. Rapporté avec un amendement, 184. Amendement lu et adopté, 184. Lu la troisième fois, 184. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 184. Amendement agréé par cette Chambre, 187. Sanctionné, 194.

BILLS—(Suite.)

25.—*Cuir et peaux crues, inspection des, acte amendé, Bill :*

Reçu et lu, 174. Lu la seconde fois, 181. En comité, 185. Rapporté sans amendement, 186. Lu la troisième fois, 186. Passé et les Communes en sont informées, 186. Sanctionné, 194.

26.—*Détroit, compagnie du tunnel de la rivière, Bill :*

Reçu et lu, 90. Lu la seconde fois, 95. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 95. Rapporté sans amendement, 102. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 106. Sanctionné, 193.

27.—*Douanes et revenu de l'intérieur, Bill :*

Reçu et lu, 175. Motion pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre, et 42^{ème} règle suspendue, 175. Débats sur icelle, 175. Amendement à la motion, 176. Amendement à l'amendement, 176. Débats sur icelui, 176. Contents et Non Contents, 176. Amendement résolu dans la négative, 176. Motion pour seconde lecture adoptée, 176. Lu la seconde fois, 177. Lu la troisième fois, 179. Division demandée pour la passation du bill, 179. Contents et Non-Contents, 179. Passé et les Communes en sont informées, 179. Sanctionné, 194.

28.—*Expiration d'actes et parties d'actes, pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l', Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 154. Seconde lecture remise, 159. Seconde lecture, 163. Lu la troisième fois, 166. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 166. Adopté par cette Chambre, 183. Sanctionné, 194.

29.—*Extradition, acte amendé, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 66. Ordre du jour pour seconde lecture, remis, 74. Lu la seconde fois, 76. Lu la troisième fois, 79. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 79. Adopté par cette Chambre, 90. Sanctionné, 193.

30.—*Finances, département des, Acte amendé, Bill :*

Reçu et lu, 142. Lu la seconde fois, après débats, 145. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 146. Sanctionné, 194.

31.—*Gouvernement canadien, discipline à bord des vaisseaux du, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Mitchell et lu, 125. Lu la seconde fois, 129. En comité, 140. Rapporté sans amendement, 140. Lu la troisième fois, passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 141. Adopté par cette Chambre avec divers amendements, 161. Amendements lus et agréés par le Sénat, 161. Sanctionné, 194.

32.—*Habeas corpus, suspension de l', Bill :*

Reçu et lu, 123. 42^{ème} règle suspendue, 123. Lu la seconde fois, 123. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 123. Sanctionné, 123.

BILLS—(Suite.)

33.—*Halifax, détention dans l'école d'industrie d', Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 89. Lu la seconde fois, 95. En comité, 100. Rapporté sans amendement, 100. Lu la troisième fois, 103. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 103. Adopté par cette chambre, 144. Sanctionné, 194.

34.—*Havres et chenaux, amélioration des, Bill :*

Reçu et lu, 154. Lu la seconde fois, 159. En comité, 163. Rapporté sans amendement, 163. Lu la troisième fois, 163. Passé et les Communes en sont informées, 163. Sanctionné, 194.

35.—*Imprimeur de la Reine, charge d', acte amendé, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Aikins et lu, 38. Lu la seconde fois, 50. En comité, 57. Rapporté sans amendement, 57. Lu la troisième fois, 57. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 57. Adopté par cette Chambre, 85. Sanctionné, 193.

36.—*Juges de Paix, devoirs des, hors des Sessions, convictions sommaires, Bill :*

Reçu et lu, 166. Lu la seconde fois, 180. En comité, 184. Rapporté avec divers amendements, 184. Amendements lus et adoptés, 185. Lu la troisième fois, 185. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 185. Amendements agréés par cette Chambre, 187. Sanctionné, 194.

37.—*Juges de Paix, concernant certains rapports des, acte amendé, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 144. Ordre du jour pour seconde lecture, remis, 147, 153, 155, 167. Rayé de l'ordre du jour, 180.

38.—*Lac Champlain et Fleuve St. Laurent, canal à navires du, Bill :*

Reçu et lu, 99. Lu la seconde fois, 107. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 107. Rapporté sans amendement, 111. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 112. Sanctionné, 193.

39.—*Lettres de change et billets promissoires, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 22. Seconde lecture remise, 28, 32. Lu la seconde fois, 45. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité général, remis, 51. En comité, 57. Le comité demande la permission de siéger de nouveau, 58. En comité de nouveau, 59, 62. Rapporté avec divers amendements, 62. Ordonné qu'ils soient pris en considération, 63. Amendements adoptés, 72. Amendé de nouveau, 72. Lu la troisième fois, 72. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 72.

40.—*Lettres de change et billets promissoires, pour imposer des droits sur les, Acte amendé, Bill :*

Reçu et lu, 173. Lu la seconde fois, 180. En comité, 185. Rapporté sans amendement, 185. Lu la troisième fois, 185. Passé et les Communes en sont informées, 185. Sanctionné, 194.

BILLS—(Suite).

41.—*Manitoba, Gouvernement de la province de, Bill :*

Reçu et lu, 183. Motion pour seconde lecture, 188. Débats sur icelle, 188. Lu la seconde fois, 189. En comité, 189. Rapporté sans amendement, 189. Motion pour que la 42ème règle de cette Chambre soit suspendue, 189. Amendement proposé à la motion, 189. Débats sur icelui, 189. Contents et Non-Contents, 190. 42ème règle suspendue, 190. Lu la troisième fois, 190. Passé et les Communes en sont informées, 190. Sanctionné, 194.

42.—*Marins, traitement et secours à donner aux, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Mitchell et lu, 15. Seconde lecture remise, 20. Motion pour seconde lecture, 21. Débats sur icelle, 21. Lu la seconde fois, 21. En comité, 24. Rapporté sans amendement, 24. Lu la troisième fois, 26. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 26. Adopté par cette Chambre, 63. Sanctionné, 193.

43.—*Martin, pour faire droit à, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 45. Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois, et que John Robert Martin et Sophia Stinson soient entendus par leur conseil, le vingt-huitième jour de mars 1870, 45. Ordre du jour pour seconde lecture, 79. Certificat que l'avis a été affiché aux portes du Sénat, présenté, 79. Richard Martin prête serment qu'il a signifié copie de l'avis à Sophia Martin, 79. Examen du pétitionnaire pour constater s'il y a eu collusion entre les parties, 80. Motion pour seconde lecture, 80. Contents et Non-Contents, 80, 81. Lu la seconde fois, 81. Renvoyé à un comité spécial, 81. Rapport du comité, 143, 144. Rapport adopté, 178. Honoraires payés au greffier à être remis au pétitionnaire, 178. Que certains documents produits devant le comité par le pétitionnaire soient mis hors du dossier et lui soient remis, 179. Voir Martin, John R.

44.—*Matelots de Sa Majesté, protection des hardes et effets des, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 84. Lu la seconde fois, 88. En comité, 91. Rapporté sans amendement, 91. Lu la troisième fois, 94. Ordonné qu'il soit amendé, 95. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 95. Adopté par cette Chambre, 126. Sanctionné, 193.

45.—*Milice, apposition du seing aux commissions de, Bill :*

Reçu et lu, 86. Lu la seconde fois, 89. Lu la troisième fois, 94. Passé et les Communes en sont informées, 94. Sanctionné, 193.

46.—*Nouveau-Brunswick, corps de police du, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 84. Lu la seconde fois, 91. En comité, 95. Rapporté avec divers amendements, 96. Amendements lus et adoptés, 96. Lu la troisième fois, 99. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 100. Amendé par cette Chambre, 144. Amendements lus et agréés par le Sénat, 144. Sanctionné, 194.

47.—*Nouvelle-Ecosse, concernant l'émission des billets de Banque dans la, Bill :*

Reçu et lu, 125. Lu la seconde fois, après débats, 130. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 132. Sanctionné, 193.

BILLS—(Suite).

48.—*Nouvelle-Ecosse, synode de l'église d'Angleterre, Bill :*

Reçu et lu, 145. Lu la seconde fois, 147. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 147. Le comité rapporte qu'il a trouvé l'avis suffisant, 150. Rapporté sans amendement, 153, 154. Lu la troisième fois, 154. Passé et les Communes en son informées, 154. Sanctionné, 194.

49.—*Officiers du Canada, cautionnement des, acte amendé, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 99. Ordre du jour pour seconde lecture, remis, 106. Lu la seconde fois, 114. En comité, 116. Rapporté sans amendement, 116. Lu la troisième fois, passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 120. Adopté par cette Chambre, 154. Sanctionné, 194.

50.—*Ontario et Erié, compagnie du canal à navires d', Bill :*

Reçu et lu, 112. Lu la seconde fois, après débats, 121. Renvoyé au comité des banques, du commerce, et des chemins de fer, 122. Rapporté sans amendement, 131. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 131. Sanctionné, 194.

51.—*Ottawa, travaux sur la Rivière, Bill :*

Reçu et lu, 175. Ordre du jour pour seconde lecture, remis, 181. Lu la seconde fois, 186. 42ème règle suspendue, 186. Lu la troisième fois, 186. Passé et les Communes en sont informées, 186. Sanctionné, 194.

52.—*Parjure, concernant le, acte amendé, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 99. Ordre du jour pour seconde lecture, remis, 107. Lu la seconde fois, 114. En comité, 116. Rapporté sans amendement, 116. Lu la troisième fois, passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 120. Adopté par cette Chambre, 132. Sanctionné, 193.

53.—*Passages d'eau, concernant les, Bill :*

Reçu et lu, 125. Lu la seconde fois, 130. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité général, remis, 140. En comité, 142. Le comité demande à siéger de nouveau, 142. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité-général, remis, 145. En comité de nouveau, 147. Rapporté avec divers amendements, 147. Amendements, lus et adoptés, 147. Lu la troisième fois, 152. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 152. Amendements agréés par cette Chambre, 166. Sanctionné, 194.

54.—*Phares, bouées et balises, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Mitchell et lu, 39. Lu la seconde fois, 48. En comité, 55. Le comité demande à siéger de nouveau, 55. Ordre du jour pour que la Chambre se mette de nouveau en comité général, remis, 59. En comité de nouveau, 63, 70, 71. Rapporté avec divers amendements, 71. Amendements lus et adoptés. Ordonné que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des membres, 71. Lu la troisième fois, 78. Passé et renvoyé aux Communes pour son concours, 78. Amendé par cette Chambre, 102. Amendements lus et agréés par le Sénat, 102. Sanctionné, 195.

BILLS—(Suite).

55.—*Pêche par les navires étrangers, concernant la, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Mitchell et lu, 16. Lu la seconde fois, 23. En comité, 26. Rapporté sans amendement, 26. Lu la troisième fois, 26. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 26. Adopté par cette Chambre, 187. Sanctionné, 194.

56.—*Pénitenciers, Acte amendé, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 99. Ordre du jour pour seconde lecture, remis, 106. Lu la seconde fois après débats, 113. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité général, remis, 115. En comité, 120. Rapporté sans amendement, 120. Lu la troisième fois, 121. Motion qu'il soit amendé, 121. Amendement adopté, 121. Passé et Renvoyé aux Communes pour son concours, 121. Adopté par cette Chambre, 132. Sanctionné, 194.

57.—*Québec, amélioration du havre de, Actes amendés, Bill :*

Présenté par l'Hon. M. Tessier et lu, 34. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 39, 48, 57. Rayé de l'ordre du jour, 71.

58.—*Québec, amélioration du havre de, Actes amendés, Bill :*

Reçu et lu, 94. Lu la seconde fois, 103. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 104. Rapporté sans amendement, 109. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 109. Sanctionné, 193.

59.—*Recensement, concernant le premier, Bill :*

Reçu et lu, 93. Motion pour seconde lecture, 106. Débats sur icelle, 106. Lu la seconde fois, 106. En comité, 113. Rapporté sans amendement, 113. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 113. Sanctionné, 193.

60.—*Retraite des personnes employées au service civil, Bill :*

Reçu et lu, 177. Ordre du jour pour seconde lecture, remis, 181. Motion pour seconde lecture, 182. Amendement proposé à la motion, 182. Contents et Non Contents, 182. Lu la seconde fois, 182. En comité, 186. Rapporté sans amendement, 187. Lu la troisième fois, 187. Passé, et les Communes en sont informées, 187. Sanctionné, 194.

61.—*Secrétaire d'Etat pour les Provinces, Département du, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 76. Lu la seconde fois, 81. En comité, 86. Rapporté avec divers amendements, 86. Amendements lus et adoptés, 86. Lu la troisième fois, 87. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 87.

62.—*Sociétés en commandite faisant le commerce de banque ou d'assurance, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Bureau et lu, 84. Rayé de l'ordre du jour, 113.

63.—*Subsides, Bill :*

Reçu et lu, 188. 42ème règle suspendue, 188. Lu la seconde fois, 188. Lu la troisième fois, 188. Passé et les Communes en sont informées, 188. Sanctionné, 195.

BILLS—(Suite).

64.—*Synodics officiels en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864, Bill :*

Présenté par l'honorable M. Sanborn et lu, 37. Lu la seconde fois, 45. En comité, 48. Rapporté avec un amendement, 48. Amendement lu et adopté, 48. Lu la troisième fois, 50. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 50. Passé par cette Chambre avec divers amendements, 187. Amendements agréés par le Sénat, 188. Les Communes en sont informées, 188. Sanctionné, 194.

65.—*Travaux Publics maintien de la paix dans le voisinage des, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 99. Ordre du jour pour seconde lecture, remis, 106. Lu la seconde fois, 114. En comité, 115. Rapporté sans amendement, 115. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes pour son concours, 120. Adopté par cette Chambre, 154. Sanctionné, 194.

BLANFORD, Township de, Toronto. Pétition, 85.

BOIS de construction, marques apposées sur les. Voir Bill, 13.

BOULET, M. Le comité conjoint des impressions recommande que son salaire soit élevé à \$600, 142. Rapport adopté, 180.

BOURINOT, M. J. G. Le comité spécial des comptes contingents recommande qu'il soit nommé sténographe du Sénat, 161, 2. Rapport adopté, 174

BRANT : Conseil municipal de, Ontario, 36.

BRANTFORD, Chambre de commerce de, Ontario. Pétition, 93.

BREVETS d'invention : Pétitions :

Des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry, 59.

De J. Forrester *et al.*, de Montréal, 108.

De A. Labelle *et al.*, de St. Jérôme, Québec, 43.

De C. Legge *et al.*, de Montréal, 43.

De E. S. Murphy *et al.*, de Montréal, 40.

De B. B. Osler, de Dundas, Ontario, 41.

De H. Sells, *et al.*, d'Elgin, Ontario, 40.

De J. W. Smith, d'York, N. B., 83.

De H. Taylor *et al.*, de Montréal, 56.

De J. W. Taylor, de Belle Ewart, Ontario, 86.

De C. P. Treadwell *et al.*, Longueuil, Ontario, 88.

De Alexander Workman, *et al.*, d'Ottawa, 34.

CABOTAGE Canadien. Adresse, 2. Voir Bill, 14. Rapport avec les papiers concernant le, présenté, 28.

CANADA, Compagnie du chemin de fer Central du, pétitions concernant la, 50, 52, 59, 64, 83, 86, 88, 93, 97, 105, 121. Voir Bill 16.

CANAUX, pour faire fermer les, le dimanche. Pétitions, 117, 122, 131.

CANNING, N.-E. Pétition, 30.

CAP CHATTE, Rivière. Pétition, 20.

CAPITAINES et seconds de navires, certificats des. Voir Bill 15,

CARAQUETTE, N..B. Pétition, 97.

CARLETON, Comté de, N..B. Pétition, 64.

CASTORS Rivière aux. Pétition concernant la, 25,

CHARLEVOIX, Comté de. Pétition, 71.

CHIPPEWA, Village de, Ontario. Pétition, 97.

COLBORNE, Ontario, W. Young *et al*, de. Pétition, 50.

COLLINGWOOD, Corporation de. Pétition, 25. Droit de havre de, Voir Bill ; 23.

COMMERCE et navigation, tableaux du, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1869, 27

COMITÉS :

Comité des Ordres, Usages et Privilèges :

1.—Composé de tous les membres présents, 14.

Comité des Banques, du Commerce, et des Chemins de fer :

2.—Nommé, 23. Les lions. MM. Ross et Bureau adjoints au comité, 100. Quorum réduit à sept membres, 102. L'hon. M. Robertson adjoint au comité, 141.

Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés :

3.—Nommé, 23. Premier rapport sur des pétitions et recommandant la réduction du quorum, 36. Partie du premier rapport demandant la réduction du quorum est adoptée, 36. Second rapport sur la pétition de John Robert Martin, 44. Troisième rapport sur la pétition de la Banque du Peuple, 45. Quatrième rapport sur des pétitions, 65. Cinquième rapport sur des pétitions, et recommandant que M. Neil McLean remplisse les devoirs de greffier du bureau des bills privés, en sus des devoirs de sa charge, 97. Cinquième rapport adopté, 97. Sixième rapport sur des pétitions, 119. Septième rapport sur des pétitions, 150.

COMITÉS—(Suite).

Comité des Comptes Contingents :

- 4.—Nommé, 23. *Premier* rapport recommandant la réduction de son quorum, et qu'il soit fait un arrangement pour obtenir les services du bibliothécaire, 38. Ordonné que ce rapport soit pris en considération, 38. *Premier* rapport adopté, 42. *Second* rapport recommandant de payer une certaine somme à M. Alphous Todd pour les services qu'il rend à la bibliothèque, 47. L'hon. M. McClelan substitué à l'hon. M. McLelan, 77. Prise en considération du *second* rapport remise, 79. *Second* rapport adopté après débats, 88. Communication au sujet de la nomination d'une personne parlant la langue française, dans la bibliothèque, renvoyée au comité, 92. *Troisième* rapport sur les comptes du Sénat, et recommandant de payer annuellement à M. Antoine Gérin Lajoie une somme de \$225.00 pour ses services à la bibliothèque ; aussi de payer à P. Ratté \$40 pour ses services comme sergent d'armes, et de décharger Jean Baptiste Myrand de ses fonctions de messenger, à condition qu'il s'applique exclusivement aux devoirs de la charge de maître de poste, 117, 118. *Troisième* rapport adopté, 129. *Quatrième* rapport sur la publication d'un compte-rendu des débats de la Chambre, et recommandant que M. J. G. Bourinot soit le rapporteur officiel, 161, 162. *Cinquième* rapport sur les comptes et pièces justificatives, etc., etc., et recommandant que l'un des assistants-greffiers aide le greffier à tenir ses comptes, 164. Prise en considération du *quatrième* rapport remise après débats, 167. *Cinquième* rapport adopté, 174. *Quatrième* rapport adopté après débats, 174.

Comité des Impressions :

- 5.—Nommé, 23. Les hon. MM. Skead et Steeves adjoints au comité, 34.

Comité conjoints des Impressions :

- 6.—Le comité permanent sur les impressions chargé d'agir conjointement avec le comité nommé par la Chambre des Communes, 34. Message des Communes transmettant les noms des membres qui agiront comme membres du comité conjoint, 37. *Premier* rapport recommandant la réduction de son quorum, 39. *Premier* rapport adopté, 39. *Second* rapport recommandant l'impression de documents, 41. *Second* rapport adopté, 46. *Troisième* rapport recommandant l'impression de documents, 61, 62. *Troisième* rapport adopté, 71. *Quatrième* rapport relatif à des documents, 81. *Quatrième* rapport adopté après débats, 87. *Cinquième* rapport recommandant l'impression de documents, 93. *Sixième* rapport recommandant l'impression de documents, 98. *Cinquième* rapport adopté, 103. *Sixième* rapport adopté, 103. *Septième* rapport au sujet de certaines charges faites par l'entrepreneur des Impressions Parlementaires pour l'impression de documents à l'usage des départements, 108. Prise en considération du *septième* rapport remise, 114, 122, 126. *Septième* rapport renvoyé au comité pour considération ultérieure 130. *Huitième* rapport déclarant que certains ouvrages faits par l'entrepreneur des impressions pour le Parlement doivent tomber sous l'effet des clauses de son contrat, 132. *Neuvième* rapport sur les comptes d'impressions, 135 à 140. Prise en considération du *huitième* rapport remise, 141. *Dixième* rapport recommandant que le salaire du distributeur soit élevé à \$800, et celui de M. Boulet à \$600, 142. Prise en considération du *neuvième* rapport remise après débats, 145. *Huitième* rapport adopté, 145. Prise en considération du *dixième* rapport remise, 146, 154, 167. *Onzième*

COMITÉS—(Suite).

rapport sur des documents, 148. *Onzième* rapport adopté, 149. *Douzième* rapport relatif aux impressions pour les départements et les impressions confidentielles, 151, 152. Reprise des débats ajournés sur le *neuvième* rapport, 152. *Neuvième* rapport adopté, 152. *Douzième* rapport adopté après débats, 154. *Divième* rapport adopté, 180. *Treizième* rapport sur des documents, présenté et adopté. 191.

Comité de la Bibliothèque :

- 7.—Nommé, 23. Résolution concernant la composition du comité, communiquée à la Chambre des Communes, 23. Message des Communes nommant un comité pour agir au nom de cette Chambre, 36.

Comité conjoint de la Bibliothèque :

- 8.—*Premier* rapport recommandant que la construction de la bibliothèque soit achevée le plus tôt possible, 44. Ordonné qu'il soit pris en considération, 44. Prise en considération du *premier* rapport remise, 48, 51, 63. Prise en considération du *premier* rapport, rayé de l'ordre du jour, 72.

Comité conjoint :

- 9.—Message des Communes priant le Sénat de s'unir à cette Chambre dans la nomination d'un comité conjoint au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement, 47. Nommé, 48. Message informant les Communes de telle nomination, 48. L'hon. M. Macpherson adjoint au comité, 50. *Premier* rapport au sujet des soumissions, et recommandant que l'offre de M. Cotton soit acceptée, 52, 53, 54. Ordonné que le *premier* rapport soit pris en considération, 54. M. Brousseau adjoint au comité, 55. Prise en considération du *premier* rapport remise, 63, 75, 84, 95, 103, 129, 132. Prise en considération du *premier* rapport, rayé de l'ordre du jour, 152.

Comités spéciaux :

- 10.—Sur les comptes publics. Motion pour qu'il soit nommé un comité à ce sujet, débats sur icelle, et retirée, 90.
- 11.—Pour s'enquérir des mesures qui ont été prises pour établir un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, 65. Rapport présenté, 156. Prise en considération du rapport, remise, 167. Ordonne qu'il soit imprimé dans les deux langues, 167. Rapport adopté, 180.
- 12.—Pour faire l'examen du rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial et des documents qui l'accompagnent, 74. L'hon. M. Letellier de St. Just substitué à l'hon. M. Tessier, 74. L'hon. M. Locke substitué à l'hon. M. Ritchie, 125. Quorum réduit à trois membres, 140. Rapport présenté, 168. Ordonné qu'il soit pris en considération, 173. Prise en considération du rapport, remise, 181, 183. Rayé de l'ordre du jour, 190.
- 13.—Motion qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la Seigneurie Royale de Sorel, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales, 112. Comité nommé après débats, et division prise, 112. L'hon. M. Chapais adjoint au comité, et l'hon. M. Aikins substitué à l'hon. Campbell, 119. Pétition d'Alp. Nelson *et al.*, renvoyée au comité, 119. L'hon. M. Sanborn adjoint au

COMITÉ—(Suite).

comité, 127. Rapport, 156,-7,-8. Prise en considération du rapport, remis, et ordonné qu'il soit imprimé dans les deux langues, 162. Rayé de l'ordre du jour, et renvoyé au comité conjoint des impressions, 173.

14.—Pour recueillir des renseignements sur le climat, le sol, la population et les ressources de la Rivière-Rouge, de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest, 119. L'hon. M. Christie adjoint au comité, 122. Rapport présenté, 134. Rapport adopté, et ordonné qu'il soit imprimé, 135.

COMPAGNIE d'assurance "du Soleil," de Montréal. Pétition, 52.

COMPTES Publics, audition des, acte amendé. Voir Bill, 24.

CONTENTS ET NON CONTENTS :

Motion au sujet du divorce de Martin, 80.

Motion qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir de certains griefs concernant la seigneurie de Sorel, 112.

Motion relative au bill concernant les douanes et le revenu de l'intérieur, 176, 179.

Motion pour remettre à six mois la seconde lecture du bill de retraite, 182.

Motion pour amender le bill constituant le gouvernement de la province de Manitoba, 190.

CONVENTION Baptiste des Provinces Maritimes. Pétition, 32.

COURS monétaire, pétitions relatives au, 52, 65, 78, 83, 86, 93, 97, 111, 160.

CRUAUTÉ envers les animaux, acte amendé, Voir Bill, 1.

CUIRS et peaux crues, inspection des, acte amendé, Voir Bill, 25.

DAIKIN, Edward, de Québec. Pétition, 83.

DÉBATS du Parlement. Voir Comités.

DÉTROIT, Compagnie de transit de la rivière. Pétition, 33.

“ Compagnie du tunnel de la rivière. Voir Bill, 26.

DISTRIBUTEUR au service des impressions. Le comité recommande que son salaire soit élevé de \$600 à \$800, 112. Rapport adopté, 180.

DOUANES et revenu de l'intérieur. Voir Bill, 27.

DOYER, Augustin, *et al.* Pétition. 78.

DROIT d'auteur. Voir Adresse. 5.

DUNDAS, Ville de, Ontario. Pétitions, 41, 59.

ECOLES de navigation. Pétitions relatives aux, 19, 64, 71, 143.

EGLISE d'Angleterre, Nouvelle-Ecosse. Pétitions concernant l', 40, 56, 60, 85.

ELGIN, Comté d', Ontario. Pétition, 40.

ELORA, Village d'. Pétitions, 111, 117.

ÉRIÉ et Ontario, compagnie du canal.—Pétitions concernant la, 47.

EXPORTATIONS. *Voir* Rapports.

EXTRADITION, Acte amendé. *Voir* Bill, 29.

FAIENCE, concernant le droit imposé sur la. Pétition, 83.

FERGUS, Ville de. Pétitions, 122.

FINANCES, Département des, acte amendé,—*Voir* Bill, 30.

FLETCHER, Hoag et Cic., de Maitland, Ontario. Pétition, 178.

FONDS d'emprunt municipal. Pétition concernant la cité d'Hamilton, 38.

FRAIS de route. *Voir* indemnité.

FRY, Henry *et al.*, de Québec. Pétitions, 25, 128.

GASPÉ, Comté de. Pétition, 20.

GILMOUR, Allan, *et al.*, d'Ottawa. Pétition, 33.

GLENGARRY. *Voir* Stormont, 59.

GORE, Banque de. Pétition, 30.

GOVERNEUR GÉNÉRAL :

Se rend au Sénat, ordonne d'appeler les Communes, 11. Ouvre la session, 11. Son discours, 12. Ordonné qu'il soit pris en considération, 13. Prise en considération remise, 14. Motion qu'il soit présenté une adresse en réponse au discours du Trône, 17. Unanimentement adoptée, 19. Adresse présentée à Son Excellence et sa réponse, 32. *Voir* adresse, 1.

Se rend au Sénat, ordonne d'appeler les Communes, 123, Sanctionne le bill d'Habeas Corpus et se retire, 123. Se rend au Sénat, 193. Sanctionne des bills, 193, 194. Discours de prorogation, 195.

GOVERNEMENT Canadien, discipline à bord des vaisseaux du. *Voir* Bill, 31.

GRANDE Isle aux Oiseaux. Pétition concernant la, 20.

GRAND TRONC, Buffalo et Lac Huron, Compagnie du chemin de fer du. *Voir* Bill, 20.

“ Chemin de fer du. Pétition, 30.

GUELPH, Chambre de commerce de. Pétition, 104.

HABEAS CORPUS, suspension de l'. *Voir* Bill, 32.

HALDIMAND, Comté d'. Pétition, 56.

HALIFAX :

Détention dans l'école d'industrie d'. *Voir* Bill, 33.

Banque des marchands d'—charte amendée, *Voir* Bill, 9.

Banque d'Union, d'—Pétition, 35.

HALLET, Township d'—Pétition, 65.

HALLUM, John, de Toronto. Pétition, 31.

HAMILTON : Corporation de la cité d'—Pétitions :
Au sujet de l'huile de pétrole, 29.

“ du fonds d'emprunt municipal, 38.

HAVRES et chenaux, amélioration des, *Voir* Bill, 34.

HULL :

Township de, Québec. Pétition, 34.

Conseil municipal du village de. Pétition, 61.

E. B. EDDY, *et al*, de. Pétition, 83.

HURON : Corporation du comté de. Pétition, 27, 65.

IBERVILLE, Ville d'. Pétition, 73.

IMPORTATIONS. *Voir* Rapports.

IMPRESSIONS. *Voir* Comités.

IMPRIMEUR de la Reine, Bureau de l', acte amendé. *Voir* Bill, 35.

INDEMNITÉ et frais de route : État des sommes payées aux Sénateurs, 149.

INTERCOLONIAL, Chemin de fer :

Adresses, 7, 15.

 INTERCOLONIAL—(Suite).

Rapport des Commissaires, 54.

Voir Comités.

INTÉRÊT en matière de prêt d'argent : Chambre de commerce de Montréal. Pétition, 65.

ISLES de la Madeleine : Pétitions concernant les, 19, 20.

IVROGNES, asiles pour les, Pétitions concernant les, 32, 56.

JOLIETTE, Ville de. Pétition, 111.

JONCTION, Compagnie du grand chemin de fer de, charte renouvelée. Voir Bill, 18.

JUGES de Paix :

Devoirs des, relativement aux convictions sommaires. Voir Bill, 36.

Certains rapports des, acte amendé. Voir Bill, 37.

KENT, Conseil Municipal du comté de. Pétitions, 31, 32.

KINGSTON : Le Rév. John Mair, M. D. de, Pétition, 131.

LLAC CHAMPLAIN et Fleuve St. Laurent : Canal de navigation du. Pétitions concernant
le, 32, 47, 50, 52, 59, 64, 73, 86.
Canal de navigation du. Voir Bill, 38.

LAC DES DEUX MONTAGNES : Pétition des Sauvages du, 20.

LACOLLE, paroisse de. Pétition, 73.

LAFONTAINE, l'hon. Aimé. Pétition au sujet de, 33.

LAJOIE, Mr. Antoine Gérin. Le comité spécial des comptes contingents recommande de
lui payer annuellement une somme de \$225 00 pour les services qu'il
rend aux sénateurs à la bibliothèque, 117. Rapport adopté, 129.

LANARK, Comté de, Ontario. Pétition, 34.

LANGEVIN, le Rév : Edmond, *et al.*, Province de Québec. Pétition, 143.

LETTRES de change et billets promissoires. Voir Bills, 39 et 40.

LÉVIS : Julien Chabot, *et al.*, de. Pétition, 133.

LINCOLN, Corporation du comté de. Pétition, 27.

Lois expirantes, pour remédier à l'inconvénient qui résulterait des. Voir Bill, 28.

LONDON :

Chambre de commerce de. Pétition, 25.

Justus Trummer, *et al.* Pétition, 27.

Corporation de. Pétition, 38.

LONGUEUIL, Township de, Ontario. Pétition, 88.

MAIR, le Rév. John, M. D. de Kingston. Pétition, 131.

MAITRE-GÉNÉRAL des Postes : Rapport du, pour l'année finissant le 30 juin 1869, 150.

MANITOBA, Gouvernement de la province de. *Voir* Bill, 41.

MARCHANDS, Banque des, d'Halifax. Pétition, 78.

MARINE et pêcheries : Rapport du département de la, pour l'année finissant le 30 juin 1869, 174.

MARNS, traitement et secours à donner aux. *Voir* Bill, 42.

MARTIN, pour faire droit à. *Voir* Bill, 43.

MARTIN John. R. de Cayuga, Ontario. Pétition, 31. Ampliation des procédures dans la cour des Plaids communs du Haut-Canada, dans l'affaire de Martin *vs.* Loust, présentée, 41. Richard, Martin assermenté au sujet de la signification faite à Sophia Stinson, 41. Pétition reçue et lue, 41. Le comité des ordres permanents et des bills privés ayant examiné la pétition a constaté que les prescriptions de la soixante-et-treizième règle ont été observées, 44. *Voir* Bill, 43.

MATELOTS : protection des effets des. *Voir* Bill, 44.

McLEAN, M. Neil. Rapport du comité des Bills Privés recommandant qu'il remplisse les devoirs de greffier du bureau des bills privés, 98. Rapport adopté, 98.

McLELAN, l'hon. Archibald Woodbury. Présente son bref de sommation, 15. Prête le serment requis par la loi, 16.

McMASTER, l'hon. William *et al.*, Pétition, 33.

MESSAGES :

A la Chambre des Communes :

Nommant les membres du Sénat qui devront agir dans le comité conjoint des impressions, 34. *Voir* Comité, 5.

Nommant les membres du Sénat qui devront agir dans le comité conjoint au sujet de la publication d'un compte rendu des débats du Parlement, et ajoutant le nom de l'hon. M. Macpherson au Comité, 48, 50.

MESSAGES—(Suite).

Concernant les sommes payées à chaque Sénateur comme indemnité et frais de route, 149.

De la Chambre des Communes :

Nommant les membres des Communes qui devront agir dans le comité conjoint de la bibliothèque, 36, 37.

Demandant au Sénat de concourir à la nomination d'un comité conjoint des impressions, 37. *Voir* Comité, 5.

Demandant au Sénat de concourir à la nomination d'un comité conjoint au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement, et nommant les membres des Communes qui devront agir dans tel comité, 47. M. Brousseau adjoint, 55.

Demandant au Sénat de permettre à John Fennings Taylor, Ecuyer, son greffier, de comparaître pour être examiné devant le comité permanent spécial de la Chambre des Communes sur les comptes publics, 130.

Au sujet des sommes payées comme indemnité et frais de route aux membres des deux chambres pour la session de 1869, 160.

De Son Excellence le Gouverneur-Général :

Transmettant une dépêche du Secrétaire d'Etat concernant l'acte de la marine marchande (coloniale) 1869. 66, 67, 68.

Transmettant copie d'une dépêche disant que Sa Majesté ne sera pas conseillée de désavouer certains actes passés par la législature de la Puissance, à la dernière session du Parlement, 68, 69, 70.

METAPEDIA et Ristigouche, chemins de. *Voir* Adresses, 10.

MÉTIS :—Pétition concernant la construction d'un phare à la pointe de, 27.

MILICE, apposition du seing aux commissions de, *Voir* Bill, 45.

MONTMAGNY : Comté de. Pétition, 64.

MONTREAL :

Et Champlain, chemin de fer de jonction de. *Voir* Bill, 19.

Chambre de commerce de. Pétitions, 52, 56, 65, 146.

Boston et New-York, compagnie de chemin de fer de. Pétition, 38.

Boston et chemin de fer central du Canada. Pétitions 50, 52, 59, 83.

Banque d'épargnes de la cité et du district de. Pétition, 24.

Banque de la cité de. Rapport, 163.

MONTRÉAL—(Suite).

- Compagnie du gaz de la cité de. Pétition, 146.
 Association de la halle au blé de. Pétition, 97.
 Cours monétaire, 52, 86.
 Foster, A. M. *et al.*, de. Pétition, 160.
 Fraser, T. *et al.*, de. Pétition, 111.
 La Banque du Peuple. Pétition, 40.
 Lac Champlain et St. Laurent, canal du, 47, 50.
 Brevets d'invention, 40, 43, 56, 108.
 Pratt, John *et al.*, de. Pétition, 133.
 Compagnie d'assurance du Soleil, de. Pétition, 52. *Voir* Bill, 4.
 Way, Chs. *et al.*, artistes. de. Pétition, 60.
 Workman, W. *et al.*, de. Pétition, 86, 164.

MYRAND, Jean Baptiste. Le comité des comptes contingents recommande qu'il soit déchargé des fonctions de messenger et qu'il s'applique exclusivement aux devoirs de la charge de maître de poste, 118. Rapport adopté, 129.

NOUVEAU BRUNSWICK : Pétitions :

- Pour établir un cours monétaire, 65.
 Smith, J. W. *et al.*, de York, 83.
 Robin et Cie., *et al.*, de Shippegan, N. B., 97.
 Corps de Police du, *Voir* Bill, 46.
 Licences de mariage, dans le. *Voir* Adresse, 4.

NEW YORK : H. Brown *et al.*, de Niagara et de, Pétition, 17.

NIAGARA : Pétition de, 47.

MISSOURI : Conseil Municipal de. Pétition, 31.

NORD : Compagnie du chemin de fer du. Rapport, 97.

NORD-OUEST : Territoires du : Documents au sujet des récents événements dans les, 43.

NORFOLK, Comté de, Ontario, Pétition, 47.

NORTHUMBERLAND et Durham, état de la Banque d'Épargnes de, 41.

NORWICH Sud, Township de, Ontario. Pétition, 41.

NOUVELLE-ÉCOSSE : Pétitions :

Rand, E. *et al.*, de Canning, 30.

Convention Baptiste, de la, 32.

Banque d'Union, d'Halifax, 35.

Eglise d'Angleterre, dans la, 40, 56, 60, 85.

Synode du Diocèse de la, 56.

Banque des Marchands d'Halifax, 78.

B. Douglas et Cie., d'Amherst, 160.

Concernant l'émission des billets de, *Voir* Bill, 47.

Synode de l'Eglise d'Angleterre. *Voir* Bill, 48.

OCCIDENTAL, Grand chemin de fer. Pétitions :

Concernant la Compagnie de transit de la Rivière Détroit, 33.

Demandant des amendements à son Acte d'incorporation, 33.

Au sujet des amendements aux Actes de la dite Compagnie, *Voir* Bill, 21.

OFFICIERS du Canada, cautionnement des, Acte amendé, *Voir* Bill, 49.

ONTARIO et Erié, Compagnie du canal d'. Pétition, 86.

Compagnie du canal à navires d'—*Voir* Bill, 50.

ORDRE du jour, remis, 127.

OSLER, B. B., de Dundas, Ontario, Pétition, 41.

OTTAWA : Pétitions :

Concernant l'hon. Aimé Lafontaine, 33.

“ “ le tarif, 34.

“ “ les brevets d'invention, 34.

“ “ le droit de passage d'eau sur la Rivière Ottawa, 34.

“ “ la Compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'—52, 61,
83, 86, 88.

OTTAWA—(Suite).

- “ “ Concernant le canal du Lac Champlain, 52.
- “ “ la Compagnie Canadienne de Navigation et de chemin de fer du Pacifique, 59.
- “ “ la Rivière, 60.
- “ “ la Compagnie de Navigation de la Rivière, 60.
- “ “ la Compagnie de transport du bois de construction de Québec et d'—73, 88.
- “ “ les travaux sur la Rivière, Voir Bill, 51.

OXFORD :

- Comté d'—Ontario. Pétition, 41.
- Est, Comté d'—Ontario. Pétition, 60.

PACIFIQUE :

Compagnie Canadienne de navigation et de chemin de fer du, Pétition, 59.

PARJURE, concernant le, acte amendé, Voir Bill, 52.

PARLEMENT :

- Proclamation convoquant le, 1 à 10.
- Convocation du, 11.
- Prorogation du 196,

PASSAGES D'EAU, réglemens concernant les, Voir Bill, 53.

PEAUX CRUES ET CUIRS :

Pétition concernant l'inspection des, 31, Voir Bill, 25.

PÊCHE par les navires étrangers, Voir Bill, 55.

PEEL, conseil municipal du Comté de, Pétition, 32.

PEMBROKE, ONTARIO, Pétition, 73.

PÉNITENCIERS : Acte amendé, Voir Bill, 56.

PERTH, conseil municipal du Comté de, Pétition, 29.

PÉTROLE, huile de : Pétitions concernant l',

De la Corporation de la cité d'Hamilton, 29.

PETROLE, HUILE—(Suite)

De la Corporation de la Cité de London,	38.
“ “ Toronto,	117.
Du Conseil municipal de Brant,	36.
“ “ Kent,	32.
“ “ Lanark,	34.
“ “ Perth,	29.
“ “ Petrolea	21.
“ “ Wellington,	19.
“ “ Wentworth,	32.
“ “ York,	36.

PETROLEA : Conseil municipal de. Pétition, 21.

PHARES, bouées et balises. Pétition concernant les, 20, 27, 111, *Voir* Bill, 54.

PILOTES de Québec. Pétition 73.

PILSON, James, d'Ottawa. Pétition, 22.

POIDS, mesures et monnaies. *Voir* Comités.

POISSON et des huiles, inspection du. Pétitions, 25, 111.

PONTIAC :

Conseil municipal du Comté de. Petition, 59.

O'Mara, Wm. *et al.*, de. Pétition, 86.

Turgeon, G. A. P. *et al.*, de. Pétition, 121.

PORTAGE du Fort, Province de Québec. Pétition, 87.

PORT HOPE, ville de, Ontario. Pétition, 87.

PRESCOTT, Comté de, Ontario. Pétitions, 86, 88, 93, 121.

PROCLAMATIONS. *Voir* Parlement.

QUÉBEC :

Compagnie des vapeurs de, et des ports du golfe. Pétition, 78.

QUÉBEC—(Suite).

- Compagnie du chemin de fer de, et du Nouveau-Brunswick. Pétition, 148,
Voir Bill, 22.
- Compagnie de transport du bois de construction de, et d'Ottawa, Pétition, 32, 73.
- Fry, Henry *et al.*, Pétitions, 25, 128.
- Havre, commissaires du, Pétition, 30. Améliorations du, Actes amendés, Voir
Bills, 57 et 58.
- Pilotes de, Pétition, 73.
- Rapport du havre de, 23.

RAPPORTS :

- Concernant les frais d'entretien des édifices du Parlement et des Départements
à Ottawa, depuis le 30 juin 1868 jusqu'au 14 juin 1869, 21.
- Au sujet des cours de vice-amirauté du Canada, 21.
- Des contrats et cautionnements enregistrés dans le Département du Secrétaire
d'Etat, 23.
- D'une copie d'un rapport sur le havre de Québec, 23.
- De la banque d'épargnes de la cité et du district de Montréal, 24.
- Du Secrétaire d'Etat du Canada, 25.
- De la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Ottawa, 25.
- Des tableaux du commerce et de la navigation pour l'année finissant le 30 juin
1868, 27.
- Des importations et exportations pour l'année finissant le 30 juin 1869, 27.
- Concernant le cabotage, 28.
- Des sommes dépensées en améliorations sur la Rivière Ottawa, depuis les
rapides de Carillon jusqu'au haut de la Rivière, 28.
- Concernant les dépenses faites sur le canal de Grenville et Carillon, 28.
- De la distribution des statuts du Canada, 32 et 33 Victoria, 28.
- Des dépenses sur le canal Rideau, 30.
- De la banque d'épargnes de Northumberland et Durham, 41.
- De la compagnie du chemin de fer du Nord, 97.

RAPPORTS—(*Suite*).

Des sommes payées aux Sénateurs comme indemnité et frais de route, 149.

Du Maître Général des Postes, pour l'année finissant le 30 Juin 1869, 150.

De Donald Smith concernant le Territoire du Nord-Ouest, 150.

De la Banque de la Cité, de Montréal, 163.

Du Département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 Juin 1869, 174.

RATTÉ, P. Le comité spécial des comptes contingents recommande de lui payer une somme de \$ 40 pour avoir fait les fonctions de Sergent d'Armes, 117.
Rapport adopté, 129.

RECENSEMENT, concernant le premier. *Voir* Bill, 59.

RÈGLES et Règlements concernant l'exécution de la sentence de mort, 48.

RENFREW, Comté de. Pétition, 64, 73, 86, 97, 121.

Nord. Pétition, 105.

RÉSOLUTIONS concernant le chemin de fer Intercolonial, 127. *Voir* Adresse, 15.

RETRAITE des personnes employées au Service Civil. *Voir* Bill, 60.

RIDEAU : Canal. Pétition concernant le, 22.

RONDEAU : Havre de. Pétition concernant, le 31.

RUEL, Louis, de la Pointe Lévis. Pétition, 56.

SARNIA, Ontario, Pétition, 83.

SAUVAGES :

Pétition des, Lac des Deux Montagnes, 20.

“ “ de la tribu de Mississagua.

SÉANCES du soir, 113, 115, 123, 183.

SECRÉTAIRE d'Etat :

Etat des contrats et cautionnements enregistrés dans le Département du, 23.

Rapport du, du Canada, 25.

Pour les Provinces, Département du, *Voir* Bill, 61.

SÉNAT :

Comptes du greffier du, accompagnés de pièces justificatives, présentés, 25.

Greffier du, *et al.* Pétition, 160.

SENTENCE de mort, règles à observer dans l'exécution de la, 48.

SHERBROOKE : B. Pomroy *et al.*, de. Pétition, 43.

SHIPPEGAN : Havre de. Pétition concernant le, 97.

SMITH, Donald : Rapport de, sur le territoire du Nord-Ouest, 150.

SOCIÉTÉS en commandite faisant le commerce de banques. Voir Bill, 62.

SOREL ; Corporation de la cité de. Pétition 146.

L. Turcotte *et al.*, de la seigneurie de. Pétition, 104. Voir Comités.

ST. CATHERINES ; Le Maire *et al.*, de. Pétition, 86.

ST. ETIENNE de la Malbaie : Paroisse de. Pétition, 71.

ST. FRANÇOIS et Mégantic, compagnie du chemin de fer international. Pétition, 43. Voir Bill, 17.

ST. HYACINTHE, cité et paroisse de. Pétition, 78.

ST. JEAN, ville de St. Jean, Province de Québec. Pétition, 73.

ST. JÉRÔME : A. Labelle *et al.*, de la Province de Québec. Pétition, 43.

ST. LAURENT et de l'Ottawa, compagnie du chemin de fer du, Rapport, 25.

STORMONT, Dundas et Glengarry : Comté de. Pétition, 59.

ST. ZOTIQUE : Village de. Pétition, 111.

SUBSIDES. Voir Bill, 63.

SYNDICS officiels en vertu de l'acte concernant la faillite, Voir Bill, 64.

TARIF, Pétitions concernant le :

De l'Association Agricole et des Arts, 35.

Du Township de Belleville, Ontario, 56.

Du Township de Blandford, Ontario, 85.

Du Township de Brant, Ontario, 36.

De Julien Chabot *et al.*, de Lévis, Québec, 133.

TARIF—(Suite).

- Du Township de Colborne, Ontario, 50.
- Du Township d'Haldimand, Ontario, 56,
- Du Township d'Hallett, Ontario, 65.
- Du Comté d'Huron, Ontario, 27, 65.
- De la Chambre de Commerce de London, 25.
- De Justus Trummer *et al.*, de London, 27.
- De la Chambre de Commerce de Lincoln, 27.
- D'A. Myrand *et al.*, des Trois-Rivières, 143.
- De la Chambre de Commerce de Montréal, 146.
- De la Compagnie de Gaz de la Cité de Montréal, 146.
- D'A. M. Foster *et al.*, de Montréal, 160.
- De John Pratt *et al.*, de Montréal, 133.
- De W. Workman *et al.*, de Montréal, 164.
- Du Conseil Municipal de Norfolk, Ontario, 47.
- Du Conseil Municipal de Norwich (Sud), Ontario, 41.
- Du Township de Nissouri, 31.
- De la Chambre de Commerce de la Cité d'Ottawa, 34.
- Du Conseil Municipal d'Oxford (Est), Ontario, 41, 60.
- Du Comté de Peel, 32.
- De la Cité de Sorel, 146.
- Du Comté de Terrebonne, 117.
- De la Compagnie des Consommateurs de Gaz de Toronto, 164.
- De John Gosford *et al.*, de Toronto, 178.
- De la Corporation de la Cité de Toronto, 178.
- Du Comté de Welland, Ontario, 52.
- Du Comté de Wentworth, Ontario, 52.
- Du Comté d'York, Ontario, 35, 36.

TAYLOR J. F. greffier du Sénat, *et al.* Pétition, 160.

TEMISCOUATA et St. Jean du Nouveau-Brunswick, chemin de. *Voir Adresse*, 10.

TERREBONNE, Comté de. Pétition, 117.

TODD M. Alphous. Le Comité des comptes contingents recommande de lui payer une somme annuelle de \$100, pour services concernant la bibliothèque, 47, Rapport adopté, 88.

TORONTO : Pétitions :

John Hallum *et al.*, de, 31.

Corporation de la Cité de, 117, 178.

Compagnie des consommateurs de gaz de, 164.

John Gosford *et al.*, de, 178.

TRAVAUX Publics, maintien de la paix dans le voisinage des. *Voir Bill*, 65.

TROIS RIVIÈRES : Antoine Myrand *et al.*, des. Pétition, 143.

V
IENNA, Comté d'Elgin, Ontario. Pétition, 40.

VIGNERONS, association canadienne des. Pétition, 47.

W
ATERLOO, village de. Pétition, 78.

WELLAND :

Comté de. Pétition, 52, 97.

Canal. Pétition concernant le, 86.

WELLINGTON : Conseil municipal de. Pétition, 19.

WENTWORTH :

Conseil municipal de. Pétition, 32, 52.

B. B. Osler, de. Pétition, 41.

WHITWORTH, Township de. *Voir Adresse*, 8.

WILSON, C. W. de Québec. Pétition, 83.

WINDSOR : Pétition concernant le cours monétaire, 97.

YORK :

Conseil municipal du Comté d', Ontario, 35, 36.

Comté d'—Nouveau-Brunswick. Pétition, 83.

YOUNG, l'hon. John. Pétition 32.